



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

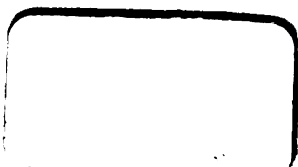
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08187963 1



NUMISMATIQUE ANNAMITE

IMP. MÉNARD & LEGROS. — SAIGON

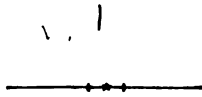
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



S.-M. L'EMPEREUR D'ANNAM

(Saigon, Décembre 1897).

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT



NUMISMATIQUE ANNAMITE

PAR

Désiré LACROIX

Capitaine d'Artillerie de Marine



SAIGON
IMPRIMERIE MÉNARD & LEGROS

—
1900

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
36569L
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1907 L

A

Monsieur J. SILVESTRE

Chef de Bataillon d'Infanterie de Marine en retraite

Ancien Inspecteur des Affaires Indigènes en Cochinchine

Officier de la Légion d'honneur

*Je dédie ce livre, en reconnaissance
des enseignements que j'ai reçus de lui.*



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
365691
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1907 L

AVANT-PROPOS

En 1882, M. J. Silvestre, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, faisait paraître, dans les *Excursions et Reconnaissances*, revue publiée sous les auspices du Gouvernement de la Cochinchine, une étude ayant pour titre : « *Notes pour servir à la recherche et au classement des monnaies et médailles de l'Annam et de la Cochinchine française.* » Le but et l'utilité de cette publication étaient indiqués dans la préface de l'ouvrage, dont nous extrayons les passages principaux :

L'on n'a pas encore découvert de documents qui relient franchement le passé des peuples indo-chinois à l'histoire générale de l'Asie, et il faut avouer même que l'on cherche encore à tâtons la clef du mystère qui entoure ces prodigieuses ruines qu'on rencontre dans le bassin du Tonly-Sàp, dans toute l'étendue de la vallée du Mékong et jusqu'au Binh-Dinh. S'il nous est permis d'émettre un avis sur les résultats insuffisants des premières recherches, nous dirons qu'on a peut-être fait fausse route, ou qu'on s'est trop facilement découragé ; on a trop négligé les documents exacts que doivent fournir la bibliographie et la numismatique pour s'attacher presque exclusivement à l'archéologie et aux monuments épigraphiques. Cependant, aucun élément ne saurait être négligé, et il y a grand intérêt, nous osons dire qu'il y a même urgence, à ce que ces veines soient exploitées sans retard. Dans ces pays si souvent envahis, pillés, incendiés, bouleversés de toutes façons par les forces naturelles ou le fait des hommes et eu égard au caractère et aux mœurs des populations, combien de documents précieux se sont perdus ou sont exposés à se perdre : manuscrits cachés dans les bonzeries, fragiles feuilles de palmier sur lesquelles un calligraphe cambodgien a fixé, de la pointe de son stylet, des légendes qui s'oublent, ou témoins métalliques égarés

NUMISMATIQUE ANNAMITE.

1.

Ms. Jul. 27/10/1902

dans quelque coin bien ignoré, où ils sont destinés à se perdre à tout jamais si l'on n'y prend garde.

C'est pour ces motifs que nous nous décidons à publier ces *notes*. Parmi nos camarades, il est maint travailleur qui, ainsi que celui qui parle ici, amasse silencieusement, et depuis longtemps, des matériaux. La timidité et je ne sais quel sentiment de méfiance de soi-même retiennent les travaux au fond des tiroirs. Cette réserve s'explique jusqu'à un certain point par la certitude que nous avons d'avoir commis de nombreuses et grosses erreurs : erreurs de faits et erreurs d'appréciations, mais erreurs inévitables en l'état présent des connaissances acquises. Et pourtant, quelque critique que doive soulever une question, ne faut-il pas toujours en venir à la poser, si l'on en veut provoquer la solution ?

Le pays d'Annam et son histoire ont été explorés trop superficiellement jusqu'à ce jour pour qu'on puisse se flatter de posséder les éléments certains et complets d'une *numismatique annamite* ; aussi, notre travail n'a-t-il que la simple prétention d'aider le numismate dans la recherche et la classification des monnaies et médailles. Ce premier essai sera peut-être jugé utile, étant donné que l'Annam n'a pas encore de place bien marquée dans le champ de la numismatique, et, pour si modeste que puisse être cette place, encore avons-nous le droit de la revendiquer.

*
**

Qu'il me soit permis de dire ici à M. Silvestre que le but qu'il se proposait, en publiant ses *Notes*, a été atteint, car son œuvre a été pour moi, ainsi que pour plusieurs collectionneurs de ma connaissance, le guide qui a dirigé nos premières recherches et qui nous a permis, en nous fournissant les premiers éléments indispensables, de poursuivre avec patience et avec méthode nos études sur les monnaies de l'Annam et, par analogie, sur celles de la Chine. Combien de monnaies, aujourd'hui dispersées et introuvables, auraient pu être conservées, si nos aînés avaient disposé d'un guide aussi précieux dès le début de notre intervention en Indo-Chine ?

Depuis la publication de ce travail, des documents nouveaux sont venus s'ajouter aux éléments que l'on possédait déjà. La conquête du Tonkin, berceau de l'ancien empire annamite, nous a révélé un grand nombre de monnaies et médailles introuvables en Cochinchine. En même temps que nos possessions prenaient de l'extension, le nombre des amateurs de monnaies augmentait aussi ; mais les conseils manquaient à ces débutants qui demandaient à tous les

échos un guide pour classer les nombreuses sapèques qui encombraient leurs tiroirs.

Les *Excursions et Reconnaissances* n'étaient en la possession que de quelques privilégiés et, par la suite, devenaient de plus en plus rares. Une deuxième édition des *Notes* de 1882 devenait nécessaire ; mais l'auteur, éloigné depuis longtemps déjà de l'Indo-Chine et ayant de nombreuses occupations en France, ne pouvait entreprendre un tel travail, long et minutieux. Lorsque mon tour de service m'appela en Cochinchine, M. Silvestre, avec lequel j'avais été en relations journalières pendant trois ans, me conseilla de mettre à profit ce deuxième séjour en pays annamite pour compléter et remanier, au besoin, son étude primitive, afin de donner satisfaction aux nombreuses demandes qu'il avait reçues. Je ne pouvais refuser de satisfaire le désir de celui qui avait été mon conseiller et mon guide et, dès mon arrivée à Saïgon, je me suis mis à l'ouvrage.

Le livre que je présente au public n'est qu'une nouvelle édition des *Notes pour servir à la recherche des monnaies de l'Annam*, parues en 1882, édition remaniée et augmentée de la description d'un grand nombre de monnaies et médailles qui n'avaient pu être décrites à cette époque. Que M. Silvestre veuille bien en accepter l'hommage comme un témoignage de reconnaissance, en retour des enseignements que j'ai reçus de lui.

Comme mon maître, je recommande à mes compatriotes, que les hasards de la vie ont conduits en Indo-Chine, de se hâter de recueillir les monnaies de cet empire qui tend à disparaître, après plus de 2.000 ans d'existence historique. Depuis que nous avons donné aux indigènes le goût du travail, en leur montrant les bénéfices qu'ils peuvent en retirer, les vastes terrains de l'Annam, longtemps abandonnés, se transforment en magnifiques rizières et, chaque jour, sous le soc de la charrue, surgissent les antiques ligatures, trésor enfoui et oublié par les ancêtres.

Mais elles deviennent de plus en plus rares ces cachettes dans lesquelles, par crainte des voleurs ou de la rapacité des mandarins, le paysan plaçait jadis ses économies péniblement amassées et encom-

brantes. Les anciennes monnaies n'ayant plus cours vont, depuis longtemps, aux creusets des fondeurs pour être transformées en objets de culte ou ustensiles de ménage, ou sont soigneusement conservées dans les familles comme amulettes ou fétiches. Un jour viendra bientôt où les seuls documents numismatiques de ce grand empire de l'Extrême-Orient n'existeront plus que dans les tiroirs de ceux qui les auront sauvés du creuset.

Hâtons-nous donc de rechercher ceux qui subsistent encore et, si ce livre parvient à aider à de nouvelles découvertes, j'aurai la double satisfaction d'avoir accompli le désir de mon maître et d'avoir offert mon faible tribut à la vulgarisation de l'étude si intéressante et si instructive de la numismatique.

Documents consultés.

Les *Notes pour servir au classement des monnaies et médailles de l'Annam et de la Cochinchine française*, de M. J. Silvestre, constituent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le fond de cet ouvrage.

En ce qui concerne les monnaies, nous avons consulté les deux ouvrages suivants :

Annam and its minor currency, by Ed. Toda, dans : *Journal of the China Branch of the Royal Asiatic Society* (New series, n° XVII) ;

The currency of farther East, by J.-H. Lockhart. Noronha & Co, Hong-Kong, 1895.

La partie historique nous a été fournie par l'*Abrégé de l'histoire d'Annam*, de M. C. Paris, et l'*Histoire ancienne et moderne de l'Annam*, de l'abbé Adr. Launay.

Sur les monnaies de l'Indo-Chine française, nous avons trouvé d'utiles renseignements dans les documents officiels du Gouvernement de l'Indo-Chine, publiés annuellement sous le titre : *Etat de la Cochinchine*, et dans quelques articles sur la question monétaire en Indo-Chine, publiés par la *Politique Coloniale*.

Les planches qui accompagnent cet ouvrage sont la reproduction photographique des monnaies de notre collection ; toutefois, les petites monnaies, qui n'auraient pas offert une netteté suffisante, ont seules été copiées avec soin et les planches ont été reproduites en phototypie.

Nous nous faisons un devoir d'adresser ici nos remerciements bien sincères à tous ceux qui nous ont aidé dans notre tâche et, en particulier, à MM. Stem, contrôleur des douanes de la Cochinchine, et Grilhon, élève en pharmacie, qui ont bien voulu mettre à notre disposition leurs collections pour compléter les planches de notre album.

Saigon, le 1^{er} janvier 1900.

DÉSIRÉ LACROIX.



PRÉCIS HISTORIQUE

AU SUJET DES DIFFÉRENTS NOMS DONNÉS A L'ANNAM

Les monnaies et médailles qui font l'objet de notre étude sont celles qui ont été émises à l'usage du peuple qui parle actuellement la langue annamite et de ses ancêtres.

Ce peuple, qui habitait, à l'origine de la période historique de son existence, le sud-ouest de la Chine actuelle ainsi que le Haut-Tonkin, portait alors le nom de Kiao-Tcheu (*Giao chi* en annamite.) Eten-dant progressivement sa domination vers le Sud, il a occupé tout le pays, jusqu'au territoire de Hatien, à l'ouest de la Cochinchine actuelle. Pendant cette migration, il absorbe graduellement, puis fait disparaître définitivement de la carte de l'Asie l'ancien royaume de Campà et impose sa souveraineté à l'antique empire Khmer (Cambodge), dont il s'annexe une partie du territoire.

Les annales de l'empire chinois révèlent déjà l'existence des *Giao-chi* en l'an 2537 avant l'ère chrétienne. Plus tard, on les retrouve sous le nom de *Iue* (*Việt* en annamite), alors qu'ils occupent le territoire dit des *Trois Iue*, savoir : 1° *Ou-Iue* (1), le Kiang-Sou actuel et une partie du Tché-Kiang ; 2° *Nan-Iue* (2), le Kouang-Tong et

(1) 吳越 (2) 南越

une partie du Tonkin ; 3^o *Min-Iue* (1), le Fou-Kien et une partie du Tché-Kiang. Ils sont également désignés sous le nom commun de *Nan-Kiao* (2) (*Nam-Giao*).

En l'an 207 av. J.-C., un général chinois, chargé par l'empereur Hoang-Ti de réunir à l'empire tous les petits États du Sud, érigea, pour son propre compte, un royaume auquel il donna l'ancien nom de *Iue-Nan* (*Viêt-Nam*).

En 110 av. J.-C., la Chine s'empara de ce royaume et en fit une province de l'empire, qu'elle appela *Giao-Châu*.

En 756 après J. C., l'empereur de Chine crée, dans le pays qui forme le Tonkin actuel, un grand commandement militaire auquel il donna le nom de *Ngan-Nam* (*An-Nam*) (Sud pacifié) ; c'est la première fois qu'il est question de ce nom dans l'histoire.

En 968, le peuple annamite secoua le joug qu'il subissait depuis plus de mille ans, non sans avoir essayé de s'en délivrer à plusieurs reprises, et se proclama indépendant ; Bô-Lãnh, son libérateur, donna au nouveau royaume le nom de *Đại-cu-Viêt*. Ses successeurs reçoivent ensuite l'investiture de l'empereur de Chine, sous le nom de rois de *Giao-Chi* en 1010, d'*An-Nam* en 1175, et de nouveau de *Giao-Chi* en 1400. Lê-Loi, en fondant sa dynastie, en 1428, rend au royaume son nom primitif de *Đại-Viêt*, mais en 1437, l'empereur lui envoya l'investiture et le reconnut roi d'*An-Nam*.

En 1540, lors de l'usurpation du trône d'*An-Nam* par les Mạc, le pays est divisé sur ordre de l'empereur en deux principautés : celle de *Đông-Kinh* (Tonkin) et celle de *Tây-Kinh*, qui tirent leurs noms des deux capitales du royaume dès lors scindé en deux camps rivaux. A cette époque, les Européens donnaient déjà à l'Annam un nom de convention et on le trouve désigné sur quelques documents géographiques sous le nom de Cochin-chine (*Cochin-china*, *Gaucinchina*, *Conchia*, 1492 ; *Cauchechina*, 1544 ; *Cauchina*, 1610 (3)). Divers

(1) 閩越 (2) 南交.

(3) *Notes sur le Tong-King*, par F. Romanet de Caillaud. — *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 6^e série, T. 19, 1880, et 7^e série, T. 3, 1882.

auteurs ont donné des origines plus ou moins plausibles de ce nom ; nous nous rangeons de préférence à l'opinion de ceux qui considèrent ces noms comme une altération phonétique du mot Tchen-Tch'eng (1), nom donné par les Chinois du sud à l'ancien royaume de Campâ, sur le territoire duquel s'infiltraient, depuis de longues années, les Annamites (2).

En 1616, le royaume est reconstitué et reprend le nom d'*An-Nam*, qu'il conserve jusqu'en 1788, époque à laquelle le roi est chassé de ses États par les rebelles Tày-Son ; remis sur le trône par les armées chinoises envoyées à son secours, il reçoit une nouvelle investiture de roi d'*An-Nam*, mais ne peut résister à la rébellion et s'enfuit. C'est la dernière fois que ce nom est officiellement donné au pays.

En 1801, Gia-Long reprend successivement aux Tày-Son le royaume que ses aïeux avaient fondé sur le territoire de l'ancien Campâ (Annam actuel), puis l'ancien royaume d'*An-Nam* (le Tonkin de nos jours), sur lequel régnaient en maîtres les rebelles. Réunissant alors sous le même sceptre tous les territoires occupés par les descendants des Giao-Chi, il donne à son empire le nom de *Đại-Nam*, et s'attribue le titre de *Đại-Nam-Quốc-Hoàng-Đệ* (*Empereur du grand royaume du Sud*). Quelques années après, l'empereur de Chine donne sa consécration à ce nouvel état de choses et reconnaît Gia-Long comme souverain du royaume tributaire de *Việt-Nam* (*Yue-Nan*, en chinois).

Tels sont les principaux noms par lesquels le pays qui forme actuellement l'Indo-Chine française est désigné dans les documents historiques de la Chine et de l'Annam. Cependant, peu d'historiens ou de voyageurs ont tenu compte de ces dénominations officielles dans les ouvrages ou les récits qu'ils ont livrés à la publicité ; et l'on trouve, dans ces relations, le même pays désigné tantôt sous le nom

(1) 占城.

(2) *The history of Champa*, by G. Aymonier, dans *Imperial and Asiatic Quarterly Review*. July, 1893, in-8°.

d'An-Nam, tantôt sous celui de Cochinchine ou de Tong-King, de sorte que la lecture de tous ces ouvrages devient, pour le chercheur, une source d'erreurs.

Il faut attribuer ces divergences à l'état de trouble dans lequel se trouvait le pays au moment où ont paru les premières relations des voyageurs. A cette époque, en effet, le pouvoir royal n'existait que de nom, deux familles rivales se disputaient la suprématie et gouvernaient l'une le sud, l'autre le nord du pays, avec des titres royaux qu'elles s'étaient attribués ; les noms des deux gouvernements étaient différents et, cependant, les deux rois rendaient leurs édits au nom du roi d'An-Nam. Il est incontestable qu'une véritable confusion a dû se produire dans l'esprit des voyageurs qui abordaient dans l'une ou l'autre partie du pays, et étaient amenés à donner au royaume tout entier le nom du pays dans lequel ils se trouvaient (1).

De nos jours, la confusion est encore plus grande, car depuis notre intervention en Indo-Chine, les anciennes dénominations du pays ont été bouleversées. Nous désignons actuellement sous le nom de *Tonkin* l'ancien royaume d'An-Nam, celui des annales avant ses conquêtes du XVII^{me} siècle et dont *Hanoi* était la capitale ; par contre, nous appelons *Annam* le pays que les historiens du siècle dernier désignent sous le nom de Cochinchine. Ce nom de *Cochinchine* est également encore employé, mais pour désigner la portion du territoire cambodgien conquise par les Annamites vers la fin du XVII^{me} siècle et que nous avons érigée en colonie française en 1862. Les anciens noms semblent avoir été déplacés parallèlement à eux-mêmes vers le sud, comme si la nouvelle carte de l'Indo-Chine avait glissé sous la presse typographique par la faute de l'ouvrier chargé d'en imprimer les noms.

(1) Consulter *l'Empire d'Annam et le peuple annamite*, par J. Silvestre. — Paris, Félix Alcan, 1889, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE



MONNAIES



TITRE PREMIER

PROLÉGOMÈNES

GÉNÉRALITÉS SUR LES MONNAIES

§ I. — Origine des monnaies.

La conquête et l'occupation prolongée du pays annamite par les Chinois y ont laissé, dans la numismatique comme en toutes choses, des traces qu'on ne songera pas à discuter et qui font qu'on ne saurait s'occuper avec succès des monnaies et médailles annamites, si l'on ne possède déjà quelques notions de numismatique chinoise.

Les plus anciennes monnaies métalliques de la Chine avaient, dit-on, la forme du caractère 布, (*pou* en chinois, *bô* en annamite), qui signifie « pièce de soie », et cette forme leur a été, sans doute, donnée en souvenir de cet ancien moyen d'échanger les produits du sol ou de l'industrie. Depuis, ce caractère signifie aussi « circulation de la monnaie ».

On trouve, plus tard, des réductions de fers de lance ou de pioche, instruments qui avaient dû également servir aux transactions commerciales. A l'époque de la grande invasion de l'an 214 avant J.-C., la Chine faisait usage de monnaies de bronze ayant la forme de couteaux et munies d'un anneau à l'extrémité du manche, pour les en-

filer. La lame d'abord, l'anneau ensuite, reçurent des inscriptions indiquant soit leur poids, soit leur valeur, soit aussi le nom de l'Etat ou de la ville où elles avaient été fondues. (Voir pl. I.)

L'époque de l'apparition des monnaies rondes est douteuse ; certains auteurs chinois prétendent que la monnaie en usage sous l'empereur *Fou-Hi* (2852-2737 av.-J. C.), était ronde à l'extérieur et représentait le ciel, et carrée à l'intérieur pour figurer la terre au centre de l'espace céleste, tandis que le dictionnaire de l'empereur *K'ang-Hi* attribue seulement à la dynastie *Tchèou* (1122-249 av.J.-C.) le premier usage de la monnaie de bronze ronde avec un trou carré.

Comme ce sont là des sujets relevant de l'histoire métallique de la Chine, nous ne devons nous en occuper ici que pour établir l'origine des formes monétaires en Annam et sans nous y arrêter davantage.

Cependant, nous ne voulons pas passer sous silence l'évolution originale et fort vraisemblable que M. Silvestre attribue dans ses *Notes* aux anciennes monnaies en forme de couteau : « La forme de ces monnaies se modifia tout naturellement ; le manche fut supprimé et l'anneau vint s'adapter au pied de la lame ; mais pour conserver à la pièce le même poids, son épaisseur fut considérablement augmentée, et l'anneau devint une rondelle plate avec un trou central pour le passage du lien. Plus tard, le peuple s'était si bien habitué à la circulation de ces objets si faciles à manier et à transporter, d'une conservation assurée, qu'il en était arrivé à ne plus les considérer comme l'équivalent réel de la valeur des choses, mais seulement comme une valeur conventionnelle, fiduciaire en quelque sorte ; on vit alors, pour la plus grande commodité des gens, disparaître cette épaisse lame, dernier reste de l'antique couteau, et la rondelle trouée en carré fut seule conservée. »

*
* *

Il faut remonter jusqu'au VI^{me} siècle de notre ère pour entendre parler pour la première fois de monnaies purement annamites.

Jusqu'à cette époque, celles dont les populations ont fait usage ont été importées par les Chinois. Les premières monnaies annamites, qui sont très rares, sinon introuvables, portent le chiffre de *Thiên-Đức* et furent émises par *Lý-Nam-Đê* en 541. Le peu de durée du règne de ce monarque n'a sans doute pas permis d'en fabriquer de grandes quantités, et il est probable que l'usage de cette monnaie fut proscrit dès que les gouverneurs chinois eurent rétabli, dans le pays, l'autorité impériale (603).

Jusqu'au X^{me} siècle, il n'est plus question de monnaies annamites, et le *Kou-tsiuen-hoei*, traité chinois des anciennes monnaies de cuivre, qui donne le dessin de quelques pièces annamites, présente, comme plus ancien chiffre, celui de *Thái-Bình*, du règne de *Tiên-Hoang*, (968-980.)

A partir de cette époque, et jusqu'en 1428, plusieurs souverains se sont abstenus d'émettre des monnaies pour des raisons diverses dont il sera parlé dans le cours de cette étude. Ces rois acceptèrent dans ce cas la circulation des monnaies chinoises de l'époque, fondues dans les provinces de *Quang-Si*, *Quang-Tong* et *Fou-Kien*, et importées par des navires chinois. Ces monnaies étaient plus petites que celles en usage en Chine, et portaient le chiffre de règne des empereurs qui régnaient alors sur le Céleste Empire.

Les rois de la dynastie *Lê* ont émis des monnaies, ainsi que les nombreux usurpateurs qui ont occupé le trône pendant cette période si troublée de 1428 à 1800 ; ces pièces sont, d'une manière générale, en tous points semblables à celles en usage en Chine. Les empereurs de la dynastie des *Nguyễn*, dont *Gia-Long* a été le fondateur, ont essayé d'apporter quelques changements au système monétaire du Céleste Empire suivi par leurs prédécesseurs, principalement en ce qui concerne les monnaies en argent, mais ces modifications n'ont été que passagères et, de nos jours, les habitants du pays d'Annam font encore usage de monnaies semblables à celles que leurs ancêtres employaient il y a plus de 1300 ans.

§ II. — Description des monnaies en général.

Le peuple annamite n'a pas reçu de la Chine, sa puissante éducatrice, ou n'a pas su s'assimiler l'intelligence artistique dont les monuments sont décrits dans les annales chinoises. Point de ces colonnes de métal hautes de cent pieds et sur lesquelles on a gravé l'éloge des souverains, ni de ces grands vaisseaux de bronze, pesant jusqu'à 800 quintaux et sur lesquels était tracée la géographie de l'Empire, ou de ces admirables vases d'airain, dignes de supporter la comparaison avec les productions les plus appréciées de l'art antique de l'Occident, et qui existent encore, dit-on, dans les collections de l'Empereur de Chine (1). Il n'y a plus lieu de s'en étonner d'ailleurs, quand on sait que la grande floraison des arts en Chine date de la dynastie des Song, c'est-à-dire est postérieure à l'indépendance de l'Annam.

Mais ce que les Annamites ont appris des Chinois, ils l'ont conservé tel quel jusqu'à nos jours. Les dissemblances ne tiennent qu'à des usages profondément entrés dans les mœurs dès avant la colonisation chinoise, transmis avec le lait de la mère, et si bien passés dans les caractères, qu'ils ont résisté, chez la masse populaire, à l'influence de la Chine, et à la pression des grands et des lettrés indigènes. On peut dire que ces restes de leur caractère propre sont ce qu'il y a de meilleur chez l'Annamite, à ce point que le bas-peuple, qui les a le mieux conservés, jouit encore, lorsqu'il n'a pas à craindre le despotisme du maître, du naturel enjoué, brave, laborieux et susceptible de franchise et de générosité, qui fait si souvent défaut dans les classes les plus élevées.

Cependant, en matière de monnaies et médailles, la Chine a pu d'autant mieux s'inféoder l'Annam qu'elle a trouvé là table rase. On y a donc imité servilement le système en usage dans le Céleste

(1) G. Pauthier. — *L'Univers : Histoire et description de tous les peuples : Chine*. Paris, Firmin Didot, 1837, in-8°.

Empire et l'on s'est immobilisé durant une longue suite de siècles ; aussi, sauf certains perfectionnements apportés par Gia-Long (1801-1820) dans le monnayage des métaux précieux, et sur lesquels nous aurons à insister en temps et lieu, la numismatique de l'Annam est encore aujourd'hui ce qu'elle était dès le début de l'adoptaion du numéraire.

Le réveil artistique qui s'est produit en Chine, postérieurement à l'émancipation de l'Annam, n'a eu aucune influence sur ce peuple ; aussi, voyons-nous le métal ne servir qu'à des usages pratiques, monnaies plus souvent que médailles, et la pauvreté de celles-ci, leur insignifiance, rebuteront, nous le craignons, les numismates accoutumés aux richesses et aux beautés artistiques de la Grèce et de Rome. Le soin apporté à la fabrication d'une pièce, son poids, la bonne qualité du métal employé, etc., pourront-ils, tout au plus, évoquer l'idée d'un règne prospère à l'époque de l'émission ; tandis que de petites dimensions, une faible épaisseur, le peu de fini dans l'exécution, dénoteront une ère troublée ou des finances précaires.

*
* *

A part de rares exceptions résultant de tentatives qui n'ont pas eu de suites, l'unique monnaie du pays est le *Đông-Tiên*, 銅錢, appelé *sapèque* par les Européens. C'est une pièce de cuivre ou de zinc, généralement de faible épaisseur, d'un diamètre variant de 20 à 25 millimètres, et percée d'un trou carré en son centre. Une marge, de largeur variable, forme bordure en relief sur la circonférence ; le trou central est également entouré d'un cadre en relief. Quatre caractères chinois sont inscrits autour du carré central et offrent le même relief que les marges. Le revers présente généralement les mêmes bordures que la face, mais ne comporte aucun signe ni caractère chinois, sauf quelques exceptions qui seront signalées au fur et à mesure qu'elles se présenteront dans l'énumération des monnaies. Quelques millimètres en plus ou en moins dans les diamètres, des moules plus ou moins soignés, la largeur des

marges et les dimensions du trou central; constitueront, avec les inscriptions qui se rapportent à chaque souverain, les seules différences que nous aurons à indiquer dans le cours de cette description.

Le *Đông* ne comporte ni multiples ni sous-multiples; quelques essais ont bien été tentés par des empereurs de la période contemporaine, mais ces monnaies ont été très peu appréciées par la population; une expérience récente, faite en 1877 par Tұ-Bừc, n'a pas eu plus de réussite que les précédentes, et les pièces de 50 et 60 ont été bientôt disqualifiées malgré leur cours forcé.

Pour les usages journaliers, et pour constituer une monnaie de compte, on réunit ces pièces en chapelets, en les enfilant au moyen d'un lien. On obtient ainsi des *ligatures*, qui ont l'inconvénient d'un poids énorme (1); de plus, comme les chapelets renferment jusqu'à 600 pièces, les mettre en ordre suffit à causer un travail pénible, et l'on est exposé à des accidents aussi désagréables que fréquents.

M. Brossard de Corbigny, dans son ouvrage : « *Huit jours d'ambassade à Hué* » (1875), en a fait la remarque humoristique :

« En fait de monnaie, dit-il, nous trouvons ici l'antique sapèque de zinc (valeur : un septième de centime). Elle n'a pas changé de forme; toujours aussi incommode, toujours enfilée par son milieu en lourds chapelets, elle continue à casser de temps en temps son lien pour s'éparpiller par terre, si bien qu'il faut ramasser, l'une après l'autre, six cents de ces petites rondelles pour enlever seulement la valeur de dix-huit sous français (2). Autre inconvénient : cette monnaie subit de très grandes variations dans sa valeur, comparée à celle de l'argent, et l'on peut dire qu'elle descend quelquefois bien près de sa valeur intrinsèque. »

(1) Une ligature de 600 sapèques de zinc, constituant le *Quan*, ou franc annamite, pèse 1 k. 500.

(2) Actuellement, la ligature vaut, environ, 0 fr. 35.

Enfin, l'on doit reprocher encore aux sapèques de cuivre leur excessive rareté, car les fondeurs les emploient souvent pour suppléer au manque du métal nécessaire à leur industrie ; et aux sapèques de zinc, leur grande fragilité.

*
**

Les quatre caractères chinois qui figurent sur la face des monnaies servent à les classer : deux d'entre eux représentent le *chiffre de règne* du souverain, et les deux autres, qui sont presque toujours les mêmes, 通寶, *Thông-Bửu*, tiennent lieu, pour ainsi dire, d'estampille officielle, que l'on peut traduire par l'expression : *monnaie courante de l'Etat*. Ces caractères se lisent, généralement, en croix, de haut en bas, puis de droite à gauche ; les deux caractères verticaux indiquant le règne. Il existe, cependant, d'assez nombreuses exceptions pour lesquelles les caractères doivent être lus en faisant le tour de la pièce, de gauche à droite, et en commençant par le caractère supérieur ; la pratique, et surtout la connaissance des chiffres de règne, sont les seuls guides en cette circonstance. Cependant, quand le caractère *thông* est placé à droite du trou central, le chiffre de règne est sûrement représenté par les deux caractères verticaux.

*
**

Depuis plus de 900 ans, les Annamites ont emprunté à la Chine la coutume de distinguer, dans les dynasties royales, chaque souverain par son *chiffre de règne* pendant sa vie, et par son *titre dynastique*, après sa mort. Le nom de famille et le nom particulier du prince sont complètement abandonnés, dès qu'il monte sur le trône.

Le **chiffre de règne** 年號, *Niên-hiệu*, est un vocable symbolique, en quelque sorte, qu'adopte le roi lors de son avènement et qui, au dire de certains lettrés, représente l'idée politique, religieuse, sociale, etc., qui passe pour l'inspirer, ou encore les espérances du nouveau règne. C'est toujours ce chiffre qui figure sur les monnaies.

Le *Niên-hiệu* choisi par un souverain n'est pas irrévocable, et nous verrons qu'il a été souvent changé pendant le cours d'un même règne. Ce changement s'opérait surtout quand il se produisait des événements malheureux, la superstition faisant admettre qu'en prenant un autre chiffre, la fortune pouvait aussi changer. Un grand nombre de *Niên-hiệu*, pour un même roi, indique donc, presque à coup sûr, un règne troublé par des guerres ou des calamités.

Le *Niên-hiệu* sert à la supputation des temps ; on dit : la 3^e année *Gia-Long*, la 20^e année *Kiến-Hung*, pour indiquer la date d'un fait qui a eu lieu pendant le règne. Quelle que soit la date de la mort d'un roi, son chiffre continue à avoir cours jusqu'à l'accomplissement de l'année astronomique entamée, son successeur n'inaugurant le chiffre qu'il a adopté qu'à partir du premier jour de l'année suivante. On a évité, ainsi, des erreurs chronologiques qui eussent rendu les annales inextricables.

Quant au **titre dynastique** 廟號 *Miêu-hiệu*, il n'est décerné aux rois légitimes qu'après leur mort. On a vu là, quelquefois, l'effet d'un de ces jugements de la postérité, en usage chez les anciens Egyptiens, mais ce n'est, le plus souvent, que la désignation du rang dans la dynastie. La dynastie des *Nguyễn* (1801) s'est conformée à l'usage de comprendre, sous des titres royaux, des ancêtres depuis longtemps décédés et que *Gia-Long*, en fils pieux, a voulu associer à sa prospérité. Cette façon d'agir est bien conforme, d'ailleurs, aux règles de la morale asiatique et elle est en usage en Chine depuis longtemps.

Ces appellations : *chiffre de règne*, *titre dynastique*, qui ont été souvent employées l'une pour l'autre par les voyageurs et les auteurs inexpérimentés et peu au courant des usages des peuples de l'Extrême-Orient, sont la cause de nombreuses erreurs et rendent souvent le lecteur très perplexe. Il est donc utile de rappeler qu'en règle générale, les souverains doivent être désignés par leur titre dynastique après leur mort, et par le chiffre de règne de la période contemporaine, s'il s'agit d'un prince régnant. Ainsi, l'histoire donne le nom de

Nhơn-Tong, qui est son titre dynastique, au roi Bang-Ki, de la dynastie Lê, qui régna de 1443 à 1460, au lieu de le désigner par *Thái-Hòa* ou *Đien-Ninh*, ses chiffres de règne. Exceptionnellement, quelques souverains des temps modernes sont habituellement désignés par leurs chiffres de règne ; mais cette manière d'agir ne peut amener aucune confusion, car les rois de l'époque contemporaine n'ont généralement adopté qu'un chiffre, aussi bien en Chine qu'en Annam. Ainsi, les empereurs *K'ang-Hi*, *Kien-Loung*, universellement connus de tous ceux qui ont étudié l'histoire de la Chine, ne sont ordinairement désignés que par ces appellations, qui sont leurs chiffres de règne ; on retrouve de même, dans l'histoire annamite, les noms de *Kiến-Hung*, *Minh-Mạng*, qui sont les chiffres de règne des rois *Hiên-Tông* (1740-1786) et *Thánh-tổ-Nhơn* (1821-1841.) Quant au nom que portait le roi avant son avènement, il n'est jamais employé et une telle désignation constitue une irrévérence.

*
**

Les deux caractères verticaux d'une monnaie servent donc à reconnaître le souverain qui l'a émise, et la période d'années pendant laquelle a eu lieu cette émission ; ils remplacent l'exergue qui, dans les monnaies de l'Occident, porte le nom du souverain ou de l'Etat et la date d'émission. Il peut y avoir, quelquefois, confusion entre les monnaies de la Chine et celles de l'Annam, car les mêmes chiffres de règne ont été employés par des rois des deux pays ; l'habitude seule peut indiquer, à l'examen de la pièce, si celle-ci doit être attribuée à l'un ou à l'autre de ces deux Etats.

Les caractères horizontaux varient quelquefois, mais la série n'en est pas très longue, et le collectionneur arrive bien vite à les connaître tous. Nous donnons, ici, la liste des principales variations que nous avons rencontrées dans les collections annamites, et aussi sur les pièces chinoises, car celles-ci se reproduisent souvent chez les autres :

通 *Tông* : Pénétrer, rendre praticable, ouvert, d'un usage commun ;
寶 *Bửu* : Chose précieuse, sceau impérial.

Ce dernier, qui paraît ne devoir jamais varier, entre habituellement comme second terme dans la formule, et il suffira au lecteur de l'ajouter à chacun des caractères qui suivent :

聖	THÁNH : Très sage, <i>saint</i> , intelligent ;
豐	PHONG : Riche, <i>abondant</i> ;
符	PHÛ : Unir, seceau des mandarins, <i>talisman</i> ;
祐	HỮU : Secours d'en haut ;
平	BÌNH : Paix, tranquillité ;
元	NGUYÊN : Origine, commencement, <i>premier</i> ;
重	TRỌNG : Lourd, pesant, précieux, ou encore : numéral des objets étagés les uns sur les autres ;
巨	CỰ : Règle, régulier ;
大	ĐẠI : Grand ;
永	VĨNH : De longue durée ;
泉	TUYÊN : Monnaie de cuivre, source ;
順	THUẬN : Obéir, acquiescer, favorable ;

Ces six derniers se trouvent sur les pièces de Kiêng-Hưng aussi souvent, au moins, que Thông et que Nguyễn.

Quelle intention a présidé au choix de ces termes ? Sans doute, les souverains n'ont consulté, en cela, ainsi que pour la désignation des chiffres de règne, que leurs préférences, et ont recherché ou une formule élégante, ou un rapprochement euphonique, ou, peut-être, l'expression d'un vœu.

..

Les revers ont été longtemps exempts de toute inscription ou indication quelconque ; dans les pièces anciennes, nous n'avons trouvé que de rares exceptions : une monnaie de Tiên-Hoàng (968-980), et deux de Đại-Hành (981-1006) portent, au revers, la première : le caractère 丁 (Đinh) ; les deux autres, le caractère 黎,

(Lê). noms des dynasties auxquelles appartenaient les souverains. Il faut ensuite se reporter jusqu'en 1414-1428 pour retrouver une inscription sur une monnaie émise pendant la guerre de l'Indépendance, dirigée par le fondateur de la dynastie des Lê postérieurs. Cette pièce, au chiffre Thành-Quan, porte, au revers, le caractère 乃 (Nhói). A partir du XVIII^{me} siècle, les signes et inscriptions du revers deviennent plus nombreux et, sous Kiêng-Hung (1740-1786), on les voit se multiplier. Ce sont :

- Un simple point, une étoile ou le soleil ;
- ☾ Un croissant, la lune et peut-être aussi, dans quelques cas, l'empreinte de l'ongle ;
- 一 NHŨT : Un ;
- 中 TRUNG : Milieu, centre ;
- 工 KONG : Ouvrage, travail, ministère des travaux ;
- 正 CHÁNH : Droit, juste, égal ;
- 京 KINH : Cour, demeure royale, capitale, etc., etc.

§ III. — Métaux monétaires.

Le métal le plus généralement employé à la fabrication des monnaies est le cuivre, allié à une plus ou moins grande quantité de zinc ou d'étain. Le fer, le plomb, l'étain, le zinc, et même l'or et l'argent, ont également été employés à cet usage, mais seulement à titre exceptionnel ; le zinc, cependant, constitue, depuis un siècle à peu près, le seul métal monétaire en circulation au Tonkin et dans la Cochinchine française.

Etain, zinc, fer. — Le roi Minh-Tông (1315-1331), emprunta aux Malais de Lâm-Áp, vaincus et réduits en vassalité par son père, l'usage de la monnaie d'étain. Ce métal est entré depuis longtemps pour une bonne part dans le bas monnayage de tous les peuples de

la péninsule et des îles malaises ; on en usait encore au Siam il y a quelques années. Nous verrons l'usage s'en perpétuer jusqu'à nos jours dans l'Annam ; seulement, on en arrivera, par des alliages d'abord, et la suppression ensuite, à mélanger et enfin à remplacer un métal relativement coûteux, par un autre plus vil, le *zinc*. D'ailleurs, ce dernier métal se trouvait en abondance dans le pays, puisque, au siècle dernier, les Japonais venaient en acheter de grandes quantités pour la fabrication du laiton.

Ce premier essai de monnayage de l'étain ne fut sans doute qu'un expédient ou ne répondit pas aux intentions de son auteur, car, après quelques années, les pièces d'étain au chiffre *Đại-Khánh* furent démonétisées et remplacées par des pièces de cuivre au chiffre *Khai-Thái*.

Le fondateur de la grande dynastie des Lê postérieurs, *Lê-Lợi*, se trouvant le maître d'un royaume épuisé, ruiné, dut employer divers métaux monétaires, et avec les pièces de cuivre qu'on lui attribue, il en fit fabriquer aussi d'un métal inférieur, composé de cuivre mêlé de plomb et de sable ; ces pièces portent l'inscription *Giao-chi-thông-bừu* (monnaie courante du pays de *Giao-Chi*) et sont devenues très rares, par suite, probablement, de leur peu de résistance. Des pièces, au chiffre *Thành-Quan*, avec le caractère *nữ* au revers, furent également fondues en étain mêlé de plomb, pendant la guerre de l'Indépendance. Mais, dans la suite (1428-1434), les mines de cuivre ayant été de nouveau ouvertes à l'exploitation, *Thái-Tông*, son fils et successeur, put émettre des monnaies en cuivre aux chiffres *Thiện-Bình* et *Đại-Bừu*.

Sous *Kiến-Ưng* (1740-1786), on émit des pièces en *zinc*. Depuis *Gia-Long*, ce métal est constamment employé pour la fabrication des monnaies ; la pièce de zinc est même la seule qui ait cours actuellement au Tonkin et en Cochinchine, l'Annam proprement dit faisant seul usage des monnaies de cuivre.

Les usurpateurs de la famille *Mạc* ont aussi employé l'étain, et *Mạc-dăng-Dong* se vit obligé d'émettre des monnaies en *fer*. Ces

pièces, aux chiffres Minh-Đức, fragiles et très oxydables, sont devenues très rares. C'est le seul essai de monnaies en fer qui ait été tenté dans le pays.

Or, argent.— Les métaux précieux ont été employés surtout à la fabrication des médailles ; s'ils ont servi de monnaie, c'est principalement sous la forme de lingots.

L'or devait être autrefois assez abondant, car au VII^{me} siècle, pendant la domination chinoise, cinq *châus* (arrondissements) sur treize, offraient de l'or dans leur tribut annuel.

L'argent, plus rare, puisqu'il n'était exigé que de trois *châus*, a été surtout importé par les Chinois qui venaient de Canton l'échanger contre les produits du pays.

Nous n'avons connaissance d'aucune monnaie ou médaille en or ou en argent des temps antérieurs au XIX^{me} siècle. Cependant, le *Binh-nam-thiết-luật* rapporte, dans les correspondances échangées entre les *vuá Lê*, les *chúa Trjnh* et leurs généraux, durant les guerres contre les Nguyễn du Tchen-Tch'eng, maintes distributions de médailles et de lingots d'or et d'argent, accordés en récompense de services éclatants, ou à titre d'encouragement aux chefs et aux soldats.

Un Français, nommé Pierre Poivre, s'étant rendu en Cochinchine (1) en 1749, sur un vaisseau de la Compagnie des Indes, pour essayer de faire du commerce, a laissé une relation de son voyage dans laquelle il raconte les difficultés qu'il a éprouvées pour introduire l'argent monnayé dans ce pays. Nous allons reproduire quelques passages de ce récit, dans lequel il est également question d'un métal spécial employé à cette époque pour la fabrication du basmonnayage, et dont nous n'avons pas encore parlé :

« On peut dire qu'ils (les Chinois) ont le talent de tâter, avec discernement, le goût des Cochinchinois, de leur dérober leurs connaissances utiles et de leur rendre les plus petites choses précieuses

(1) Le pays désigné sous le nom d'Annam sur les cartes actuelles.

« et nécessaires. C'est avec de pareilles précautions qu'ils ont intro-
« duit depuis quatre ou cinq ans la *toutenague* (1) à la Cochinchine.
« Ce métal, connu et méprisé chez eux, fait aujourd'hui l'essentiel de
« leur commerce. Le profit immense qu'ils font sur cette matière leur
« a fait abandonner ou interrompre tous les autres objets. Ils en
« apportèrent pour la première fois en 1745. Le prix médiocre qu'ils
« y mirent flatta l'avarice du Roy. Obligé, pour faire sa monnaie,
« d'acheter bien cher le cuivre des Chinois, et n'en ayant pas toujours
« autant qu'il vouloit, parce que la sortie de cette matière est défen-
« due en Chine, il crut retirer un avantage considérable en faisant
« faire des caches (sapèques) en *toutenague*. Depuis ce tems, les
« Chinois en ont apporté considérablement, et ont acheté avec béné-
« fice les anciennes caches, qui étoient de cuivre, pour les porter
« chez eux, où elles ont cours.

« Le Roy achète la *toutenague* 14 *quans* le pique (*picul*) de 120
« catis et en le réduisant en monnaie, il en tire 48 à 50 *quans*.

« Cette grande quantité de *toutenague* a causé des révolutions
« dans le commerce, et dont le Roy a profité pour acheter tout l'or de
« son royaume. Les Chinois, de leur côté, en ont tiré autant qu'ils
« ont pu, et les particuliers ont aussi acheté la *toutenague*, dont
« ils ont fait de fausses caches qu'ils font valoir dans le commerce.

« L'or, qui valoit, avant l'usage de la *toutenague*, 120, 125 et 130
« *quans* le *nén* (lingot), a monté tout d'un coup à 230 et 235 *quans* ;
« toutes les autres marchandises ont augmenté à proportion.

« Malgré un changement si contraire au commerce que la Com-
« pagnie se proposoit de faire, elle pouvoit espérer que la vente de son
« argent, même sans bénéfice, lui produiroit au moins des retours
« avantageux. Elle pouvoit d'autant plus y compter que *l'argent est*
« *fort rare en Cochinchine*. C'est dans ces vues que l'on proposa au
« Roy de changer les piastres de la Compagnie pour des caches.

(1) La *toutenague*, ou *packfung* chinois, contient 55 de cuivre, 23 de nickel, 17 de zinc, 3 de fer et 2 d'étain. (*Agenda du chimiste*. Ad. Wurtz. Paris librairie Hachette et C^e, 1877.)

« Malgré les mesures les mieux prises et les instances les plus pressantes, il ne fut pas possible de le déterminer à les prendre. A son exemple, les particuliers n'en voulurent point, ou n'en offrirent qu'un prix bien au-dessous de sa valeur intrinsèque. On se réduisit à demander que les piastres fussent marquées au coin du Roy et eussent cours dans le royaume ; ce qui fut accordé. On obtint, en conséquence, un édit qui ordonnoit à tous les sujets du Roy de recevoir dans le commerce la piastre carrée (1) sur le pied d'un *quan 2 mas* (2) 48 *catches*, et la piastre ronde sur celui d'un *quan 3 mas*.

« Mais les mandarins s'opposèrent à la publication de cet édit. Comme ils sont tous faux-monnayeurs, ils perdoient un bénéfice immense et ne trouvoient pas la même facilité à falsifier des piastres qu'à contrefaire des *catches*. Ils firent naître des soupçons dans l'esprit du Roy, qui passèrent dans le public, et, par une bizarrerie extraordinaire, l'argent tomba dans un discrédit qui ne peut avoir exemple qu'à la Cochinchine (3). »

Cette intéressante relation de voyage nous montre également que l'argent était cependant quelquefois employé comme monnaie par le Gouvernement :

« Il y a un temps, dans l'année, où le Roy paye ses soldats en *pains* chappés à son coin. Ces pains valent, dans le commerce, seize quans, mais il les oblige à les prendre sur le pied de vingt quans ; et, quand ces mêmes pains rentrent dans ses coffres, il ne les reçoit que pour douze ou, tout au plus, pour quatorze quans (3). »

C'était un moyen pratique d'augmenter les revenus de l'Etat, sans trop se creuser la tête pour établir un budget !

Avec Gia-Long, la monnaie d'argent a pris une plus grande exten-

(1) Nous ignorons de quelles piastres carrées il est question ici ; peut-être était-ce simplement des barres laminées ou fondues que la Compagnie des Indes employait dans ses transactions commerciales.

(2) Dixième du quan.

(3) Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine. *Revue de l'Extrême-Orient*, 1883. Paris, E. Leroux, éditeur.

soin, et c'est surtout sous la forme de lingots ou *barres* qu'elle a eu cours. Il en a été fabriqué également une assez grande quantité sous Minh-Mạng et sous son successeur Thiệu-Trị. A partir de cette époque, il semble que la circulation de ces lingots ait été plus restreinte, car de Tự-Đức, on ne connaît guère que des barres de petites dimensions. Un essai de piastres du modèle des dollars mexicains, fait par Minh-Mạng et ensuite par Thiệu-Trị, n'a pas eu grand succès également.

§ IV. — Provenance des métaux.

M I N E S

Le sol de l'Annam était, autrefois, riche en mines de toutes sortes, mais les métaux que l'on en tirait étaient à peine suffisants pour la consommation, car les filons n'étaient exploités que superficiellement, soit par ignorance, soit, surtout, par superstition. L'Annamite, en effet, n'aime pas s'enfoncer en terre, de peur de déranger « le dragon qui dort sous le sol de son pays et dont les membres s'étendent de toutes parts en vastes ramifications » ; de plus, les nombreuses guerres, qui mobilisaient toute la population valide, arrêtaient les travaux, souvent pendant de longues années.

Voici ce que dit M. Poivre, dans son mémoire déjà cité :

« La Cochinchine paroît être le vrai pays de l'or. On trouve, dans « les montagnes, toutes les marques qui prouvent son abondance. « On y voit un mineray naturel sur la surface de la terre et, dans les « grandes pluies, les torrents qui se précipitent des montagnes « roulent des paillettes d'or. La superstition les empêche de fouiller « dans ces montagnes, qui sont des objets d'adoration. Le peuple « est persuadé que ces montagnes désertes, où cet or se manifeste « partout, sont habitées par des esprits malfaisans, qu'il est dan-

« gereux de troubler dans leur demeure. Les Roys, pensant comme
« le peuple, ont toujours défendu, sous peine de la vie, d'en couper
« les arbres et d'ouvrir la terre en ces lieux sacrés. Ainsi, la supersti-
« tion a, chez les Cochinchinois, plus de force que la soif de l'or,
« et, quoiqu'il n'y ait point de friponnerie et d'injustice dont ils ne
« soient, d'ailleurs, capables envers les hommes pour s'enrichir, ils
« n'osent, cependant, pour le même motif, risquer de se brouiller
« avec les Esprits.

« D'ailleurs, ils sont mauvais mineurs et ignorans dans les tra-
« vaux nécessaires et utiles pour faire valoir une mine. Il leur est
« arrivé plusieurs fois de se trouver ensevelis, faute de savoir placer
« des étais pour soutenir la terre et de faire écouler les eaux. Ces
« accidens fréquens les ont rebutés. Ils se contentent d'ouvrir une
« tranchée et d'en faire écouler les eaux, à la chute desquelles ils
« mettent des claies pour recueillir l'or. Des travaux aussi faibles ne
« peuvent en produire beaucoup. Cependant, il seroit plus commun,
« si ces travaux étoient multipliés dans les endroits avantageux. Dans
« l'endroit où j'ai vu travailler, on trouvoit de tems en tems des
« morceaux d'or le plus pur qui pesoient jusqu'à deux onces, sans
« aucun mélange.

« Mais la tyrannie et l'avarice du Roy absorbent tout ; quoique la
« fouille de l'or soit permise moyennant un droit à payer au Roy,
« personne ne l'entreprend, parce que les mandarins et les officiers
« commis pour y veiller, pillent et ruinent les travailleurs. »

Le métal nécessaire au Gouvernement, pour la fabrication des monnaies, étoit fourni par les centres miniers, sous forme de redevance, et conservé dans les magasins de l'Etat, qui le mettait en circulation au fur et à mesure des besoins. Comme les mines ne fournissaient guère que le métal nécessaire à la fabrication des monnaies, les indigènes se servaient du numéraire en circulation pour fabriquer les ustensiles de cuivre ou de bronze nécessaires aux usages domestiques, ou les objets de culte, et la monnaie faisait, par suite, souvent défaut. Aussi les Chinois en importaient-ils de gran-

des quantités par les frontières terrestres et par les navires qui venaient trafiquer sur les côtes. Cette introduction se faisait en fraude, mais les gouverneurs des provinces frontières étaient bien forcés de fermer les yeux, en présence de la pénurie qu'ils étaient les premiers à déplorer ; et peut-être même y prêtaient-ils la main en cachette, car cette tolérance devait être, pour eux, une bonne occasion de prélever une forte dime à leur profit. C'est ce qui explique la grande quantité de monnaies aux chiffres des empereurs de Chine, qui composent les ligatures que l'on retrouve encore actuellement dans l'intérieur du pays, lorsqu'on met à découvert une ancienne cachette.

Mais, avec cet esprit d'initiative pour trouver à faire quelque bénéfice en toutes occasions, qui est le propre des Chinois, ceux-ci s'affranchirent bientôt des risques d'être pris en fraude, et ils se mirent à fabriquer, avec leurs propres monnaies, des pièces aux chiffres des rois d'Annam. Comme celles-ci ont presque toujours été inférieures comme poids et comme dimensions à celles de la Chine, on comprend que ce commerce, exécuté sur une grande échelle, devait leur rapporter d'assez beaux bénéfices.

Quand le métal faisait défaut, le Gouvernement annamite l'achetait aux Chinois, soit en lingots, soit sous forme de monnaies fabriquées au chiffre du roi régnant. De nos jours, la plus grande partie des monnaies de zinc provient de Macao, où il existait encore, en 1880, dit M. Toda, six fonderies spéciales pour la fabrication des monnaies de l'Annam (1).

*
*
*

Nous allons énumérer, ci-dessous, les mines dont l'exploitation donnait lieu à une redevance annuelle à l'Etat, avant notre intervention en Annam ; nous avons puisé la plupart de ces renseignements dans un article paru dans les *Excursions et Reconnaissances*, et qui est, lui-même, une traduction d'un document annamite trouvé à Hanoï, après la prise de cette ville par les troupes françaises.

(1) Annam and its minor currency, loc. cit.

MINES D'OR

ANNAM PROPREMENT DIT

PROVINCE DE QUANG-NAM

Chiên-Dàn. — Cette mine, exploitée en 1831, puis abandonnée, fut de nouveau ouverte à l'exploitation en 1839, mais le métal était peu abondant. Les habitants du pays l'exploitèrent ensuite eux-mêmes ; elle ne payait alors aucune redevance à l'État.

PROVINCE DE NGHỆ-AN

Hội-Ngươn. — En 1828, cette mine était exploitée par un Chinois qui occupait cent ouvriers et qui payait une redevance annuelle de 10 *lượng* d'or pur (1). Le métal était peu abondant et l'exploitation finit par être abandonnée.

Les voyageurs du XVIII^{me} siècle citent, également, une mine abondante, située à quelques lieues de Fai-Foo, dans la province *Tjam*, et une autre dans la province de ~~Nha~~-*Trang*.

*
**

TONKIN

PROVINCE DE BẮC-NINH

Phong-Hanh. — En 1816, cette mine est exploitée et paie une redevance annuelle de 3 *lượng* d'or. En 1820, le rendement est meilleur, car la redevance est portée à 5 *lượng*. En 1832, nouvelle augmentation de 5 *lượng*. Enfin, en 1839, les inspecteurs impériaux fixent la redevance à 7 *lượng*.

PROVINCE DE THÁI-NGUYỄN

1^o *Kim-Hi.* — Exploitée à l'origine, moyennant un impôt de 3 *lượng*, elle fut abandonnée en 1831, par suite des difficultés d'ex-

(1) Le *lượng*, ou *taël*, vaut 37 gr. 750.

traction ; mais, l'année suivante, de nouveaux filons sont découverts et elle paie une redevance de 12 lưong. En 1839, la commission impériale, constatant son rendement prospère, fixe l'impôt à 20 lưong ; cette redevance existait encore sous le règne de TỰ-ĐỨC.

2° *Burủ-Nan*. — Ouverte en 1826, moyennant une redevance de 3 lưong d'or. Abandonnée, puis reprise en 1832, elle payait un impôt de 10 lưong. Après un nouvel abandon, de nouveaux filons sont découverts, et, en 1846, elle produit 6 lưong au trésor.

3° *Dộn-Mang*. — Au début, l'adjudicataire paie 3 lưong de redevance. En 1831, elle en fournit 11, mais est abandonnée en 1837. En 1843, nouvelle exploitation, avec même impôt ; en 1846, les inspecteurs constatent la bonne qualité du métal et portent la redevance à 13 lưong, maintenue sous TỰ-ĐỨC.

4° *Sản-Thủy*. — Exploitée moyennant une redevance de 3 lưong, portée à 7 en 1832 ; elle fut abandonnée, puis reprise en 1846, à la suite de la découverte de riches filons ; elle payait alors 9 lưong, impôt qui fut maintenu sous le règne de TỰ-ĐỨC.

5° *Băng-Tành*. — Ouverte en 1832, moyennant une redevance de 11 lưong, qui fut portée à 15 en 1839, et maintenue en 1848.

6° *An-Burủ*. — Ouverte en 1839, elle dut payer au trésor 12 lưong, mais l'exploitation en fut abandonnée en 1848.

PROVINCE DE HƯNG-HOA

1° *Yết-Ong*. — A l'origine, cette mine rapportait 5 lưong. En 1840, la redevance fut portée à 6 lưong ; en 1842, les inspecteurs constatèrent sa richesse et fixèrent l'impôt à 7 lưong.

2° *Gia-Nguyễn*. — Mine peu productive, exploitée par intervalles, moyennant une redevance de 2 lưong.

3° *Bôn-Lố*. — Après avoir payé 6 lưong d'impôt, sa redevance fut fixée à 10 en 1840, et était encore la même en 1849.

PROVINCE DE TUYÊN-QUANG

1° *Tiên-Kiều*. — La redevance, fixée à 6 lưong, a été portée à 10 en 1851.

2° *Mây-Đé*. — Mine pauvre, ne payait que 2 lư^ơngs en 1847.

3° *Niêm-Sơn*. — Au début, la redevance était de 4 lư^ơngs. Comblée en 1831, puis réexploitée l'année suivante, moyennant la même redevance, mais avec l'obligation de vendre à l'Etat 50 lư^ơngs par an ; elle fut abandonnée de nouveau en 1836. En 1840, un nouvel adjudicataire reprit l'exploitation pour 10 lư^ơngs, impôt qui a été maintenu sous Tr-Đức.

4° *Bạch-Ngọc*. — Mine assez pauvre au début, abandonnée plusieurs fois, puis exploitée en dernier lieu, avec 8 lư^ơngs d'impôt (1848.)

5° *Linh-Hồ*. — Mine également pauvre ; exploitée pendant quelques années sans redevance et adjugée en 1840, moyennant 5 lư^ơngs, impôt qui subsistait encore tel quel en 1848.

PROVINCE DE L'ONG-SƠN

1° *Hwù-Lan*. — Cette mine a été ouverte en 1822, moyennant une redevance de 3 lư^ơngs d'or, mais elle a été abandonnée à cause de la faiblesse de son rendement. Un nouvel essai d'exploitation a été tenté en 1848, avec un impôt de 2 lư^ơngs.

2° *Hông-Bộc*. — Ouverte en 1825, moyennant une redevance de 3 lư^ơngs, portée à 5 en 1832 ; elle a été comblée par suite d'improduction en 1849.

3° *Suất-Lê*. — Ouverte en 1821. Sa redevance, fixée à 3 lư^ơngs, a été portée à 5 en 1832, avec engagement, par l'adjudicataire, de vendre 5 autres lư^ơngs de son produit à l'Etat.

Comblée en 1835, elle a été exploitée de nouveau en 1837, moyennant une redevance de 4 lư^ơngs, avec engagement de vente de 4 autres lư^ơngs.

4° *Nông-Đôn*. — Ouverte en 1832, moyennant une redevance annuelle de 5 lư^ơngs et promesse de vente de 5 autres, elle est bientôt abandonnée, puis reprise en 1837 aux mêmes conditions. Deux ans après, la redevance est portée à 6 lư^ơngs ; mais, par suite d'épuisement, la mine est abandonnée. Reprise en 1848, l'exploitation a eu lieu moyennant un impôt de 3 lư^ơngs.

5° *Na-Ba*. — La redevance fixée, à l'origine de l'exploitation, à 10 lượngs d'or, fut maintenue jusqu'en 1821.

Abandonnée à cette époque, elle est de nouveau exploitée en 1837 pour 4 lượngs, avec promesse de vente de la même quantité. En 1839, le rendement de la mine ayant augmenté, la redevance fut portée à 6 lượngs, avec cession de la même quantité ; mais les filons devinrent plus rares, et, en 1848, l'exploitation en fut abandonnée.

6° *La-Son*. — Ouverte en 1832, avec une redevance de 5 lượngs et obligation de cession de 4 autres à l'Etat. Abandonnée en 1834, elle est de nouveau exploitée en 1840, aux conditions antérieures, puis abandonnée de nouveau, en 1844, par suite d'épuisement.

7° *Xuân-Dương*. — En 1816, elle était exploitée moyennant une redevance de 3 lượngs. Comblée par suite d'épuisement en 1831 ; quelques tentatives nouvelles furent faites pour l'exploiter de nouveau, mais le métal était rare. Elle a été abandonnée définitivement en 1848.

8° *Phú-Nội*. — Cette mine fut ouverte à l'exploitation en 1838, moyennant une redevance annuelle de 30 lượngs d'or ; l'extraction était opérée par les habitants de la contrée. L'épuisement se produisit en 1848.

Nous n'avons pas tenu compte de quelques mines de peu d'importance, dont la redevance était très faible ou n'était même perçue que tous les six ans.

Depuis l'établissement de ce document, qui s'arrête aux premières années du règne de Tự-Đức, l'exploitation des mines a été reprise ; de nouveaux filons ont été découverts, tandis que d'autres se sont trouvés épuisés. D'après une note insérée dans le *Moniteur des Colonies* du 18 janvier 1885, les redevances sur l'or extrait des mines étaient les suivantes au moment de l'occupation française de l'Indo-Chine :

Province de Quảng-Nam	697 lượngs.
— Binh-Định.....	11 —
— Hưng-Hoà.....	19 —

Province de Tuyên-Quang.....	550	lạngs.
— Bắc-Ninh.....	7	—
— Thái-Nguyên.....	57	—
— Lạng-Sơn.....	3	—
— Cao-Bàng.....	3	—

MINES D'ARGENT

ANNAM PROPUREMENT DIT

Nous n'avons pu nous procurer la liste des mines exploitées depuis le règne de Gia-Long, ainsi que nous l'avons fait pour les mines d'or, mais nous indiquons, ci-dessous, les redevances dues par les diverses provinces, au moment de l'occupation française :

Province de Quảng-Binh.....	110	lạngs.
— Quảng-Đức et Quảng-Trị	1.417	—
— Quảng-Nam.....	2.061	—
— Quảng-Ngãi.....	240	—
— Bình-Định.....	4.898	—
— Khánh-Hoà.....	411	—
— Bình-Thuận.....	685	—

*
**

TONKIN

PROVINCE DE THÁI-NGUYÊN

1° *Tông-Tinh*. — Exploitée en 1803, moyennant une redevance de 150 lạngs d'argent, elle ne paie plus que 50 lạngs en 1817. En 1840, la production augmente et la redevance est portée à 230 lạngs. En 1846, nouvelle augmentation, portée à 300 lạngs, en raison de la richesse du métal.

Cependant, la production diminuant, la redevance est réduite à 165 lưong en 1848, et maintenue à ce chiffre.

2° *Phước-Sơn*.— A l'origine de l'exploitation de cette mine, la redevance était de 500 lưongs d'argent.

De 1817 à 1828, la production ayant diminué, la redevance a été réduite à 400 lưongs, puis successivement à 300 et à 200, et elle a été abandonnée en 1842. En 1846, une nouvelle exploitation fut taxée à 150 lưongs, chiffre qui était encore le même en 1848.

3° *Ngân-Sơn*.— Redevance primitive : 400 lưongs, portée à 450 de 1846 jusqu'en 1851, époque à laquelle, la production ayant diminué, la redevance fut fixée à 370 lưongs.

4° *Bông-Ngan*.— Redevance primitive : 700 lưongs d'argent. En 1802, elle n'est plus que de 350 lưongs, réduction passagère, car, l'année suivante, c'est encore 700 lưongs qui sont exigés.

Cependant, la mine diminuait en richesse, car, de 1805 à 1828, la redevance diminue également et n'est plus que de 180 lưongs. Après quelques années d'abandon, l'exploitation en est reprise et, en 1851, elle fournit à l'Etat 150 lưongs d'argent.

5° *Kiểu-Nưong*.— Mine peu importante, dont la redevance n'a pas excédé 60 lưongs, et qui a été abandonnée en 1848.

6° *Đông-Lạc*.— Redevance de 100 lưongs au début, supprimée en 1817.

7° *Cầm-Lạc-Diêm*.— Mine assez pauvre, dont la redevance a oscillé entre 60 et 110 lưongs jusqu'en 1851.

La province de Thái-Nguyễn était imposée, au moment de l'occupation française, pour 2.168 lưongs d'argent. La production avait donc sensiblement augmenté depuis l'établissement du document d'où sont extraits les renseignements ci-dessus.

PROVINCE DE HƯNG-HÓA

1° *Phủ-Thành*.— Cette mine, exploitée en 1842, fut imposée pour 60, puis pour 80 lưongs d'argent ; mais, en 1848, elle a été déclassée par suite de son abandon par les ouvriers.

2° *Li-Bô*.— Mine également de peu d'importance, dont la redevance, fixée à 30 lưong en 1813, fut supprimée en 1817.

L'exploitation des mines de cette province a été reprise ultérieurement et a donné lieu à une production assez importante, car la redevance, en 1880, était de 7.278 lưong d'argent.

PROVINCE DE TUYÈN-QUANG

Le document annamite déjà cité n'indique qu'une seule mine sans importance ; cependant, en 1880, cette province fournissait à l'Etat 5.210 lưong d'argent.

Le Moniteur des Colonies de 1885 donne, pour les autres provinces, les redevances suivantes :

Province de Hà-Nội	1.276 lưong.
— Hưng-Yên	7.036 —
— Hải-Dương	1.840 —
— Quảng-Yên	1.500 —
— Sơn-Tây	8.430 —
— Nghệ-An	1.112 —
— Bắc-Ninh	1.399 —
— Lạng-Son	2.024 —
— Cao-Bàng	2.181 —

MINES DE CUIVRE

PROVINCE DE THANH-HÒA

Lương-Son.— Exploitée en 1828, moyennant une redevance de 400 càn (612 gr. 800), ou 245 kilog. 120, elle a été abandonnée sur l'ordre de Minh-Mạng, à la suite d'un présage de bon augure qui venait d'apparaître sur les montagnes et les rivières de la province, et qui interdisait tout attouchement aux entrailles de la terre.

PROVINCE DE HƯNG-HÒA

1^o *Trinh-Lanh*.— La redevance fixée, au début de l'exploitation, à 500 câns, fut portée à 1.000 en 1816; mais, par suite du manque d'ouvriers, elle fut réduite à 600, puis à 400, et en 1848, la mine était comblée.

2^o *Lai-Xuong*.— Redevance : 300 câns.

3^o *Phong-Đũ*.— Ouverte en 1830, avec une redevance annuelle de 400 câns, l'exploitation en fut plusieurs fois interrompue, puis abandonnée en 1850, par suite de l'insalubrité de la région.

4^o *Mang-Đổ*.— Ouverte en 1802, moyennant une redevance de 400 câns, elle cessa d'être imposée en 1823.

5^o *Suôi-Lâm*.— Ouverte en 1814, moyennant une redevance de 200 câns, elle cessa d'être exploitée en 1823.

PROVINCE DE TUYÊN-QUANG

Mine de *Băng-Gi*.— Ouverte en 1821, moyennant une redevance de 1.000 câns de cuivre rouge en lingots, elle fut abandonnée en 1827 par suite de la dispersion des mineurs.

MINES DE ZINC

1^o Mine de *An-Lang*, province de HẢI-DƯƠNG. Redevance annuelle : 100 câns, sous le règne de Gia-Long. Cette mine a été abandonnée au début du règne de Minh-Mạng.

2^o Mine de *Na-Miêt*, province de THÁI-NGUYỄN. Redevance : 720 câns en 1813. Abandonnée à la même époque que la précédente.

3^o Mine de *Quang-Vinh*, même province. La redevance du début fut fixée à 2.880 câns, mais elle a été abandonnée en 1821.

MINES DE PLOMB

1^o *No-Chan*, province de THÁI-NGUYÊN. Redevance : 1.800 câns, sous le règne de Minh-Mạng.

2^o *Lang-gio*, province de THÁI-NGUYÊN. Redevance : 600 câns, sous le règne du même empereur.

3^o *Quan-tiên* ; 4^o *Nâm-tiên*, même province, devaient fournir le plomb pur contre paiement de 22 ligatures les 100 câns, sous le règne du même empereur.

En résumé, au moment de l'occupation française, le trésor impérial recevait des provinces un total de 1.347 taëls, ou 51 kilog. 600 d'or, et 51.735 taëls, ou 1.981 kilog. 500 d'argent, comme redevance annuelle sur l'exploitation des mines.

§ V. — Fabrication des monnaies.

Toutes les monnaies sont fondues ; les médailles contemporaines en argent et en or sont seules frappées au marteau.

La fonte des monnaies avait lieu, autrefois, sous la surveillance du Gouvernement, dans des ateliers établis dans les capitales et dans quelques chefs-lieux de province. Sous Kiêng-Hung, le nombre des ateliers fut considérablement augmenté, et l'on retrouve, sur les revers des monnaies de ce roi, le nom ou une partie du nom de la ville ou de la province dans laquelle ces pièces ont été fondues.

Lors de notre intervention en Indo-Chine, il n'existait que deux ateliers, ou *sapèqueries*, l'une à Hanoï, l'autre à Hué ; la première n'a plus fonctionné depuis la prise de cette ville, et celle de Hué a cessé sa fabrication en 1887.

La fabrication des monnaies modernes se fait, depuis 1894, à Bèn-Thuy, dans la province de Thành-Hoà ; les monnaies de cuivre seules y sont fondues, celles en zinc sont fournies au Gouvernement par des entrepreneurs chinois qui les fabriquent à Macao.

La fonderie de Bèn-Thuy est dirigée par un *quan-đôc*, mandarin du 4^{me} degré, qui a sous ses ordres quatre officiers de rang subalterne. La fabrication proprement dite est surveillée par un *chánh-cư-phám*, aidé de six *tho-lai*.

Le personnel ouvrier comprend : 4 chefs fondeurs, 5 contre-maitres, 79 fondeurs, 35 ouvriers limeurs ou ajusteurs et 2 charpentiers.

Fonte des monnaies.— La fonte des monnaies se pratique d'une façon très rudimentaire, et les moules sont semblables à ceux de la Chine, de l'époque des Han. Sur un bâti en bois de 0 m. 65 de longueur, sur 0 m. 16 de largeur environ, semblable à un établi de tonnelier, on place un cadre ou châssis en bois dont les côtés sont solidement assemblés. On saupoudre le fond et les bords de poussière de charbon et on remplit le cadre de terre grasse préparée et légèrement humide. L'ouvrier malaxe cette terre, d'abord avec les mains, puis avec les pieds, opération qu'il pratique en se suspendant par les mains à un bambou placé horizontalement au-dessus de l'établi. L'excédent de terre est ensuite enlevé au moyen d'une planchette de bois ou planissoir, et la surface est saupoudrée de charbon.

Le châssis est prêt pour l'opération du moulage. A cet effet, on commence par diviser, en quatre parties égales, un des petits côtés du cadre et on trace, suivant ces divisions, des lignes parallèles aux grands côtés. Les deux lignes les plus rapprochées du cadre déterminent l'emplacement des rigoles destinées à conduire le métal en fusion vers les empreintes des monnaies. La forme des rigoles est obtenue au moyen de tiges en fer sectionnées en trois morceaux, s'adaptant bout à bout, et allant en s'amincissant d'une extrémité à l'autre ; le profil présente une partie demi-cylindrique et une partie triangulaire.

On place successivement chaque section de la baguette suivant la ligne tracée et on la fait pénétrer en terre, par sa partie triangulaire, jusqu'à la moitié de son épaisseur. Pour cette opération, l'ouvrier se sert d'un manche d'outil en corne, en ivoire ou en bois dur, dont

une extrémité présente une convexité, tandis que l'autre est concave ; il frappe à petits coups le long de chaque section de tige, jusqu'à ce qu'elle soit convenablement placée.

Les baguettes étant placées, on dispose, de part et d'autre de chacune d'elles, les monnaies-types dont les bords touchent la tige, mais qui sont séparées entre elles par un petit espace. Ces pièces ont préalablement été rendues légèrement concaves du côté de la face, par exemple, qui doit poser sur la terre ; elles sont ensuite enfoncées de la moitié de leur épaisseur au moyen de petits coups frappés avec l'extrémité convexe de l'outil décrit ci-dessus : cette opération leur rend leur forme primitive.

Les monnaies étant ainsi disposées, l'ouvrier ménage sur les bords du moule des tenons-repères qu'il obtient en appuyant fortement l'extrémité concave de son outil aux endroits choisis.

La première partie du moule est terminée. On dispose sur le châssis un second cadre démontable de mêmes dimensions que le premier, que l'on fixe à celui-ci au moyen de quelques chevilles.

La surface du premier moule est saupoudrée de charbon, ainsi que les côtés du cadre supérieur, dans lequel on place de la terre à mouler ; l'opération s'exécute comme précédemment. Lorsque la terre a été bien tassée et que le surplus a été enlevé, on retourne sens dessus dessous les deux châssis, on enlève celui qui est au-dessus, en ayant soin que les monnaies et les baguettes restent adhérentes à celui qui repose sur l'établi.

Le châssis fixe, qui porte les empreintes des faces, est mis de côté ; il ne peut pas être utilisé pour la fonte, mais il servira de modèle au cas où l'un des châssis mobiles viendrait à se briser pendant les opérations du moulage.

Le second châssis, qui repose sur l'établi, porte les empreintes des revers et les monnaies-types, qui y sont adhérentes, présentent le côté des faces. Pour obtenir les empreintes des faces, il faut recommencer l'opération précédente avec un nouveau châssis démontable, que l'on fixe sur celui-ci, et que l'on garnit de terre. On retourne comme

précédemment les deux châssis et on enlève avec précaution celui qui est au-dessus. Cette partie, qui porte les empreintes des revers, est placée sur une planche disposée à cet effet et dont les dimensions sont à peu près celles des cadres. On démonte les côtés mobiles du châssis et l'on recommence les opérations précédentes, pour obtenir la seconde partie du moule, qui va s'adapter sur la première à l'aide des repères dont nous avons parlé.

Avant de réunir ces deux parties du moule, l'ouvrier a eu soin de prolonger, jusqu'au bord de l'un des petits côtés, les rigoles formées par les empreintes des tiges en fer.

On dispose, généralement, plusieurs moules en pile les uns sur les autres, afin de pratiquer plus rapidement la coulée du métal. Quand les moules ont été placés en nombre suffisant, au gré du fondeur, on recouvre la partie supérieure de la pile d'une planche semblable à celle qui a été disposée au début de l'opération, et on lie solidement le tout, de manière à former un seul bloc rigide.

L'ensemble est placé à terre sur un des petits côtés, dans une position inclinée, les orifices des rigoles en haut. L'ouvrier pratique alors, sur la partie supérieure du bloc, des canaux mettant en communication toutes les rigoles entre elles, puis se prépare à faire la coulée.

Le métal fondu est versé au moyen d'une grande cuiller.

Quand le métal est solidifié, les moules sont brisés et les monnaies sont débarrassées à la main des jets de coulée. Elles sont ensuite enfilées au nombre de 4 à 500 sur une tige carrée, en fer, ayant les dimensions du trou central ; on les fait glisser et on les presse ensuite fortement, à l'aide d'un petit battoir de fer, qui laisse passer la tige en son centre. Cette enfilade est placée sur un tour et les pièces sont ébarbées et arrondies, entre deux mâchoires striées comme des limes.

En dernier lieu, les monnaies sont lavées pour être débarrassées de la terre qui peut encore y adhérer.

CHAPITRE II

Papier-monnaie.

C'est sous le règne de Chuân-Tong (1391-1398), qu'eut lieu la première émission de papier-monnaie. Ce fait nous est une preuve de plus de l'existence continue du lien intime qui n'a cessé d'unir l'Annam à la Chine et qui a, de tout temps, porté celui-là à adopter, on peut dire aveuglément, ce qui lui vient des fils du Céleste-Empire. En effet, quelques années auparavant (1308), l'empereur de Chine, Ou-Tsong, avait émis du papier-monnaie de la valeur d'un taël d'argent. M. G. Pauthier rapporte qu'il en avait été fabriqué sous Khou-bilaï-Khan (1280), et reproduit à ce sujet la relation suivante de Marco Polo :

« Il est voir que en ceste ville de Cambalu (Péking), est la secque
« (hôtel des monnaies) dou Grant Sire, et est establé en tel mainère
« que l'on poet bien dire que le Grant Sire ait l'aqueimie (l'alchimie)
« parfètement. . . . Et quant cestes chartes sunt faite en la mainère
« que je voz ai conté, il en fait faire tous les paiements et les fait
« descendre par toutes les provinces et régnes et terres, là où il a
« seignorie et nulz nel'ose refuser à peine de perdre sa vie. . . . Et
« si voz di sans nulle faile que plosors fois l'an les merchant apor-
« tent toutes choses, que bien vaillent quatre cent mille bizans et le
« Grant Sire les fait toutes paier de celes chartes. Et encore voz di
« que plosors fois, l'an voit commandement par la vile que tuit ceulz
« qui ont pierres et perles et or et argent, le doivent porter à la
« secque dou Grant Sire, et ils le font, et hi n'aportent en si grand

« habundance que ce est sans nombre et tuit sont paiés de chartes,
« et en cette mainère, a le Grant Sire tout l'or et l'argent et les
« perles et les pierres précieuses de toutes ses terres. »

Les avantages politiques et fiscaux d'un tel système n'échappèrent pas au ministre intelligent et audacieux que fut Lê-qui-Ly; aussi, en 1397, à la veille de se saisir ouvertement du pouvoir royal et, voulant prévenir toute résistance sérieuse à ses projets de la part des grands et du peuple, en ramassant sous sa main le plus clair de la richesse publique, il décréta, à l'imitation des Yuen, le cours forcé du papier-monnaie. La peine de mort fut réservée aux contrefacteurs, et le papier jouit, en vertu de la loi, d'une prime de 20 % sur la monnaie de métal. Bien que dépréciée, celle-ci n'en subsista pas moins, car on possède des pièces fondues cinq ans plus tard, au chiffre *Thánh-Nguyèn* (1402).

Dans son traité : *Annam and its minor currency*, M. Toda rapporte que le papier-monnaie présentait des dessins particuliers à chacune de ses valeurs :

Le billet de	10	sapèques	comportait	des	plantes.
Celui de	30	—	—	des	vagues.
—	60	—	—	des	nuages.
—	120	—	—	une	tortue.
—	180	—	—	une	licorne.
—	300	—	—	un	phénix.
—	600	—	—	un	dragon.

CHAPITRE III

Faux monnayage

Pour qui connaît l'Annamite et son voisin et maître, le Chinois, il est hors de doute que le faux monnayage a dû être pratiqué de tout temps, et sur une vaste échelle, dans l'empire.

Avec la patience qui caractérise cette race, et le faible salaire alloué pour prix de son travail, il est certain que la fabrication de la fausse monnaie en a tenté beaucoup, malgré les faibles bénéfices que devait rapporter cette industrie. Il est avéré que, de nos jours encore, des Chinois percent les piastres par la tranche et retirent, peu à peu, par cette petite ouverture, quelques parcelles d'argent, qu'ils remplacent ensuite par du plomb ou tout autre métal. Que de patience et de travail a-t-il fallu pour arriver à retirer ces quelques grammes de métal, qu'ils revendent, certainement, au-dessous de sa valeur, si faible déjà ? Des sapèques de cuivre des premiers empereurs de la dynastie actuelle circulent encore avec le pourtour rogné de quelques dixièmes de millimètre ; des industriels en ont retiré quelques centigrammes de cuivre, avant de les remettre en circulation avec leur valeur conventionnelle.

Le faux monnayage a donc certainement été très répandu, soit qu'il ait été fabriqué clandestinement par les Annamites eux-mêmes, soit que les pièces aient été fabriquées par les Chinois des provinces frontières et introduites ensuite en fraude.

Cependant, les coupables ont dû être de tout temps activement recherchés et sévèrement punis, car nous trouvons dans le Code de

Gia-Long, qui est la reproduction des Codes précédents, la liste des peines infligées aux faux monnayeurs. Nous en donnons ci-dessous la traduction, qui nous indiquera, en même temps, les divers procédés employés par les fraudeurs.

LIVRE III. — SECTION V. — *Les faux monnayeurs.*

« Tout individu qui contrefera des monnaies, sera condamné à la strangulation avec sursis ; il en sera de même pour les ouvriers qui auront travaillé à la confection desdites sapèques.

« La personne qui rendra compte au mandarin de ce grave délit, recevra comme récompense la somme de 50 taëls.

« Le maire d'un village où se fabrique de la fausse monnaie, qui, en ayant la connaissance, n'en rend pas compte, sera puni de 100 coups de bâton.

« Quiconque se rendra coupable d'avoir rogné des pièces de cuivre, afin de faire un bénéfice sur les rognures, sera puni de 100 coups de bâton.

« Quiconque fabriquera des fausses pièces d'or et d'argent, semblables aux monnaies étrangères circulant dans l'empire, sera puni de 100 coups de bâton et de trois ans de fers. »

« *Règlements supplémentaires.* — Le fait de creuser une pièce d'argent pour introduire à la place du cuivre ou du plomb, ou celui de fabriquer de fausses pièces en cuivre ou en plomb, recouvertes d'une couche d'argent, ou bien enfin, le fait d'employer le cuivre et le plomb pour falsifier les monnaies d'argent, de façon que, dans un taël, il n'y ait véritablement que deux, trois, quatre ou cinq dixièmes d'argent, entraînera pour le coupable les mêmes peines qui viennent d'être édictées dans la loi, au sujet de la fabrication des pièces étrangères.

« Ceux qui contrefont des monnaies d'une ancienne dynastie, pour les vendre à autrui, seront punis conformément à la loi ci-dessus, en établissant entre eux les distinctions de coupables et de complices. »

♦♦

En 1872, le roi *Ty-Duc* vendit aux Chinois le droit de fabriquer des monnaies. Dès le début, ils en diminuèrent le poids ; ceux de Saigon et de Cholon fabriquèrent ensuite de fausses pièces au chiffre de *Minh-Mang* ; cette monnaie, faite avec un mélange de boue et de métal, se fendille, se perce de trous et se brise au moindre effort. Elle ne pèse que la moitié de la vraie sapèque et la fusion ne donne aucune trace de cuivre.

Ty-Duc en interdit l'importation sous peine de décapitation.

TITRE II

DESCRIPTION DES MONNAIES

La description générale qui précède nous montre que les monnaies de l'Annam sont loin d'être des *preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire*, ainsi que La Bruyère a défini les monnaies anciennes des pays d'Occident. Nos modestes sapèques, toujours les mêmes, avec leur trou central et leurs quatre caractères chinois placés autour, peuvent être tout au plus considérées comme *des témoins oculaires et officiels du passé* ; aussi, est-il indispensable, pour donner quelque intérêt à la recherche de ces monnaies, de connaître, sinon l'histoire détaillée du peuple annamite, mais tout au moins les principaux faits susceptibles de fournir des indications touchant les personnes, les époques, les localités, et toutes les circonstances quelconques ayant pu entraîner des conséquences métalliques.

Ces considérations nous ont conduit à donner, en même temps que la description des monnaies d'un souverain, un résumé rapide de son règne. Afin de ne pas scinder l'histoire en tronçons qui auraient pu devenir incompréhensibles, nous avons continué la suite des faits, en comprenant, dans ce résumé, les souverains dont on n'a pas encore retrouvé les monnaies ou qui n'en ont pas émis.

Nous avons placé, à la fin du volume, la liste chronologique des souverains, usurpateurs et rebelles, ainsi qu'une table indispensable

pour classer rapidement les monnaies, même sans être versé dans l'écriture chinoise. Il suffira de considérer les caractères d'une pièce comme des idéogrammes et de rechercher l'image de celui qui y est placé au-dessus du trou central, dans la première colonne de cette table ; on trouvera, en regard, le second caractère du chiffre de règne, et ensuite, le nom du souverain auquel la monnaie doit être attribuée.



CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRE ÉPOQUE

Période légendaire.

Les auteurs annamites font remonter à 4760 ans leur première constitution nationale, sous un prince chinois, qui fonda la dynastie connue sous le nom de *Hông-Bàng-Thị* ; mais les annales chinoises, autrement sûres, considèrent ces temps comme compris encore dans la période fabuleuse, et ce n'est qu'en 2205 av. J.-C. qu'elles entrent dans la période semi-historique, avec la première dynastie chinoise, dite des *Hia*, dont le premier empereur fut Yu, le Grand.

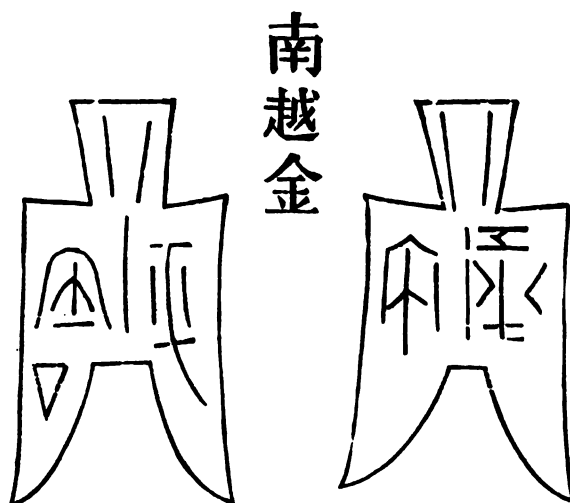
Sur les temps antérieurs aux annales et les temps semi-historiques, il y a, naturellement, peu à dire. Déjà connus au temps des Cent Familles (*Ba-Việt*), et répandus le long des frontières méridionales du Grand Empire, les ancêtres des Annamites menaient l'existence indépendante, presque sauvage, qu'on retrouve aujourd'hui encore chez les montagnards qui bravent, au Yun-Nan, dans leurs forêts aux abords escarpés, les effets de la puissance d'absorption de la Chine. Alors, point de monnaies, nulle convention sociale rapportant à un objet déterminé une valeur courante : les produits sont échangés suivant les ressources et les besoins, et les métaux y sont admis au même titre que les grains, les fruits, les productions quelconques de la nature ou de l'activité humaine, comme on le voit faire actuellement encore chez les *Moïs*, quelque peu éloignés des marchés annamites. Le seul progrès réalisé chez ceux-ci, sous l'empire évident de la nécessité, c'est qu'ils ont admis une unité moné-

taire : là, le buffle, ici, la marmite en fonte de fer ou la hachette, ou bien encore, comme au Laos, le cuivre ou le fer en barres ou en petits lingots de forme convenue.

Habitant une région riche en métaux, les anciens Annamites n'ont sans doute pas eu de peine à adopter les moyens plus commodes d'échange que leur ont apportés les premiers gouverneurs chinois, et ces usages se sont naturellement généralisés sous l'influence des nombreuses colonies qui sont venues se mêler aux indigènes depuis le III^{me} siècle avant l'ère chrétienne.

A partir de la période semi-historique, l'Annam figure dans l'histoire chinoise sous diverses dénominations, que nous avons données plus haut, alors qu'il était compris dans les principautés que créa Oû-Ouang (de la dynastie des Tchéou, 1122 avant J.-C.).

Le plus ancien document numismatique que l'on peut attribuer aux ancêtres des Annamites est certainement celui que nous représentons ci-dessous, d'après un dessin original que nous avons découvert dans un ouvrage chinois, le « *Tcheu toun pou tsiuen* », publié en 1833.



La légende qui accompagne cette monnaie *pou* « *aux pieds pointus* » en fait remonter la fabrication à l'époque de la dynastie

des Tcheou (1122-202 avant J.-C.), sans indiquer de date précise.

En voici la traduction :

« Monnaie métallique du Iue-Nan (Viêt-Nam). Les caractères anti-
« ques inscrits sur cette monnaie sont, à la face : *Joung-Ngan*, et au
« revers : *Ping-Houo*. Ce sont des noms de villes qui dépendent
« actuellement de la préfecture de *Hoei-Tcheou*, dans la province de
« *Kouang-Tong*. Elles faisaient autrefois partie du *Nan-Iue* (un des
« trois Iue). *Ping-Houo-Hien* et *Joung-Ngan-Hien* dépendaient du
« *fou* (préfecture) de *Tchang-Tcheou*, dans la province de *Fou-Kien*
« sous les Ming (1368-1644). Après avoir étudié avec la plus grande
« attention les chroniques et mémoires de l'ancien temps, nous
« sommes persuadé que cette monnaie appartient incontestablement
« au *Iue-Nan*. »

Vers l'an 214 avant J.-C., les Iue, ou Nan-Kiao, furent soumis par les armées qu'envoya jusqu'au Bengale le fameux empereur *Che-Houang-Ti* ; et, en 207, le général chinois *Triêu-Bà* réunit sous son autorité les divers royaumes qui se partageaient les territoires placés au sud-ouest de la Chine, et qui s'appelaient alors *Au-Lac* (formé des anciens *Thuc* et *Vân-Lâng*), *Dong-Au*, *Tây-Viêt* (aujourd'hui Fou-Kien et Canton), l'île de *Haï-Nan*, et il donna le nom de *Nam-Viêt* à son empire.

Lui-même est appelé *Triêu-Vô-Đê* (l'empereur *Triêu* le brave) par les Annamites, car l'on sait que, le premier, il osa contester à la Chine ses droits de suzeraineté. Ses fils reprirent le nom plus modeste de *Vicong* (roi feudataire), qu'ils portèrent jusqu'au jour où le général *Lô-Bac-Đức*, en 110 avant J.-C., réunit le *Nam-Viêt* aux autres provinces de l'empire chinois.

Pendant cette période, de 214 à 110 avant J.-C., des émigrants des provinces du *Kouang-Tong* et du *Kouang-Sy* viennent s'établir au milieu des populations annamites et recommencer l'œuvre de fusion physique et morale qui leur a valu, de nos jours, peut-être, leur type mongolique, mais, à coup sûr, leur civilisation. Ils y apportèrent aussi leurs usages monétaires plutôt que leurs monnaies, car ces colons n'étaient, généralement, que des artisans, des vagabonds, des aventuriers, tous gens robustes et jeunes, mais dépourvus de biens. Les armées envahissantes, elles-mêmes, ne traînaient pas à leur suite des quantités de métal monnayé ; vivant sur le pays conquis, elles ne s'embarrassaient pas de ces masses de cuivre ; c'est ce

qui explique en partie pourquoi l'on ne trouve plus, même au Tonkin actuel, qui fut colonisé le premier, aucune de ces curieuses pièces de bronze aux formes bizarres, couteaux ou *pou* qui ont dû servir à cette époque aux transactions commerciales entre les Annamites et les Chinois. (*Voir planche I.*)

Cependant, certaines pièces rondes datant de *Ou-Ti* (140-86 avant J.-C.), et de *Wang-Mang* (9-23 ap. J.-C.), se retrouvent encore au Tonkin, protégées, dans la suite, par certaines coutumes superstitieuses qui s'y sont attachées et que les Annamites avaient certainement acquises de leurs dominateurs.



CHAPITRE II

DEUXIÈME ÉPOQUE

Domination chinoise

(110 avant J.-C. — 968 après J.-C.)

Comme nous n'entendons faire de l'histoire, ici, qu'autant qu'il en faut pour jeter quelque clarté sur la question des monnaies et médailles, nous devons passer très rapidement sur les siècles pendant lesquels le pays fut soumis à l'autorité de simples gouverneurs chinois, ayant peut-être le droit de battre monnaie, mais au chiffre impérial, comme dans d'autres provinces de la Chine.

Etablie dès le III^{me} siècle avant J.-C., la suzeraineté de la Chine a duré jusqu'en 968 de l'ère chrétienne, mais non sans troubles et sans avoir vu souvent des chefs de rebellion se proclamer rois, et tenir plus ou moins longtemps le pouvoir.

Après la chute de la dynastie *Triêu* (207-110 av. J.-C.) (v. p. 53), le royaume de Nam-Viêt devint une province de l'Empire.

En l'an 38 de l'ère chrétienne, l'Annam, qui a repris son nom primitif : *Giao-Chi*, mais à titre seulement de gouvernement principal (Giao-Châu), secoue un instant le joug, entraîné par des femmes, *Trung-Trác* et sa sœur *Trung-Nhị*. La première régna pendant 3 ans, sous le titre de *Trung-Vuong*, mais succomba devant le fameux *Mã-Viên*, et, avec elle, la jeune liberté annamite (1).

En 186, l'empire chinois étant épuisé par ses guerres intestines, les Annamites en profitèrent pour se rendre indépendants et nommèrent un roi, *Si-Vuong*, qui régna quatorze ans.

(1) Il existe à Hanôï, dans le voisinage de la Concession, un temple élevé à la mémoire de cette reine et de sa sœur.

En 541, nouvelle révolte, occasionnée par les exactions du gouvernement chinois. *Lý-Bôn* se proclame roi sous le nom de *Thiên-Đức* et règne 6 ans ; on sait que ce roi battit monnaie à son chiffre, mais on n'a encore trouvé aucune pièce de cette époque. Il est renversé en 547 par un membre de la dynastie *Triệu*, qui se substitue à lui et l'oblige à chercher un refuge au Laos, où il fonde le royaume de *Đào-Lan*.

En 570, *Lý-Phật-Tử*, parent et héritier de *Lý-Nam-Đế*, prend le pouvoir et fait honteusement sa soumission à la Chine, après 33 ans de règne (603).

Les gouverneurs chinois placés à la tête des douze provinces de *Giao-Châu* se maintinrent avec plus ou moins de peine jusqu'en 860. A cette époque, se produisit une invasion de *Mois* qui, venue du *Nân-Tchao* (Yun-Nam), se termina par la conquête du pays, et ce ne fut qu'après deux ans de luttes, que la Chine réussit à rétablir son autorité.

En 939, un officier, nommé *Ngô*, se souleva avec ses troupes et se fit proclamer roi d'An-Nam, sous le titre de *Tiên-Ngô-Vương*. A sa mort, *Đương-Tam-Ca*, frère de la reine, s'empara du pouvoir et prit le titre de *Binh-Vương*, mais six ans après, les deux fils de *Ngô* réussirent à le renverser et régnèrent ensemble sous le titre collectif *Hậu-Ngô-Vương*, de 951 à 966. Le fils de l'aîné des deux frères succéda au dernier survivant, mais son règne fut de courte durée. Les gouverneurs des autres provinces se firent individuellement proclamer rois dans leurs chaus, et le pays de *Giao-Chl* se trouva composé de douze petites royautes. Cette époque est désignée sous le nom de *Temps des douze Sĩ-quân* (gouverneurs), et dura dix ans.



CHAPITRE III

TROISIÈME ÉPOQUE

Période historique

DYNASTIES ANNAMITES

ROYAUME DE ĐÀI-CÙ-VIỆT

En 968, *Đinh-Bộ-Lĩnh*, fils adoptif du gouverneur de Hoang-Châu (Nghệ-An actuel), s'empare successivement de toutes les provinces habitées par les Giao-Chi, chasse les gouverneurs et se fait proclamer roi.

DYNASTIE DES ĐINH

TIÊN-HÒANG

(968-980)

Chiffre de règne : THÁI-BINH

Aussitôt maître du pays, Đinh donne au nouveau royaume le nom de Đai-Cù-Việt et en entreprend l'organisation. La justice et l'armée sont l'objet de ses premiers soins. Il est assassiné par un fanatique en 980. Son jeune fils, qui lui succéda, n'eut qu'un règne éphémère.

Planche II. On attribue à ce roi les monnaies suivantes :

Figure 1.

Thái-Bình hưng báu.

Les caractères se lisent en croix, de haut en bas et de gauche à droite.

Au revers : *Đinh*, au-dessus du trou central.

Figure 2.

Même inscription à la face ; revers net.

Ces deux pièces sont en bronze blanc.

Il convient de remarquer que le chiffre inscrit sur ces monnaies est également celui des monnaies de l'empereur T'ai-Tsong, qui régnait en Chine à cette époque (976-998).

DYNASTIE DES LÊ ANTÉRIEURS
(981-1010)

ĐẠI-HÁNH
(981-1006)

Chiffres de règne : { THIÊN-PHƯỚC
HƯNG-THÔNG
ỨNG-THIÊN

Phê-Đế, n'ayant que six ans à la mort de son père, la régence fut confiée à Lê-Hoàn, maréchal du palais. Celui-ci, qui devint l'amant de la reine-mère, profita d'une expédition contre les armées chinoises qui voulaient reprendre le pays, pour s'adjuger le titre d'empereur (Đế). Il conserva ce titre après ses victoires, avec l'assentiment de la reine, et fonda ainsi une nouvelle dynastie.

A signaler pendant ce règne une guerre avec le Lâm-Âp (1), prélude de nombreux engagements avec ce royaume, qui finira par être anéanti et absorbé par son redoutable voisin.

(1) Lâm-Âp est la prononciation annamite de Liu-Y, nom donné par les historiens chinois au royaume de Campâ (Chiem-Ba, en annamite). Ce royaume s'étendait, avant l'ère chrétienne, le long des côtes, depuis Saïgon jusqu'à la province de Canton.

Au X^{me} siècle, il ne comprenait plus que le pays actuellement désigné sous le nom d'Annam, depuis Baria jusqu'au Nghê-An ou au Thanh-Hòa (E. Aymonier : *The history of Tchampa.*)

Planche II. On connaît de Đại-Hành les deux monnaies suivantes :

Figure 3. *Thiện-Phước trấn bửu.*

Les caractères se lisent en croix.

Au revers : *Lê*, au-dessus du trou central.

Figure 4. Cette monnaie ne comporte que le seul caractère *Lê*, placé au-dessus du trou central.

TRUNG-TÔNG
(1006)

Son successeur fut un de ses fils, Long-Việt, qui dut disputer le pouvoir à ses frères et mourut trois jours après son avènement, assassiné par l'un d'eux.

NGỌA-TRIỀU
(1006-1010)

Chiffre de règne : KIÊN-THOẠI

Long-Đình, meurtrier de son frère, et que l'histoire a flétri du nom de Ngọa-Triều (le roi couché), se saisit du trône. Il n'a laissé dans l'histoire que le souvenir de ses cruautés.

ROYAUME DE GIAO-CHÍ

DYNASTIE DES LÝ POSTÉRIEURS
(1010-1225)

LÝ-THÁI-TO
(1010-1028)

Chiffre de règne : THUẬN-THIÊN

A la mort de Ngọa-Triều, Lý-Công-Nàm, grand dignitaire du royaume, s'empara du pouvoir avec l'assentiment de la reine-mère. Il établit sa capitale à Đại-La, qu'on appela plus tard Than-Long, puis Hà-Nội, et reçut de la cour de Chine l'investiture, avec le titre de roi de *Giao-Chí*.

Planche II. A signaler sous ce règne la visite que fit le roi du Tchîn-La (Cambodge), ainsi que l'établissement des douanes dans le royaume.

Ce roi a émis des monnaies à son chiffre.

Figure 5. *Thuận-Thiên đại bưu.*

Le revers est net, avec large bordure autour du carré central.

THÀI-TÔNG

(1028-1054)

Chiffres de règne :	{	THIÊN-THÀNH	{	THIÊN	}	CẨM-THÁNH-VỎ
	{	THÔNG-THOẠI		ON		
	{	CÁN-PHŨ-HỮU-ĐẠO		ĐẠI		
	{	MINH-ĐẠO		SŨNG-HƯNG-ĐẠI-BÛU		

Lý-Phật-Mà, qui succéda à son père, reçut l'investiture de la cour de Chine en 1029. Son règne fut troublé par de nombreuses expéditions qu'il dirigea contre les provinces soulevées. C'est ce qui explique le grand nombre de chiffres de règne que ce roi a adopté, car, ainsi que nous l'avons dit dans l'avant-propos, la superstition prétendait qu'un changement de fortune devait correspondre au changement de chiffre.

En 1039, à la suite de ses victoires sur les provinces méridionales, l'empereur de Chine Jen-Tsong lui décerna le titre de Nam-Bình-Vương (roi pacificateur du Midi.)

Pendant les 27 ans de son règne, il y eut une suite ininterrompue de guerres intestines ou étrangères ; en 1044, notamment, il écrasa l'armée du Lâm-Âp et s'empara de Phật-Thê, la capitale. Il imposa également un tribut au Chơn-Lập, ou Tchîn-La (Cambodge).

Malgré ces guerres, Thái-Tông accomplit des réformes considérables dans l'ordre social — abolition de l'esclavage —, l'administration — création des tram (relais de poste), — les finances, l'industrie, l'agriculture et la justice. En 1031, il fit construire de nombreux palais et monastères. Il mourut en 1054.

Thái-Tông compte, parmi ses chiffres de règne, deux des chiffres adoptés par l'empereur de Chine Jen-Tsong, son contemporain (1023-1064) ; ce sont : Thiên-Thành et Minh-Đạo ; il faut voir en cela probablement un acte de respectueuse flatterie.

Les nombreuses guerres de cette période durent arrêter les travaux des mines dans le royaume, et le métal devint rare, car les

Planche II. monnaies au 3^{me} chiffre de ce roi sont de plus petites dimensions que les précédentes. Les Chinois en profitèrent, dit M. Toda, pour introduire une grande quantité de monnaies fabriquées avec les pièces chinoises refondues. En raison de l'abondance qui en résulta, la fonte des monnaies fut suspendue dans le Giao-Chi pendant cinquante ans.

Ceci nous explique pourquoi les chiffres de règne inscrits sur les monnaies de ce roi sont peu variés.

On ne trouve, en effet, que les monnaies suivantes au 1^{er} et au 3^{me} chiffres :

Figure 6. *Thiên-Thành nguyên bửu.*

Les caractères se lisent circulairement, en commençant par celui qui est au-dessus du trou central et en allant vers la droite.

Les caractères *nguyên* et *bửu* sont en écriture ancienne, dite *tchouân* ou de cachet.

Revers sans inscription.

Cette monnaie, de plus petites dimensions que celles des règnes précédents, est également de facture moins soignée ; le trou central présente une ouverture circulaire, et au revers, les marges n'ont aucun relief et sont empâtées. Elle pourrait bien être une de ces monnaies chinoises dont nous venons de parler. L'exemplaire que nous reproduisons est en cuivre rouge et possède une belle patine.

Figure 7. *Càn-Phù nguyên bửu.*

L'inscription se lit circulairement. Le caractère *bửu* est en style tchouân.

Cette monnaie est également de petites dimensions, comme la précédente ; le revers est net.

Il y a lieu de remarquer que ce roi a imité l'exemple de la Chine dans la disposition des chiffres de règne sur ses monnaies ; depuis l'ère de Chuen-Hoà (990), toutes les pièces chinoises que nous connaissons, ont également les caractères inscrits circulairement.

ROYAUME DE ĐẠI-VIỆT

THÁNH-TÔNG

(1055-1072)

Chiffres de règne : $\left\{ \begin{array}{l} \text{LONG-THOẠI-THÁI-BÌNH} \\ \text{CHƯƠNG-THÁNH-GIA-KHÁNH} \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} \text{LONG-CHƯƠNG-THIÊN-TỰ} \\ \text{THIÊN-HƯ-ÔNG-BÛU-TƯƠNG} \\ \text{THÁNH-VÕ} \end{array} \right.$

A signaler sous ce règne une expédition contre le Lâm-Âp, dont trois provinces furent enlevées (1064). Le royaume, ainsi agrandi jusqu'à la province de Bồ-Chánh inclusivement, reçut le nom de Đại-Việt.

Les monnaies en usage sous ce règne furent celles au chiffre Cán-Phủ, du roi précédent.

NHƠN-TÔNG

(1073-1127)

Chiffres de règne : $\left\{ \begin{array}{l} \text{THÁI-NINH} \\ \text{ANH-VÕ-CHIÊU-THẮNG} \\ \text{QUẢNG-HỮU} \\ \text{HỘI-PHỦ} \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} \text{LONG-PHỦ} \\ \text{HỘI-TƯỜNG-ĐẠI-KHÁNH} \\ \text{THIÊN-PHỦ-ĐÊ-VÕ} \\ \text{THIÊN-PHỦ-KHÁNH-THỌ} \end{array} \right.$

On lui attribue également les chiffres Đại-Ninh et Quang-Bửu, qui ne sont, sans doute, que des variantes de deux chiffres ci-dessus.

Ce prince, suivant l'exemple de son père, ne demanda pas l'investiture à la Chine, qui lui déclara la guerre. Nhơn-Tông repoussa les armées chinoises, après avoir ravagé la province actuelle de Canton. Une seconde invasion eut lieu, de concert avec les Tjams et les Khmers, mais la Chine se retira dès les premiers combats.

C'est seulement à la fin de son règne que Nhơn-Tông émit des monnaies, pendant l'ère Thiên-Phủ. Les longues guerres de ce règne n'avaient probablement pas permis l'exploitation des mines, car ces pièces sont de petites dimensions.

Plaque II.

Figure 8.

Thiên-Phủ nguyên bửu.

Inscription circulaire; le caractère *Nguyên* en style tchouân. Les reliefs sont à peine sensibles; le revers est complètement lisse.

Monnaies chinoises ayant eu cours pendant ce règne — On découvre encore actuellement au Tonkin des monnaies de petites dimensions aux chiffres YUEN-YEOU (Nguyễn-Hư) et YUEN-FOU (Nguyễn-Phù) de l'empereur Tché-Tsong, qui régna en Chine de 1086 à 1101. Ces monnaies sont de dimensions et de facture bien inférieures à celles de la Chine portant les mêmes chiffres; il est probable qu'elles ont été fabriquées pour payer les troupes chinoises qui occupèrent le Đại-Việt pendant une grande partie du règne de Nhơn-Tông; elles se sont ensuite répandues dans le royaume et ont été admises au même titre que les monnaies légales; d'autant plus que celles-ci devaient être rares à cette époque, puisque la fabrication en était suspendue depuis près de 50 ans.

Planche X.

Fig. 185 à 187.

Nguyễn-Hư thông bửu.

L'inscription se lit circulairement.

Sur les pièces, fig. 185 et 186, les caractères *Nguyễn* et *Thông* sont en style tchouân; sur celle fig. 187, le caractère *Nguyễn* est en écriture cursive.

Les deux premières sont très minces, de faible diamètre, et les reliefs sont à peine sensibles; la troisième, de diamètre légèrement plus grand, présente de plus forts reliefs. Les revers sont nets.

Ces trois pièces portent le chiffre de règne de l'empereur de Chine Tché-Tsong pendant la période de 1086-1094.

Planche 2.

Figures 9 et 10.

Nguyễn-Phù thông bửu.

Inscription également circulaire.

La pièce fig. 9 est mal fondue, les marges sont étroites et empâtées; le caractère *Nguyễn* est en écriture cursive. La pièce fig. 10 est plus soignée; les caractères *Nguyễn*, *Thông* et *Bửu* sont en style tchouân.

Ces deux monnaies portent le chiffre de l'empereur Tché-Tsong pendant la période de 1098 à 1101.

THẦN-TÔNG
(1128-1138)

Chiffres de règne : { THIÊN-THUẬN
 { THIÊN-CHỦNG-BỬU-TỰ

L'histoire n'a retenu aucun fait à signaler pendant le règne de ce roi, neveu du précédent, qui mourut fou.

On ne connaît pas de monnaies de ce règne.

Planche II.

ANH-TÔNG

(1139-1175)

Chiffres de règne : { THIỆU-MINH
 ĐAI-BÌNH } THIÊN-CẨM-CHI-BÛU
 CHÁNH-LONG-BÛU-ÛNG } CẨM-THIÊN-CHI-ÛNG

Thiên-Tộ succéda à son père à l'âge de 3 ans, sous la régence de la reine-mère. Les commencements de ce règne furent troublés par les compétitions et les rivalités de quelques grands dignitaires du royaume.

En 1142, un bonze, nommé Thàn-Lôi, se prétendant fils de Nhon-Tông (mort en 1127), se mit à la tête de quelques partisans et prit le titre de Bình-Vương; mais il fut bientôt battu, fait prisonnier et mis à mort.

En 1169, les dynasties Song et Kin, qui se disputaient le pouvoir en Chine, envoyèrent chacune une ambassade au roi de Đại-Việt pour tâcher de le gagner respectivement à leur cause. Ce fait montre que le royaume commençait à jouir d'une certaine prépondérance dans l'Extrême-Orient.

On connaît des monnaies frappées au 2^e et au 4^e chiffres de règne de Anh-Tông.

Fig. 11, 12 et 13

Đại-Định thông bửu.

Revers net.

Sur la première de ces pièces, les caractères doivent se lire circulairement; sur la deuxième et la troisième, au contraire, ils sont placés en croix. La monnaie fig. 13 est plus petite que la précédente; les reliefs sont très faibles, et, au revers, les marges sont à peine visibles, ou même n'existent pas.

Figure 14.

Thiên-Cẩm thông bửu (1).

Revers avec bordures semblables à celles de la face.

Cette pièce est coulée avec plus de soin que la précédente.

ROYAUME D'AN-NAM

CAO-TÔNG

(1176-1211)

Chiffres de règne : { TRINH-PHÛ } THIÊN-GIA-BÛU-HÛU
 THIÊN-TỰ-GIA-THOẠI } TRI-BÌNH-LONG-ÛNG

(1) Lorsque les caractères du chiffre de règne seront placés l'un au-dessus, l'autre au-dessous du trou central, nous ne ferons désormais plus mention de la façon dont ils doivent être lus, puisque c'est leur place normale.

Planche II. Long-Cán n'avait que 3 ans à la mort de son père, et la reine-mère exerça la régence.

Pendant la première partie de ce règne, le royaume paraît être à son apogée; des ambassades viennent de la Chine, du royaume Khmer et du Campà. En 1180, le roi reçoit l'investiture sous le nom de *roi d'An-Nam* (Sud pacifié). A la mort de la reine mère (1190), le roi et sa cour se livrent à la débauche, et le relâchement devient extrême. Le peuple, opprimé par les mandarins, se soulève, et le roi est obligé de s'enfuir de la cour.

Sam, son fils, réussit à rétablir l'autorité royale un instant menacée.

Les monnaies de ce règne sont loin d'accuser l'époque prospère dont parlent les annales; leurs dimensions, et surtout leur mode de fabrication, dénotent, au contraire, peu de prospérité dans les finances de l'Etat.

Figure 15. *Thiên-Tử thông bửu.*
Revers net.

Fig. 16 et 17 *Trị-Bình nguyên bửu.*

L'inscription est placée circulairement et le caractère *nguyên* est en écriture tchouân. La pièce n° 17 est plus petite que la précédente. Les caractères, empâtés et sans relief, sont à peine lisibles.

Figure 18. *Trị-Bình thông bửu.*
Revers net.

HUỆ-TÔNG
(1212-1225)

Chiffres de règne : { KIÊN-GIA
 { THIÊN-CHƯƠNG-HỮU-ĐẠO

Dès le début du nouveau règne, un nommé Dam-Thương se proclame roi de Hoang-Châu. Huệ-Tông appelle alors à la cour Trần-Thu-Đô, qui l'avait aidé, autrefois, pour rétablir son père sur le trône et dont il avait épousé la fille. L'armée fut bientôt réorganisée et le pouvoir royal raffermi avec le concours de Trần, et, en témoignage de reconnaissance pour son beau-père, Huệ donna à sa fille le titre de reine. En 1218, le roi devint fou et abdiqua en 1225 en faveur de la princesse Chiêu, qu'il avait eue de la reine.

Le vieux Trần, qui guettait depuis longtemps l'occasion de placer la couronne dans sa famille, fit épouser cette enfant par un de ses neveux, Trần-Cảnh et, quelques jours après ce mariage, la reine abdiqua en faveur de son mari.

La dynastie Lý perdait ainsi le trône d'An-Nam, après 215 ans de règne.

On ne connaît pas de monnaies de ce roi.

Planche II.

DYNASTIE DES TRAN

(1226-1414)

THÁI-TÔNG

(1226-1258)

Chiffres de règne : { KIÊN-TRUNG
THIÊN-ỨNG-CHÁNH-BÌNH
NGUYỄN-PHONG

Les treize premières années du règne de Trần-Cảnh se passent en intrigues de palais, en politique de famille. En 1237, il répudie sa femme, dont il n'avait pas d'enfant, et épouse celle de son frère, enceinte de trois mois.

En 1241, les Mongols qui, après avoir envahi la Chine, voulaient s'emparer de l'An-Nam, sont repoussés par les troupes royales, et les Ciampoï, qui réclamaient par les armes leurs anciennes provinces, sont également battus.

Pendant son règne, Thái-Tông divisa son royaume en 12 provinces, régla l'ordre hiérarchique des mandarins, éleva des digues pour protéger le pays contre les inondations et rétablit les examens des lettrés.

En 1258, il abdiqua en faveur de son fils.

Les monnaies émises sous ce règne sont au dernier chiffre du roi.

Figures 19 à 22.

Nguyễn-Phong thông bửu.

Revers sans inscription ; quelques-uns sans marges.

Les inscriptions de ces monnaies sont placées circulairement.

Sur la pièce fig. 20, le caractère *nguyễn* est en écriture cursive et les caractères *thông* et *bửu* en tchouân.

Sur la pièce fig. 21, le caractère *nguyễn* seul est en cursive. Cette monnaie est de très petites dimensions, avec un trou central plus grand que de coutume.

Sur la pièce fig. 22, tous les caractères sont en écriture tchouân.

THÁNH-TÔNG

(1259-1278)

Chiffres de règne : { THIỆU-LONG
BỬU-PAÛ

Khoán, fils du précédent, fut un roi ami de la paix et des lettres ; il fit rédiger les annales du royaume, depuis Triệu-Vô-Đê jusqu'à Lý-Chiêu (207 avant J.-C., 1225 après J.-C.). Comme son père, il abdiqua en faveur de son fils, Khâm.

On ne connaît aucune monnaie de ce roi.

NHƠN-TÔNG
(1279-1292)

—
Chiffres de règne : { THIỆU-BỬU
TRỌNG-HƯNG

Dès son avènement, ce roi eut à combattre de terribles ennemis. La dynastie tartare-mongole des Yuen venait de conquérir le trône de la Chine et l'empereur Chi-Tsou, l'ancien Koubilaï, petit-fils de Gengis-Khan, avait invité le roi d'An-Nam à faire acte de vassalité, en assistant à son couronnement. Nhon-Tông se contenta d'envoyer une ambassade.

L'empereur le déposa et envoya ses armées pour châtier l'insolent. Mais les troupes annamites résistèrent aux hordes tartares et finirent par les chasser du royaume. En 1286, ils revinrent à la charge, remportèrent encore les premiers succès, mais furent finalement écrasés. Quel autre peuple de l'Extrême-Orient a su ainsi résister aux hordes de Gengis-Khan ?

Cependant, Nhon-Tông, avec une sage prudence, envoya une ambassade à la cour des Yuen, en 1292, pour offrir des présents ainsi que ses hommages. Il abdiqua ensuite en faveur de son fils.

Ces luttes terribles avaient ruiné le pays et vidé les magasins de l'Etat ; aussi, la frappe des monnaies se trouva-t-elle interrompue pendant de longues années.

—
ANH-TÔNG
(1293-1314)

—
Chiffre de règne : HƯNG-LONG

Ce règne se passe en combats contre les populations de l'AI-LÔ et du Lam-Ap, qui fut réduit à l'état de vassalité.

—
MINH-TÔNG
(1315-1330)

—
Chiffres de règne : { ĐẠI-KHÁNH
KHAI-THÁI

Ce roi pacifique s'occupa surtout à réorganiser l'armée et les lois.

On lui attribue l'émission des premières monnaies d'étain (voir page 23), mais aucune de ces pièces n'est parvenue jusqu'à nous. Il est évident que le besoin de numéraire devait se faire for-

Planche III. tement sentir à cette époque, car, depuis 70 ans, aucune monnaie n'avait été frappée ; la période de guerres avait rendu l'exploitation des mines impossible, et il est probable qu'en raison de cette pénurie, l'étain, réservé jusqu'alors pour l'alliage des pièces, fut employé à la fabrication de quelques monnaies qui furent rapidement usées.

HIÊN-TÔNG

(1331-1341)

Chiffre de règne : KHAI-HYU

A signaler seulement sous ce règne deux expéditions contre les Ai-Lô et contre les Mois du Laos.

Ce roi mourut à l'âge de 23 ans.

DŨ-TÔNG

(1342-1368)

Chiffres de règne : { THIỆU-PHONG
ĐẠI-TRỊ

Ce règne débute par une série de calamités : en 1344, rébellion dans l'An-Phù ; en 1351, dans les provinces de Thái-Nguyên et Lang-Son, incursions des Ciampoï ; puis, viennent les débordements des rivières, pertes de moissons, épizooties, épidémies, etc.

Malgré tous ces revers, la prospérité de l'An-Nam l'emporta, car le commerce reçut un grand essor sous ce règne, et des relations s'établirent avec tous les royaumes voisins.

Afin de venir en aide aux nombreuses victimes éprouvées par les fléaux, Dũ-Tông fit frapper de nombreuses pièces de monnaies de petites dimensions. Elles portent son premier chiffre de règne. Celles qui ont été fondues vers la fin du règne accusent la renaissance qui s'opérait dans le royaume ; elles sont comparables aux monnaies chinoises de l'époque.

Figure 23

Thiệu-Phong nguyên bửu.

L'inscription est circulaire ; le caractère *thiệu* est en écriture cursive, les caractères *nguyên* et *bửu* en tchouân.

Revers lisse. Pièce en bronze.

Planche III.

Figure 24. *Thiệu-Phong bình bửu.*

Inscription écrite circulairement.
Monnaie de très petit diamètre, en bronze.

Figure 25. *Même inscription.*

Le caractère *tiệu* est en écriture cursive; l'épaisseur est très faible; les marges du revers sont à peine indiquées. Cuivre rouge.

Figure 26. *Même inscription.*

Semblable à la précédente, mais de plus faible diamètre; la pièce est excessivement mince, mais les reliefs de la face et du revers sont bien accusés.

Figure 27. *Đại-Trị nguyên bửu.*

Revers net.

Fig. 28 et 29. *Đại-Trị thông bửu.*

Revers net.

La pièce fig. 29 est un peu plus grande que la précédente, les caractères *thông, bửu* sont en style tchouân.

NHẬT-LỄ (*usurpateur*)
(1369).

Chiffre de règne : CẨM-THIỆU

A la mort de Dù-Tông, qui ne laissait pas d'héritier direct, un nommé Nhựt-Lễ, fils d'une comédienne qu'avait épousée le frère du roi alors qu'elle était déjà enceinte, se fit proclamer roi et prit pour chiffre de règne Cẩm-thiệu.

Le prince Phủ, troisième fils de Minh-Tông et légitime héritier, réussit à le renverser et le fit exécuter.

Nhựt-Lễ a émis des monnaies pendant son règne éphémère.

Fig. 30 et 31. *Cẩm-Thiệu nguyên bửu.*

Inscription circulaire.

Sur la première pièce, les caractères *thiệu* et *nguyên* sont en écriture cursive et *bửu* est en tchouân.

Sur la seconde, *nguyên* est en cursive et *bửu* est en écriture abrégée.

NGHỆ-TÔNG
(1370-1373)

Chiffre de règne : THIỆU-KHÁNH

A peine le nouveau roi eut-il conquis le trône de sa dynastie, qu'une flotte armée par les Ciampoïs surprit la ville de Huệ, la pilla, et, après l'avoir incendiée, se retira en emmenant en esclavage un grand nombre de jeunes gens des deux sexes.

Dégoûté du pouvoir, Nghệ-Tông abdiqua en 1373 en faveur de son frère.

DUỆ-TÔNG
(1374-1377)

Chiffre de règne : LONG-KHÁNH

Le prince Cảnh était le 11^{me} fils du roi Minh-Tông (1315-1330).

En 1375, les Ciampoïs recommencèrent leurs incursions et envahirent la province de Hòa-Châu (Huệ), le roi marcha contre eux à la tête de l'armée ; après deux ans de luttes, il périt dans une embuscade avec ses principaux officiers et son armée se retira en désordre.

PHÈ-ĐỀ
(1378-1390)

Chiffre de règne : XƯƠNG-PHÙ

Le fils de Duệ-Tông, élevé au trône par l'ancien roi Nghệ-Tông, qui s'occupait toujours des affaires, continua la lutte contre les Ciampoïs. Ceux-ci lui créèrent un concurrent en la personne du prince Uc, frère de Duệ-Tông, qui avait été fait prisonnier dans le combat où périt ce roi, et qui était devenu le gendre du roi de Lam-Âp.

L'armée annamite repoussa les envahisseurs jusque dans leur capitale, mais, quelques temps après, ils revinrent et s'établirent dans les provinces de Nghệ-An et de Thanh-Hoà (1382), d'où il fallut encore les chasser.

En 1381, nouvelle invasion, pendant laquelle la province de Hòa-Châu est ravagée.

Toutes ces expéditions ruinaient les finances et affaiblissaient le pays qui marchait à grands pas vers sa perte ; la Chine, de son côté, commençait à se montrer exigeante en voyant décliner ce royaume.

Alors, Nghệ-Tông, en présence de l'impuissance de Phê-Đề à rétablir l'ordre, le déposséda et mit à sa place son propre fils, qui était né depuis qu'il avait abandonné le trône (1390).

Planche III.

NGUYỄN (*rebelle*)
(1381)

Chiffre : HI-NGUYỄN

Les impôts levés par le roi Phê-Đê, pour faire face aux nombreuses guerres, firent des mécontents, et un nommé Nguyễn-Bổ en profita pour soulever le peuple et se proclamer roi dans la province de Bắc-Giang. Mais l'armée royale en eut vite raison et Nguyễn fut pris et exécuté.

On retrouve des monnaies au chiffre de ce rebelle.

Figure 32.

Hì-Nguyễn thông bứu.

Revers lisse.

Monnaie de petites dimensions, mal fondue.

THUẬN-TÔNG
(1390-1398)

Chiffre de règne : QUANG-THÁI

Ngung n'avait que 13 ans lorsqu'il monta sur le trône et toute l'autorité fut entre les mains du ministre Lê-Quy-Ly, qui devint le vrai roi.

Il dirigea lui-même les expéditions contre les Ciampoïs et contre le rebelle Sur, remania les divisions territoriales et construisit une seconde capitale, Tày-Đô, dans le Thành-Hoà.

Il obligea ensuite le roi à habiter cette ville, tandis qu'il nommait son propre fils gouverneur de Ké-Chơ (Hanoi.)

Elargissant ses rêves ambitieux, il maria sa fille aînée au roi, en 1395, et trois ans plus tard, il obligea Thuận-Tông à abdiquer en faveur de l'enfant qui était né de ce mariage.

Lê-Quy-Ly devenait ainsi le grand père du roi d'An-Nam.

C'est sous l'administration de ce maire du palais qu'eut lieu la première émission de papier-monnaie (voir page 43).

L'usage de la monnaie de métal fut complètement prohibé, et comme, dans l'édit, il n'est question que des pièces de cuivre, il faut croire que la monnaie d'étain émise par Minh-Tông (1315-1330) était déjà hors d'usage à cette époque.

Le papier-monnaie fut gratifié d'une prime de 20 % sur le métal et l'on reçut, dans les caisses du trésor, une ligature 2 tiens de papier-monnaie, contre l'échange d'une ligature en espèces.

Planche III.

SU (Rebelle)
(1391)

Chiffre: THIÊN-THÀNH

Un bronze, Pham-Sù-Ôn, faillit, sous le règne précédent, devenir maître du royaume. Après avoir prêché la révolte, il s'avança, à la tête de nombreux mécontents, sur la capitale dont il parvint à s'emparer et qu'il garda trois jours.

Pendant ce règne éphémère, le bronze-roi eut le temps d'émettre des monnaies au chiffre qu'il avait adopté. C'est, d'ailleurs, la seule raison qui nous a conduit à parler de cette échauffourée.

Fig. 33 et 34.

Thiên-Thành nguyên bửu.

L'inscription des deux pièces se lit circulairement. Elles diffèrent entre elles par le style de quelques caractères et par les dimensions.

La pièce fig. n° 33 est mal fondue et le trou carré de la face est arrondi au revers, qui est complètement lisse.

Ces monnaies se rencontrent encore en grand nombre.

THIÊU-ĐỀ
(1399-1402)

Chiffre de règne: KIÊN-TÂN

Le fils de Thuận-Tông n'avait que trois ans lorsque Lê-Quy-Ly le fit nommer roi. Le ministre prit en mains la direction des affaires et, après s'être débarrassé du père du roi en le faisant étrangler, il s'entoura, lui-même, de cérémonial royal et prit le titre de *Quốc-tổ-thượng-hoàng* (empereur suprême, ancêtre du royaume).

En 1402, il déposa l'enfant et prit sa place sur le trône.

ROYAUME DE ĐÀI-NGU

USURPATION DES HỒ

HỒ-QUI-LY
(1402)

Chiffre de règne: THÀNH-NGUYÊN

Lê-Quy-Ly commença par prendre le nom de ses ancêtres (HỒ), espérant ainsi fonder une nouvelle dynastie ; il changea, dans le même ordre d'idées, le nom

Planche II. du royaume en celui de Đại-Ngu et, après avoir assuré par la terreur la stabilité du trône, il céda le pouvoir à son fils, se réservant pour lui la direction des affaires.

Un des premiers soins de l'usurpateur fut de faire fondre des monnaies à son chiffre.

Figure 35. *Thánh-Nguyên thông bảo.*

Cette pièce est de mauvaise fabrication et ressemble aux monnaies des rebelles ; elle est en cuivre rouge.

Figure 36. *Même inscription.*

Légère amélioration sur la précédente ; les caractères et les bordures ont plus de relief, mais le trou central est unal percé et arrondi. Revers lisse.

Figure 37. *Même inscription.*

Cette pièce est un peu plus large que les précédentes ; le revers porte des bordures en relief.

Figure 38. *Même inscription.*

Monnaie plus large que les précédentes. Tous les caractères sont en style tchouân. Le revers est lisse.

Figure 39. *Même inscription.*

Les caractères, également en tchouân, sont placés circulairement. Revers avec marges en relief.

HỒ-HÂN-THƯƠNG
(1403-1407)

Chiffres de règne : { THIỆU-THÀNH
 { KHAI-ĐẠI

Dès le début du règne, les deux usurpateurs s'attaquèrent aux Chams, dont les incursions se renouvelaient constamment et les forcèrent à faire la paix. D'un autre côté, la Chine, ayant refusé de reconnaître les Hồ comme rois légitimes, envoya une armée pour les chasser du trône.

Hồ construisit la citadelle de Đả-Ban (Hưng-Hoà) qui arrêta l'armée chinoise pendant quelque temps. Revenus en plus grand nombre l'année suivante, les

Planche III. Chinois forcèrent les usurpateurs à se réfugier dans le Thành-Hoà, où ils furent pris et conduits en captivité.

Profitant de cette victoire, la Chine établit des gouverneurs chinois à la tête de toutes les provinces et annexa le royaume, qui devint une province de l'empire, sous le nom de Giao-Châu.

On ne connaît pas de monnaies aux chiffres de règne de Hố-Hán-Thương, mais il convient d'attribuer à cette époque les monnaies suivantes, au chiffre *Hán-Nguyên*.

Cette inscription ne se rapporte probablement pas à l'usurpateur qui occupait le trône, quoique le caractère *Hán*, qui en forme la première partie, entre dans le nom privé du rebelle ; nous ne connaissons pas, en effet, d'exemple de monnaies comportant, dans l'inscription de la face, ce nom que les rois abandonnent en montant sur le trône. Mais *Hán-Nguyên* peut se traduire par : *Nouvelle Chine*, et la littérature chinoise nous fournit maints exemples dans lesquels le pays est désigné par cette expression ; les Chinois eux-mêmes se désignent souvent par l'appellation : *Fils des Hán*. Il y a donc tout lieu de penser que ces monnaies ont été fondues par les gouverneurs chinois qui vinrent occuper l'An-Nam après l'expulsion des Hố.

Fig. 40 et 41. *Hán-Nguyên thông bửu.*

Monnaies de petites dimensions, différant entre elles par le style des caractères et les dimensions du trou central.

Figure 42. *Même inscription écrite circulairement.*

Figure 43. *Hán-Nguyên thành bửu.*

Revers avec bordures en relief.

*
**

Je classerai, également, parmi les monnaies ayant eu cours à cette époque, la pièce ci-dessous, au chiffre *Houng-Hou*, chiffre de règne de l'empereur T'ai-Tsou, qui régnait en Chine de 1368 à 1399. L'histoire n'attribue à aucun prince annamite ce chiffre de règne, mais il est probable qu'elle a été frappée pour l'usage des troupes chinoises qui sont venues guerroyer en An-Nam. Il est, d'ailleurs, impossible de supposer que cette monnaie, de mauvaise fabrication,

Planche III. ait été fondue à l'usage de la Chine pendant cette période du règne des Ming, pendant laquelle toutes les pièces, d'un fini remarquable, accusent une véritable renaissance dans l'art de fondre les monnaies.

Cette pièce a été trouvée par l'auteur, enfouie dans la terre, aux environs de Saïgon. Comment a-t-elle été transportée en ce pays, qui faisait alors partie de l'empire Khmer ?

Figure 44. *Hông-Võu thông bửu.*

Revers lisse.

THIÊN-BÌNH (*prétendant*)
(1405)

L'expulsion des usurpateurs devait naturellement faire naître de nombreux prétendants au trône d'An-Nam. L'armée chinoise en amena un qui se faisait passer pour un descendant des Trân, et qui apportait avec lui des monnaies à son chiffre. Mais les Chinois ayant été repoussés lors de leur première invasion, le prétendant s'enfuit avec eux, abandonnant ses monnaies ainsi que le trône qu'il convoitait.

Figure 45. *Thiên-Bình thông bửu.*

Revers sans inscription.

Cette monnaie, semblable aux pièces chinoises de l'époque, a été, probablement, fabriquée en Chine, en prévision de la tentative que méditait ce prétendant.

DOMINATION DE LA CHINE
(1407-1428)

PROVINCE IMPÉRIALE DE GIAO-CHÂU

GIAN-ĐỊNH-ĐỀ
(1407-1410)

Chiffre de règne : HÙNG-KHÁNH

Il existait, cependant, un descendant authentique de la dynastie Trân ; c'était un nommé Ngừi, fils du roi Nhậ-Tông (1370-1373). Il fut proclamé roi dans la pro-

vince du Nghê-An, et les provinces de Thuan-Hoà, Tân-Binh, Diên-Châu et Thành-Hoà s'unirent à lui pour l'aider à chasser les envahisseurs.

Ses armes furent heureuses au début, mais il se priva bientôt de ses collaborateurs les plus dévoués, qu'il fit exécuter sur de simples dénonciations ; alors, la plupart de ces partisans l'abandonnèrent et proclamèrent roi, dans la province de Chi-La, un de ses neveux.

On ne connaît pas de monnaies au chiffre de ce roi.

TRÛNG-QUANG-ĐỀ
(1410-1414)

Chiffre de règne : TRÛNG-QUANG

Le nouveau roi dut marcher d'abord contre son oncle, qu'il fit prisonnier, mais qu'il conserva à la cour.

Cependant, la Chine, satisfaite d'avoir enfin réussi à placer sous sa domination ce peuple, son ancien tributaire, ne voulut pas reconnaître le descendant de la dynastie régnante et continua à occuper le pays. Les efforts du roi furent impuissants à délivrer le pays de l'oppression et, après de nombreux combats très meurtriers, l'armée annamite fut dispersée et le roi fut pris et conduit à Péking. Il se noya en route.

*
* *

L'ancien pays des Giao-Chi était de nouveau retombé sous l'autorité directe de la Chine, mais le peuple se refusait à subir ce joug. Épuisé par les guerres, il eut l'air de se soumettre à des réformes destinées à couler la jeune génération dans le moule chinois et à consacrer à jamais, par l'influence morale, l'annexion matérielle. Mais, en 1418, les premiers symptômes de soulèvement éclatèrent et il fallut à ce peuple dix ans de luttes et d'efforts pour reconquérir de nouveau son indépendance.

Pendant cette période de domination, les monnaies chinoises de l'époque, aux chiffres *Houng-Ou* (Hông-Võ) et *Joung-Lo* (Vinh-Lạc), eurent cours dans le pays, concurremment avec celles qui existaient en An-Nam. Malgré cela, il a été fondue une monnaie spéciale pour payer les troupes d'occupation, mais ce numéraire, fabriqué avec un métal composé de plomb et de sable, n'a pas dû subsister bien longtemps.

M. Toda reproduit, dans son ouvrage, le spécimen ci-dessous :

Giao-Chi thông bieu (monnaie courante du pays de Giao-Chi).

Revers sans aucune inscription ni signes particuliers.

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

(1418-1428)

Dès la fin de l'année 1417, un serviteur dévoué de la dynastie déchuë, Lê-Lôi, commença une sourde guerre contre les oppresseurs et prit le titre de roi de Bình-Định. Vainqueur des armées envoyées contre lui en 1418, puis en 1421, il bat également les guerriers de l'Etat d'Ai-Lao, alliés des Chinois. Les combats se renouvellent jusqu'en 1426 et Lê-Lôi est toujours vainqueur ; il bloque les citadelles où sont enfermées les troupes chinoises et coupe leurs communications avec la Chine.

Pendant cette période de lutte, Lê-Lôi proclame roi un descendant de la dynastie Trần, sous le chiffre de règne Thiên-Khánh, et demande, en sa faveur, l'investiture de la cour des Ming.

Les efforts de la Chine, pour maintenir le Giao-Châu en sa possession, s'épuisaient devant la ténacité de Lê-Lôi ; aussi finit-elle par abandonner la partie et retira ses troupes. Alors, les mandarins offrirent la couronne au libérateur, refusant de reconnaître pour roi celui que Lê-Lôi leur avait donné. Le prince Kiêu se suicida, dit-on, et la dynastie des Trần étant éteinte, Lê-Lôi accepta le pouvoir.

Les annales ne comptent pas le prince Kiêu au nombre des souverains de l'An-Nam, et l'on ne possède pas de monnaies à son chiffre. Ce ne fut qu'un roi de nom, une sorte de drapeau, comme le dit M. P. Trương-Vinh-Ky.

On attribue, à cette période de dix ans de guerres, de nombreuses monnaies qui ne portent que des devises. Leur fabrication et leurs dimensions rappellent celles des autres périodes de guerres ou de calamités de l'histoire du pays, et les inscriptions se rapportent bien à cette époque d'effervescence populaire, de combats, pour la délivrance de la patrie. Au début, on trouve les mots : *paix, loi*, tandis que les monnaies frappées vers la fin de la guerre, alors que le peuple reprenait confiance en l'avenir, portent les inscriptions : *sage gouvernement, sage chef*.

Planche IV.

Fig. 47 à 51.

An-Pháp (paix, loi) nguyên bửu.

Ces monnaies, en cuivre ou en bronze, diffèrent entre elles, soit par les dimensions, soit par le style de l'écriture. La dernière est de fabrication plus soignée que les autres et porte, au revers, des marges en relief. L'inscription se lit circulairement.

Figure 52.

Chanh-Pháp (juste loi) nguyên bửu.

Revers lisse.

Figure 53.

Tại-Pháp (loi suprême) bình bửu.

Revers lisse.

Fig. 54 à 56.

Tri-Thành (sage gouvernement) bình-bửu.

Revers lisse.

La pièce reproduite fig. 56 est en cuivre blanc et de fabrication plus soignée.

Figure 57.

Tri-Thành nguyên bửu.

Pièce plus soignée que les autres ; revers lisse à larges bordures.

(Les inscriptions de toutes ces monnaies doivent se lire circulairement.)

Figure 58.

Thành-Quan (sage chef) thông bửu.

Au revers et à droite du trou central, le caractère *nói*.

LÊ-NGÃ (*prétendant*)
(1420)

Chiffre de règne : VINH-NINH

En 1420, au cours de la guerre, un certain Lê-Ngã, ancien esclave d'une princesse royale des Trân, et se prétendant petit-fils de Duê-Tông (1373-1377), souleva la province de Lang-son et se proclama empereur.

Les armées chinoises eurent bien vite raison de lui et le chassèrent du pays.

Figure 59.

Vinh-Ninh thông bửu.

L'inscription se lit circulairement.

ROYAUME DE ĐẠI-VIỆT

1428-1431

PUIS

ROYAUME D'AN-NAM

1431-1527

DYNASTIE DES LÊ POSTÉRIEURS

THÁI-TỔ

(1428-1433)

Chiffre de règne : THUẬN-THIÊN

Planche IV. LÊ-LỢI accepta le titre de roi qui lui était offert par le peuple reconnaissant et se fit couronner à Đông-Độ (Hà-Nội), dont il changea le nom pour celui de Đông-Kinh (résidence royale de l'Est). Il donna, en même temps, au royaume son ancien nom de Đại-Việt.

Cependant, la Chine consentit à reconnaître le nouveau Gouvernement en 1431, après s'être assurée que la dynastie des Trần était réellement éteinte et donna à LÊ-LỢI l'investiture avec le titre de roi d'An-Nam (Nam-Quốc-Vương.)

Dès son avènement, le roi fit exploiter les mines pour augmenter les revenus de l'Etat et régla l'assiette des impôts.

Les événements qui s'étaient accomplis pendant les années précédentes avaient complètement arrêté l'émission des monnaies royales ; mais, dès l'avènement de la nouvelle dynastie, le monnayage reçut une grande impulsion. Grâce à l'abondance du métal, provenant des nombreuses mines qui furent exploitées et aux soins apportés à la fabrication du numéraire, on obtint des monnaies comparables aux plus beaux spécimens de la Chine, à cette époque.

LÊ-LỢI mourut en 1433, après six ans de règne paisible.

Les monnaies de ce roi sont toutes du même modèle.

Figure 60.

Thuận-Thiên nguyên bản.

Revers avec bordures.

Planche IV.

THAI-TÔNG
(1434-1443)

Chiffres de règne : { THIỆU-BÌNH (1434)
ĐẠI-BỬU (1440)

Nguyễn-Long succéda à son père à l'âge de 11 ans. Les débuts de son règne furent consacrés à la continuation de l'œuvre de reconstitution sociale; il revisa les lois, réorganisa l'administration publique et rétablit la sécurité dans le royaume.

Les peuples tributaires vinrent tous présenter leurs hommages au roi et les relations avec la Chine furent très cordiales pendant ce règne.

Thái-Tông fit rentrer dans les caisses de l'Etat toutes les anciennes monnaies qui avaient cours depuis longtemps et en émit de nouvelles à ses deux chiffres de règne.

Figure 61. *Thiệu-Bình thông bửu.*

Revers avec bordures.

Figure 62. *Đại-Bửu thông bửu.*

Revers également avec bordures.

NHƠN-TÔNG
(1443-1459)

Chiffres de règne : { THÁI-HÒA (1443)
DIÊN-NINH (1453)

Bang-Kì avait deux ans lorsqu'il succéda à son père. Sous la régence de la reine-mère, il fait la guerre aux Chăm, s'empare de leur roi et de leur capitale.

Il marche ensuite contre les tribus indépendantes de l'Ouest qui se soulevaient. A ces guerres vint se greffer une grande misère provenant de la sécheresse.

A 13 ans, Nhơn-Tông prend les rênes du Gouvernement (1453) et fait rédiger les annales du royaume, depuis la dynastie des Trần. Le pays renaissait un peu à la prospérité, quand le roi fut assassiné par son frère aîné Nghi-Dân.

Les finances durent se ressentir des guerres et des misères de la première partie de ce règne, car nous retrouvons de nouveau les

Planche IV. monnaies de petites dimensions, fondues à la hâte, ainsi que des monnaies en zinc.

Figure 63. *Thái-Hoà thông bửu.*

Revers lisse.

Figure 64. *Même inscription à la face.*

Revers avec bordures.

Cette monnaie est en zinc et de plus grande dimension que la précédente.

Nous sommes d'avis d'attribuer à ce roi les deux monnaies ci-dessous, au chiffre Đại-Hoà; ces pièces sont généralement rangées par les collectionneurs parmi les monnaies non classées, car ce chiffre n'appartient à aucun roi d'An-Nam; cependant, nous estimons que ce chiffre a pu être adopté par Nhon-Thông, comme une variante du premier, et la seule inspection des monnaies nous donne de sérieuses raisons pour le croire. En effet, la pièce figurée au n° 65 a beaucoup de ressemblance avec celle de la fig. 63; elle a été fondue après la période de sécheresse qui a désolé le pays. D'autre part, la monnaie figurée au n° 66, qui est plus grande et mieux fondue, a les dimensions et l'aspect de la pièce suivante, au chiffre Diên-Ninh, émise pendant la deuxième période du règne; elle est une transition entre celle au chiffre Thái-Hoà et celle au chiffre Diên-Ninh.

Figure 65. *Đại-Hoà thông bửu.*

Revers sans bordures.

Figure 66. *Même inscription à la face.*

Revers avec bordures en relief.

Grande pièce en bronze de facture soignée.

Figure 67. *Diên-Ninh thông bửu.*

Revers avec fines bordures présentant un beau relief. Les caractères de la face sont d'une finesse remarquable et accusent une grande amélioration dans
NUMISMATIQUE ANNAMITE. 6.

Planche IV. l'art de fondre les monnaies pendant la deuxième période du règne. Cette pièce est comparable aux plus belles monnaies de la Chine émises sous la dynastie des Ming.

NGHI-DÂN (*Usurpateur*)
(1459-1460)

—
Chiffre de règne : THIÊN-HƯNG

Après avoir assassiné son frère, Nghi-Dân s'empara du pouvoir, mais une intrigue de palais fit cesser son règne tyrannique à la fin de l'année 1460. Les annales le considèrent comme un usurpateur.

Il existe des monnaies fondues pendant ce règne.

Figure 68. *Thiên-Hung thông bieu.*

Revers avec bordure.

Grande monnaie semblable à celle de la deuxième période du règne précédent.

THÀNH TÔNG
(1461-1497)

—
Chiffres de règne : { QUANG-THUẬN (1461)
 } HỒNG-BỨC (1470)

C'est le quatrième fils de Thái-Tông qui fut proclamé roi dès que Nghi-Dân eut abandonné le trône qu'il avait usurpé. Son règne, de 38 ans, fut une des périodes les plus prospères de l'An-Nam.

Dès son avènement, le roi réduisit à l'impuissance le royaume de Campa, l'ennemi national et dix fois séculaire. Après s'être emparé de la capitale de ce royaume et du roi lui-même, il réunit à l'An-Nam les provinces de Quảng-Nam et Quảng-Ngãi, et divisa le reste du territoire en trois principautés à la tête desquelles il mit des chefs Cams. L'ancien royaume de Campa cessait ainsi d'exister après avoir été absorbé peu à peu par la race des Giao-Chl.

De 1473 à 1479, le roi d'An-Nam marche également contre quelques voisins turbulents, dont il transforme les Etats en colonies militaires (Đon-Đien), puissant moyen d'action qui conduira l'An-Nam, de proche en proche, jusqu'aux rives du Mékong. Le pays fut ensuite divisé en 13 provinces et la carte en fut dressée; le roi fit également rédiger les annales du royaume et des traités d'art militaire.

Guerrier, lettré, législateur attentif et intelligent, il encouragea les lettres, l'agriculture et le commerce et imposa à tous ses sujets le respect des lois.

Thành-Tông mourut en 1497, laissant 34 enfants, dont 14 garçons.

Planche IV. Les monnaies de ce règne sont remarquables par la qualité du métal et par le fini de l'exécution.

Figure 69. *Quang-Thuận thông bửu.*

Au revers de belles marges.

Figure 70. *Hồng-Đức thông bửu.*

Revers avec bordures.

Les caractères de cette monnaie sont d'une finesse et d'un relief remarquables pour une pièce fondue. Il existe deux modèles différant par la finesse des caractères.

Sous ce roi apparaît, pour la première fois, la pièce de grandes dimensions, ornementée et de fabrication très soignée. Cette pièce, médaille plutôt que monnaie, était distribuée comme récompense à ceux qui avaient rendu quelque service au royaume, ou encore, comme souvenir, à l'occasion de fêtes et de solennités. Nous la décrirons dans la deuxième partie de cet ouvrage, au titre : *Médailles*, (v. pl. XXIII, fig. 369.)

HIÊN-TÔNG
(1498-1504)

—
Chiffre de règne : KIÈNG-THÔNG

Planche V. Le prince Tãng, l'aîné des 34 enfants, remplaça son père et continua l'œuvre commencée par celui-ci. Sous son règne, les traces matérielles des luttes antérieures achevèrent de disparaître. Il mourut le 5^me mois de l'année 1504, en désignant son troisième fils pour lui succéder.

Les monnaies de ce règne sont remarquables comme régularité et comme finesse des caractères, leur poids est supérieur à celui de toutes les monnaies précédentes.

Figure 71. *Kiếng-Thống thông bửu.*

Les bordures du revers ont un fort relief; celle du trou central est plus large au revers que celle de la face.

Planche V. Nous possédons deux modèles de cette monnaie, présentant des épaisseurs différentes.

TÚC-TÔNG
(1505)

—
Chiffre de règne : THÁI-TRINH

Ce roi n'a régné que six mois et n'a pas émis de monnaies.

OAI-MỤC-ĐỀ
(1506-1509)

—
Chiffre de règne : ĐOAN-KHÁNH

Le pouvoir fut pris par un frère bâtard du roi, fils d'une concubine de Hiên-Tông. La résistance qu'il éprouva dès le commencement de son règne le rendit cruel et, en quelque temps, il fit périr la reine-mère et tous les anciens serviteurs de son père. Cruel, débauché et ivrogne, il ne tarda pas à mécontenter les grands et le peuple. Une révolte éclata, dirigée par Lê-Minh, frère de Lê-Tông, prince de Cam-Giang, qui reçut le titre de Minh-Chúa. Oai-Mục-Đề, forcé de s'enfuir de la capitale investie par les révoltés, fut fait prisonnier et se donna la mort le 12^{me} mois de l'année 1509.

Après sa mort, il fut l'objet d'un décret infâmant qui lui infligea, avec la dégradation posthume, le surnom de Mẫn-Lệ.

Les monnaies de ce règne sont semblables à celles du précédent.

Figure 72. *Đoan-Kính thông bửu.*

Il existe des monnaies du même modèle, dont l'épaisseur atteint 4 millimètres.

TƯƠNG-DỰC-ĐỀ
(1510-1517)

—
Chiffre de règne : HỒNG-THUẬN

Lê-Thông, prince de Cam-Giang, étant mort avant la fin du règne précédent, c'est le général Uinh, petit-fils de Thánh-Tông, qui fut proclamé roi.

Planche V. Son règne ne fut qu'une suite de guerres civiles qui, après avoir mis en danger la couronne conquise par Uinh, finirent par lui coûter la vie (1517).

Pendant sa rébellion contre Oai-Mục-Đê, Uinh fit fondre des monnaies au chiffre Thái-Bình, pour payer ses partisans.

Ces monnaies, de très petites dimensions, sont fondues avec peu de soin.

Fig. 73 et 74. *Thái-Bình thông-bứu.*

Revers sans bordures.

La monnaie représentée fig. 74 porte un large trou central et les caractères sont écrasés entre les marges très larges.

Fig. 75 et 76. *Thái-Bình thành bứu.*

Revers avec bordures.

Ces deux modèles sont légèrement plus grands que les précédents.

Pendant son règne effectif, Uinh a émis des monnaies à son chiffre, semblables à celles de Thành-Tông, au chiffre Hồng-Đức (1470-1497.)

Figure 77 *Hồng-Thuận thông bứu.*

Revers avec bordures.

TRẦN-TÂN (*Rebelle*)
(1511)

Parmi les rebelles qui ont laissé des monnaies, il faut citer Trần-Tân, qui se souleva dans la province de Hung-Hoà et marcha sur Hà-Nội avec une armée de partisans. Il fut pris et mis à mort par le général Trịnh.

Figure 78. *Trần-Tân cong bứu.*

Revers avec bordures.

TRẦN-CÁO (*Rebelle*)
(1516-1521)

Chiffre de règne : THIÊN-ỨNG

Un autre rebelle, Trần-Cáo, se disant arrière petit-fils de Trần-Thái-Tông (1226-1258) et se prétendant, en même temps, une incarnation du Bouddha,

Planche V. sut soulever, en sa faveur, les sentiments politiques et religieux dans la province de Hải-Dương. Il marcha sur Hà-Nội avec de nombreux partisans et se proclama roi sous le chiffre Thiên-Ứng.

Le général Trịnh, envoyé à sa rencontre, réussit à l'arrêter un instant. C'est pendant cette campagne que Trịnh fit assassiner le roi Oai-Mục-Đề. Nous verrons, au règne suivant, la suite de l'équipée de Trần-Cáo.

Comme tous les prétendants au trône, celui-ci a fait fondre des monnaies avant d'obtenir la réalisation de son rêve.

Figure 79.

Thiên-Ứng thông bửu.

Revers avec bordures.

Monnaie de dimensions bien supérieures à celles émises par les rebelles précédents.

CHIÊU-TÔNG

(1518-1523)

Chiffre de règne : QUANG-THIỆU

Après avoir fait mettre à mort le roi, Trịnh lui donne pour successeur le prince Quang-Trị, âgé de 8 ans ; mais les mandarins, jaloux de Trịnh, mettent le feu à la ville de Hà-Nội et font enlever le jeune roi qui est assassiné peu de temps après. Le prince Y, âgé de 14 ans, est nommé à sa place, sous le chiffre Quang-Thiệu, mais il est obligé de s'enfuir devant l'anarchie et les troupes de Trần-Cáo, qui avait réussi à s'introduire dans la capitale à la faveur des troubles.

Cependant, les troupes royales réussirent à prendre Hà-Nội et Trần-Cáo s'enfuit en cachette. La suite du règne est une anarchie continuelle suscitée par les intrigues des mandarins.

Le général Mạc-Đàng-Dong, qui avait obtenu la faveur du roi, déjoua les complots des conspirateurs et finit par diriger lui-même le royaume.

*
**

Rébellion de Cung, 1521.— Nous avons vu Trần-Cáo s'enfuir quand les troupes royales rentrèrent à Hà-Nội. Il continua à tenir la campagne pendant quelques temps encore, puis se retira à Long-Nguyễn, dans la province de Lang-Son, où il avait établi le siège d'un gouvernement indépendant. Peu après, il abdiqua pour entrer en religion et transmit ses prétentions à son fils Cung, qui adopta le chiffre de règne Tuyên-Hòa. Le nouveau rebelle fut attaqué par l'armée royale et disparut sans laisser de trace.

*
**

Planche V. Chiêu-Tông, lassé de la tutelle de l'orgueilleux Mạc, s'enfuit de la cour et vint se mettre sous la protection de Trịnh (1522). Alors Mạc proclama la déchéance du roi et mit sur le trône son jeune frère, le prince Xuân; mais, craignant toujours le retour de Chiêu-Tông, protégé par Trịnh, son rival, il fit tous ses efforts pour l'attirer à Hà-Nội et y parvint en 1525; il le fit alors emprisonner, puis mettre à mort en 1529.

Chiêu-Tông a fait fondre des monnaies à son chiffre.

Figure 80. *Quang-Thiệu thông bửu.*

Revers avec bordures.

CUNG-HOÀNG
(1523-1528)

—
Chiffre de règne : THÔNG-NGUYỄN

Xuân ne servit que de drapeau à Mạc. Dès que Chiêu-Tông eut été pris, le puissant maire du palais força le nouveau roi à abdiquer, d'abord, et à s'étrangler ensuite.

On possède des monnaies au chiffre de ce roi.

Figure 81. *Thông-Nguyễn thông bửu.*

Revers avec bordures.

USURPATION DES MẠC
(1527-1596)

LE DÀNG-NGOẠI (Đông-Kinh)

ET LE

DÀNG-TRONG (Tây-Kinh)

Nous entrons dans une période pendant laquelle le royaume se trouve divisé entre deux partis rivaux. Les Mạc gouvernent le pays de l'Ouest, avec Hà-Nội ou Đông-Kinh, (capitale de l'Est) pour capitale, tandis que les partisans de la

Planche V. dynastie des Lê occupent le Thanh-Hóa et les provinces supérieures de l'Annam actuel avec Tây-Đô ou Tây-Kinh (capitale de l'Ouest), comme résidence.

Les annales du royaume ne reconnaissent pas les Mạc comme rois légitimes et indiquent un interrègne depuis la mort de Cung-Hoàng jusqu'à la proclamation de Lê-Trang-Tông (1527-1533). A partir de cette époque, c'est le prince de la dynastie Lê qui est considéré comme roi légitime de tout l'An-Nam.

Nous adopterons également cette manière de voir dans la suite de notre résumé historique, et nous considérons les Mạc comme des usurpateurs, pendant que les rois de la dynastie Lê règnent sur la partie Ouest du territoire.

MẠC-ĐĂNG-DUNG (*Usurpateur*)
(1527-1530)

Chiffre de règne : MINH-ĐỨC

En prenant ouvertement possession du pouvoir, qu'il exerçait de fait depuis près de dix ans, Mạc décerna, selon la coutume des fondateurs de dynastie, les titres les plus pompeux à ses ancêtres et envoya une ambassade à Péking, afin de demander l'investiture. L'empereur ne lui accorda cette faveur que longtemps après et moyennant de riches présents et la cession d'une portion du territoire.

Alors, croyant l'avenir assuré, il abdiqua en faveur de son fils, tout en se réservant l'administration du royaume qu'il venait de fonder.

Pendant ce temps, Nguyễn-Cầm, resté fidèle à la dynastie Lê, s'occupait à rassembler des partisans autour de Lê-Minh, fils de Chiêu-Tông et héritier légitime du trône.

Mạc a émis des monnaies, mais comme le cuivre était rare, il fut forcé de faire fabriquer de nombreuses pièces en fer et en étain. Ces dernières n'ont pas dû être d'un long usage, et l'on n'en rencontre plus de nos jours.

Figure 82. *Minh-Đức nguyên bửu.*

Les caractères sont placés circulairement.
Monnaie en fer.

Figure 83. *Minh-Đức thông bửu.*

Au revers, deux caractères qui se retrouvent sur la monnaie n° 207 (Pl. XII) et, peut-être, sur la monnaie n° 182 (Pl. X). Lus jusqu'à présent *Thất phân*

七分, ces deux caractères semblent plutôt la forme cursive de Vạn-tuổi 萬歲 (mot à mot), dix mille années.

Monnaie en bronze.

Planche V.

Malgré cette décision de l'empereur, le roi légitime continua ses préparatifs pour reconquérir le royaume de sa dynastie. En 1541, il s'empara de Tày-Dô, en 1545, il était maître de Nam-Dinh et s'en tenait à cette conquête, par crainte d'une intervention de la Chine.

Mạc-Dăng-Dong était mort en 1541, laissant le pouvoir à son petit-fils Phước-Hải, qui mourut lui-même en 1546, sans s'être inquiété des progrès des Lê.

Trang-Tông mourut en 1538, laissant à son fils le soin de reconquérir le royaume.

Monnaies du Đông-Kinh

Figure 85.

Đại-Chánh thông bữ.

Revers avec bordure.

Cette monnaie appartient à Mạc-Đăng-Dinh.

Fig. 86 et 87

Quảng-Hòa thông bữ.

Revers avec bordure.

La monnaie fig. 87 a tous ses caractères en style tchouân.

Monnaies royales

Fig. 88 et 89.

Nguyễn-Hoà thông bữ.

Sur la première pièce, les deux caractères de règne sont en style tchouân ; sur la seconde, le caractère *thông* est seul en style ordinaire, les trois autres sont en tchouân.

Ces monnaies portent le chiffre de règne de Trang-Tông.

TRUNG-TÔNG
(1549-1556)

Chiffre de règne : THUẬN-BÌNH

PRINCIPAUTÉ DE ĐÔNG-KINH

MẠC-PHƯỚC-NGUYỄN. *Chiffres de règne :* { VINH-DINH (1546-1548)
KIÊNG-LỊCH (1548-1557)

Huyên, fils de Trang-Tông, succède à son père sous la tutelle de général Trịnh-Kiến, qui est le véritable roi. En 1551, a lieu une tentative sur Hà-Nội, la capitale des Mạc, mais, après un succès douteux, Trịnh revient dans le Thanh-Hòa. Cependant, une grande victoire sur l'armée de l'usurpateur, attire vers le roi légitime de nouveaux partisans et sa cause gagne beaucoup de terrain pendant ce règne.

Planche V. Trung-Tông mourut sans héritier en 1556.

On ne connaît pas de monnaies de ce roi, pas plus, d'ailleurs, que de ses successeurs.

Ce fait est-il dû à la rareté du métal, qui, par suite de l'état de guerre, n'était plus extrait des mines, ou bien les monnaies ont-elles été fabriquées avec un métal inférieur qui n'a pu se conserver jusqu'à nos jours? Nous pensons que c'est au manque de métal dans le pays occupé par les rois de la dynastie, qu'il faut attribuer l'absence de monnaies royales, car le cuivre, qui était généralement fourni par la région nord du Đông-Kinh, ne pouvait parvenir, vu l'état de guerre, jusqu'au Thanh-Hòa. Par contre, on possède des monnaies aux chiffres des usurpateurs qui occupaient les centres miniers du Đông-Kinh.

Monnaies du Đông-Kinh

Figure 90. *Vinh-Định thông bữ.*

Revers avec bordure.

Figure 91. *Vinh-Định chi bữ:*

Revers lisse.

Ces deux pièces ont été émises pendant la période 1546-1548 du règne de Mạc-Phước-Nguyên.

ANH-TÔNG
(1557-1572)

Chiffres de règne : { THIÊN-HƯU (1557)
 { CHÁNH-TRỊ (1566)
 { HỒNG-PHƯỚC (1570)

PRINCIPAUTÉ DE ĐÔNG-KINH.

MẠC-PHƯỚC-NGUYÊN (Suite) Chiffre de règne : QUANG-BỬU (1557)

1561. - MẠC-MẬU-HIỆP Chiffres de règne : { THUẬN-PHƯỚC (1561)
 { SƯNG-KHANG (1566)
 { DIÊN-THÀNH (1572)

Lê-Duy-Ban, fils d'un arrière petit neveu de Lê-Lôi, est nommé roi par les partisans de la dynastie légitime, qui, pendant ce règne, avancent peu à peu vers Hà-Nội et occupent la province de Sơn-Nam (Nam-Định et Hưng-Yên).

Mạc-Phước-Nguyên meurt en 1561 et son fils, Mậu-Hiệp, lui succède. Trịnh-Kiểm, protecteur de la dynastie, et le véritable souverain, meurt également, et a pour successeur son fils Trịnh-Côi, auquel succède bientôt Trịnh-Tông.

*
**

C'est sous le règne de Anh-Tông que se crée la dynastie dont les descendants règnent actuellement sur l'Empire d'Annam.

Le fils de Nguyễn-Cảm, Hoàng, reçut de Trịnh-Kiểm le titre de gouverneur des provinces de Thuân-Hoà et de Quảng-Nam (1562). Son administration paternelle attira autour de lui de nombreux partisans, en ces temps de discorde entre les grands ; aussi verrons-nous, dans la suite, ses successeurs augmenter leur domaine, surtout au détriment de l'empire Cam et reconstituer, à leur profit, l'ancien royaume de Tchen-Tch'eng, puis enfin se rendre maîtres de tout le pays habité par la race annamite et fonder l'empire d'Annam actuel.

*
**

La lutte continue pendant ce règne entre les Mạc et le roi représenté par Trịnh, mais celui-ci triomphe et devient par la suite si ambitieux, que le roi, effrayé de cette puissance toujours croissante, s'enfuit dans le Nghê-An ; mais il est bientôt rejoint par son redoutable tuteur qui le fait mettre à mort.

THÊ-TÔNG

(1573-1599)

Chiffres de règne : { GIA-THÁI (1573)
QUANG-HƯNG (1581)

PRINCIPAUTÉ DE ĐÔNG-KINH

MẠC-MẬU-HIỆP (Suite)	Chiffres de règne :	DIÊN-THÀNH (1572)
		ĐOAN-THÁI (1579)
		HƯNG-TRỊ (1581)
		HỒNG-NINH (1584)
		BỬU-ĐỊNH (1590)
1592. — MẠC-TUYÊN	Chiffre de règne :	VỠ-AN
1592. — MẠC-KINH-CHỈ	Chiffre de règne :	KHANG-HƯU
1593. — MẠC-KINH-CUNG	Chiffre de règne :	CAN-THÔNG
1598. — MẠC-KINH-DUNG		

Trịnh-Tông éleva au trône le dernier fils du roi qui n'avait pu suivre son père dans sa fuite. Pendant ce règne de 27 ans, la lutte continue entre les familles qui se disputent la suprématie sur l'An-Nam et se termine par le triomphe de la royauté légitime.

En 1593, Hà-Nội est pris par Trịnh. Mạc-Mậu-Hiệp s'enfuit et son successeur est fait prisonnier et mis à mort. Les Mạc, vaincus, se dispersent le long des frontières de la Chine, après avoir essuyé de nombreuses défaites infligées par Nguyễn-Hoàng, qui avait mis une armée au service du roi (1596).

*
* *

Après de nombreux pourparlers avec l'empereur de Chine, Thê-Tông reçoit l'investiture comme roi d'An-Nam, mais à la condition de laisser aux Mạc les provinces de Cao-Bằng et Thái-Nguyên.

Trịnh-Tông profita de ses succès pour se faire reconnaître *Chúa* héréditaire, c'est-à-dire second roi et souverain maître de fait du royaume.

Thê-Tông mourut en 1569.

RESTAURATION PARTIELLE DU ROYAUME D'AN-NAM

ROYAUME DE CAO-BẰNG

ROYAUME DE TCHEN-TCH'ENG (Cochinchine)

LUTTE DES TRỊNH ET DES NGUYỄN

A la mort de Thê-Tông, une partie du pays de Giao-Chỉ a repris son ancien nom d'An-Nam. La dynastie Lê occupe de nouveau le trône, mais ne gouverne pas et le Đông-Kinh, son apanage, est entièrement sous la domination des Trịnh qui ont pris le titre héréditaire de *Chúa*. Au Nord-Est, le royaume de Cao-Bằng, avec la province de Thái-Nguyên, est l'apanage des Mạc vaincus, mais toujours debout; au Sud, l'ancienne principauté de Quảng-Nam (capitale Hué), apanage des Nguyễn et qui deviendra bientôt un royaume (1), obéit au souverain de l'An-Nam, mais est indépendante de fait.

(1) Le Quảng-Nam faisait partie du royaume de Campa, appelé Chiêm-Thành par les Annamites et Tchen-Tch'eng par les Chinois, d'où les premiers voyageurs européens ont tiré le nom de Cochinchine. C'est ce dernier nom que nous adopterons désormais dans le texte, pour donner plus de clarté à notre résumé.

Nous venons d'assister à la lutte des deux familles *Trịnh* et *Mạc*, et nous avons vu ces derniers vaincus, abandonner le champ de bataille ; mais de nouveaux adversaires vont les remplacer. Le *Đàng-Trong* et le *Đàng-Ngoại*, peuplés d'une même race, vont se combattre pendant deux siècles, entraînés par deux autres familles rivales, ayant la même ambition. Nous verrons la royauté rester à l'écart de ces luttes, et, s'il existe toujours un roi légitime, auquel semblent obéir les deux adversaires qui vont occuper à eux seuls la scène pendant deux siècles, ce roi n'est qu'un prince sans volonté, une sorte de drapeau que vont se disputer les deux familles, jusqu'au moment où l'une d'elles, enfin maîtresse du pays, se trouvera assez forte pour fonder à son profit une nouvelle dynastie.

KINH-TÔNG

(1600-1617)

Chiffres de règne : $\left\{ \begin{array}{l} \text{THẬN-ĐỨC (1600)} \\ \text{HOÀNG-ĐINH (1617)} \end{array} \right.$

VƯƠNG ou SEIGNEURS DE COCHINCHINE

(1600-1614). — NGUYỄN-HOÀNG Chiffre de règne : TIÊN-VƯƠNG
(1614). — NGUYỄN-PHƯỚC Chiffre de règne : SÀI-VƯƠNG

CHÚA ou SEIGNEURS DE L'ANNAM

(1570). — TRỊNH-TÔNG Chiffre de règne : BINH-AN

Le jeune *Duy-Tân* est désigné par *Trịnh-Tông* pour succéder à son père.

Nous avons vu que *Nguyễn-Hoàng* était venu, avec une armée, au secours du roi ; après la défaite des *Mạc* et l'occupation de *Hà-Nội*, il dut user de ruse et même susciter une révolution intérieure, afin de pouvoir échapper à *Trịnh-Tông*, qui ne tenait pas à le voir rejoindre ses provinces. Aussitôt de retour dans son gouvernement, il continua, par une sage administration, à affermir son pouvoir et, en 1614, il mourut, laissant la succession à son fils, qui prit le titre de *Vương* (roi feudataire) (1).

Pendant le règne de *Kinh-Tông*, les *Mạc* essayent de reprendre le pouvoir, mais sont repoussés ; des inondations et la famine désolent le pays.

Le roi fut assassiné par ordre de *Trịnh*, qui avait découvert un complot contre sa vie, tramé par le roi lui-même (1617).

(1) A partir de cette époque, le roi de Cochinchine signe ses édits de son chiffre, mais le fait suivre du chiffre de règne du roi légitime de la dynastie *Lê*.

THẦN-TÔNG
(1618-1642)

Chiffres de règne : { VINH-TỘ (1618)
ĐỨC-LONG (1629)
DƯƠNG-HOÀ (1636)

CHÙA DE L'AN-NAM

1570-1620. — TRỊNH-TÔNG *Chiffre de règne :* BÌNH-AN
1620. — TRỊNH-TRANG *Chiffre de règne :* THẠNH-ĐỘ

ROYAUME DE COCHINCHINE

1614-1635. — NGUYỄN-PHƯỚC-NGUYỄN *Chiffre de règne :* SÀI-VƯƠNG
1635. — NGUYỄN-PHƯỚC-LAN *Chiffre de règne :* THƯỢNG-VƯƠNG

Sous ce règne, la lutte continue entre les Trịnh et les Nguyễn ; nous ne nous attarderons pas à en décrire toutes les péripéties qui n'ont aucun intérêt pour notre sujet.

Trịnh-Tông mourut misérablement, abandonné de tous. Son fils attaqua sans succès les Nguyễn en 1622 et en 1626, mais il fut plus heureux avec les Mạc père et fils, qu'il fit mettre à mort. En 1642, Thần-Tông abdiqua en faveur de son fils.

CHƠN-TÔNG
(1643-1648)

Chiffre de règne : PHƯỚC-THÁI

CHÙA DE L'AN-NAM

1620. — TRỊNH-TRANG *Chiffre de règne :* THẠNH-ĐỘ

ROYAUME DE COCHINCHINE

1635-1647. — NGUYỄN-PHƯỚC-LAN *Chiffre de règne :* THƯỢNG-VƯƠNG
1647. — NGUYỄN-PHƯỚC-TẤN *Chiffre de règne :* HIẾN-VƯƠNG

La lutte se poursuit sous ce règne entre les Nguyễn et les Trịnh, ce qui n'empêche pas le roi de Cochinchine d'agrandir ses domaines vers le Sud et de régner en maître sur les provinces de Quảng-Binh, Quảng-Nam et Quảng-Ngãi.

Chơn-Tông meurt à 20 ans (1648) et son père reprend la couronne.

Planche V.

THAN-TÔNG (2^{me} fois)
(1648-1663)

Chiffres de règne : { KHÁNH-ĐỨC (1649)
THÀNH-ĐỨC (1652)
VĨNH-THỌ (1655)
VẠN-KHÁNH (1661)

CHÙA DE L'AN-NAM

1620-1654. — TRỊNH-TRANG
1654. — TRỊNH-THẠC

Chiffre de règne : THÀNH-ĐỒ
Chiffre de règne : TÂY-ĐỊNH

ROYAUME DE COCHINCHINE

1647. — NGUYỄN-PHƯỚC-TẤN

Chiffre de règne : HIÊN-VƯƠNG

Les Nguyễn gagnent du terrain vers le Nord pendant cette période et s'emparent du Nghệ-An, qu'ils conservent pendant 5 ans, mais qui leur est repris en 1660. Pendant cette campagne, les Chams essayèrent de reconquérir leurs provinces, mais Hiên-Vương s'empara de leur roi qui s'empoisonna ; il réunit ensuite à son royaume les territoires de Bình-Định et Phú-Yên, ne laissant à la veuve du roi que le Bình-Thuận comme apanage.

Après cette annexion, Hiên-Vương s'attaque au Cambodge, s'empare de Baria et oblige le roi à reconnaître sa suzeraineté et à lui payer un tribut annuel (1658). C'est le début de l'annexion du Bas-Cambodge à l'Annam.

En An-Nam, Trịnh-Trang était mort en 1654, laissant le pouvoir à son fils Trịnh-Thạc, qui se fit battre par les armées du roi de Cochinchine, mais qui réussit, ensuite, à conserver au royaume des Lê ses anciennes frontières (1660).

Le roi mourut en 1663.

Depuis plus de cent ans, il n'était plus fabriqué de monnaies aux chiffres des rois d'An-Nam ; Thân-Tông en fit émettre à son 3^{me} chiffre de règne.

Fig. 92 et 93. *Vinh-Thọ thông bửu.*

Revers avec bordures.

Ces monnaies sont en cuivre rouge et la facture en est peu soignée.

HUYỄN-TÔNG
(1663-1673)

Chiffre de règne : KIỀNG-TRỊ

CHÙA DE L'AN-NAM

1654. — TRỊNH-THẠC Chiffre de règne : TÂY-ĐÌNH

ROYAUME DE COCHINCHINE

1647. — HIÊN-VƯƠNG

Le jeune roi demanda l'investiture à la dynastie des Tsing, qui venait de renverser la dynastie des Ming, en Chine, et reçut un nouveau sceau avec le titre de *roi d'An-Nam*.

Ce règne jouit d'une paix relative, à part une attaque malheureuse des Mạc de Cao-Bàng qui, sans l'intervention de la Chine, eussent perdu leur royaume.

Le roi mourut en 1673.

GIA-TÔNG
(1673-1675)

Chiffres de règne : { ĐÔNG-ĐỨC (1673)
ĐỨC-NGUYỄN (1674)

Sous le règne de Gia-Tông, frère du précédent, la lutte recommence entre le roi de Cochinchine et le second roi d'Annam. Hiên-Vương, roi de Cochinchine, étend, pendant ce temps, sa puissance du côté du Cambodge, en se faisant le protecteur du roi de ce pays (1675). Sous prétexte de mettre fin à la guerre qui divise la famille royale, il envoie ses troupes jusqu'à Pnom-Penh et il installe le second roi à Oudong, en même temps qu'il oblige le premier à résider à Ben-Nghé (Saïgon).

Gia-Tông mourut en 1675, à peine âgé de 15 ans.

HI-TÔNG
(1676-1705)

Chiffres de règne : { VINH-TRỊ (1676)
CHÍNH-HÒA (1689)

Planche VI. ROYAUME DE COCHINCHINE

1647-1688. — NGUYỄN-PHƯỚC-TÂN *Chiffre de règne : HIÊN-VƯƠNG*
1688. — NGUYỄN-PHƯỚC-THÁI *Chiffre de règne : NGÀI-VƯƠNG*
1692. — NGUYỄN-PHƯỚC-CHÚ *Chiffre de règne : MINH-VƯƠNG*

CHÙA DE L'AN-NAM

1654-1682. — TRỊNH-THẠC *Chiffre de règne : TÂY-ĐÌNH*
1683. — TRỊNH-CÂN *Chiffre de règne : ĐÌNH-NAM*

Dès le début du règne, les Mạc sont chassés du royaume de Cao-Bàng, après avoir occupé l'histoire pendant 150 ans. Trịnh-Thạc, étant mort en 1692, fut remplacé par son fils Trịnh-Cân, qui réussit, à la faveur de la paix, à relever un peu le pays de la ruine causée par les nombreuses guerres précédentes.

Hi-Tông abdiqua en 1705 en faveur de son fils.

Des monnaies aux chiffres du roi ont été fondues sous ce règne.

Figure 94. *Vĩnh-Trị thông bửu.*

Revers avec bordure.

Figure 95. *Vĩnh-Trị nguyên bửu, en caractères tchouân.*

Revers à large bordure.

Figure 96. *Chánh-Hòa thông bửu.*

Revers à large bordure.

Cette monnaie porte le deuxième chiffre de Hi-Tông.

• * *

ROYAUME DE COCHINCHINE

Ce royaume s'affermisait de plus en plus. En 1681, les derniers partisans de la dynastie chinoise des Minh, chassés de leur pays, se réfugièrent sur les côtes de la Cochinchine et demandèrent asile au roi Hiên-Vương, qui les envoya coloniser les terrains disponibles autour de Biền-Hòa et Mytho (Bas-Cambodge).

Hiên-Vương mourut en 1688, laissant le pouvoir à son fils, Nguyễn-Phước-Thái, qui ne régna que 4 ans (1688-1692) et fut remplacé par Minh-Vương.

DU-TÔNG
(1706-1729)

Chiffres de règne : { VINH-THẠNH (1706)
 { BẢO-THÁI (1721)

ROYAUME DE COCHINCHINE

1692-1724. — MINH-VƯƠNG

1724. — NINH-VƯƠNG

CHÙA DE L'AN-NAM

1683-1709. — TRỊNH-CĂNG

Chiffre de règne : ĐỊNH-NAM

1709. — TRỊNH CĂNG

Chiffre de règne : AN-ĐỒ

Planche VI. Une ère de paix relative continuait à régner sur le pays, aussi Trịnh-Căng en profita pour remettre un peu d'ordre dans l'Etat ; il réorganisa les impôts du royaume qui n'existaient plus depuis longtemps.

Cette période de paix a permis l'émission de nombreuses monnaies aux chiffres du roi.

Figure 97. *Vinh-Thanh thông bửu.*

Revers avec bordures mal venues et irrégulières.
Cette pièce, en cuivre rouge, est très mal fondue.

Figure 98. *Même inscription sur la face.*

Au revers, un point représentant le soleil, au-dessus du carré, et un croissant au-dessous.

Figure 99. *Même inscription sur la face.*

Au revers, le caractère *tj* à gauche du carré. C'est le signe du cycle duodénaire de l'année d'émission (1713).

Figure 100. *Bảo-Thái thông bửu.*

Revers avec bordure très étroite comme celle de la face.

Figure 101. *Même inscription sur la face.*

Au revers, le soleil et la lune, à droite et à gauche du trou central.
Les bordures sont également très minces.

*
**

365091

ROYAUME DE COCHINCHINE

Minh-Vương continue à étendre sa puissance. Il est vainqueur des Siamois, qui avaient déclaré la guerre au roi du Cambodge, son protégé ; il peuple ensuite les environs de Mytho avec des Annamites sans fortune, auxquels il concède de vastes terrains ; enfin, il annexe à son royaume le Binh-Thuận, dernière possession des Çams et étend son protectorat sur le territoire d'Hà-Tiên, propriété du Chinois Mạc-Cru.

*
*

En 1729, Dữ-Tông abdique en faveur de son fils.

VĨNH-KHÁNH-ĐỀ

(1729-1732)

—
Chiffre de règne : VĨNH-KHÁNH

ROYAUME DE COCHINCHINE

1724. — NINH-VƯƠNG

CHÙA DE L'AN-NAM

1709-1730. — TRỊNH-CANG

1730. — TRỊNH-GIANG

Chiffre de règne : AN-ĐỒ

Chiffre de règne : HOAI-ĐỒ

Rien à signaler sous ce règne au point de vue politique.

Trịnh-Giang donna l'ordre d'abandonner l'exploitation de toutes les mines d'or, de fer et d'étain ; cette défense, en diminuant le commerce, acheva de ruiner les finances déjà en mauvais état par suite d'inondations désastreuses et de dépenses considérables, aussi n'a-t-il été émise aucune monnaie au chiffre du roi.

En 1732, Trịnh-Giang, n'écoutant que son caprice, fit abdiquer le roi et mit son frère sur le trône.

THUAN-TÔNG
(1732-1736)

—
Chiffre de règne : LONG-ĐỨC

ROYAUME DE COCHINCHINE

1724. — NINH-VƯƠNG

CHÙA DE L'AN-NAM

1730. — TRỊNH-GIANG *Chiffre de règne* : HOAI-ĐỒ

Le nouveau roi ne régna que quatre ans et fut, dit-on, pendu par ordre de Trĩnh.

En Cochinchine, le roi organisa les nouvelles provinces prises sur le Cambodge qui comprenaient, à cette époque, les provinces actuelles de Saigon, Biênhoà, Baria, Mytho, Vinblong, et s'étendaient jusque sur les bords du golfe de Siam par les territoires d'Hàtièn, qui reconnaissaient sa suzeraineté.

—
Ý-TÔNG
(1736-1740)

—
Chiffre de règne : VĨNH-HỮU

ROYAUME DE COCHINCHINE

1724-1737. — NINH-VƯƠNG

1737. — VÒ-VƯƠNG

CHÙA DE L'AN-NAM

1730-1738. — TRỊNH-GIANG *Chiffre de règne* : HOAI-ĐỒ

1739. — TRỊNH-ĐINH *Chiffre de règne* : MINH-ĐỒ

A signaler, sous ce règne, un soulèvement suscité par la famille royale contre l'autorité croissante des Trĩnh. La révolte se fait aux cris de *Phúc-Lê ! Diệt-Trĩnh ! Vive les Lê ! Mort aux Trĩnh !*

Trinh-Giang, devenu fou, est remplacé par son frère, qui oblige le roi à abdiquer (1740).

En Cochinchine, le pouvoir s'affermisait sur les pays nouvellement conquis.

*
*
*

Nous allons assister aux derniers spasmes de l'agonie de cette dynastie Lê qui depuis deux cents ans règne sans gouverner, et qui a laissé le pays des Giao-Chi se morceler pour servir les appétits que l'incapacité des rois a ouverts parmi les ambitieux de la cour.

Malgré les luttes fratricides qu'elle a été obligée de soutenir, entraînée par d'ambitieux compétiteurs, avides de pouvoirs, nous avons vu cette race guerrière étendre son empire depuis les frontières de la Chine jusqu'à celles du Siam, chassant de leurs états les peuples du Lam-Àp (Campi) et du Tchîn-La (Cambodge). Jusqu'où aurait-elle poussé ses conquêtes, si elle avait été conduite par d'habiles gouvernants ?

Les luttes séculaires vont reprendre avec plus d'ardeur en cette fin du XVIII^{me} siècle. De nouvelles coalitions vont surgir, mais nous verrons cette grande famille, épuisée par tant d'efforts, se reconstituer dans les mains d'un homme habile, qui en réunira les tronçons et formera avec elle un nouvel empire, uni, puissant et respecté de ses voisins.

HIÊN-TÔNG

(1740-1786)

Chiffre de règne : KIÈNG-HUNG

ROYAUME DE COCHINCHINE

1737-1765. — VÔ-VƯƠNG

1765-1776. — ĐINH-VƯƠNG

CHÙA DE L'AN-NAM

1739-1765. — TRINH-DINH

1765-1781. — TRINH-SUM

1781. — TRINH-GIAI

Chiffres de règne : MINH-ĐỒ

Chiffre de règne : ĐINH-ĐỒ

Chiffre de règne : ĐOAN-NAM

Un des princes de la famille royale, qui s'était soulevé pendant

le règne précédent, continuait toujours à répandre l'esprit de révolte parmi les nombreux mécontents. En 1766, il fut sur le point d'être pris par Trĩnh-Sum et se donna la mort en montant sur un bûcher avec toute sa famille.

Débarassé de ce rebelle, Trĩnh envoya des troupes contre la Cochinchine, où venait d'éclater une révolution.

ROYAUME DE COCHINCHINE. — RÉVOLTE DES TÂY-SƠN.

La prospérité continuait à régner dans ce royaume, quand Vò-Vương qui, dans les dernières années de sa vie s'était aliéné ses sujets, désigna pour lui succéder le fils d'une de ses concubines. A sa mort (1765), le mandarin Phưc-Man prit en mains le pouvoir, après s'être débarassé du prétendant légitime qui mourut en prison, laissant deux fils, dont l'un sera plus tard Gia-Long.

Le peuple et les grands, lassés des exactions du régent, organisèrent des soulèvements.

Profitant de cette circonstance, un secrétaire des douanes de la province de Binh-Đĩnh, Nguyễn-vãn-Nhạc, organisa la révolte avec l'aide de ses frères et réunit bientôt une véritable armée de partisans, qui, sous le nom de *Tây-Sơn* (montagnards de l'Ouest) commencèrent à rançonner les villages, puis se rendirent maîtres de Qui-Nhơn, la capitale de la province.

Pendant ce temps, les troupes du Đòng-Kinh s'avancant par le Nord, s'emparaient de Hué (1774).

Đĩnh-Vương s'enfuit à Ben-Nghé (Saïgon) pour échapper aux deux armées qui menaçaient de l'envelopper et organisa la lutte à l'abri de toute surprise.

Le chef des Tây-Sơn, craignant à son tour d'être pris entre deux feux, fit sa soumission aux Trĩnh et se fit nommer gouverneur du Quàn-Nam (1776).

*
*
•

NOTA. — Nous avons dû reporter plus loin la description des monnaies au chiffre du roi Iliên-Tông, qui occupa, nominativement, le trône pendant 46 ans. Nous pourrions ainsi suivre plus facilement le fil des événements qui se précipitent pendant ce règne, et la série des monnaies ne sera pas coupée en plusieurs tronçons, comme elle l'aurait été inévitablement par la description de celles des prétendants, légitimes ou non, qui se sont succédé depuis 1765 jusqu'en 1800.

RÉVOLUTION

(1776-1792)

USURPATION DES TÂY-SƠN

NGUYỄN-VĂN-NHẠC

(1776-1792)

Chiffre de règne : THÁI-DỨC

Aussitôt après sa nomination de gouverneur, Nhạc se proclama empereur (Đại-Hoàng-Đê) et fixa sa résidence à Qui-Nhơn. Son royaume s'étendait du Binh-Thuận à la limite nord de la province de Binh-Định.

Le roi de la Cochinchine, dépouillé d'une partie de ses Etats, organisa la lutte à Gia-Định (Saïgon), mais il fut battu par Huệ, frère de Nhạc, fait prisonnier et exécuté avec son fils (1776).

Pendant cette campagne, Nguyễn-Anh, petit-fils de Võ-Vương, s'était réfugié dans une île du golfe de Siam. Lorsque Huệ se retira, certain d'avoir conquis le pays, Nguyễn-Anh parut avec une armée de partisans qui avaient pris le nom de *Đông-Sơn* (montagnards de l'Est) et reprit la province de Gia-Định et le Binh-Thuận (1778).

Cette conquête ne fut pas de longue durée, car les Tây-Sơn revinrent bientôt et Nguyễn-Anh se réfugia dans l'île de Phu-Quốc (1781).

C'est à cette époque qu'il demanda des secours à la France par

l'intermédiaire de l'évêque d'Adran, qui partit avec le prince Cánh, pour appuyer cette demande auprès du roi de France.

Plusieurs tentatives exécutées par Nguyễn-Anh, de concert avec les Siamois, ne réussirent pas dans la suite, et les Tây-Son régnerent en maîtres sur l'ancien royaume de Tch'eng-Tch'eng

* *

Pendant que ces événements s'accomplissaient dans le Sud, Nguyễn-văn-Nhạc envoyait son frère s'emparer des provinces du Nord. Trịnh-Sum, qui avait dû rentrer à Hà-Nội dès 1777, après la prise de Hué, appelé par une révolution intérieure, mourut en 1781. Ses fils se disputèrent le pouvoir et l'anarchie était complète lorsque les Tây-Son résolurent de réunir l'An-Nam à leur nouveau royaume. En quelques mois, la ville de Hué fut prise, puis Hà-Nội, elle-même, tomba en leur pouvoir, après une lutte terrible soutenue par les Trịnh et dans laquelle Trịnh-Giai se donna la mort. Le vieux roi Hiên-Tông, auquel tous ces événements étaient indifférents, reçut dignement le rebelle vainqueur des troupes de son maire du palais, et, après l'avoir nommé *défenseur du trône légitime*, il lui donna une de ses filles en mariage. Il mourut quelque temps après (1785), laissant le trône à son petit-fils.

CHIÊU-THÔNG-ĐÊ (*Roi légitime*)
(1786-1788)

—
Chiffre de règne: CHIÊU-THÔNG

ROYAUME DE COCHINCHINE

LES TÂY-SƠN (*Usurpateurs*)

1777. — NGUYỄN-VĂN-NHẠC

Chiffre de règne: THÁI-ĐỨC

1786. — NGUYỄN-VĂN-HUỆ

Chiffre de règne: LONG-NHƯƠNG

LES NGUYỄN (*Prétendants légitimes*)

1788. — NGUYỄN-PHƯỚC-ANH

Chiffre de règne: GIA-HƯNG

Lê-Duy-Khiêm, petit-fils de Hiên-Tông, fut mis sur le trône sous le nom de Chiêu-Thông.

Nguyễn-vân-Nhạc s'était rendu à Hà-Nội dès qu'il avait appris la marche de son frère sur cette capitale. Ils restèrent tous deux quelque temps à la cour, puis s'enfuirent en emportant les trésors du roi. Nhạc avait, auparavant, refusé l'offre du roi d'An-nam qui lui cédait le gouvernement de la moitié de son royaume. Son séjour à la cour de Hà-Nội lui avait fait entrevoir un avenir plus brillant que celui de second roi ; nous verrons qu'il ne put cependant pas réaliser ses vœux à son profit.

Aussitôt après le départ des frères Tây-Sơn, les Trịnh revinrent également à Hà-Nội, et Trịnh-Phùng ne tarda pas à se faire investir des honneurs accordés à ses pré-lécesseurs. Cependant, ses agissements pour détrôner le roi devinrent si flagrants que les généraux fidèles à la dynastie décidèrent de chasser ce prétendant. Les troupes royales marchèrent sur les partisans des Trịnh réunis en armes autour de Hà-Nội et Trịnh-Phùng, battu, prit la fuite.

En apprenant ces compétitions, Nguyễn-vân-Huệ, qui venait à peine de rentrer dans sa capitale, envoya son armée pour s'emparer de Hà-Nội. Les défenseurs du roi légitime furent facilement battus et le roi lui-même s'enfuit à Bắc-Ninh, pendant que sa mère allait demander des secours à la Chine.

En novembre 1788, deux armées chinoises marchèrent sur Hà-nội et le 19 décembre, le vice-roi du Quảng-Tong remplaçait Chiêu-Tông sur le trône.

Cependant Nguyễn-vân-Huệ accourait au secours de ses généraux et ne tardait pas à chasser l'armée chinoise. Chiêu-Tông s'enfuit de nouveau et se réfugia à Péking, où il reçut le titre de Ta-Lành et le grade de mandarin du 3^{me} degré. Il mourut dans cette ville en 1791.

PARTAGE DU ROYAUME DE COCHINCHINE

Aussitôt rentrés dans leurs provinces, les deux frères Nhac et Huê en étaient venus aux mains, jaloux l'un de l'autre ; ils finirent cependant par se partager amicalement le royaume abandonné par les Nguyễn.

Nhac, avec le titre d'empereur (Hoàng-Đê), eut le pays depuis Tourane jusqu'à la frontière sud de Bình-Định, avec Qui-Nhon pour capitale.

Huê, avec le titre de Bắc-định-Vu-ông (roi pacificateur du Nord) eut les provinces depuis Quảng-Nam jusqu'aux frontières d'An-Nam avec Huê pour capitale et, plus tard, Trung-Đô, dans le Nghệ-An.

Lù, le 3^{me} frère, qui commandait dans le Dong-Nai, eut le Phú-Yên, le Bình-thuận et la Cochinchine actuelle, avec le titre de Đông-định-Vương (roi pacificateur de l'Est).

I. — ROYAUME DU NORD

Capitale : HUÊ, puis TRUNG-ĐÔ

NGUYỄN-VĂN-HUÊ
(1787-1789)

(Roi d'An-Nam de 1789 à 1791)

Chiffres de règne : { LONG-NHƯỞNG (1786)
 { QUANG-TRUNG (1787)

Les événements se précipitent et s'enchevêtrent tellement à cette époque, que nous avons dû signaler, sous le règne de Chiêu-Thông, les faits historiques qui se rapportent au début du règne de Nguyễn-văn-Huê comme roi du nord de la Cochinchine.

Lorsque celui-ci eut chassé les armées chinoises et se fut rendu maître de Hà-Nội (Janvier 1789) et, par suite, de l'ancien royaume

des Lê, il réunit en un seul royaume le pays d'An-Nam et le nord de la Cochinchine qui lui avait été donné lors du partage des dépouilles des Nguyễn, et, sans se soucier de ses frères, aux prises avec Nguyễn-Anh, il se proclama roi d'An-Nam. Afin d'obtenir plus facilement l'investiture, il demanda à l'empereur de Chine l'autorisation d'aller lui-même à Péking lui présenter ses hommages. L'investiture lui fut accordée en 1789, à la suite de son voyage.

Pendant ce temps, Nguyễn-Anh gagnait du terrain et reprenait peu à peu les territoires occupés par les deux autres frères Tây-Son. Huệ se disposait à marcher au secours de ses frères, lorsqu'il mourut en laissant à son fils, Nguyễn-dàng-Toàn, la lourde mission d'affermir sa dynastie.

II. — ROYAUME DU SUD ou DONG-NAÏ

Capitale : BÈN-NGUÈ (Saïgon)

NGUYỄN-VĂN-LŪ

(1786-1788)

Chiffre de règne : ĐÔNG-ĐỊNH

Nous avons vu qu'aussitôt après le départ de Nguyễn-văn-Huê (1781), Nguyễn-Anh s'était emparé de la Basse-Cochinchine, ou Dong-Naï. Il prit, dès lors, le titre de Vương (roi feudataire) et organisa son armée. En 1782, les Tây-Son reprennent le Phú-Yên et le Bình-Thuận et rentrent de nouveau à Saïgon. Nguyễn-Anh se réfugie dans l'île de Phú-Quốc pour la deuxième fois (1782), puis au Siam (1785).

Lorsqu'en 1786 le territoire du Đông-Naï fut donné à Nguyễn-văn-Lư, Nguyễn-Anh débarqua à Hatiên avec quelques partisans. Lư, qui s'était d'abord retiré à Bien-Hoa, s'enfuit dans le Bình-Định, trompé par de faux renseignements, en laissant son royaume à son général avec le soin de le défendre (1785). Nguyễn-Anh voit sa petite armée s'augmenter de nombreux partisans et bientôt Saïgon est en son pouvoir (1787).

En 1788, les Tày-Son sont définitivement chassés du pays ; c'est à cette époque que l'évêque d'Adran arrive à Bèn-Nghé avec des navires et des officiers français.

La citadelle de Phan-Yen est aussitôt construite, l'armée disciplinée et la flotte mise en état.

En 1791, Qui-Nhơn tombe au pouvoir de Nguyễn-Anh.

III. — ROYAUME DU CENTRE

Capitale : QUI-NHƠN

NGUYỄN-VĂN-NHẠC
(1786-1792)

Chiffre de règne : THÁI-DỨC

Dès qu'il eut partagé le pays en trois royaumes, Nhạc dut s'occuper activement des faits et gestes des deux rois qu'il venait de créer.

En 1785, il envoyait une flotte et des troupes au secours du roi du Đông-Nãi, auquel Nguyễn-Anh disputait le pays, pendant qu'il voyait avec anxiété son frère Huệ occuper Hà-Nội. En 1792, il lutta contre l'armée de Nguyễn-Anh qui lui disputait Qui-Nhơn, et demanda des secours à son neveu, successeur de Huệ, qui était mort en 1791.

Kiếng-Thanh arrive avec ses troupes, et, trouvant l'occasion favorable pour agrandir son nouveau royaume, il commence par détrôner son oncle, et soutient ensuite, pour son propre compte, la lutte contre Nguyễn-Anh.

NGUYỄN-ĐĂNG-TOÀN
(1792-1801)

Chiffres de règne : { KIẾNG-THÀNH
BỬU-HƯNG

Dès son avènement, Toàn fut appelé au secours de Nhạc ; nous venons de voir de quelle façon il lui prêta le concours de ses trou-

pes ; aussitôt après, il marcha au-devant de Nguyễn-Anh, mais sa première bataille fut une défaite (1793).

Seul souverain de tout l'ancien royaume des Lê et seul survivant des Tây-sơn, To'ìn tient en échec Nguyễn-Anh pendant les assauts annuels que celui-ci livre durant six ans à Qui-Nhơn, à la saison favorable.

Battu en 1798, il résiste encore les années suivantes, mais il est définitivement vaincu en 1800, et, le 5^{me} mois de cette année Nguyễn-Anh entraît définitivement dans la capitale de l'ancien royaume de Tchen-Tch'eng, reconstitué par ses aïeux, deux cents ans auparavant.

* *

Pendant cette période troublée, nous avons dû laisser de côté la partie numismatique, afin de raconter, sans interruption, les événements qui ont transformé le pays et qui ont amené la reconstitution du royaume d'An-Nam, tel qu'il existait encore en 1860. Nous l'avons fait aussi brièvement que possible, car l'histoire de cette époque fournirait, à elle seule, un volume et nous renvoyons les lecteurs, que cet abrégé a pu intéresser, aux ouvrages cités au commencement du volume (page 4).

Nous allons, à présent, reprendre l'étude des monnaies émises par les divers souverains qui se sont partagé le territoire.

*Monnaies au chiffre Kiêng-Hưng émises pendant le règne
du roi Hiên-Tông
(1740-1786)*

Les monnaies au chiffre Kiêng-Hưng sont très nombreuses ; elles ont été émises aussi bien pour l'An-Nam que pour la Cochinchine.

Nous avons vu plus haut que les rois de Cochinchine, quoique indépendants de fait du roi d'An-Nam, se servaient toujours du chiffre

de règne de ce dernier pour dater leurs édits ; ils ont inscrit également ce chiffre sur leurs monnaies (1).

Pendant cette période de guerre, la solde des soldats qui formaient, pour ainsi dire, toute la population valide, nécessita de nombreuses émissions ; les ateliers monétaires qui existaient ne suffisaient plus et on en créa de nombreux ; les noms de quelques-uns se retrouvent sur les revers des monnaies.

De plus, chacun des souverains de l'An-Nam et de la Cochinchine, qui fut, elle-même, divisée en trois royaumes pendant un certain temps, eut à se concilier les bonnes grâces des chefs et même des soldats qui passaient souvent d'un camp dans un autre. A cet effet, ils firent fondre de nombreuses médailles pour récompenser les services rendus. Ces médailles, en bronze, généralement (nous n'en connaissons pas en métal précieux), furent si nombreuses qu'elles finirent par avoir cours à un taux déterminé, et, par suite de la difficulté des transactions, elles furent acceptées comme monnaie légale. Nous ne les décrivons, cependant, qu'au titre des « Médailles », parce qu'elles furent émises comme telles.

*
* *

La relation qu'a faite Pierre Poivre, de son voyage en Cochinchine, pendant les années 1749 et 1750, nous fournit quelques renseignements au sujet des monnaies de l'époque, qui comprenaient :

- 1° Des lingots d'or et d'argent ;
- 2° Des pièces de cuivre ;
- 3° Des pièces de zinc ;
- 4° Enfin, des monnaies en toutenague.

(1) Il est à remarquer que Nguyễn-Anh, en écrivant au roi de France la lettre par laquelle il le remercie des secours qui lui ont été envoyés, se sert encore du chiffre Kiêng-Hung. Cette lettre, écrite le 31 janvier 1790, porte, en caractères chinois, la date suivante : 50^{me} année de Kiêng-Hung, 12^{me} mois, 17^{me} jour. Elle existe dans les archives de la marine.

Monnaies en or et en argent

L'or et l'argent ne circulaient pas sous forme de monnaies, mais servaient aux transactions commerciales, et les maisons de commerce, ainsi que le gouvernement, les échangeaient sous forme de lingots ou barres ; le roi faisait même, quelquefois, la solde de ses troupes avec ces lingots marqués à son coin (1).

Nous n'avons pu nous procurer des lingots portant des empreintes et indiquant l'année d'émission ; mais il est probable qu'ils étaient semblables aux lingots que Monseigneur Taberd a décrits dans son dictionnaire latin-annamite et qui étaient en circulation sous le régime de Minh-Mạng. Nous en parlerons plus loin.

Nous trouvons dans la relation déjà citée que le pain d'or de 10 taëls (375 gr. 8), au titre de 950 millièmes, s'échangeait en 1745, contre 130 ou 150 quans ou ligatures de sapèques, selon la saison (commerciale ou non) et, qu'en 1749, il en valait 230, par suite d'un agiotage sur le métal monétaire.

Nous avons raconté également les efforts de ce voyageur pour faire accepter comme monnaie les piastres en argent qu'il avait apportées, espérant les échanger contre des marchandises et des produits du pays ; nous croyons intéressant de reproduire en entier l'édit qu'il obtint du roi à ce sujet, mais qui ne fut pas entièrement exécuté par les mandarins. Peut-être, aiderons-nous à faire découvrir, s'il en existe encore, des piastres marquées ainsi que l'indique le document ci-dessous. M. Poivre nous apprend, en effet, que de nombreuses piastres ont été poinçonnées en sa présence, mais il est très probable qu'elles ont été, par la suite, converties en lingots.

Edit du roy de Cochinchine pour rendre la piastre monnaie courante dans son royaume.

« Nous ordonnons à tous les mandarins intérieurs et extérieurs et à tout le peuple de notre royaume, qu'ils sachent tous qu'il est dit (anciennement) qu'il ne convient pas de combler les ruisseaux

(1) Voir page 27.

« qui découlent des montagnes, quand ils conduisent des richesses.
« Car depuis le règne des rois de Chine Hia et Thuong (Hia et Chang)
« jusqu'au règne des rois Dang et Tòn (Täng et Soung), les deniers, la
« soie, l'or et l'argent ont toujours eu cours également dans le
« royaume. Présentement que les vaisseaux étrangers viennent pour
« faire commerce, les Français ont apporté des piastres *rondes* et *car-*
« *rées* (1) solides et de durée. Dès lors, nous avons ordonné au chef
« des orfèvres de mettre à toutes les piastres ces deux mots : *thôn-du*
« (qui signifient avoir cours) (2) avec les noms des orfèvres Xieu, Tiem
« et Thièn, au défaut du nom de Xieu, celui de Tiem et, au défaut de
« celui-ci, celui de Thièn ; de ces trois noms, un seul suffira pour
« servir de marque.

« Chaque piastre ronde, déduction faite de ce qu'elle doit dimi-
« nuer (pour être au denier 24), ne pèse plus que six macés et cinq
« condorins et elle est ainsi marquée, et le prix sera d'un quan et
« trois masses (tièn) qui font 780 deniers (sapèques) (3).

« La piastre carrée, déduction faite de ce qu'elle doit diminuer
« (pour être au denier 24) ne pèse que six macés et quatre condorins
« et elle est ainsi marquée, et le prix sera d'un quan, deux masses
« et 48 deniers, qui font en tout 768 deniers. Les deniers et la
« soierie ont le même cours à présent.

« Dorénavant dans le commerce et les affaires du royaume, soit
« pour dettes, soit pour les suppliques, soit pour le tribut qu'on
« nous payera, si on a des piastres rondes et carrées mises en pains,
« chaque pain vaudra 20 quans et cela passera en coutume et per-
« sonne ne pourra suivre sa fantaisie pour hausser et baisser le prix ;
« si quelqu'un ose enfreindre ces ordonnances et qu'on l'accuse, le

(1) Voir plus haut, page 27, note 1.

(2) C'est évidemment *thông-bừu* que l'auteur a voulu dire.

(3) La piastre actuelle est de 7 macés et 2 condorins. Ces expressions sont en usage à Canton et à Hong-Kong :

1 taël = 10 tscen ou macés ;

1 mace = 10 fen ou candaréens ;

1 candaréen = 10 li ou cashes (sapèques).

« chef des orfèvres, suivant les ordonnances, l'examinera et poursui-
« vra.

« Que notre édit soit respecté et vénéré.

« La 10^e année du règne de Kièng-Hung, Roy du Tong-Kinh
« et le 1^{er} de la 10^e lune (1750). »

Bas monnayage.

Le bas monnayage comprend les monnaies en bronze, en cuivre, en toutenague et autres alliages à bas titre. Nous avons déjà parlé de ces métaux aux prolégomènes ; nous n'ajouterons que quelques mots au sujet de la toutenague dont M. Poivre parle souvent dans son rapport.

« La toutenague importée en 1745, dit-il, a complètement changé
« le monnayage ; d'abord le métal était apporté brut en Chine, puis
« les Chinois ont fondu des monnaies dont ils ont apporté des car-
« gaisons, et avec ce métal évalué dans le pays trois ou quatre fois
« plus qu'il ne valait en Chine, ils ont enlevé toutes les monnaies
« de cuivre et tout l'or du royaume, donnant 200 quans qui ne leur
« coûtaient en Chine que 45 ou 50 taëls, pour une barre d'or qui
« valait de 116 à 120.

« De leur côté, les mandarins et les particuliers se sont mis à
« fondre des monnaies : faute de toutenague, ils ont employé le
« plomb, le fer, le kaolin, et mêlé toutes ces matières pour en faire
« un métal monétaire. »

Description des monnaies.

Planche VI

Monnaies sans inscription au revers.

Fig 102 à 110. *Kièng-Hung thông bứu.*

Ces monnaies présentent de très nombreuses variétés qui diffèrent les unes des autres : 1^o par le diamètre, qui varie de 20 à 24 milli-

mètres ; 2^o par la largeur des bordures, soit de la face, soit du revers ; 3^o par la forme des caractères.

Nous renonçons à reproduire ici les 22 types différents de notre collection, nous bornant à indiquer celles qui présentent entre elles les différences les plus sensibles.

Les spécimens n^{os} 102, 103 et 105 sont de très belle venue ; les autres sont de facture moins soignée.

Les n^{os} 105, 106, 108 et 109 sont en bronze blanc, les autres en cuivre rouge.

Quelques-unes (105, 106 et 108) sont de très faible épaisseur. Sur la pièce n^o 110, le trou central est percé en forme d'étoile.

Planche VII.

Figure 111.

*Même inscription à la face, mais le caractère *bừu* est en écriture abrégée.*

Fig. 112 et 113.

Kiến-Hưng thông bừu. Les caractères *hung* et *bừu* sont en style tchouân.

Fig. 114 à 120.

Même inscription.

Tous les caractères de la face sont en écriture tchouân, mais de formes variées. Les revers ont les bordures plus ou moins larges.

La pièce n^o 119 est en bronze, les autres en cuivre rouge.

Ainsi que nous l'avons fait pour la série précédente, nous n'avons reproduit que quelques spécimens de ce type, qui présente également un grand nombre de variétés.

Fig. 121 et 122.

Kiến-Hưng trung bừu.

Sur la pièce n^o 121, le caractère *hung* est écrit en style tchouân.

Figure 123.

Kiến Hưng chi bừu.

Toutes les pièces portant cette inscription sont mal fondues et le métal est à très bas titre.

Fig. 124 et 125.

Kiến-Hưng vĩnh bừu.

La pièce n^o 125 est très mince, mais bien fondu.

Planche VII.

Fig. 126 et 127. *Kiến-Hung đại bửu.*

Il existe un assez grand nombre de pièces portant cette inscription ; elles diffèrent seulement par la largeur des bordures.

Figure 128. *Kiến-Hung thái bửu.*

Les pièces portant les caractères *dại* ou *thái* sont généralement en métal inférieur, cuivre mêlé de plomb, ou en toutenague ; elles sont en très mauvais état de conservation ; les bords sont déchiquetés et le métal est entièrement corrodé sur les faces.

Figure 129. *Kiến-Hung tuyến bửu.*

Figure 130. *Kiến-Hung thuận bửu.*

Pièce en bronze de belle fabrication.

Fig. 131 à 133. *Kiến-Hung cự bửu.*

La pièce n° 131 est en laiton de très faible épaisseur ; celle n° 132 est en zinc.

Planche VIII.

Figure 134. *Même inscription ; le caractère bửu est en écriture abrégée.*

Figure 135. *Kiến-Hung chánh bửu.*

Métal de qualité inférieure.

Fig. 136 et 137. *Kiến-Hung trung bửu.*

Sur le n° 137, *bửu* est en abrégé.

Fig. 138 et 139. *Kiến-Hung nói bửu.*

Figure 140. *Kiến-Hung vĩnh bửu.*

Figure 141. *Kiến-Hung dụng bửu.*

Monnaies ayant des signes ou des caractères au revers.

Planche VIII.

Fig. 142 à 149. *Kiêng-Hưng thông bứu* (à la face pour toutes ces monnaies).

Figure 142. Au revers : un point au-dessus du trou central.
Larges bordures à la face et au revers.

Figure 143. Au revers : un point à droite du trou central.

Figure 144. Au revers : un point à gauche du trou central.

Figure 145. Au revers : un point au-dessus, un au-dessous et un croissant à gauche du trou central.

Figure 146. Les caractères sont en écriture tchouân.
Au revers : un point à droite et un point au-dessous du trou central.

Figure 147. Tous les caractères sont en style tchouân de même genre.
Au revers : un point au-dessus du trou central.

Figure 148. Au revers : deux points au-dessus du trou central.

Figure 149. Au revers : un point au-dessus et sur la gauche du trou central.

Figure 150. *Kiêng-Hưng cự bứu*, en écriture *lỳ* ou de bureau.
Au revers : un point au-dessus du trou central.

Figure 151. *Même face.*
Au revers : une petite croix de St-André au-dessous du trou central.

Figure 152. *Kiêng-Hưng chí bứu.*
Au revers : un point au-dessous du trou central.

Planche IX.

Fig. 153 et 154. *Kiêng-Hưng thông bứu.*

Au revers : un trait horizontal au-dessous du trou central.
Les marges du revers sont irrégulières, larges d'un côté, étroites de l'autre ;
le trait est empâté et se confond presque avec les marges.

La pièce n° 154 a des bordures plus régulières, mais la facture générale est
peu soignée.

Planche IX.

Figure 155. *Kiêng-Hưng cự bửu.*

Au revers : un trait horizontal au-dessus du trou central.

Figure 156. *Kiêng-Hưng thông bửu.*

Les deux caractères verticaux sont en écriture ordinaire, les deux horizontaux sont en style tchouân.

Au revers 4 traits : 2 horizontaux, au dessus et au-dessous du trou central, et 2 verticaux, de chaque côté.

Figure 157. *Même inscription à la face.* Le 1^{er} et le 4^{me} caractères sont en écriture tchouân, les deux autres en style lý.

Au revers: 4 croissants, tournés vers l'intérieur, encadrent le trou central.

Fig. 158 et 159. *Même inscription à la face.*

Au revers : le caractère *kinh* (capitale) au-dessus du trou central ; ce qui paraît indiquer que la monnaie provient de l'atelier de Hanoï.

La pièce n° 159 diffère de la précédente par la largeur des marges.

Fig. 160 à 163. *Mêmes faces.*

Au revers : le caractère *cong* (travaux) inscrit au-dessous du trou central. Ce caractère est le différent du ministère des travaux qui est chargé de la fabrication des monnaies.

Ces 4 pièces diffèrent entre elles par les dimensions des caractères. La pièce n° 163 est plus petite que les autres, mais la frappe en est plus soignée.

Fig. 164 et 165. *Mêmes faces* que les précédentes.

Au revers : le caractère *trung* (milieu) placé sur la première pièce au-dessus et, sur la seconde, au-dessous du trou central.

Ce caractère désigne l'atelier monétaire de la province centrale qui ne portait pas de nom particulier et dont Ke-chơ (Hanoï), la capitale, faisait partie.

Fig. 166 et 167. *Mêmes faces.*

Au revers : le caractère *dại* au-dessus du trou central sur la première monnaie, et à droite sur la seconde.

Cette inscription se rapporte aux 4 grandes provinces situées autour de la capitale du royaume, c'est-à-dire Kinh-Bác, Sơn-Nam, Hải-Dương et Sơn-Tây.

Planche X.

Figure 168. *Même face.*

Au revers : le caractère *tiểu* (petit) au-dessus du trou central indiquant, par opposition au caractère précédent *dại*, les autres provinces de l'Annam : Yên-Quảng, Lạng-Bắc, Thái-Nguyên, Tuyên-Quảng, Hưng-Hóa et Thanh-Hóa.

Figure 169. *Même face.*

Au revers : un caractère peu lisible qui paraît être *thị* (chô) et qui indiquerait le district central de Ke-chợ, la capitale (Hanoï).

Figure 170. *Même face.*

Au revers : le caractère *bắc* au-dessus du trou central qui se rapporte à la province du Nord, Kinh-Bắc ou Kê-Bắc (Bắc-Ninh).

Ces monnaies, ainsi que les suivantes, ont été fabriquées postérieurement à celles que nous avons décrites précédemment ; elles datent de l'époque où de nombreux ateliers monétaires ont été créés.

Figure 171. *Même face.*

Au revers : *thương* au-dessus du trou central, pour désigner le district de Nam-Thương, dans le Sơn-Nam (Hưng-Yên).

Figure 172. *Même face.*

Au revers : *tây* au-dessous du trou central, pour désigner la province de Kê-Tây (Sơn-Tây).

Figure 173. *Même face.*

Au revers : *thái* à droite du trou central, pour désigner la province de Tchou-Thái (Thái-Nguyên).

Figure 174. *Même face.*

Au revers : *son-tây* indiquant la province du même nom (nouvelle dénomination).

Figure 175. *Même face.*

Au revers : *son-nam* indiquant la province du même nom (nouvelle dénomination).

Planche K.

Figure 176. *Même face.*

Au revers : *canh-thần*, de part et d'autre du trou central.
C'est le nom de l'année pendant laquelle cette monnaie a été fondue (1740).

Figure 177. *Même face.*

Au revers : *tân-dậu* au-dessus et au-dessous du trou central, indication de l'année d'émission (1741).

Figure 178. *Même face.*

Au revers : *nhâm-tất* (année 1742).

Figure 179. *Même face.*

Au revers : *ngũ-thập* (cinquante), en caractères tchouân primitifs.

Figure 180. *Kiếng-Hung cự bửu.*

Au revers : *ngũ-thập* (cinquante) en caractères tchouân.

Figure 181. *Même face.*

Au revers : à droite, *ngũ* (cinq) en tchouân, et à gauche, un losange en grecis.

Nous n'avons pu trouver l'explication des expressions du revers, qui ne paraissent se rapporter ni à la valeur de la pièce ni à son poids.

Figure 182. *Kiếng-Hung thông bửu.*

Au revers : deux caractères abrégés en style tchouân, qui doivent être ceux de la monnaie n° 83 (Pl. V) et qui signifient: dix mille années.

*
* *

Quelques monnaies présentent au revers des traits obliques et allongés, droits ou courbes, placés d'une manière quelconque autour du trou central ; quelques-uns sont très nets, d'autres à peine indiqués.

Faut-il voir dans ces traits des marques particulières à certains ateliers monétaires, ou bien la trace de vérification du contrôleur général, ou bien encore de simples défauts de fonte ? Nous l'ignorons, mais ces traits se retrouvent au revers de nombreuses monnaies chinoises, et nous savons que quelques uns proviennent d'une empreinte faite avec l'ongle dans le moule, et indiquent l'approbation du travail présenté au vérificateur. Peut-être cet usage a-t-il été suivi également en An-Nam.

Les monnaies nos 183 et 184 sont des spécimens présentant cette particularité.

II. — *Monnaies au chiffre Chiêu-Thông émises sous le règne de Chiêu-Thông-Đế, roi d'An-Nam.*

(1786-1788)

Les monnaies émises pendant ce règne sont moins nombreuses que celles de Hiên-Tông, d'abord parce que Chiêu-Thông n'a régné que deux ans, ensuite parce que les Tây-Son avaient, de leur côté, émis de nombreuses monnaies à leur chiffre ; d'ailleurs, à cette époque les réserves métalliques de l'An-Nam devaient être très faibles, car les approvisionnements devenaient sûrement la proie des rebelles lorsqu'ils s'emparaient des villes où existaient les ateliers monétaires.

Ces monnaies sont généralement de mauvaise fabrication et le métal est à très bas titre ; la plupart sont en bronze blanc.

Planche XI.

Fig. 188 à 190. *Chiêu-Thông thông bửu.*

Revers avec bordures plus ou moins larges ; les diamètres de ces trois pièces sont différents.

Figure 191. *Même face.*

Au revers : un trait horizontal au-dessus du trou central ; il pourrait être considéré comme le caractère *nhứt* (un) indiquant la valeur de la pièce. Il est plus

Planche XI probable que c'est un différent monétaire, car nous ne connaissons pas d'autre monnaie de ce règne portant une indication de valeur.

Figure 192. *Même face.*

Au revers : le même trait au-dessous du trou central.

Fig. 193 à 196. *Mêmes faces.*

Au revers : le caractère *chánh* (supérieur) placé au-dessous du trou central. Ce caractère indique que ces monnaies étaient destinées aux provinces supérieures de l'Annam.

Ces 3 monnaies, en métal blanc, ont des diamètres différents ; elles sont de fabrication plus soignée que les autres monnaies du règne.

Figure 197. *Même face.*

Au revers : le caractère *chánh* au-dessous du trou central, et un point à droite et en bas.

Fig. 198 et 199. *Mêmes faces.*

Au revers : le caractère *trung* (centre) placé, sur la première, au-dessous du trou central et, sur la seconde, au-dessus. Il désigne la province centrale de Thanh-Hòa.

Figure 200. *Même face.*

Au revers ; le caractère *dại* (grand) au-dessous du trou central, indiquant également la province de Thanh-Hòa (la grande province).

Fig. 201 et 202. *Mêmes faces.*

Au revers : le caractère *son* (montagne) placé, sur la première, à droite, sur la seconde, au bas du trou central. Ce caractère peut indifféremment désigner les ateliers monétaires de la province de Sơn-Tây ou bien celle de Sơn-Nam ou encore les provinces de la région montagneuse de l'An-Nam, par analogie avec les désignations de *trung* (centre) et *chánh* (supérieur) qui désignent les autres régions.

Figure 203. *Même face.*

Au revers : les caractères *son-nam*, de part et d'autre du trou central, indiquant la province du même nom.

Planche XI.

Figure 204. *Même face.*

Au revers : un croissant à droite et un point à gauche du trou central, représentant le soleil et la lune (1).

Figure 205. *Même face.*

Au revers : 4 traits en forme de croissant entourant le trou central.

III. — *Monnaies au chiffre Thái-Dúc émises par Nguyễn-văn-Nhạc, chef des Tây-Son.*

(1776-1792)

Nous avons vu dans le résumé historique que Nhạc, chef des Tây-Son, s'était proclamé roi dans la province de Quảng-Nam, dont il avait été nommé gouverneur en 1776, et qu'il avait ensuite partagé l'ancien royaume de Cochinchine entre ses deux frères et lui, se réservant l'administration du pays compris entre Tourane et la frontière sud de Linh-Đĩnh. Plus tard il fut détrôné par son neveu Toán, successeur de Huệ, qui devint en 1792 seul empereur de l'ancien royaume d'An-Nam.

Pendant son règne, Nhạc a émis des monnaies à son chiffre Thái-Dúc.

Elles sont généralement bien fondues, quoique de faible épaisseur; les inscriptions ont peu de relief, mais sont assez lisibles.

Le cuivre, le bronze et exceptionnellement le zinc ont été employés dans les différentes émissions.

(1) Le soleil et la lune sont, pour les Chinois, les causes directes des manifestations de la nature, représentées par le Yang, ou principe mâle, et le Yin, ou principe femelle, (en annamite : Dương et Âm).

La coutume en Chine de représenter ces deux astres sur les monnaies remonte à l'époque des premières monnaies rondes. Ils étaient également représentés, dans l'antiquité, sur les bannières que l'on portait devant les rois et qui étaient l'emblème de la souveraineté. Le soleil représentait le roi et la lune ses conseillers ou ses ministres. Le Japon et l'An-Nam, qui ont adopté les principes philosophiques de la Chine, ont imité cet exemple.

Planche XII.

Figure 206. *Thái-Đức thông bửu.*

Revers avec large bordure.

Figure 207. *Même face.*

Au revers : les mêmes caractères que sur la pièce n° 83. (Pl. V) placés à droite et à gauche du trou central.

Fig. 208 et 209. *Même inscription sur les faces.*

Aux revers, un croissant placé au-dessous du trou central sur la première, et à gauche sur la seconde.

Fig. 210 et 211. *Mêmes faces.*

Aux revers : le soleil et la lune situés de part et d'autre du trou central, verticalement sur la première et horizontalement sur la seconde.

Figure 212. *Même face.*

Au revers : le soleil au-dessus du trou central ; le soleil et la lune au-dessous.

Figure 213. *Même face.*

Au revers : 4 croissants tournés vers le centre.
Cette monnaie est en zinc.

*
*
*

Monnaies chinoises ayant circulé en An-Nam en 1788. — Nous avons vu dans le résumé historique que deux armées chinoises furent envoyées par l'empereur K'ien-Long au secours de la dynastie Lê, impuissante à défendre son trône contre les Tày-Son.

Pendant le séjour de ces troupes en An-Nam, les vice-rois du Quảng-Tong et du Yun-Nan, qui les commandaient, firent fabriquer des monnaies spéciales pour payer leurs soldats. Nous en donnons ci-dessous un spécimen :

Figure 214. *Càn-Long thông bửu (K'ien-Long t'ong pao).*

Au revers : An-Nam.
Cette monnaie est en bronze blanc.

Planche XII. IV. — *Monnaies au chiffre Quang-Trung émises par l'usurpateur Nguyễn-văn-Huê, roi feudataire du Tchen-Tch'eng nord, puis roi d'An-Nam.*

(1786-1791)

Les monnaies au chiffre Quang-Trung offrent de nombreuses variétés. Elles sont en bronze ou en laiton, de qualité inférieure, très peu épaisses, si minces quelquefois qu'elles semblent avoir été découpées à l'emporte-pièce dans une feuille de métal, comme les sequins turcs. Elles diffèrent entre elles par le diamètre qui varie de 20 à 24 millimètres et par la largeur des bordures, à la face comme au revers.

Nous ne pouvons reproduire toutes les variétés que nous possédons, laissant au collectionneur le soin de réunir les divers spécimens présentant entre eux de légères différences ; nous ne décrivons ici que les types principaux.

Fig. 215 à 220. *Quang-trung thông bítu.*

Revers avec bordures plus ou moins larges.

La pièce n° 215 a 20 millimètres de diamètre ; celle n° 220 en a 24, les autres ont des dimensions variant entre ces deux chiffres.

Figure 221. *Même inscription à la face, mais le caractère bítu est en abrégé.*

Le revers porte une large bordure comme à la face.

Planche XIII.

Figure 222. *Même face.*

La marge du revers se compose d'une bordure plate et d'un listel circulaire à l'intérieur.

Fig. 223 à 225. *Mêmes faces.*

Aux revers : un trait placé à la partie inférieure, sur la pièce n° 223 ; à gauche du trou central, sur celle n° 224, et au-dessus sur la dernière.

Figure 226. *Même face.*

Au revers : deux petits traits parallèles au-dessous du trou central.

Planche XIII.

Fig. 227 et 228. *Mêmes faces.*

Au revers : le caractère *cung* (travaux) placé au-dessus du trou central sur la première et au-dessous sur la seconde ; cette inscription indique que ces monnaies ont été émises par le ministre des travaux, chargé de la fabrication des monnaies.

Figure 229. *Même face.*

Au revers : un trait horizontal au-dessus du trou central et le caractère *chinh* au-dessus. Le trait indique probablement l'unité monétaire et le caractère *chinh* signifie loi, juste tribut.

Figure 230. *Même face.*

Au revers : les caractères *son-nam* écrits suivant une variété de l'écriture *tà tchouân*. Ils indiquent la province dans laquelle la monnaie a été fondue.

Fig. 231 à 233. *Même inscription sur les faces.*

Au revers : un point placé au dessous du trou central sur la première, en bas et à droite sur la seconde, en bas et à gauche sur la troisième.

Figure 234. *Même face.*

Au revers : deux croissants, l'un au-dessus, l'autre au-dessous du trou central, les pointes tournées vers l'extérieur.

Figure 235. *Même face.*

Au revers : quatre croissants, les pointes tournées vers l'extérieur.

Fig. 236 à 239. *Mêmes faces.*

Aux revers : quatre croissants dont les pointes sont tournées vers le centre. Sur la pièce n° 239, les croissants sont très ouverts et empâtés.

Figure 240. *Quang-Trung thông bửu*, à la face et au revers.

Les deux inscriptions sont retournées l'une par rapport à l'autre.

Figure 241. *Quang-Trung đại bửu*. Le caractère *bửu* est en abrégé.

Planche XIV. V. — *Monnaies au chiffre Kiêng-Thanh émises par le rebelle
Nguyễn-Đặng-Toán, des Tây-Son.*
(1792-1801)

Les monnaies au chiffre Kiêng-Thanh ont beaucoup de similitude avec celles de Quang-Trung ; mais elles sont fabriquées avec des métaux de meilleure qualité et quelques-unes présentent un peu plus d'épaisseur.

Fig. 242 à 247. *Kiêng-Thanh thông bửu.*

Caractères très déliés, bordures et diamètres de dimensions différentes.

Aux revers : les bordures varient et sont sur chaque pièce sensiblement égales à celles des faces ; cependant, la bordure du trou central est toujours très étroite.

Toutes ces pièces sont en laiton, à l'exception du n° 243, qui est en bronze blanc. Le n° 247 est de très faible épaisseur.

Figure 248. *Même face.*

Au revers : un trait horizontal au-dessous du trou central.

Figure 249. *Même inscription à la face.*

Les bordures de la face et du revers sont formées de deux couronnes concentriques.

Cette pièce est en bronze blanc.

Fig. 250 à 254. *Mêmes faces.*

Aux revers : un point occupant des positions variées.

Fig. 255 et 256 *Mêmes faces.*

Aux revers : 4 croissants entourant le trou central, les pointes tournées en dedans.

Monnaies en bronze blanc.

Figure 257. *Kiêng-Thanh thông bửu, à la face et au revers.*

Les deux inscriptions sont renversées, l'une par rapport à l'autre.

Planche XIV.

Figure 258.

Face : *Kiến-Thanh thông bửu.*

Revers : *Quang-Trung thông bửu.*

Cette monnaie porte les chiffres de règne de Nguyễn-văn-Huệ et Nguyễn-Đặng-Toán, son fils et successeur.

Les deux inscriptions sont renversées l'une par rapport à l'autre.

Nous ne pensons pas qu'il existe des pièces au chiffre Bửu-Hung, que Toán adopta en 1800, alors qu'il était à la veille de tomber entre les mains de Phước-Anh (Gia-Long).



CHAPITRE IV

Histoire contemporaine

LE ĐÀ I - NAM - QUÒC

OU

GRAND EMPIRE DU SUD

(1801)

NGUYỄN-PHƯỚC-ANH

(1801-1820)

Chiffre de règne: GIA-LONG

Nous avons laissé Nguyễn-Anh, au moment où il venait de reprendre aux Tây-Son l'ancien royaume de Cochinchine.

Le royaume d'An-Nam, c'est-à-dire le Tonkin actuel, était alors sans chef légitime depuis la capture et la mort de Kiêng-Thạnh. C'était une occasion favorable qui se présentait à Nguyễn-Anh, pour réunir les deux tronçons de la race annamite divisés depuis si longtemps ; aussi 27 jours lui suffirent-ils pour accomplir son rêve et rentrer à Hà-Nội en triomphateur.

Il accorda aussitôt une amnistie générale, décréta la remise de l'impôt au peuple et distribua de nombreuses gratifications à l'armée qui l'avait aidé dans cette conquête.

Les descendants de la dynastie Lê et ceux de la famille Trịnh, acceptant les décisions du Destin, vinrent rendre hommage à leur nouveau souverain.

Nguyễn-Anh se proclama dès lors Grand Empereur du royaume du Sud « *Đại-Nam-Quốc Hoàng-Đế* » et prit pour chiffre de règne *Gia-Long* (1).

Conformément à l'usage des anciennes dynasties, il envoya une ambassade à la cour de Chine, pour faire acte de vassalité et demander l'investiture. Cette consécration ne lui fut accordée qu'en 1803, avec le titre de *roi tributaire du Việt-Nam*.

Si dans les relations officielles avec la cour de Chine, il prit le titre de *vwong* du Việt-Nam, c'est-à-dire roi feudataire, Gia-Long n'en conserva pas moins vis-à-vis de son peuple le titre d'empereur qu'il s'était donné et transmit à ses successeurs qui, depuis cette époque, continuent à porter le titre de *Đại-Nam-Quốc Hoàng-Đế*.

Le règne de Gia-Long fut paisible; le pays avait besoin de tranquillité; aussi l'empereur s'appliqua-t-il à relever les ruines et à effacer les maux causés par plusieurs siècles de guerre.

Il ordonna un recensement général dans les provinces nouvellement conquises du Nam-Kỳ et en fit dresser la carte. Il affermit en même temps son autorité sur le Cambodge en aidant ce royaume à s'affranchir de la domination du Siam qui essayait de l'annexer et établit sur lui une sorte de protectorat.

Gia-Long mourut le 25 janvier 1820, après avoir désigné comme son successeur le prince *Dàm*, fils d'une concubine, au détriment de ses petits-fils, issus du prince *Cành*, l'ancien élève de l'évêque d'Adran.

*.

Description générale des monnaies contemporaines.

Sous le règne de Gia-Long, on remarque une amélioration considérable dans la situation monétaire, suivant le mouvement qui se produit du reste en Chine, à la même époque.

L'argent, qui était employé depuis longtemps pour les transactions commerciales, revêt une forme officielle: les anciens lingots se

(1) Jusque-là Gia-Long avait signé ses actes pour le Nord: *Phù Lê Kiêng Hưng*, afin de faire croire aux populations du Đông-Kinh qu'il allait régner au nom du dernier souverain de la dynastie des Lê.

modifient et portent le chiffre du souverain. La fabrication des monnaies courantes est plus soignée et le zinc devient un métal monétaire d'un usage général.

Avant d'entreprendre la description des monnaies particulières de Gia-Long, nous allons énumérer les spécimens qui ont été adoptés depuis l'avènement de cet empereur. La liste nous en est fournie par Mgr. Taberd, dans l'appendice de son *Dictionnaire latin-annamite*, et quoique cet auteur ne cite que les monnaies en usage sous le règne de Minh-Mạng, la description générale s'applique aussi bien à celles de Gia-Long qu'à celles de ses successeurs. Il nous suffira d'ajouter quelques détails, au fur et à mesure que nous passerons à la description des types portant les chiffres des divers empereurs de la dynastie.

Il y a lieu de remarquer cependant que les monnaies d'or et d'argent n'étaient pas d'un usage commun et ne se trouvaient guère que dans les réserves du trésor impérial, chez quelques familles riches et influentes et sans doute aussi dans les caisses du haut commerce chinois.

On ne les trouve plus de nos jours, à l'exception cependant de quelques lingots d'argent qui sont vendus actuellement comme objets de curiosité. Lors de l'expédition du Tonkin, on a trouvé dans les trésors des capitales des provinces de nombreuses barres d'argent qui ont été envoyées en France et transformées en grande partie en piastres de commerce au coin du protectorat. (1)

*
* *

(1) Dans son ouvrage : *L'Empire d'Annam et le Peuple annamite* déjà cité, M. Silvestre évalue à 378.415.515 francs au minimum les réserves d'or et d'argent qui auraient dû exister dans le trésor impérial de Hué, lors de la prise de cette ville, le 5 juillet 1885.

Ces valeurs, consistant en lingots d'or et d'argent, avaient été enlevées et transportées vers Cam-Lô d'abord, puis vers le Laos, peu de jours avant l'arrivée du corps expéditionnaire. On ne trouva à Hué que des lingots d'argent et un certain stock de médailles évaluées à 13 millions. Peu de temps après, on trouvait dispersées, dans la province de Quang-Binh, des caisses contenant ensemble 2.516 barres d'or de 1.386 fr. 80 chacune, et 5.850 barres d'argent de 81 fr. 57, soit à peu près 4 millions.

A l'imitation des Chinois, les Annamites ont adopté pour unité monétaire le *lượng* (taël des Européens). A vrai dire, ce n'est point la seule unité monétaire : à côté du mode officiel, conforme aux règles des poids et mesures, et qu'on emploie exclusivement dans tous les actes du gouvernement, dans la langue du droit et de l'administration, il existe une coutume en vertu de laquelle on a adopté pour unité de compte, dans les affaires privées, commerciales et autres, le *quan* ou ligature de 600 sapèques de zinc, dont il sera parlé quand nous traiterons du bas monnayage.

Ainsi qu'on le verra plus loin, le *lượng*-monnaie compte des multiples et sous-multiples.

Son poids courant est de 37 grammes 75. C'est le poids très approximatif de 15 sapèques de zinc de Gia-Long, dont 49 ligatures équivalent à un picul ou *ta*. Mais cette règle n'a rien d'absolu et varie selon les pays ; les expériences faites sur diverses pièces donnent des poids très variables, depuis 37 grammes 10 jusqu'à 39 grammes.

I. — MONNAIES D'OR

1° *Nén vàng* ou pain d'or, du poids de dix *lượng*s (390 gr. 500) et valant en 1838, 1386 fr. 80.

2° *Thoi vàng* ou *nửa nén vàng*, demi-pain d'or, pesant et valant la moitié du précédent ;

3° *Lương vàng* ou clou d'or, du poids d'un taël (39 gr. 05 d'après Taberd) et valant 1/10 du nén ou 138 fr. 68 ;

4° *Nửa lượng* ou *nửa đinh vàng*, demi-clou d'or, pesant et valant la moitié du précédent ;

5° *Le quart* de *lượng* d'or, pesant 9 gr. 762 et valant 34 fr. 67.

Nous donnons ci-dessous la description d'un demi-pain d'or du poids indiqué par Taberd. Ces lingots se rencontrent plus souvent que ceux de dix taëls ; encore ne peut-on pas dire vraiment qu'ils soient dans la circulation ordinaire. Conservés dans les réserves des trésors impériaux, ou soigneusement cachés dans les familles les plus riches, ils remplissent un peu le même rôle que ces collections

de bijoux dont les femmes annamites aiment à se couvrir : si la vanité y trouve des satisfactions, la méfiance annamite y voit un moyen de sécurité.

Mais comme il vient un moment où la quantité de bijoux en fait une charge trop pesante, on a recours à la fonte en lingots que l'on dissimule dans les cachettes le plus secrètes. On voit que ce n'est plus qu'à peine une monnaie.

Pl. XVIII.

Figure 305.

Nửa nén vàng ou demi-pain d'or.

Barre d'or en forme de bâton d'encre de Chine légèrement évidée sur la face supérieure.

Les faces supérieure et inférieure du lingot ne portent ni dessin ni inscription, sur les côtés sont poinçonnés divers caractères indiquant la valeur, le poids ou les marques de contrôle. Ce sont d'un côté : *trung-binh* (poids légal); de l'autre côté : *công* (juste); *ngũ lượng* (poids: cinq taëls), et au-dessous : *giáp* (première qualité).

Enfin, sur un des petits côtés : *báu* (précieux).

Le taël ou lượng d'or et ses sous-multiples sont très rares.

II. — MONNAIES D'ARGENT

Planche XVII

Figure 292.

1° Le *nén bạc* ou pain d'argent pesant dix taëls ;

Figure 293.

2° Le *nửa nén bạc* ou demi-pain d'argent ;

Figure 294.

Pl. XVIII

Figure 298.

3° Le *lượng* ou *dinh bạc*, clou d'argent du poids d'un taël et valant le dixième du nén ;

Pl. XVIII.

Figure 299.

4° Le *nửa lượng* ou *nửa dinh bạc*, demi-clou d'argent pesant et valant la moitié du taël ;

5° Le *quart de lượng* d'argent qui pèse 9 gr. 762 ;

Pl. XXVII.

Figure 403.

6° La piastre, *tám bạc tròn* ou *bạc chiếu phi*, du poids de 27 gr. 045.

On trouve d'autres lingots que ceux indiqués ci-dessus, dont la valeur se rapporte au quan et non au lượng. Nous en parlerons avec les monnaies des empereurs qui les ont fait frapper.

Entre commerçants, le métal circulait et circule encore actuellement sous la forme de lingots. On s'en sert surtout pour les transactions de quelque importance, non seulement entre gens du pays, mais encore entre Annamites et Chinois, Cambodgiens ou Laotiens. Sous le nom de *nén* ou de *nén-thum*, il est regardé, au Cambodge, d'après G. Janneau, comme la monnaie la plus estimée, bien que son cours soit soumis à de fréquentes fluctuations, et sa valeur, aux guichets du trésor royal, est ordinairement fixée à 15 dollars et demi.

Sous cette forme, le *nén* ne sort pas des ateliers monétaires du Gouvernement, mais du creuset des particuliers qui ne se font pas faute d'en altérer le titre, au point quelquefois de substituer à l'argent un métal plus vil, qu'une simple pellicule de métal précieux enveloppe extérieurement. Aussi ce lingot n'est-il reçu qu'après un sérieux examen, et l'on sait à quel degré d'habileté arrivent les Asiatiques dans l'art de distinguer, rien qu'au son, ou même à simple vue, le plus ou moins de pureté d'un métal.

Planche XVII

Figure 295.

Légèrement cintré dans le sens de la longueur, ce lingot présente un rebord de 2 millimètres de saillie autour de la partie supérieure. La partie inférieure est quelque peu convexe et les caractères qu'on y lit semblent avoir été gravés au burin. La face supérieure ne porte ni inscription ni dessin.

Sur l'un des grands côtés se trouve un poinçon avec les caractères *trung binh* ; sur l'autre, les caractères *công, giáp*, comme sur le lingot d'or décrit ci-dessus.

La face inférieure porte, gravés en creux, à l'une des extrémités, les caractères *thập lạng* (dix taëls) et à l'autre extrémité une fleur.

Les caractères indéchiffrables, poinçonnés sur les petits côtés, paraissent être : *nhút* (un) et *công giáp*.

Poids légal : 390 gr. 500, d'après Taberd ;

355 gr. 458, selon Janneau ;

377 gr. 500, d'après le poids donné au picul par la Chambre de commerce de Saïgon.

En dehors du gros lingot d'argent qui précède, on ne rencontre dans la circulation ordinaire aucune autre pièce de fabrication

locale. Le taël officiel et ses sous-multiples ne sortent guère des trésors impériaux que sous forme de gratifications, cadeaux, récompenses aux fonctionnaires ou aux particuliers que veut honorer le Gouvernement, et l'essai des piastres, tenté par Minh-Mạng, a échoué devant les piastres et dollars d'Amérique dont le titre est bien supérieur.

Les lingots ou barres d'argent de fabrication officielle sont des plaques rectangulaires portant des inscriptions encadrées par un ou deux filets. Sur la face se trouve généralement l'indication du règne sous lequel ils ont été émis et quelquefois l'année de l'émission ; le revers porte la valeur de la pièce et souvent aussi le nom de l'atelier monétaire qui l'a fabriquée. Le poinçon de contrôle se trouve sur la tranche.

Ces barres sont de dimensions variables en longueur, largeur et épaisseur ; aucune règle n'a présidé à leur fabrication, et d'un règne à l'autre, souvent pendant le même règne, les dimensions sont changées.

Nous avons réuni quelques spécimens de ces lingots et nous donnerons ultérieurement la description de chacun d'eux. (Voir les planches XVII et XVIII.)

Il y a lieu de remarquer que les indications de la valeur, telles qu'on les lit sur ces plaques, sont très confuses et dénotent des variations très grandes dans le rapport de la monnaie d'argent au *quan*. Sur un *lượng* de Gia-Long, pesant 39 grammes de métal pur, nous avons trouvé l'inscription : *Trị tiền nhị quan bách mạt* (valeur en monnaie : deux ligatures, huit tiens), tandis que sur des pièces de Tự-Đức, du poids de 16 grammes, on lit : *Giá tiền tam quan*, (valeur : trois ligatures de sapèques). Sur une pièce de Minh-Mạng pesant 8 grammes : *Quan ngân nhị lượng* (valeur : deux taëls) ; sur la même de Tự-Đức, du poids de 5 grammes : *Giá tiền nhất quan* (valeur : une ligature).

Ces valeurs sont-elles comparées tantôt aux ligatures de sapèques en cuivre, tantôt à celles de zinc, ou encore à des ligatures de monnaies de diamètres différents, ou bien entend-on parler, dans

ces indications, de la valeur du tsien chinois qui vaut un dixième de taël? Nous n'avons pu trouver d'indication précise à ce sujet.

Pour achever notre description générale des monnaies d'argent, il nous reste à parler des pièces rondes, *tâm bực tròn* ou piastres au dragon (*bạc chiên phi.*) Ces pièces ne sont pas rares, non peut-être parce qu'elles ont été fabriquées en grand nombre, mais plutôt parce que le titre en est tellement bas, qu'elles n'ont point été acceptées dans les libres transactions et qu'elles sont restées conséquemment aux mains de ceux qui n'ont pu se dispenser de les recevoir, à leur sortie des caisses impériales. (Voir la planche XXVII, fig. 403 et 404.)

Mgr. Taberd leur accorde 65, 5 % de métal pur pour 37,5 de cuivre ; pour quelques-unes, la proportion a été renversée et elles comptent à peine 37,500 d'argent.

Ces pièces sont de deux modules : la plus grande, dont le diamètre est légèrement supérieur à celui de la piastre mexicaine, du poids de 27 gr. 30 et du genre de celle dont parle Taberd. Les autres, de modules variant de 30 à 33 millimètres, pèsent de 13 gr. à 13 gr. 45. Elles sont généralement utilisées comme médailles et nous en avons rencontré plusieurs munies de cordons et glands de soie pour être portées suspendues au cou.

III. — BAS MONNAYAGE

Les monnaies courantes sont en cuivre ou en zinc ; ce dernier métal s'est généralisé depuis Gia-Long, et les pièces de zinc sont même les seules qui aient actuellement cours en Cochinchine et au Tonkin, celles en cuivre restant circonscrites à l'An-Nam proprement dit.

Les diamètres des pièces en cuivre varient de 21 à 26 millimètres. Les pièces en zinc sont plus régulières : celles de Gia-Long sont même remarquables au point de vue de la régularité des dimensions, de la netteté des caractères et du champ, aussi bien au revers qu'à la face.

La sapèque en zinc de Gia-Long est la base du système des poids et mesures annamites ; cependant des usages locaux en ont altéré le système légal ; ainsi 18 sapèques placées côte à côte, en ligne droite, doivent légalement constituer la longueur du *thước mội* ou *petit mètre*, et 30 sapèques doivent donner la longueur du *thước may* ; mais ces longueurs ne sont pas exactes, car le thước mội légal vaut 0^m 424 (Génibrel, dans son Dictionnaire, donne 0^m 487), tandis que la longueur de 18 sapèques représente 0^m 434, et le thước may vaut 0^m 644 (0^m 649 d'après Génibrel) au lieu de 0^m 720 que donnent 30 sapèques.

La ligature de 600 sapèques de zinc pèse exactement 1 k. 500 ; 42 ligatures et demi constituent le picul ou *lư*, mesure de poids pour les riz et paddys, soit 63 k. 750. — 45 ligatures constituent le picul pour le sel, soit 67 k. 500, et 50 ligatures celui du bois de chauffage, du fer, etc., soit 75 kilos. Or les poids des piculs employés dans le pays sont respectivement : 63 k. 750 pour le paddy, 60 k. 700 pour le riz *cargo* de Cochinchine et 68 kilos pour le paddy brut, tandis que le poids du picul employé par les commerçants européens, dans leurs transactions avec les indigènes, est de 60 k. 400.

Ces monnaies sont réunies en *ligatures* ou *quan* de 100 sapèques pour celles de cuivre et de 600 pour celles de zinc.

Le *quan* se subdivise lui-même en 10 *tiền* de 10 ou 60 sapèques, suivant qu'il s'agit de monnaies en cuivre ou en zinc.

Monnaies de Gia-Long

Nguyễn-Phước-Anh se trouvant à Saigon en 1791 prit le titre de roi feudataire (*vrông*) sous le drapeau des Lê, et choisit pour chiffre de règne le nom de Gia-Hưng ; il l'inscrivit sur des monnaies de zinc fondues en 1796 en l'hôtel qu'il avait installé sur l'emplacement de la prison centrale actuelle. Le directeur des ateliers monétaires était Trương-Phước-Luật qui est devenu plus tard ministre des finances.

Nous n'avons pu retrouver aucune de ces pièces ; ont-elles été retirées de la circulation et refondues après 1802 ? Les renseignements nous font défaut.

*
**

Planche XV.

Figure 259. *Gia-Long thông-biêu.*

Au revers : les bordures sont semblables à celles de la face ; pas d'inscription.
Diamètre : 26 m/m.

Figure 260. *Même inscription à la face.*

Revers avec bordures empâtées ; pièce mal fondue. Diamètre : 23 m/m.

Figure 261. *Même inscription à la face.*

Pièce en cuivre jaune de très faible épaisseur. Diamètre : 23 m/m.

Fig. 262 à 265. *Même inscription sur les faces.*

Revers sans signes ni caractères.
Ces monnaies ont un diamètre qui varie de 21 à 23 m/m. Elles diffèrent en outre par l'épaisseur et par la largeur des bordures.

Figure 266. *Même inscription.*

Deux couronnes concentriques forment les bordures extérieures à la face et au revers. Les caractères sont empâtés.

Figure 267. *Même inscription à la face.*

Au revers : un point au-dessus et à gauche du trou central, très rapproché de la bordure du carré.

Figure 268. *Même inscription à la face.*

Au revers : un point à droite du trou central et près de la bordure du carré.

Figure 269. *Même inscription à la face.*

Au revers : large bordure circulaire, un point à gauche du trou central.

Figure 270. *Même inscription à la face.*

Au revers : un point à gauche et près de l'angle supérieur du carré. Diamètre : 22 m/m.

Figure 271. *Même inscription à la face.*

Au revers : trois points, l'un au-dessus du trou central et près de la bordure circulaire, les autres à gauche et à droite. Diamètre : 24 m/m.

Planche XV.

Figure 272. *Même inscription à la face.*

Au revers : un point à droite et près de l'angle inférieur du carré.

Figure 273. *Même inscription à la face.*

Au revers : deux croissants tournés vers l'extérieur, l'un au-dessus, l'autre au-dessous du trou central.

Large pièce de 26 ^m/_m de diamètre.

Figure 274. *Même inscription à la face qui porte une double bordure circulaire.*

Au revers : deux croissants comme sur la pièce ci-dessus, et une double bordure circulaire, semblable à celle de la face.

Figure 275. *Même inscription à la face.*

Au revers : deux croissants, l'un à droite et l'autre à gauche du trou central.

Planche XVI.

Figure 276. *Gia-long thông bừu.* Bordures très étroites.

Au revers : *Luc phàn* (six phàn) en caractères de cachet. Le *phàn* vaut 0 gr. 3 905 ; cette indication se rapporte au poids de la pièce, qui pèse 2 gr.343.

Figure 277. *Même inscription à la face.*

Au revers : même inscription que la précédente, mais les caractères affectent une forme différente.

Cette pièce est en bronze de meilleure qualité que les autres monnaies de ce règne et est fondue avec plus de soin.

Figure 278. *Même inscription à la face.*

Double bordure circulaire.

Au revers : *thất phàn* (sept phàn). Double bordure circulaire comme à la face.

Cette monnaie est très épaisse et la bordure circulaire présente un fort relief. Le poids de l'exemplaire ci-contre est de 7 grammes.

Figure 279. *Gia-Long thông bừu.*

Au revers : *thất phàn* (sept phàn).

Monnaie en zinc à bordures étroites, très bien fondue. Quoique l'indication du revers soit la même que celle de la pièce précédente, celle-ci est loin d'avoir le même poids : elle pèse 2 gr. 64 seulement.

Planche XVI.

Figure 230. *Gia-Long thông bản*, à la face et au revers.

Figure 281. *Mêmes inscriptions*, seulement celle du revers est renversée par rapport à celle de la face.

MONNAIES EN ARGENT

On ne rencontre de nos jours, en fait de monnaies d'argent au chiffre de Gia-Long, que le *lượng* ou taël.

Figure 294. C'est une barre assez étroite et épaisse, elle porte sur ses deux faces et sur les côtés les inscriptions suivantes. Face : *Gia-Long niê. tạo* (fabriqué sous l'ère Gia-Long) ; revers : *Tinh ngân nhất lượng* (un taël d'argent pur). Les deux côtés portent, l'un l'inscription : *Trung bình hiệu* (titre légal) ; l'autre : *Trị tiền nhị quau bát mạch* (valeur en monnaie, deux quan huit tiên).

Enfin, à chaque extrémité sont des empreintes de poinçons : sur l'une un cercle et un point au centre, et à côté un caractère, le chiffre du contrôleur probablement — on retrouve également ce chiffre sur un des grands côtés ; — à l'autre extrémité est un carré inscrit dans un cadre.

D'autres barres portent des poinçons différents, tels que les caractères *chanh nguyễn*, etc.

Nous avons reproduit la face et le revers de deux pièces différentes, l'une semble coulée, l'autre est frappée au marteau. Dans la seconde, les caractères et les filets d'encadrement sont plus déliés.

Poids : 38 grammes.

Pl. XVIII.

Figure 301.

Double lượng.

La monnaie en barre que nous reproduisons ici ne porte pas l'indication du chiffre de règne et diffère légèrement des autres pièces de même espèce. Ce n'est peut-être qu'un essai datant des premières années de Gia Long et qui a été modifié par la suite.

Sur la face : *Trung bình hiệu* (titre légal).

Au revers : *Tinh ngân nhị lượng* (valeur 2 taëls d'argent).

Épaisseur : 6 m/m.

THÀNH-TỔ-NHƠN

(1821-1841)

Chiffre de règne : MINH-MẠNG

Dâm, que Gia-Long avait désigné pour lui succéder, prit en montant sur le trône le chiffre de règne Minh-Mạng. Redoutant l'intervention

de ceux qui avaient aidé son père à conquérir l'empire, il rendit la vie insupportable aux officiers français qui ne tardèrent pas à quitter le pays. Craignant également que les héritiers légitimes du trône ne réclamassent leurs droits, il fit périr la femme et les deux fils du prince Cánh.

A la mort de Lè-văn-Duyêt qui avait soutenu jusqu'à la fin de ses jours les chrétiens que le roi persécutait, Minh-Mạng fit enchaîner son tombeau et appliquer cent coups de bâton sur la pierre (1) (1834).

Pendant la tyrannie de l'empereur finit par causer le soulèvement d'une partie de son armée. En 1832, les partisans de Lè-văn-Duyêt, guidés par Nguyễn-Khoi, se rendirent maîtres du Nam-Kỳ (Cochinchine actuelle) avec l'aide des Siamois. L'armée impériale réussit à reprendre Saigon dont la citadelle fut rasée (1834), les Siamois furent repoussés et 1,137 Annamites furent exécutés dans la Plaine des Tombeaux et ensevelis dans la même fosse.

La citadelle fut reconstruite avec des dimensions bien moindres ; c'est celle qui fut prise ensuite par les Français en 1859 et dont on voit encore le tracé autour des casernes actuelles de l'infanterie.

Le nord aussi se révoltait, sous l'impulsion d'un descendant de l'ancienne dynastie qui revendiquait ses droits. Minh-Mạng le fit prisonnier et le mit à mort ; les autres chefs des rebelles furent ensuite facilement dispersés.

En 1834, le Siam voulant s'emparer du Cambodge fut chassé par l'armée impériale qui rétablit le roi à Phnom-Penh et mit une garnison dans sa capitale.

Minh-Mạng mourut d'une chute de cheval le 21 janvier 1841.

* *

Sous ce règne la fonte des monnaies a été soignée ; de nombreuses médailles en or, en argent et en bronze ont été distribuées, et

(1) Ce tombeau existe encore près de Saigon, en face de l'Inspection de Gia-Đinh, sur la route dite « du Tour d'Inspection ».

quelques-unes constituent des spécimens assez remarquables. Nous les décrirons plus loin au titre « Médailles ».

Les monnaies émises pendant cette période comprennent des barres et des pièces en argent, ainsi que des pièces en cuivre et en zinc.

MONNAIES EN ARGENT.

Les monnaies d'Europe étaient à peu près inconnues en An-Nam à cette époque, sans même en excepter les piastres d'Espagne si répandues en Extrême-Orient et que peu de personnes voulaient accepter, même au-dessous de leur valeur.

Les barres d'argent constituaient seules le numéraire courant pour les transactions commerciales.

L'énumération en a été donnée plus haut ; nous décrirons ici seulement celles que nous avons fait figurer dans la série des monnaies en barres en usage sous la dynastie actuelle des Nguyn.

Pl. XVIII.
Figure 297.

Demi-nén fabriqué avec soin et même avec un certain goût.

Un dessin d'ornement entoure les inscriptions de la face et du revers. A la face : *Minh-Mang niên tạo* (fait sous l'ère Minh-Mang).

Au revers : *Quan ngân ngũ lượng* (compté au trésor pour cinq taëls).
Poids : 181 grammes.

Figure 298.

Lượng plus large et moins épais que celui de Gia-Long.

A la face : *Minh-Mang niên tạo*.

Au revers : *Quan ngân nhất lượng* (valeur légale un lượng).
Poids 37 gr.10.

Figure 299.

Nửa lượng bạc ou *dinh bạc*. Demi-lượng décrit par Taberd.

A la face : *Minh-Mang niên tạo*.

Au revers : *Quan ngân ngũ tiền* (argent, valeur cinq ligatures).

Il existe également un lượng semblable à celui de Gia-Long et mesurant 41 m/m de longueur, 14 m/m de largeur et 6 m/m 5 d'épaisseur. Les inscriptions sont les mêmes que celles du lượng décrit plus haut.

Pl. XXVII.

Figure 403.

Tứ bạc tròn ou *bạc chiến phi* (piastre au dragon).

La face présente au centre un soleil radié entouré des quatre caractères en croix : *Minh-Mạng thông bửu* (monnaie courante de l'ère Minh-Mạng). Des rayons serrés forment bordure.

Au revers : le dragon impérial à cinq griffes, entouré de flammes ; au-dessous et en petits caractères, l'indication de l'année du règne pendant laquelle a eu lieu l'émission (15^e). Nous n'en connaissons aucune qui soit antérieure à la 13^e année.

Le périmètre du revers comporte les mêmes rayons qu'à la face.

La tranche porte des rayures obliques grossièrement burinées.

Figure 404.

Pièce dite « *demi-piastre* ».

La face et le revers sont semblables à ceux de la piastre ci-dessus. Au-dessous du dragon se trouve également l'indication de l'année d'émission (14^e). Cependant quelques exemplaires ne portent pas ces chiffres.

Nous possédons deux modèles de cette monnaie ayant respectivement 29 et 30 m/m de diamètre et 2 m/m d'épaisseur ; le second porte le chiffre 15 au revers. Poids 13 grammes.

Pl. XVIII.

Figure 300.

Pièce de *deux quan*.

A la face : *Minh-Mạng niên tạo*, dans le double cadre habituel.

Au revers : *Quan ngân nhị tiền* (argent, valeur deux ligatures).

Les côtés sont ornés de festons en relief.

Poids : 8 grammes.

BAS MONNAYAGE

Le bas monnayage comprend des pièces en bronze et en zinc.

Les monnaies en bronze sont de dimensions très diverses, depuis 20 jusqu'à 26 m/m ; quelques-unes sont remarquables comme facture, mais les petites sont en général mal fondues et les inscriptions ne présentent qu'un faible relief.

Planche XVI.

Figure 282.

Minh-Mạng thông bửu.

Revers sans inscription.

Cette sapèque est très soignée, c'est peut-être le plus beau spécimen du monnayage annamite contemporain.

Diamètre : 26 m/m.

Planche XVI.

Figure 283. *Même inscription à la face.*

Le revers porte une double bordure circulaire, la bordure intérieure remplissant le champ de la pièce.

Fig. 284 à 290. *Même inscription sur les faces*

Les revers sont nets de tout signe ou caractère à l'exception de la pièce n° 288 qui porte un point au-dessous du trou central. Les pièces diffèrent par les dimensions et par les bordures des deux faces, qui ont des largeurs variables.

La monnaie n° 290 est excessivement mince et mal fabriquée.

Figure 291. *Même inscription à la face.*

Revers net.

C'est le seul modèle des pièces en zinc de ce règne ; la circulation en est encore très répandue. La facture en est très soignée.

KHÔI (*Rebelle!*)
(1831-1834)

Chiffre : TRI-NGUYỄN

Dans le résumé historique du règne de Minh-Mạng, il a été question d'un nommé Khôi qui se révolta dans la province de Nam-Kỳ ; ce rebelle a émis des monnaies au chiffre qu'il avait adopté et que l'on trouve encore facilement.

Planche XIX.

Figure 306. *Tri-Nguyễn thông bửu.*

Au revers, un croissant et un point, le soleil et la lune, figurés de part et d'autre d'un trou central de grandes dimensions.

Monnaie en zinc.

NUNG-VĂN-VĂN (*Rebelle!*)
(1832-1835)

Chiffre : NGUYỄN-LONG

Pendant le soulèvement qui eut lieu dans le nord de l'An-Nam au profit de la dynastie Lê, un nommé Nung-văn-Văn, prince feudataire de Bào-Lạc (Luông-

Prabang), essaya de gagner les provinces de Caobàng, Tuyen-Quang, Lang-Son et Thái-Nguyễn à la cause du prétendant. Tour à tour vainqueur et battu par les troupes impériales, il finit par être cerné dans un bois auquel on mit le feu et où il trouva la mort.

Ce rebelle a laissé des monnaies à son chiffre.

Planche XIX.

Fig. 307 et 308.

Nguyễn-Long thông bíu.

Le caractère *nguyễn* est en écriture cursive.
Ces deux pièces sont en bronze blanc.

Figure 309.

Même inscription à la face.

Au revers le caractère *xuong* à droite du trou central.

Figure 310.

Même inscription à la face.

Revers net.

HIÊN-TỔ-CHƯƠNG

(22 janvier 1841-4 novembre 1847.)

Chiffre de règne : THIỆU-TRỊ

Nguyễn-Phước Thì, fils de Minh-Mạng, se montra moins cruel que son père envers les missionnaires catholiques et les étrangers, probablement par crainte des navires français et américains qui demandèrent à plusieurs reprises et obtinrent l'élargissement des prêtres retenus en prison.

C'est sous le règne de cet empereur que le Cambodge, qui jusqu'alors avait été placé sous la suzeraineté de l'Annam, fut mutilé par le Siam et dut lui abandonner les provinces de Battambang et Angkor. L'armée annamite avait été impuissante à faire respecter l'intégrité du territoire de son protégé.

Thiệu-Trị mourut le 4 novembre 1847 après un règne insignifiant.

*
* *

Les monnaies fabriquées sous ce règne sont assez régulières, mais la facture est moins soignée que celle des deux règnes précédents.

On possède de cet empereur des barres d'argent de fabrication officielle, des monnaies en bronze de dimensions variées et des pièces en zinc.

MONNAIES EN ARGENT.

Planche XVII
Figure 292.

Nén officiel.

Sur la face, dans un triple cadre en relief : *Thiệu-Trị niên tạo*, (fabriqué durant l'ère Thiệu-Trị). Au-dessous, dans un cartouche : *At-tị* appellatif de l'année de fabrication (1845).

Au revers : les deux caractères horizontaux *Sơn-tây* nom de la ville où la monnaie a été fabriquée.

Au-dessous : *quan ngân thập lượng* (valeur en argent, dix taëls).

Sur la tranche se trouve un poinçon avec le caractère *ngân* (argent) en abrégé.

Cette barre est coulée avec beaucoup de soin.

Poids : 377 grammes.

Figure 293.

Nửa nén bạc ou *demi nén*.

Sur la face, dans un double cadre : *Thiệu-Trị niên tạo* comme sur la précédente.

Au revers : *Nội nỗ ngân ngũ lượng* (compté dans le trésor cinq taëls), dans un double cadre également.

Poids : 186 grammes.

Pl. XVIII.

Figure 296.

Lượng.

Sur la face dans un double cadre : *Thiệu-Trị niên tạo*.

Au revers : *Nội nỗ ngân nhất lượng* (compté dans le trésor un taël), dans un double cadre semblable à celui de la face. Epaisseur 2 m/m 5. Poids : 38 gr. 70.

Nous ne connaissons pas de barre de valeur inférieure au *lượng*.

Pl. XXXI.

Figure 431.

Demi-piastre.

À la face : *Thiệu-Trị thông bửu* ; au centre : le soleil radié et la bordure semblable à la demi-piastre de Minh-Mạng.

Au revers : le dragon sans indication d'année.

Diamètre 30 m/m. Poids : 13 grammes.

BAS MONNAYAGE

Le bas monnayage est représenté par des monnaies en bronze de trois modèles différents et par une pièce en zinc.

Planche XIX.

Figure 311.

Thiệu-Trị thông bửu.

Revers net ; diamètre : 24 m/m.

Pièce assez mal fondue avec caractères empâtés.

Planche XIX.

Figure 312.

Même face et même revers.

Bordures plus étroites que celles de la précédente.

Diamètre : 23 m/m.

Figure 313.

Même face et même revers.

Diamètre : 22 m/m.

Cette pièce est encore plus mal fondue que les deux précédentes.

Figure 314.

Thiệu-Tri thông bứu.

Revers net.

Pièce en zinc de 23 m/m de diamètre.

ĐỨC-TÔNG-ANH

—
Tự-Đức

(1847-17 juillet 1883.)

Avec le successeur de Thiệu-Tri, nous entrons dans la période actuelle de l'histoire, période qui a été racontée par maints auteurs et qu'il est par conséquent inutile de reproduire ici.

Rappelons seulement que c'est sous le règne de cet empereur que la France, aidée par les Espagnols, s'empara des provinces méridionales du Đai-Nam qui sont devenues par la suite la Cochinchine Française.

Les difficultés éprouvées par la mise en vigueur des traités passés avec l'empereur nous amenèrent à étendre nos premières conquêtes et à placer le Cambodge sous notre protectorat. Puis les événements survenus au Tonkin conduisirent la France à prendre possession de cette partie du pays arrosée par le sang de ses soldats et à établir un protectorat étroit sur l'Empire d'Annam tout entier.

Tự-Đức mourut le 17 juillet 1883 avant d'avoir pu assister à la désagrégation de l'empire de ses aïeux.

*
* *

Le règne de Tự-Đức nous fournit des barres et des piastres d'argent des modèles antérieurs et de nombreuses monnaies en bronze.

MONNAIES EN ARGENT.

Nous ne connaissons que des barres de la valeur d'un lượng et au-dessous.

Les *lượngs* sont semblables comme forme à celui qui a été décrit au règne de Minh-Mạng (fig. 298). Les uns mesurent 61 m/m sur 25, d'autres seulement 47 m/m sur 15; leur poids atteint parfois 39 grammes. Sur la face on lit : *Tự-Đức niên tạo*. Quelquefois on a ajouté au-dessous l'appellatif de l'année d'émission; exemple : *quát-hợi* (1863.)

Au revers : en tête le nom de la province à laquelle appartient l'atelier monétaire; exemple : *An-giang*; plus bas : *Quan ngân nhứt lượng*. D'autres fois le revers ne porte que l'inscription déjà citée pour le lượng de Thiệu-Trị (fig. 296), mais sur la tranche on a inscrit, d'un côté le nom de la province, de l'autre le poinçon de vérification du poids (*Trọng*) ainsi que d'autres poinçons carrés ou ronds de petite dimension.

Les sous-multiples du lượng qui ne sont pas compris sur la liste donnée par M^r Taberd, comportent :

Pl. XVIII.
Figure 303.

1^o Une pièce de trois quans.

Mesurant 42 m/m sur 14 et 3 m/m d'épaisseur.

Sur la face : *Tự-Đức niên tạo* dans un double cadre;

Au revers : *Giá tiền tam quan* (valeur : 3 ligatures).

Les côtés sont ornés de festons, et aux extrémités ont été imprimés deux poinçons, l'un carré, l'autre rond.

Poids : 16 grammes.

2^o Pièce de deux quans.

Elle est semblable à celle qui est représentée fig. 300. Il en existe, dit-on, une du même poids mesurant 30 m/m sur 9, qui porte au revers les caractères *Nhứt quan ngũ mạch* (valeur : un quan cinq tién).

Figure 302.

Pièce de un quan.

Sur la face : *Tự-Đức niên tạo*.

Au revers : *Giá tiền nhứt quan* (valeur : une ligature).

Les côtés sont ornés de festons. Poids : 5 grammes.

Pl. XVIII.

Figure 304.

Pièce de sept tiens.

Sur la face : *Tự-Đức niên tạo.*

Au revers : *Thất mach* : sept tiens.

Il existe également des demi-piastres semblables à celles de Triệu-Trị.

BAS MONNAYAGE

Le bas monnayage comporte des pièces de cuivre et des pièces de zinc.

Sous Tự-Đức nous voyons apparaître les pièces de grand module, multiples de l'unité monétaire. Ces pièces qui ont certainement été imitées de celles de Hien-fong, qui régnait en Chine à la même époque, n'ont pas eu de succès auprès du peuple qui ne les jamais acceptées que malgré lui, et seulement à cause de leur cours forcé ; elles ont été abandonnées peu de temps après leur émission. On en trouve cependant encore un grand nombre, non pas chez les particuliers qui se sont empressés de s'en défaire, mais chez les fondeurs et les marchands d'objets anciens qui trouvent encore à les céder à bon prix aux amateurs européens. C'est surtout à Hanoï qu'on les rencontre en grande quantité aux étalages des fondeurs et sur le carreau des halles, les jours de grand marché. Il faut cependant avoir peu de confiance en l'authenticité de la plupart d'entre elles.

Les monnaies de petite dimension dites sapèques sont de plusieurs modèles variant de diamètre et de poids ; leur fabrication laisse beaucoup à désirer et est encore moins soignée que sous le règne précédent.

MONNAIES EN BRONZE

Planche XX.

Figure 328.

Tự-Đức thông bửu.

Revers sans inscription ni signe.

Diamètre : 25 ^m/_m. C'est le modèle le plus soigné, les marges sont larges et les caractères sont bien venus.

Poids : 3 gr. 975. Cette émission date de 1848.

Planche XIX.

Figure 315. *Même inscription à la face.*

Revers avec bordures plus étroites.
Diamètre : 24 m/m. Poids : 2 gr. 2.

Figure 316. *Même face.*

Revers net avec larges bordures.
Diamètre : 22 m/m. Poids : 2 gr. 1.

Figure 317. *Même face.*

Au revers : les caractères *lục vãn* (valeur six) à droite et à gauche du trou central, qui indiquent la valeur de la pièce par rapport aux pièces en zinc.
Diamètre : 24 m/m, poids : 3 gr. 4.

Figure 318. *Même face et même revers.*

Diamètre : 23 m/m, poids : 2 gr. 12.

Figure 319. *Même face et même revers.*

Diamètre : 22 m/m, poids : 2 gr. 4.

Comme on le voit, la valeur indiquée sur les revers est toujours constante malgré les diminutions successives du poids à chaque émission. Nous allons retrouver la même anomalie sur les pièces de grand diamètre.

Monnaie fiduciaire de Tỵ-Đức.

Planche XX.

Figure 322. *Tỵ-Đức bửu sao.*

Au revers : *Chuẩn văn lục thập* (valeur égale à 60).
Diamètre : 50 m/m.

Figure 323. *Mêmes inscriptions à la face et au revers.*

Diamètre : 47 m/m.

Figure 324. *Mêmes inscriptions à la face et au revers.*

Diamètre : 42 m/m, poids : 15 gr.

Planche XX. Ces trois pièces semblent devoir se rapporter comme valeur aux trois modèles de sapèques représentées respectivement : fig. 317 318 et 319.

Figure 325. *Même face.*

Au revers : *Chuẩn văn ngũ thập* (valeur égale à 50).
Poids réel : 25 gr.; officiel : 6 đồng 5 phân = 24 gr. 537.

Figure 326. *Même face.*

Au revers : *Chuẩn văn tứ thập* (valeur égale à 40).
Poids : 7 đồng 5 phân = 28 gr. 312.

A remarquer que cette pièce est plus lourde que la précédente quoique portant l'indication d'une valeur inférieure.

Figure 327. *Même face.*

Au revers : *Chuẩn văn tam thập* (valeur 30).
Poids : 5 đồng 5 phân = 20 gr. 740.

Figure 329. *Même face.*

Au revers : *Chuẩn văn nhị thập* (valeur 20).

Nous possédons deux exemplaires différents : l'un de 32 m/m de diamètre pèse 11 gr. 5, l'autre de 30 m/m pèse 10 gr. 6.

Un rapport du Résident supérieur en Annam, publié par le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, indique pour cette pièce le poids de 2 đồng ou 7 gr. 550. Nous n'avons pu nous procurer aucun exemplaire ayant ce poids.

Enfin, d'après le même document, il existerait également une pièce portant au revers l'indication *chuẩn văn thập* (valeur dix) du poids de 1 đồng 7 phân (6 gr. 417).

MONNAIES EN ZINC

Planche XIX.

Figure 320. *Tự-Đức thông biểu.*

Revers sans inscription.
Diamètre : 23 m/m.

Planche XIX.

Figure 321. *Même face.*

Au revers : un point à droite du trou central.

Planche XXI.

Figure 330. *Même face.*

Au revers : un trait vertical au-dessous du trou central.
Monnaie mal fondue.

Figure 331. *Même face.*

Au revers : les caractères *Hà-Nội* à droite et à gauche du trou central : nom de l'atelier monétaire qui l'a émise.

Il existe deux modèles de cette monnaie présentant des différences dans la largeur des bordures et les dimensions des caractères du revers.

Figure 332. *Même face.*

Au revers : *Son-Tây*, indication de l'atelier monétaire.

DỰC-ĐỨC
(17-21 juillet 1883)

Le prince Thoại-Quai-Cong, héritier légitime de Tự-Đức, ne resta sur le trône que trois jours : les régents mirent à sa place le prince Lang-Quai-Cong.

HIỆP-HÒA
(21 juillet-30 novembre 1883)

Sous le règne de ce prince fut signé le traité du 25 août qui reconnaissait le protectorat de la France sur le Đại-Nam et annexait la province de Binh-Thuận à la Cochinchine française.

Pendant ce temps, l'agitation au Tonkin augmentait et la France se préparait à une occupation sérieuse.

Hiệp-Hòa, qui avait consenti au traité Harmand et paraissait rechercher notre appui, fut étranglé par ordre des régents, le 30 novembre 1883.

GIAN-TÔNG-NHỊ

(2 décembre 1883-31 juillet 1884)

Chiffre de règne : KIÊN-PHƯỚC

Les régents remplacèrent Hiệp-Hòa par Kiên-Phước, neveu de Tự-Đức, âgé de 15 ans seulement.

Dès le début du règne eut lieu la prise de Sơn-Tây (17 décembre 1883), puis la déclaration de guerre à la Chine, après le guet-apens de Bạc-Lê (22 juin 1884).

Un nouveau traité reconnaissant le protectorat effectif de la France avait été signé le 6 juin, mais Kiên-Phước qui l'avait sanctionné paya de sa vie sa signature, le 31 juillet 1884.

Pendant ce règne, un édit régla l'échange des monnaies de cuivre contre celles de zinc.

Les pièces de 1 *dông* (3 gr. 775) et de 9 *phân* (3 gr. 3975) des règnes antérieurs devaient être échangées contre 6 pièces de zinc, les autres monnaies de plus faibles dimensions, ainsi que les pièces chinoises, s'échangeaient contre 4 pièces de zinc.

HÀM-NHỊ

(2 août 1884-5 juillet 1885)

Ung-Lich, frère du précédent, fut couronné empereur en présence des délégués de la France.

Sous ce règne commencent les hostilités avec la Chine (Kelung, Fou-Tchéou, Formose) et les opérations au Tonkin continuent par les combats de Lam, Chu, Kép, Tuyen-Quang et Lang-Son. Le guet-apens de Hué (5-6 juillet) dirigé par Thuyet, ministre de la guerre, mit fin au règne de Hâm-Nghị qui fut enlevé par le ministre, avec la reine mère de Tự-Đức, les princes du sang et quelques hauts mandarins.

Une ordonnance impériale unifia sous ce règne le change de toutes les pièces de cuivre contre 6 en zinc et celui des monnaies étrangères contre 3 seulement.

Il a été fondu des monnaies au chiffre du roi, mais elles n'ont jamais été mises en circulation.

Le trésor de Hué en possède cependant un grand nombre et c'est dans cette capitale que nous avons pu nous procurer l'exemplaire ci-dessous.

Planche XXI.

Figure 333.

Hàm-Nghi thông biếu.

Au revers : *Lục rân* (valeur six).

ĐÔNG-KHÁNH

(20 septembre 1885-28 janvier 1889)

Le prince Chanh-Mạng, cousin de Hàm-Nghi, fut placé sur le trône par le général de Courcy, le 20 septembre 1885.

Sous ce règne, l'occupation française s'affermi et aboutit à l'union Indo-Chinoise ayant à sa tête un gouverneur général. Le traité du 3 octobre 1888 érigeait en concessions françaises les villes de Hanoï, Haïphong et Tourane.

Đông-Khánh mourut peu de temps après la signature de ce traité.

Les monnaies de cet empereur sont de deux modèles.

Fig. 334 et 335

Đông-Khánh thông biếu.

Revers nets.

Elles diffèrent entre elles par les dimensions. La façon en est assez soignée.

THÀNH-THÁI

(1^{er} février 1889).

(*Empereur actuel*)

Le successeur de Đông-Khánh, fils de Dục-Đức, fut élevé au trône tout enfant. Il a régné sous la tutelle du *Comat* ou conseil de régence, jusqu'en novembre 1898, époque de sa majorité.

Planche XXI.

Sous ce règne circulent librement toutes les monnaies de cuivre et de zinc des empereurs de la dynastie, qui ont été émises depuis Gia-Long. Celles de Đông-Khánh sont cependant assez rares. Il a été également fondu des pièces au chiffre de l'empereur régnant, mais elles ne sont pas encore très répandues. Nous n'en connaissons pas en zinc.

Figure 336. *Thành-Thái thông bửu.*

Au revers : *thập văn* (valeur dix).

Figure 337. *Même face.*

Revers sans inscription.



CHAPITRE V.

Monnaies non classées

Nous venons de passer en revue toutes les monnaies dont les inscriptions se rapportent à des rois, princes, rebelles ou usurpateurs que l'histoire nous a fait reconnaître en nous livrant les noms de règne qu'ils ont adoptés. Indépendamment de ces pièces, il en existe encore qu'il est bien difficile de classer, car on ne retrouve pas les inscriptions qu'elles portent, dans les diverses listes chronologiques parvenues jusqu'à nous.

C'est dans les ouvrages traitant des guerres civiles et qui ont pu être soustraits aux recherches des partis victorieux que l'on pourra retrouver les données qui permettront d'en opérer le classement ; mais ces ouvrages n'ont pas encore été découverts ou traduits. Ces pièces se ressentent des temps de troubles qui les ont vues paraître : elles sont toutes de dimensions très petites et d'une exécution des plus imparfaites.

En voici l'énumération :

Pl. XXI.

Figure 338.

Thiệu-Nguyễn thánh bửu ou *Thiệu-Thánh nguyên bửu*.

Au revers : *Chanh*.

Cette monnaie ne porte aucun chiffre de règne connu de souverain ou d'usurpateur, que les caractères soient lus en croix ou circulairement.

Figure 339.

Thiệu-Thánh thông bửu.

Même observation que pour la précédente.

Figure 340.

Thiệu-Bình thánh bửu ou *Thiệu-Thánh bình bửu*.

Planche XXI.

Figure 341. *Thiệu-Nguyễn thông bửu.*

Même observation que pour la pièce n° 338.

Figure 342. *Thiệu-Bình nguyên bửu* ou *Thiệu-Nguyễn bình bửu.*

Même observation que ci-dessus.

Fig. 343 et 344. *Thiệu-Phù nguyên bửu.*

Deux modèles différents.

Pl. XXII.

Fig. 345 et 346. *Kiếng-Nguyễn thông bửu.*

Même observation que ci-dessus.

Figure 347. *Kiếng-Thị thông bửu.*

Les caractères se lisent circulairement.

Même observation que ci-dessus.

Figure 348. *Kiếng-Nguyễn thông bửu.*

Même observation.

Figure 349. *Ninh-Thị thông bửu.*

Le caractère *thông* est en abrégé.

Même observation que ci-dessus.

Fig. 350 et 351. *Tương-Nguyễn thông bửu.*

Idem.

Figure 352. *Tương-Tông nguyên bửu.*

L'inscription se lit circulairement.

Idem.

Figure 353. *Tương-Thánh thông bửu.*

L'inscription se lit circulairement.

Idem.

Pl. **XXII.**

Figure 354. *Tương-Phù nguyên bửu.*

L'inscription se lit circulairement.
Idem.

Figure 355. *Thánh-Tông nguyên bửu.*

Idem.

Figure 356. *Nguyên-Tri thông bửu.*

Les deux caractères *tri* et *bửu* sont en écriture tchouân.

Figure 357. *Khai-Kiến thông bửu.*

Le caractère *kiến* est en écriture tchouân.

Figure 358. *Khai-Thánh nguyên bửu.*

L'inscription est lue circulairement ; les trois derniers caractères sont en tchouân.

Figure 359. *Sung-Ninh thông bửu.*

Figure 360. *Đại-Thánh cung bửu.*

L'inscription se lit circulairement.

Figure 361. *Đại-Thánh thông bửu.*

Figure 362. *Thái-Thành thông bửu.*

L'inscription se lit circulairement.

Figure 363. *Thiên-Minh thông bửu.*

Cette monnaie est faite d'un métal très inférieur. Elle paraît avoir été fabriquée à l'époque de l'introduction de la toutenague en An-Nam (1750).

Figure 364. *Thiên-Đức nguyên bửu.*

L'inscription se lit circulairement.
Cette pièce est de petites dimensions et mal fondue.
Au revers : point de marge et le trou central est arrondi.

Planche XXII

Figure 365. *Chánh-Hoà thông bíu.*

Deux modèles portant au revers, l'un un croissant à droite du trou central, l'autre un croissant à droite et un point à gauche.

Figure 366. *Chinh-Nguyên thông bíu.*

Cinq modèles différant par les revers, les caractères et les dimensions : l'un porte un point au-dessous du trou central, deux autres un croissant, soit à droite soit à gauche du trou central.

Figure 367. *Thóng-Phù nguyên bíu.*

Revers sans marges.

Figure 368. *Hi-Thiệu nguyên bíu.*

L'inscription se lit circulairement.
Revers sans marges.



DEUXIÈME PARTIE



MÉDAILLES



DEUXIÈME PARTIE

MÉDAILLES

Le peuple annamite, superstitieux comme son voisin et maître le Chinois, a dû faire usage de médailles-amulettes dès le début de l'introduction en An-Nam de la monnaie métallique ; cependant on ne connaît pas de spécimens anciens d'origine locale.

Il faut supposer que des amulettes chinoises furent introduites par les sujets du Céleste Empire : bonzes errants, guerriers ou commerçants, car on retrouve de nombreuses médailles bouddhiques ou taoïstes de fabrication assez ancienne, qui certainement sont d'origine chinoise.

L'usage de pièces métalliques portant des devises ou des dessins, en même temps que le chiffre de règne des empereurs, est relativement récent, mais il a pris une assez grande extension à la fin du XVIII^e siècle et surtout pendant le XIX^e.

Ces pièces ne remplissent aucun des rôles affectés aux médailles européennes et aux médaillons des anciens ; elles ne sont pas, selon l'expression de La Bruyère « des preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire » ; elles ne retracent pas les événements importants, les guerres, les révolutions, les grandes découvertes, enfin tous les événements qui intéressent les nations. Le mode de gouvernement, les usages des cours, le système de politique intérieure et extérieure des peuples asiatiques, ne se prêtent pas à ces manifestations qui

nécessairement témoignent d'un souci de l'opinion publique, d'un appel à ses jugements, qui n'existe guère dans ces monarchies essentiellement théocratiques.

C'est à cette théocratie justement, aux principes de sa morale abstraite, qu'on a emprunté presque tous les sujets qui ornent les revers des médailles annamites. Dans l'usage, celles-ci n'ont d'analogie qu'avec les décorations de nos ordres de chevalerie modernes ; ce ne sont que des bijoux emblématiques, affectés théoriquement à la glorification de quelque vertu publique ou privée, et cette analogie est rendue plus grande encore par leur mode de distribution. De belles actions, des services rendus au roi ou à l'Etat, des actes de dévouement au bien public, peuvent valoir à leur auteur des distinctions de ce genre, distinctions fort appréciées d'ailleurs. Mais elles sont accordées aussi à des gens riches qui ont fait don de grosses sommes au trésor impérial et qui briguent l'un des titres honorifiques (Thiên Hộ, Bá Hộ, etc...) qu'elles procurent, ainsi que les immunités qui les accompagnent, et qui sont d'autant plus grandes que le vilain s'est imposé de plus grands sacrifices.

Dans les grandes fêtes, par exemple à l'occasion des *Thánh thọ* ou fêtes des saintes longévités, et lorsque, au renouvellement de l'année, les fonctionnaires de la cour viennent offrir à l'empereur leurs souhaits de longue vie, il en est fait des distributions. Quelquefois aussi la cour de Hué en a décerné à des agents des gouvernements étrangers en mission auprès d'elle ou simplement en rapports avec elle. C'est ainsi que lorsque l'amiral Bonnard alla porter à Hué le traité du 5 juin 1862 ratifié, la cour du Đai-Nam fit une ample distribution de médailles dans laquelle personne ne fut oublié, pas même les soldats et marins de l'escorte.

De nos jours, depuis que les relations de la France avec la cour sont devenues plus étroites et plus cordiales, ces distributions sont devenues aussi plus fréquentes. Le *Kinh-Luợc* (vice-roi) du Tonkin, de son côté, distribuait également ces distinctions par délégation de la cour, de sorte qu'il est rare de voir actuellement un fonctionnaire civil ou militaire tant soit peu haut placé, en

service dans les villes de Hué ou Hanoï, quitter son poste sans être possesseur au moins d'une médaille d'or ou d'argent. Les soldats de la garnison française de Hué eux-mêmes, quand ils sont appelés à escorter l'empereur à l'occasion d'une grande cérémonie publique, comme celle du sacrifice au ciel et à la terre, reçoivent également en souvenir des médailles de bronze, tandis que les sous-officiers et officiers ont pour leur part des médailles d'argent ou d'or.

*
* *

On voit par ce qui vient d'être dit que les médailles annamites ne rappelant aucun souvenir, aucun événement remarquable, présentent peu d'intérêt pour le chercheur. Les inscriptions ordonnées par le roi ou par les hauts fonctionnaires du ministère des monnaies ne comportent que des souhaits, des devises, des maximes philosophiques tirées des anciens livres, ayant toutes un sens si abstrait qu'elles sont souvent impossibles à traduire dans notre langue. D'autres portent des dessins ou des emblèmes tirés presque tous de l'une des trois religions que la Chine a introduites chez le peuple annamite. Ces dessins généralement mal gravés présentent également peu d'intérêt ; tout au plus peuvent-ils servir à montrer la décadence artistique en Annam, décadence que l'on voit s'accroître de plus en plus, à mesure que l'on se rapproche de la période contemporaine.

En résumé, l'étude des médailles annamites n'est qu'un complément indispensable à celle des monnaies de cette région de l'Indo-Chine ; c'est la seule raison qui peut conduire les collectionneurs à rechercher quelques exemplaires de ce genre.

Nous allons dans cette deuxième partie décrire quelques-unes de ces médailles que l'on rencontre en assez grand nombre, mais qu'il est cependant difficile de se procurer, car les possesseurs de ces talismans ou souvenirs de famille se décident difficilement à s'en défaire, et, s'ils le font, c'est qu'ils sont pressés par le besoin

d'argent ou attirés par l'appât d'un gain bien supérieur à la valeur intrinsèque de l'objet.

Pour cette description nous avons adopté le classement par règne ; les médailles qui ne portent aucun nom de roi ont été placées à la suite ; enfin, nous avons complété ce sujet par les distinctions honorifiques de date récente qui, quoique ne constituant pas des médailles proprement dites, peuvent, à la rigueur, figurer sous ce titre, puisqu'elles sont distribuées actuellement de la même manière que les médailles plus anciennes.



TITRE PREMIER

MÉDAILLES ROYALES

CHAPITRE PREMIER

Médaille au chiffre Hong-Đức

C'est la plus ancienne médaille de fabrication annamite que nous possédions ; elle porte le chiffre de règne du roi Lê Thánh Tông, qui régna de 1460 à 1490, ou celui du roi Trương Dực Đê, qui occupa le trône quelques années après (1510-1517). Il convient cependant de l'attribuer au premier de ces deux rois qui a émis des monnaies au chiffre Hong-Đức, tandis qu'on ne connaît aucun document numismatique à ce chiffre, d'ailleurs très contesté, du second.

Cette médaille est un beau spécimen de l'art monétaire de cette époque ; elle est comparable aux monnaies de la même époque qui ont été fabriquées en Chine au début de la dynastie des Ming, et qui sont les plus belles de toute la série des monnaies du Céleste Empire. Il est vrai que le règne du roi Lê Thánh Tông, sous lequel elle a été fondue, peut être considéré comme le plus prospère de l'An-Nam.

Pl. XXXIII.
Figure 369.

A la face : *Hong-Đức thông bửu.*

Au revers : *Thiên hạ thái bình* (l'Empire est en paix), en caractères *tà tchouân*.

La bordure circulaire de la face est ornée d'une grecque en creux ; celle du revers, plus large, est lisse.

Cette médaille est absolument imitée des Chinois ; l'inscription du revers se retrouve sur un grand nombre de médailles chinoises et l'expression *Thiên hạ* « au-dessous du ciel » est très souvent employée en littérature pour désigner les populations du Céleste Empire.

CHAPITRE II

Médailles au chiffre Kiéng-Hưng émises par Hiên Tông

(1740-1786)

Nous avons dit plus haut, lors de la description des monnaies de ce roi, que de nombreuses médailles avaient été fondues sous ce règne pour être distribuées aux officiers et soldats afin de les retenir dans l'armée royale, car ils passaient fréquemment d'un camp à l'autre. Ces médailles finirent par servir de monnaie et eurent cours pendant cette période de guerres qui rendait les transactions difficiles. Nous allons en décrire quelques-unes seulement, car leur nombre est considérable ; les spécimens suivants suffiront pour permettre aux amateurs de classer celles qu'ils pourront rencontrer dans leurs recherches.

Elles sont toutes en bronze.

Pl. XXIII.

Figure 371.

Kiéng-Hưng cữ bửu.

Au revers : *Cánh ngọ*, au-dessus et au-dessous du trou central : c'est l'appellatif de l'année pendant laquelle la médaille a été fondue (1750).

Figure 372.

Kiéng-Hưng thông bửu.

Au revers : *Bình nam*, sud pacifié.

Figure 373.

Kiéng-Hưng thông bửu.

Au revers : *nhâm tuất niên tạo*, fabriquée pendant l'année *nhâm tuất* (1742). Les caractères sont placés circulairement autour du trou central.

Figure 374.

Kiéng-Hưng thông bửu.

Au revers : *Sơn-Tây*, à droite et à gauche du trou central.

Les marges des deux faces sont composées de deux filets séparés par une gorge.

Pl. XXIV.

Fig. 375 et 378.

A la face les caractères *Canh Hung* au-dessus et au-dessous du trou central. De chaque côté, deux dragons entourés de nuées et tenant dans leur griffe le caractère *Hung*.

Au revers : *nhâm tuất thông bửu* en écriture fantaisiste. L'expression *nhâm tuất* indique l'année de l'émission (1742).

La médaille représentée fig. 378 a été portée comme décoration. Les deux trous percés sur le pourtour de la bordure donnent passage, l'un au cordonnnet de soie qui se place autour du cou, l'autre à un petit flot de soies de différentes couleurs.

Figure 376.

Kiên-Hung thông bửu.

Au revers : *nhâm tuất niên tạo*, fabriquée pendant l'année 1742 ; l'inscription doit être lue circulairement. Les bordures du pourtour sont très larges sur les deux faces, les caractères sont bien venus de fonte, mais le champ de la pièce est très irrégulier et semble avoir été retouché au burin.

Figure 377.

Canh-Hung thông bửu, dans une double bordure semblable à celles des pièces nos 371 et 374.

Au revers : le champ est couvert de dessins en relief dont les formes assez vagues sont difficiles à déterminer. Ils semblent cependant représenter quatre attributs pris parmi les *bát bửu* ou huit objets précieux. En haut, le *khánh* de pierre qui symbolise la musique, emblème des jouissances que l'on peut se procurer par l'ouïe ; ou bien encore une corbeille de fleurs (*lang*) qui est le symbole des jouissances que l'on peut se procurer par l'odorat et la vue ; en bas, le livre (*pho sách*) source intarissable de toute sagesse et de toute science ; à gauche l'éventail (*quat*) représente la grâce féminine ; à droite la calebasse (*qua bầu*) qui figure la corne d'abondance.

La bordure est semblable à celle de la face.

Figure 379.

Kiên-Hung, en écriture fantaisiste, placés l'un au-dessus, l'autre au-dessous du trou central. A droite et à gauche sont deux dessins d'ornement qui rappellent vaguement le phénix et le dragon. En bordure une grecque.

Au revers : *nhâm tuất thông bửu*. Les caractères sont gravés de façon rudimentaire et par une main inhabile ; ils ne répondent pas du tout au style de ceux de la face qui sont tracés avec assez d'élégance. La bordure est complétée par un cercle intérieur qui a été fait au burin après la fonte. Le champ du revers est irrégulier. La face et le revers de cette médaille ne semblent pas avoir été gravés pour faire partie de la même pièce.

Pl. XXIV.

Figure 380.

Kiến-Hưng thọ trường.

Les caractères *thọ trường* signifient longue vie. Cette inscription présente un beau relief sur fond irrégulier et sablé.

Au revers le phénix tenant dans son bec une fleur.

Le phénix, *con phương*, est un des quatre animaux symboliques ; c'est l'oiseau le plus fréquemment représenté sur les dessins et sculptures annamites. Son apparition est un signe de bon gouvernement actuel ou futur. On le représente le plus souvent comme un composé du paon et du faisan, et paré d'éclatantes couleurs ; mais, d'après la légende, il doit avoir le bec du faisan, l'œil de l'homme, le cou du serpent et la queue du poisson.

Ce dessin d'une belle venue et de fort relief est un des plus beaux spécimens des médailles de ce règne.

Pl. XXV.

Fig. 381 à 390.

Cette planche reproduit 10 médailles à peu près semblables. Les faces, dont nous donnons une seule vue au centre de la planche, portent uniformément l'inscription *Kiến-Hưng thông bửu*.

Au revers sont des dragons.

Le dragon représenté le plus souvent de trois-quarts est entouré de nuages. Sur les fig. 386 et 389 il est placé de face.

Quelques-unes de ces médailles, telles que celles portant les numéros 381, 382, 383, sont de fabrication peu soignée, les dessins ont peu de relief et sont retouchés au burin, le métal est un laiton à bas titre ; d'autres, telles que celles nos 383, 385, 390, sont de belle venue, les reliefs sont beaux, la patine a pris une belle teinte de vieux bronze. Les médailles de ce genre se trouvent en grand nombre au Tonkin et en Annam.

Pl. XXVI.

Figure 392.

Kiến-Hưng thông bửu à la face.

Au revers : deux grues debout sur des tortues, et tenant une fleur de lotus dans le bec.

C'est un emblème de longévité qui se rencontre très souvent, surtout dans les pagodes où elles servent de chandeliers ; elles sont quelquefois de très grandes dimensions. Des modèles réduits sont fabriqués par les fondeurs de cuivre à l'usage des Annamites qui les placent sur leurs autels domestiques comme porte-flambeaux.

La grue passe pour vivre mille ans et la tortue dix mille.

Cette médaille en très mauvais état de conservation est en laiton.

*
* * *

Il existe encore de nombreuses médailles au chiffre *Kiêng-Hưng* ; nous ne les avons pas reproduites parce qu'elles ne présentent aucun intérêt artistique. Un grand nombre d'entre elles ont le revers sans aucune inscription ni dessin. Ce sont ces pièces de grand diamètre qui ont servi de monnaie pendant un certain temps.

Nous allons en énumérer quelques-unes qui ne figurent pas sur les planches.

Face commune : *Kiêng-Hưng thông biểu*.

1^o Diamètre : 33 m/m ; au revers, les caractères *an* au-dessus et *tây* au-dessous du carré.

2^o Diamètre : 40 m/m ; même revers.

3^o Diamètre : 33 m/m ; au revers *nguyên* au-dessous du trou central.

4^o Diamètre : 38 m/m ; revers net.

Cette pièce s'est échangée pour 50 sapèques.

5^o Diamètre : 45 m/m ; revers net ; valeur : 100 sapèques.

6^o Diamètre : 45 m/m ; au revers le caractère *cong*, (juste, légal), au-dessous du trou central.

7^o Diamètre : 40 m/m ; au revers *binh hieu* (vivez en paix) à droite et à gauche du trou central.

8^o Diamètre : 43 m/m. La bordure de la face est ornée d'une grecque.

Au revers *binh nam* (sud pacifié).

9^o Diamètre : 40 m/m ; au revers *Son-tây*.

*
**

Pl. XXVI.

Fig. 394 à 396.

Il convient de classer sous le règne de *Kiêng-Hưng* les trois médailles suivantes qui, quoique ne portant pas son chiffre de règne, présentent la facture des médailles émises par ce souverain.

Les faces semblables à celle de la figure 395 portent les caractères *phú quý khang ninh*, richesse, honneurs, calme, sérénité. Ce sont quatre des cinq félicités qu'il est d'usage de souhaiter à ses amis et à ses supérieurs à l'occasion du nouvel an.

Au revers, les deux grues de la figure 392 avec quelques différences dans les dessins.

Sur la figure 396 se trouve placé au-dessus du carré *l'âm-dương*, symbole des deux influences contraires : le *Yang* et le *Yn* (en annamite *Dương* et *âm*), les deux principes, les deux antithèses éternelles : le principe actif, force créatrice, lumière, matière en mouvement, principe mâle, et qui est personnifié par le ciel ou le feu ; le principe passif, ombre, matière inerte, qui régit la nature femelle et qui est personnifié par la terre et l'eau.

Ce symbole est généralement figuré par un globe fulgurant dont la masse est divisée en deux parties distinctes, mais intimement unies dans un étroit enroulement ; ces parties sont souvent peintes l'une en rouge, l'autre en noir.

C'est le symbole le plus fréquemment représenté en Indo-Chine. On l'inscrit au centre du *Bât-quai*, on le peint sur les portes des temples, sur des pièces d'étoffe suspendues au faite des maisons, sur les barques ; c'est un signe heureux et protecteur.

Au-dessous du trou carré, entre les tortues, un dessin assez informe, difficile à déterminer, mais qui pourrait être un brûle-parfums.

Le revers de la figure 394 présente de légères différences. Le dessin, placé au-dessus du trou central entre les becs des tortues, est indéchiffrable.

CHAPITRE III.

Médaille au chiffre Kiêng-Thanh

Pl. XXIII.

Figure 370.

Cette médaille, qui a été fondue pendant le règne de Nguyễn-dàng-Toàn, le dernier des Tây-Sơn (1791-1800), est assurément le plus bel échantillon des médailles annamites.

A la face, *Kiêng-Thanh thông bêu*.

La bordure circulaire, large et de belle venue, est composée d'une grecque en relief entre deux bordures circulaires. Le trou central est également entouré d'un double cadre.

Au revers, mêmes bordures qu'à la face ; dans le champ, le dragon vu de trois-quarts et deux poissons entourés de nuages ou de vagues.

Le dragon est l'emblème de la puissance et de la noblesse ; c'est le roi des nuages et le dieu de la pluie ; et, sous ce rapport, il est également le symbole de la fertilité et de toutes les richesses du sol. Il est représenté sous tous les aspects et placé un peu partout en Annam. Il figure sur les vêtements de l'empereur (1) et sur les robes des hauts fonctionnaires, il se trouve sur le faitage des toitures des pagodes, il orne les piliers intérieurs, etc. Le dragon insigne du pouvoir impérial porte seul cinq griffes, les autres en ont quatre. Un ordre de chevalerie spécial à l'An-Nam appelé *Đai-Nàm-Long*, ordre du Dragon du Grand Empire du Sud, a été créé en 1883.

Les poissons représentent le dragon avant sa transformation, car celui-ci commence souvent par n'être qu'un poisson (2).

*
* *

Le règne de Gia Long ne nous fournit aucune médaille, ou du moins nous n'en connaissons pas portant ce chiffre de règne.

(1) Voir le portrait de l'empereur en tête de l'ouvrage.

(2) G. Dumoulier. *Les chants et les traditions populaires chez les Annamites*. Paris, E. Leroux, 1890.

CHAPITRE IV

Médailles au chiffre Minh-Mạng

Sous Minh-Mạng ont été frappées des médailles en or, en argent et en bronze.

Les médailles en or sont de très petites dimensions, sans trou central ; elles portent à la face les caractères connus : *Minh-Mạng thông bửu*, ou simplement *Minh-Mạng*, l'un au-dessous de l'autre. Au revers se trouvent des dessins grossièrement gravés figurant des nuages et des astres ou quelques attributs rituels. Poids moyen des médailles en or : 6 grammes.

Parmi les médailles d'argent il faut citer en premier lieu la piastre et la demi-piastre qui ont été décrites plus haut et qui ont été distribuées en cadeau à la suite d'un essai infructueux de circulation monétaire. On en rencontre de nombreuses qui ont été percées pour recevoir les cordons et flots de soie des médailles honorifiques appelées *Ngan tiến*.

Pl. XXVII.

Médaille dite *Long vãn*.

Figure 402.

A la face les caractères *Minh-Mạng thông-bửu* disposés en croix autour d'une fleur de lotus aux pétales rayonnants : le tour de la pièce est garni de festons et d'un cercle en grénetis.

Au revers, le lotus de la face et le dragon entouré de nuées ; dans le champ, les deux caractères *Long vãn* « le dragon ». Le périmètre comporte les festons et grénetis de la face. — Poids : 19 grammes.

La même médaille existe en or et pèse 12 grammes.

MÉDAILLES DE BRONZE

Les médailles en bronze sont assez nombreuses, mais présentent peu d'intérêt artistique ; le revers ne porte que des sentences ou souhaits de bonheur ; la face, toujours la même, contient la légende connue : *Minh-Mạng thông bửu* : c'est pourquoi nous ne l'avons donnée qu'une fois pour toutes, au centre de chaque planche.

Nous avons reproduit 28 médailles qui ne diffèrent entre elles que par les inscriptions du revers. Nous en donnons ci-dessous les traductions à titre de curiosité, sans toutefois répondre de l'exactitude rigoureuse de quelques-unes d'entre elles. Les divers interprètes que nous avons consultés nous ont donné des traductions si différentes, pour la même médaille, que nous avons dû le plus souvent nous en tenir de préférence à celle que nous avons faite nous-même. Ceux de nos lecteurs qui connaissent les caractères chinois ou la langue annamite pourront au moyen des planches et du texte rectifier, s'il y a lieu, les erreurs.

Pl. XXVII.

Figure 400.

Quân thần phụ tử.

« Le roi et ses sujets sont un père et ses fils ».

Figure 401.

Lợi dụng hậu sanh.

« Que les profits naissent en abondance ».

Cette médaille présente par exception des faces ornementées, les dessins sont gravés avec goût et la patine est plus belle que celle des autres médailles de ce règne.

A la face : *Minh-Mạng thông bửu* entourés d'une bordure formée par deux dragons contemplant le Am-dương (fig. 405).

Au revers les caractères *Phú thọ đa nam*.

« Richesse et longue vie, nombreuse postérité », entourés d'une bordure de fleurs et de fruits (fig. 407).

Figure 406.

Già cấp nhưn túc.

« Que la maison soit pourvue du nécessaire ».

Pl. XXVIII.

Figure 407 bis.

Nhiệt nhưn hữu khánh, vãn thọ vô cương.

« Quand l'homme à la fortune, sa longévité est sans bornes ».

Pl. XXVIII.

Figure 408.

Đề đức quảng vận.

« La vertu de l'empereur s'exerce au loin ».

Figure 409.

Nội an ngoại tịnh quốc phú binh cường.

« Avec une armée forte on obtient la tranquillité au-dedans, la paix au dehors, et le royaume est prospère ».

Figure 410.

Tứ phương vi tặc.

« Tout le royaume obéit aux lois ».

Figure 411.

Nguyên hành lợi trinh.

« La principale vertu doit être l'intégrité ».

Figure 412.

Liêm phúc diệc dân.

« Amasser le bonheur pour le donner au peuple ».

Figure 413.

Cang kiến trung chánh.

« Force et justice ».

Figure 414.

Phước lý tích tướng.

« Que votre bonheur soit assuré et grand ».

Pl. XXIX.

Figure 415.

Thánh mua dương dương, vương đạo dằng dằng.

« Quand les sages projets abondent, la voie du roi est large ».

Figure 416.

Phước như đông hải thọ tử sơn.

« Ayez du bonheur autant qu'il y a d'eau dans la mer de l'Est et vivez aussi longtemps que les montagnes du Sud ».

Figure 417.

Như sơn, như phự, như can, như tiên.

« Comme une montagne, comme une île, comme un monticule, comme un fleuve », c'est-à-dire grande abondance et grande prospérité.

Pl. XXIX.

Figure 418. *Hoa phong tam chúc. — Thiên bảo cửu như.*

Les trois souhaits des gens de Hoa-Phong (à l'empereur Nghiêu) ; (c'est-à-dire richesse, longue vie et nombreuse postérité). Comme les neuf souhaits du *Thiên-Bảo* (souhaits de bonheur contenus dans le *Cheu King*, Part. 2. I, 6.)

Figure 419. *Vạn tế, vạn tế, vạn vạn tế thọ*

« Dix mille années, dix mille années, cent millions d'années. » (Souhait de bonheur et de longue vie).

Figure 420. *Kim ngọc kỳ tương, truy trác kỳ chương.*

« D'or et de jade il se compose ; les ornements sont faits au ciseau. »

Figure 421. *Quân thần phụ tử.*

« Le prince et ses sujets sont un père et ses fils. »

Figure 422. *Thân trưởng lão ấu.*

Pl. XXX. « Aimez vos supérieurs, jeunes et vieux. »

Figure 423. *Ngũ thân thuận phước thứ dục kỳ ngưng.*

« Si les temps suivent le cours normal des astres, tous les travaux seront terminés. »

Figure 424. *Tê thương mục hoàng.*

« O qu'il est plein de majesté, de dignité et de grâces sévères ! (en parlant du roi).

Figure 425. *Chỉ công, chỉ chánh, vô đảng vô thiên.*

« Très juste, très droit, sans parti, sans mauvais instincts. »

Figure 426. *Hiên thân lạc lợi.*

« Les parents du sage se réjouissent de sa prospérité. »

Figure 427. *Hà lưu thuận qui niên cô phong đẳng.*

« Si les fleuves suivent leur cours normal, les récoltes sont bonnes. »

Pl. XXX.

Figure 428.

Được vị á c được danh được thọ.

« Qu'il obtienne les dignités, qu'il obtienne la prospérité, qu'il obtienne la renommée, qu'il obtienne la longévité ».

Tam sự trị lục phủ không tu.

« Lorsque les trois ministres gouvernent bien, les six sortes de provinces sont grandement améliorées ».

Vạn thọ hựu sai. Vạn phúc hựu đồng.

« Que les dix mille longévités se répandent, que les dix mille bonheurs se réunissent (en vous). »

CHAPITRE V

Médailles au chiffre Thiệu-Tri.

Nous ne connaissons pas de médaille d'or de ce règne, mais par contre, les médailles d'argent sont très nombreuses. Nous en reproduisons quelques-unes aux planches 31 et 32.

Pl. XXXI.

Figure 431.

Cette médaille qui n'est autre que la demi piastre décrite avec les monnaies de ce règne, se rencontre souvent suspendue au cou des enfants, les jours de fête.

Figure 432.

Médaille en argent avec trou central.

A la face : *Thiệu-Tri thông vũ*, entourés d'une bordure plate.

Au revers : le ciel avec le soleil et la lune entourés de nuées, au-dessus et au-dessous du trou central les deux caractères : *Nhị i* « les deux symboles ». (Nous avons donné précédemment l'explication des deux symboles).

Figure 433.

Médaille en argent avec trou central.

A la face : le dragon impérial entouré de flammes et de nuées.

Au revers : *Thiệu-Tri thông vũ. Triệu dân lại chi*. Ces quatre derniers caractères renferment une bénédiction, un vœu formé par l'empereur pour tout le peuple : « Que mon peuple soit heureux ! »

Figure 436.

Petite médaille très mince sans inscription au revers.

Pl. XXXII.

Figure 440.

Petite médaille en argent.

A la face les deux caractères *Thiệu-tri* l'un au-dessus de l'autre (fig. 441 bis).
Au revers le *Chou King*, le livre par excellence, précieusement enveloppé et lié.

Figure 441.

Même face (fig. 441 bis).

Au revers : le *Ám-Dương* entouré de flammes.

Pl. XXXII.

Figure 442.

Même face.

Au revers : le vase arrondi et à long col, symbole de l'immortalité.

Figure 443.

Même face.

Au revers : un sceptre orné de deux glands ; dans le champ un svastika.

Figure 449.

Médaille en argent dite Tứ mỹ.

Poids 15 gr. 15, épaisseur 2 m/m.

A la face : *Thịu-Tri thông bản*, autour du trou central.

Au revers : le firmament avec le soleil, la lune, des nuages et un groupe d'étoiles ; au-dessous, la terre couverte d'arbres en fleurs, la mer et des montagnes. Dans le champ, de part et d'autre du trou central, les deux caractères *tứ mỹ*, les quatre belle choses.

Le firmament constellé, les sites montagneux, les forêts aux arbres ornés et chargés de fleurs, la mer en courroux, sont, dans l'ordre physique les quatre spectacles les plus beaux qu'il soit donné de contempler. Mais il en est quatre aussi, dans l'ordre moral, qui éveillent les mêmes sentiments d'admiration ; ce sont : le dévouement désintéressé au bien de ses semblables, l'adversité subie sans murmure, le désir nourri sans avidité ni arrière-pensée inavouable, enfin la prospérité qui n'enfante pas de sentiments d'orgueil.

Cette explication du dessin du revers émane d'un lettré annamite. L'expression *tứ mỹ* se traduit aussi par les quatre agréments, qui sont : bonne maison, bon climat, réussite dans les affaires, absence de souci.

MÉDAILLES EN BRONZE

Elles sont semblables à celles du règne précédent et quelques unes n'en diffèrent que par l'inscription de la face.

Nous avons adopté la même disposition sur cette planche que sur les précédentes, c'est-à-dire que nous n'avons reproduit qu'une seule face au centre.

Pl. XXXIII.

Figure 450.

Vạn thế vinh lại.

« Que les dix mille générations soient heureuses. »

Pl. XXXII.

On retrouvera plus loin ces caractères sur une médaille honorifique qui a pris le nom de l'inscription qu'elle porte.

Figure 451. *Tứ hải cộng chi, vạn thế truyền chi.*

« Le monde entier et les dix mille générations le célèbrent ».

Figure 452. *Tất phương vi tể.*

« Tout le royaume obéit aux lois ».

Figure 453. *Hà lưu thuận qui, niên cốc phong dầy.*

« Que le fleuve suive son cours, que les récoltes soient abondantes ».

Figure 454. *Quân quìn thân thân, phụ phụ tử tử.*

« Princes et sujets sont pères et fils ».

Figure 455. *Dĩ quốc, lợi dân.*

« Quand le pays est riche le peuple est heureux ».

Figure 456. *Ngũ thân thuận phú thứ tích kỳ ngưng.*

« Si les temps suivent le cours normal des astres, tous les travaux seront accomplis ».

Figure 457. *Giải uẩn phú tài.*

« Dissipe la tristesse, amasse la richesse ».

CHAPITRE VI

Médailles au chiffre Tỵ-Đức

Les médailles de ce long règne sont nombreuses ; la mode semble s'en être généralisée plus encore que sous Minh-Mạng, mais d'autre part la façon en est bien moins soignée que sous cet empereur. Nous assistons avec Tỵ-Đức à la décadence complète de l'art de fondre les monnaies.

Les médailles en or et en argent de ce règne paraissent avoir été émises en plus grand nombre que précédemment. Les dessins ou inscriptions étant à peu près semblables à ceux des médailles que nous avons déjà décrites, nous ne donnons que la description de celles qui présentent quelques particularités.

I.— MÉDAILLES D'OR

Pl. XXXI.

Figure 434. *Petite médaille trouée au centre.*

A la face : *Tỵ-Đức thông bửu.*

Au revers : *Nhứt đức*, « premièrement la vertu, l'honneur ». A droite et à gauche du trou central un dessin grossier représente deux poissons.

La même médaille existe en argent.

Pl. XXXVII.

Figure 434. *Médaille dite Long vãn.*

La face porte l'inscription *Tỵ-Đức thông bửu* placée autour du soleil radié.

Le revers est absolument semblable à celui de la médaille du même nom décrite au règne de Minh-Mạng. (Voir la fig. 438). Elle est généralement munie d'un cordon et d'un gland de soie comme les médailles honorifiques.

Diamètre : 40 ^m/_m ; épaisseur : 1 ^m/_m 5 ; poids : 24 grammes.

Pl. XXXII.

Figure 445. *Grande médaille dite Song long đại hạng.*

La face porte les caractères habituels disposés autour du trou central.

Au revers se trouve un dessin grossièrement gravé représentant deux dragons contemplant l'*Am Dương* et entourés de nuages.

Diamètre : 54 m/m. Poids : 27 grammes.

La même médaille existe en argent et pèse 29 grammes.

On trouve également une autre médaille d'or semblable à celle-ci mais de plus petit diamètre ; son poids est de 13 gr. 38.

II.— MÉDAILLES D'ARGENT

Pl. XXXI.

Figure 434.

Petite médaille décrite ci-dessus comme médaille d'or.

Poids : 3 grammes.

Pl. XXXII.

Figure 447.

Médaille des trois longévités.

A la face : *Từ-Đức thông bửu* autour du trou central.

Au revers : les caractères *Tam thọ*, les trois longévités, placés au-dessus du trou central.

Les trois longévités sont les trois étapes fêtées tout particulièrement dans la vieillesse. Chacune d'elle a son emblème reproduit au revers de la pièce :

1° Le *cây-mai* (prunier), dont les fleurs, très recherchées, se mêlent au thé.

Il symbolise la suprême longévité (*thượng thọ*), c'est-à-dire 100 ans.

2° Le *pin* emblème de la moyenne longévité (*trung thọ*), c'est-à-dire 80 ans.

3° Le *bambou*, consacré à la longévité inférieure (*hạ thọ*), 70 ans.

Cette médaille a 35 m/m de diamètre et pèse 1 gramme.

Figure 448.

Médaille dite Ngũ phúc, les cinq félicités.

Au revers : cinq chauves-souris volant dans le ciel, deux au-dessus, trois au-dessous du trou central ; les caractères *ngũ phúc* à droite et à gauche.

La chauve-souris a été choisie comme emblème du bonheur, à cause de l'identité des caractères chinois servant aux deux vocables. Elle est très répandue dans les dessins divers exécutés par les Annamites en broderie, incrustation, sculpture. Elle figure aussi très souvent sur les motifs peints sur le pignon, autour des portes et des fenêtres des maisons ; les sculpteurs font des cadres dont le motif de décoration est une série de chauves-souris.

Les cinq félicités sont d'après le *Chou-King* : 1° longue vie ; 2° abondance de biens ; 3° illustration, dignités ; 4° longue postérité ; 5° paix inaltérable.

D'autres auteurs les définissent ainsi : 1° *Phước*, bonheur ; 2° *Qui*, richesse ; 3° *Thọ*, longue vie ; 4° *Khánh*, santé ; 5° *Ninh*, tranquillité.

Ou bien encore : 1° *Thọ*, longévité ; 2° *Phú*, richesse ; 3° *Khánh ninh*, le calme et la sérénité ; 4° *Du hảo đức*, l'amour de la vertu ; 5° *Kháo chung mạnh*, une bonne mort.

Diamètre 45 m/m, épaisseur 1 m/m 5, poids 10 grammes.

Pl. XXXI.

Figure 435.

Médaille dite Triệu dân lại chi.

Médaille trouée de 1^{m/m} 5 d'épaisseur. Poids : 18 grammes.

A la face le dragon impérial au milieu des nuées et des éclairs.

Au revers : *Tự-Đức thông bửu* sur deux lignes verticales à droite ; *Triệu dân lại chi* sur les deux autres lignes verticales : souhaits de félicité au peuple du royaume.

Il existe un autre modèle au même chiffre, de diamètre légèrement inférieur et de plus faible épaisseur, pesant 9 gr. 5.

Figure 438.

Médaille pleine dite Long-văn.

Poids : 19 gr. 5.

Le revers est absolument semblable à celui de la médaille du règne de Minh-Mạng (fig. 402) décrite plus haut.

L'exemplaire que nous reproduisons ici a été porté comme décoration ainsi que l'indiquent les trous percés près de la bordure.

Fig. 437 et 439.

Médailles trouées assez communes.

Au revers : *Sử dân phú thọ*, « richesse et longue vie au peuple. » Poids : 15 grammes pour la grande et 8 grammes pour la petite.

Ce modèle existe également en or.

Pl. XXXII.

Figure 446.

Petite médaille en argent trouée.

A la face : *Tự-Đức thông bửu*.

Au revers : le svastika deux fois répété et le sceptre.

Figure 444.

Médaille en argent trouée, de très faible épaisseur.

A la face : *Tự-Đức thông bửu*.

Au revers : le firmament avec le soleil rayonnant et la pleine lune au milieu des nuages. Dans le champ, les caractères *nhi thắng* « les deux succès, les deux victoires ».

MÉDAILLES DE BRONZE

Ces médailles sont très nombreuses ; leur fabrication est inférieure à celle des règnes précédents.

Nous en avons reproduit quelques-unes ci-dessous.

Pl. XXXIV.

Figure 458.

Gia nhưn cấp túc.

« Les serviteurs coopèrent à la richesse de la maison. »

Pl. XXXIV.

Figure 459.

Liêm tch phước dân.

« La rentrée régulière des impôts prouve que le peuple est heureux. »

Figure 460.

Lợi dụng hậu sanh.

« Les profits naissent en abondance. »

Figure 461.

Công tư phú cấp.

« Que le royaume et le peuple soient comblés de biens ! »

Figure 462.

Trung hoà vị đức.

« La tranquillité et la paix dans le royaume rendent tout le monde heureux. »

Figure 463.

Xiêng chi sơn tắng.

« Les vertus du roi se répandent comme un fleuve et s'accroissent comme les montagnes. »

Figure 464.

Phước lý, tuy tương.

« Que votre bonheur soit assuré et grand. »

Figure 465.

Cung kiến trung chánh.

« Force et justice. »

Pl. XXXV.

Figure 466.

Vạn tế vạn tế vạn vạn tế thọ.

« Dix mille années, dix mille années, cent millions d'années. »

Figure 467.

Quốc da vô hư lợi cấp hậu thế.

« Royaume inébranlable, ta prospérité s'étendra au-delà des générations. »

Figure 468.

Mục mục hoàng hoàng, tế tế thương thương.

« Les vertus du roi s'élèvent et brillent au-dessus de son peuple. »

Figure 469.

Phước lộc lai thành.

« Bonheur parfait. »

Pl. XXXV.

Figure 470.

Vạn vật tỵ sanh.

« Les dix mille êtres tirent leur vie du sol. »

Figure 471.

Thọ khảo vạn niên.

« Souhait de longue vie au roi. »

Figure 472.

Tư phương vi tặc.

« Tout le royaume obéit aux lois. »

Figure 473.

Đào dân dưng hoài.

« Que le roi soit aimé et adoré de son peuple. »

Pl. XXXVI.

Figure 474.

Cao minh phối thiên bát hậu phối địa.

« Haut et brillant comme le ciel, étendu et profond comme la terre. »

Figure 475.

Thân thân trọng trọng lão lão ấu ấu.

« Aimez vos supérieurs, jeunes et vieux. »

Figure 476.

Thọ lộc cang thiên bảo hữu mạng chi.

« Le souverain doit se conformer au mandat du ciel dont il est investi. »

Figure 477.

Được danh được thọ được vị được lộc.

« Obtenez la réputation, obtenez la longévité, obtenez les honneurs, obtenez la prospérité. »

Figure 478.

Như sơn, như xiềng, như cương, như phụ.

« Comme une montagne, comme une île, comme un monticule, comme un fleuve. »

Figure 479.

Chí công chí chính vô đảng vô thiên.

« Très juste, très droit, sans parti, sans mauvais instincts. »

Figure 480.

Ngũ đĩnh thuận phủ thú tích kỳ ngưng.

« Si les temps suivent le cours normal des astres, tous les travaux seront menés à bonne fin. »

Pl. XXXVI.

Figure 481.

Quân quân thần thần phụ phụ tử tử.

« Le roi est pour ses sujets ce qu'un père est pour ses fils. »

*
**

Nous avons rencontré des médailles de **Đông-Khánh** et de l'empereur actuel, mais il est presque impossible de décider les possesseurs à s'en dessaisir ; c'est pourquoi nous n'avons pu les représenter dans cet ouvrage.

Les sujets des revers sont, d'ailleurs, semblables à ceux des médailles décrites ci-dessus ; on peut voir un exemplaire du règne de **Thanh-Thái**, planche XXXVII, figure 484.



TITRE II

MÉDAILLES-AMULETTES

Nous avons reproduit à titre de curiosité quelques médailles religieuses ; il conviendrait mieux de les dénommer amulettes de sorciers, car elles sont surtout vendues par les bonzes diseurs de bonne aventure ou exorciseurs.

Ainsi que le montrent les spécimens reproduits planche XXVI, ces pièces portent des caractères sanscrits plus ou moins altérés, auxquels les Annamites prêtent par tradition la signification imaginaire de malédictions contre les mauvais esprits, prières ou vœux de bonheur.

Exemples :

Pl. XXVI.

Fig. 391 et 397.

Um bát minh hông.

« Cessez le bruit, votre destin est grand. »

Quand on consulte le sort, il est d'usage de faire un tapage infernal pour chasser les mauvais esprits ; d'où l'expression ci-dessus.

Les faces de ces deux amulettes sont semblables à celle qui est représentée figure 398 avec les deux caractères *minh hông* entourés de deux dragons.

Figure 393.

Face : *Ni bát hông lam* : « Que le mauvais destin soit chassé par le bonze. »
Au revers : *An hạc dị hông*. « Sentence : destin admirable. »

Ces médailles, généralement en cuivre rouge, sont fondues avec assez de soin.

TITRE III

MÉDAILLES HONORIFIQUES ET DÉCORATIONS

L'usage des décorations chez les Annamites n'est pas très ancien. Primitivement, les titres honorifiques accordés par le souverain pour récompenser les succès militaires ou le dévouement à l'État et à l'empereur étaient inscrits sur des tablettes spéciales qui accompagnaient le titulaire dans les cortèges officiels. Plus tard un décret supprima ces escortes encombrantes : les titres furent alors gravés sur des plaquettes de métal ou d'ivoire, délivrées par le ministre des rites à la suite d'un décret impérial. C'est le premier essai de décoration portée d'une manière apparente.

Nous avons reproduit une de ces plaques, planche XXXVII, figure 483.

Une face porte en caractères chinois l'inscription suivante : Fait en la 2^e année de Thiệu-trị (1842).

L'autre face porte les caractères *thường công* : « récompense au mérite. »

Elle est en argent avec alliage d'or.

Il en existe d'autres en argent très mince, ne portant que la dernière inscription, sans indication du règne, et affectant une forme un peu différente ; elles ne portent que de simples filets en bordure.

Cette distinction est réservée aux fonctionnaires des rangs inférieurs ; elle se porte suspendue à la boutonnière de la tunique, à droite et près de l'épaule.

C'est sous Minh-Mạng que les insignes honorifiques ont commencé à être portés. C'est, paraît-il, sur les conseils de Duc, Chaigneau et

des quelques Européens restés au palais que furent créées des décorations se portant ostensiblement dans les cérémonies publiques.

I. *KIM-KHANH.*

Le Kim-Khanh, qui signifie « tympan d'or », a la forme de cet accessoire du culte que l'on trouve dans presque toutes les pagodes, suspendu près de la porte d'entrée, et qui servait autrefois à appeler les fidèles.

Le khanh des pagodes est en pierre ou en bronze. Le premier est formé d'une table de pierre calcaire d'un grain très serré, de la forme d'un croissant ornementé, pourvu à sa partie concave d'une tête dans laquelle est pratiqué un trou de suspension. Il en existe de très sonores ; on les frappe au moyen d'un marteau de bois sur un renflement ménagé à la partie centrale.

Les khanhs en bronze sont d'invention plus récente. Comme les cloches, ce sont des objets offerts aux pagodes par des personnes pieuses. Une inscription gravée dans le métal et souvent venue de fonte, précise les circonstances de la donation, quelquefois le poids et le coût de la matière employée, et donne les noms des donateurs (1).

Le Kim-Khanh est composé de deux plaques d'or soudées l'une à l'autre et portant des dessins d'ornement et des inscriptions en relief.

Cette récompense était autrefois fort rare ; elle était attribuée aux généraux et officiers qui s'étaient signalés par des exploits remarquables ou par des services privés à la famille impériale ; on le donnait pareillement aux fonctionnaires intègres et zélés de la capitale et des gouvernements extérieurs. Actuellement cette distinction est répandue à profusion surtout parmi les fonctionnaires européens ou asiatiques de l'Indo-Chine ; les *kinh-luoc* ou vice-rois

(1) *Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites*, par G. Dumoutier. Paris, 1891. P. 138.

du Tonkin en ont distribué de grandes quantités par délégation de l'empereur.

Il existe trois classes de Kim-Khanh, différant seulement par leurs dimensions et par les devises inscrites au revers.

Cette décoration se porte suspendue au cou au moyen d'un cordon de soie attaché à la partie supérieure ; un flot de soies de couleurs variées est suspendu à la partie inférieure de la plaque.

Une lettre d'envoi écrite sur papier jaune impérial et portant le cachet du roi, du vice-roi ou du haut fonctionnaire annamite chargé de la remettre au nom du roi, accompagne la décoration.

Nous avons reproduit à la planche XXXVII un Kim-Khanh de deuxième classe.

La face porte en caractère chinois l'inscription suivante : *Donné par ordre de Thành-Thái* ; l'autre porte les caractères : *Gia thiện sanh nãng* : bonté, honnêteté, vaillance pour le drapeau.

Sur le frontispice du texte on peut voir plusieurs modèles de Kim-Khanh portés par l'empereur ; deux d'entre eux affectent la forme antique du Khanh, et l'un est en jade au chiffre de l'empereur *Đông-Khánh*.

La décoration en jade, qui est la plus haute distinction que l'on puisse recevoir, a été accordée seulement à quelques hauts fonctionnaires du protectorat.

II. KIM-TIÊN ET NGÂN-TIÊN

Médailles d'or et d'argent.

Ces décorations consistent en médailles qui se portent suspendues au cou par des cordonnets de soie et qui sont ornées comme la décoration précédente de glands de soie de couleurs variées. Elles étaient destinées particulièrement à récompenser les exploits de guerre ou à gratifier, à l'occasion du nouvel an annamite, les princes et les mandarins de toutes catégories. De nos jours elles se distribuent presque aussi largement que le Kim-Khanh, mais elles semblent être moins recherchées par les Européens.

Pl. XXXII.

Figure 449.

XVII. *Tứ mỹ*.

Les quatre belles choses ou les quatre agréments. (Voir p. 184).

Une médaille en or de cette espèce au chiffre TỰ-ĐỨC a 41 ^m/_m de diamètre et moins de 1 ^m/_m d'épaisseur ; elle pèse 14 gr. 375.

XVIII. *Thông bửu*.

« Excellence des choses. »

XIX. *Lương nhi*.

« Les deux opportunités. »

Figure 447.

XX. *Tam thọ*.

Les trois grades de longévité. (Voir p. 188).

XXI. *Viết nhân* : « l'humanité ».

XXII. *Viết nghĩa* : « le devoir ».

XXIII. *Viết thành* : « l'obéissance ».

XXIV. *Viết thuận* : « la conformité ».

XXV. *Viết huê* : « le bienfait ».

III. *KIM-BỘI*

En Annam, les nobles dames de la cour, les femmes des mandarins, les épouses qui, par leurs vertus, ont été l'exemple de tout le royaume, et actuellement les femmes des fonctionnaires français, peuvent prétendre, comme les hommes, à l'honneur du ruban.

Le *Kim-Bội* « la breloque d'or », fondé par l'empereur ĐÔNG-KHÁNH, est une plaque d'or de forme rectangulaire, ornementée sur son pourtour. Il se porte généralement sur la poitrine, à hauteur de l'épaule. Un cordon et un gland de soie semblables à ceux du Kim-Khanh complètent cette décoration.

Nous avons reproduit à la planche XXXVII une décoration de ce genre offerte par l'empereur actuel.

Une face porte l'inscription : *Ère Thành-Thái*, et l'autre les caractères

tères : *Lượng diên vinh hảo* : « soyez fraîche comme le jade et restez toujours belle ».

D'autres portent les inscriptions : modeste, tenue gracieuse, charmes, grâces, démarche distinguée, etc., etc.



TROISIÈME PARTIE



MONNAIES

DE

L'INDO-CHINE FRANÇAISE



TROISIÈME PARTIE

MONNAIES

DE

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

Pour terminer l'étude des monnaies en usage dans l'empire annamite, il nous reste à exposer l'histoire métallique de l'Indo-Chine française depuis l'occupation de la Cochinchine jusqu'à nos jours. Il y a dans cette question monétaire, telle qu'elle s'est présentée depuis la conquête du pays, matière à un chapitre de notre histoire coloniale, et non des moins intéressants ; mais nous n'avons pas l'intention de traiter ici cette question à fond, elle serait d'ailleurs déplacée dans cet ouvrage purement descriptif ; nous nous proposons seulement de fixer en quelques pages des souvenirs qui s'oublient à mesure que les travailleurs de la première heure disparaissent les uns après les autres.

* *

Quand les troupes franco-espagnoles débarquèrent à Ben-Nghè (Saïgon) le peuple de Gia-dinh faisait uniquement usage de sapèques en cuivre ou en zinc aux chiffres de Tr-Đức et de ses prédécesseurs. Les monnaies d'argent et les lingots étaient employés seulement pour les achats d'une certaine importance. Jusqu'en 1863 on fut réduit à user d'expédients dans les transactions avec les quelques indigènes assez hardis pour céder leurs volailles ou leurs fruits aux envahisseurs. Il fallut bien, d'abord, se servir de la sapèque de zinc, mais en retour, l'Annamite du menu peuple apprit bientôt à connaître et apprécia la piastre mexicaine qui lui était offerte.

Beaucoup d'entre eux n'avaient, jusqu'alors, vu la précieuse pièce que dans leurs rêves ; vivant de peu, accoutumés à des salaires minimes, ils ne se souciaient point, d'ailleurs, d'acquérir ostensiblement des richesses, à cause des dangers qu'elles attireraient sur leur imprudent possesseur de la part des brigands qui se rencontraient partout, au prétoire des mandarins, aussi bien que sur l'arroyo ou en rase campagne. Il semble du reste qu'il soit entré de tout temps dans la politique gouvernementale annamite, de fermer aux sujets le chemin de la fortune : prohibitions commerciales, douanes intérieures multipliées, défense d'exploiter les mines, barrières infranchissables aux frontières, rien n'a été négligé pour isoler la nation et maintenir le peuple dans une médiocrité qui a eu nécessairement pour effet constant d'étouffer dans son germe toute idée de progrès.

Ce n'est pas que les piastres ne fussent pourtant très connues ; les commerçants chinois en avaient introduit l'usage, et les bâtiments européens qui avaient fréquenté naguère le port de Saïgon et le grand fleuve du Cambodge, y en avaient laissé bon nombre. Mais elles demeuraient cachées, enterrées, encore mieux peut-être que les lingots d'argent, si bien que il y a quelques années à peine, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, on découvrait encore des cachettes qui recélaient quelques rouleaux de ces belles vieilles piastres d'Espagne, à colonnes, datant du milieu du XVIII^{me} siècle, ou des dollars de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.

Après la prise des lignes de Chi-hoà et l'occupation du territoire compris entre la rivière de Saïgon et le Vaïco oriental, depuis Tay-ninh jusqu'à la mer, la sécurité renaissant pour le grand marché de Cholon, le commerce prit un essor inconnu jusqu'alors ; l'occupation qui suivit, des pays situés sur la rive gauche du Cambodge, étendit le cercle des affaires, et la nécessité se fit alors sentir d'établir un régime financier quelconque, au moins provisoire.

Le contre-amiral Bonnard, commandant en chef, se vit forcé dès l'année 1862 de réagir contre certaines habitudes introduites principalement par les *compradors* chinois dans le choix des piastres

mexicaines, unique monnaie d'argent admise partout. En raison des quantités énormes de pièces fausses introduites par ces bandes de rapaces qui marchent à la suite des armées et qui, d'ailleurs, surgissent instantanément dans toutes les situations troublées, les compradors en étaient arrivés à ne plus accepter en paiement que les piastres marquées au coin de leur maison ; il résultait de cette pratique une gêne excessive pour le commerce, pour le trésor public, pour tout le monde, et l'importation du numéraire en ressentait une sérieuse atteinte. Pour obvier à cet état de choses, il fut établi que les piastres mexicaines de bon aloi, marquées ou non marquées par les compradors, mais ayant le titre légal, auraient cours forcé indistinctement dans toute l'étendue de la Cochinchine soumise à l'autorité de la France. Elles durent, dorénavant, être reçues ou livrées à volonté, soit au nombre, soit au poids, à raison de 717 millièmes du taël de Canton, équivalant alors à 26 gr. 94 par piastre, suivant le mode en usage sur les marchés de Hong-Kong et de Canton.

Nous avons reproduit, Planche XXXVIII, fig. 486, la *piastre mexicaine*, bien connue de tous les voyageurs qui ont parcouru l'Extrême-Orient.

La piastre d'Espagne, dite *piastre à colonnes*, devient de plus en plus rare de nos jours ; elle est représentée sur la même planche, figure 490.

Un autre inconvénient des plus graves aussi, consistait dans l'absence totale de monnaies divisionnaires autres que la sapèque de zinc ; il fallait un fourgon du train d'artillerie pour aller échanger 1.000 francs en ligatures de sapèques (1), et au marché le poulet pesait quelquefois moins que son prix en monnaie. On imagina alors de couper la piastre par moitiés, quarts, huitièmes (fig. 488) (2) et ces fragments furent appelés communément *roupie*, *schilling*,

(1) La ligature de 600 sapèques de zinc pèse 1 k. 500. En 1863, le taux du change de la piastre étant de 5 ligatures, une piastre en monnaie du pays pesait donc 7 k. 500 et 1.000 francs représentaient 1.500 kilos de sapèques.

(2) La piastre représentée fig. 488 est coupée d'une autre façon également admise.

demi-schilling ou *clou*. Incommode à manier, cette primitive monnaie divisionnaire eût pu cependant racheter ce défaut par les services évidents qu'elle devait rendre à tous ; mais il surgit aussitôt un réel antagonisme entre vendeurs et acheteurs : les premiers n'eurent plus de prix inférieur au demi-schilling, et alors les autres trouvèrent moyen de diviser l'entier en *cinq quarts* ou en *dix huitièmes*, en martelant la piastre sur une enclume, pour augmenter sa surface, et en la divisant ensuite en cinq morceaux, chaque morceau passant naturellement pour un quart de piastre.

Quand cet assaut d'indélicatesse en vint à mener trop grand bruit aux guichets des caisses de l'État, quand surtout l'on s'aperçut que le sens public faussé, démoralisé, en arrivait à considérer ces fraudes comme la chose la plus simple du monde, comme une espèce de système de compensation, il fallut bien y porter remède, et une décision du commandant en chef, datée du 5 mars 1863, mit à la disposition du commerce des pièces françaises de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes, de 10 centimes et de 5 centimes au taux de 5 fr. 37 la piastre. Tout en laissant la liberté la plus complète dans les transactions pour les monnaies diverses ayant des valeurs conventionnelles variables dans le commerce, on décida que le Trésor ne recevrait plus les piastres coupées qu'au poids de 27 grammes par piastre, et cela durant un mois seulement ; ce délai expiré, les appoints dans les paiements à faire à l'État durent être composés en monnaies françaises.

Bonne en soi, cette mesure ouvrit la porte à un nouvel abus : on vit s'introduire les pièces les plus démonétisées, qui trouvèrent auprès d'un public peu renseigné et peu regardant, les taux les plus exagérés, si bien que toute monnaie qui, par l'aspect et les dimensions, offrait quelque rapport avec le numéraire français, zwanzig autrichiens apportés d'Égypte, pièces du pape, pièces suisses, etc., en vint à bénéficier du cours légal.

Mais pendant ce temps, les piastres de bon aloi se faisaient de plus en plus rares, l'approvisionnement du Trésor ne s'effectuait plus que difficilement et à des prix élevés. Une des causes princi-

pales de ce fait était que presque tous ceux qui voulaient faire passer en France le fruit de leurs économies, se voyaient réduits à expédier leurs piastres à Singapore pour obtenir des traites des banques anglaises. Un vapeur nolisé par le gouvernement, la *Granada*, pour assurer un service postal à peu près régulier, se chargeait de ces opérations, à titre purement officieux, et ce mode de procéder était la conséquence des exigences de la trésorerie locale, qui prétendait ne délivrer que contre un minimum de 1.000 piastres, ses traites à un mois de vue sur le caissier central du trésor public à Paris.

Le contre-amiral de la Grandière, gouverneur *p. i.* depuis le 1^{er} mai 1863, décida, le 20 mai, que le minimum des versements acceptés au Trésor serait abaissé à 1.000 francs ; mais, conformément aux usages adoptés, le taux des piastres mexicaines *non marquées* fut fixé (pour les versements) à 10 centimes au-dessous du dernier cours du *clean dollar* (1) sur les places de Singapore et de Hong-Kong.



Le même commandant en chef eut à prendre aussi des dispositions relativement au pair de la ligature de sapèques que l'on voyait, selon le plus ou moins d'abondance, soumise, comme la piastre, à des fluctuations continues mais plus gênantes encore. Le Trésor avait bien admis un taux uniforme de cinq ligatures par piastre, mais ce taux évidemment exagéré donnait, en ce cas, à la ligature une valeur de 1fr.074 qu'elle n'avait jamais dans les cours privés. Il fut donc arrêté qu'à partir du 1^{er} juillet 1863 cette espèce de monnaie entrerait dans les caisses publiques ou en sortirait au taux invariable de 1 franc. Par cette disposition, faisait observer avec raison le commandant en chef, on se rapprochait davantage du pair exact et l'on simplifiait les comptes. Dans la pratique, du reste, la population annamite de Saïgon et des environs s'était d'elle-même habituée à considérer le franc comme valeur correspondant à la ligature, et

(1) Pièce de un dollar qui n'a reçu sur ses faces aucune empreinte de poinçon.

P'on divisait celle-ci en fractions décimales correspondant parfaitement aussi à nos monnaies fractionnaires de 50, 10 et 5 centimes.

C'est à la même époque qu'on dut mettre fin également à l'agiotage imaginé à la suite de l'arrêté du 10 avril 1862, qui avait donné cours forcé aux piastres marquées, au même titre qu'à celles non marquées.

Ces dernières ayant toujours, dans les pays où cette monnaie avait cours, une valeur supérieure aux autres qui, par les poinçons commerciaux qui les couvraient, avaient perdu en partie leur forme et quelque peu même de leur poids, des spéculateurs drainaient à Saïgon les *clean dollars* et les échangeaient à profit, à Hong-Kong, contre des *chop dollars* (1) qu'ils rapportaient chez nous où ils s'écoulaient au pair. C'est pourquoi le commandant en chef se vit forcé de prononcer la suspension du droit d'importation de ces pièces avilies : à partir du 15 juillet 1863, toutes celles saisies à l'entrée durent être réexportées, et les expéditeurs ou à défaut les destinataires encoururent une amende de 15 % des sommes saisies. Le stock qu'en possédait déjà la colonie n'en conserva cependant pas moins son droit de circulation intérieure, du moins jusqu'au jour où le gouvernement se trouverait en mesure d'en opérer le retrait.

Le Trésor était en effet si peu en mesure de remplacer tous les *chop dollars*, qu'il fallut, par une décision du 23 octobre, suspendre jusqu'au 10 novembre suivant l'arrêté de prescription prononcé contre eux, d'autant mieux qu'une dépêche ministérielle promulguée le 27 août avait élevé de 5 fr. 37 à 5 fr. 55 le taux de la piastre.

Ces troubles monétaires n'étaient pas les seuls qui gênassent la vie commerciale, administrative et même privée, dans la colonie naissante ; de toutes parts se dressaient des obstacles, chaque jour voyait surgir un problème à résoudre, et, en dépit du sang-froid, de la puissante intelligence du fondateur de la Cochinchine française, M. de la Grandière, toute mesure prise présentait immédiatement une fissure par laquelle se glissait la fraude.

(1) Dollars qui ont reçu de nombreuses empreintes de poinçons des banques ou des maisons de commerce chinoises et qui ont pris une forme concave.

On eut aussi à régulariser divers modes de perception des impôts. Ainsi, dans certains cas, les contributions annamites pouvaient être acquittées en matières d'or et d'argent, feuilles ou lingots. La négociation n'en pouvait naturellement pas toujours être effectuée immédiatement et sans préjudice pour le trésor local ; aussi, comme elles devaient pourtant, pour la régularité des comptes, être passées en écritures et encaissées au jour même de leur perception, il convenait de déterminer un titre conventionnel devant servir de base au calcul à faire pour en fixer la valeur. Une commission nommée à cet effet décida qu'elles seraient reçues selon leur poids et au titre conventionnel de 900 millièmes donnant :

au kilogramme d'or, une valeur de 3.127 fr. 67
au kilogramme d'argent, une valeur de 200 fr. 00

Jusqu'à ce moment, on avait compris dans le nombre de ces objets précieux et considéré comme non monnayées, celles des pièces françaises dont le cours n'avait pas été autorisé en Cochinchine, c'est-à-dire les pièces d'argent de 5 francs et toutes les monnaies d'or ; conséquemment, celles qui étaient trouvées à l'ouverture des successions civiles ou militaires, ne pouvaient être comptées à l'actif de celles-ci qu'à titre d'objets précieux et n'étaient versées au Trésor que pour en garantir la conservation. C'était, il faut l'avouer, une situation bien étrange ainsi faite à quelques milliers de nationaux et en pays français, et qui ne pouvait que causer le discrédit de nos pièces, quand théoriquement il était admis, au contraire, que leur cours devait être facilité dans l'intérêt de tous.

Il fut donc décidé par un arrêté du 10 septembre 1863, que toutes les monnaies ayant cours légal en France seraient reçues au Trésor... quand elles appartiendraient à des successions. Ce ne fut que provisoirement et à titre d'essai que la trésorerie et le service de la poste purent les recevoir, mais seulement « en acquittement de droits formulés en francs, en paiement de timbres-poste » ou pour transmission de fonds. » Par contre ils furent autorisés à les écouler au pair lorsqu'elles leur seraient demandées.

Par suite de ces dispositions, les pièces de 5 francs en argent se firent moins rares ; mais l'approvisionnement en piastres devenait plus difficile, au point que le Trésor trouvait économie à accepter, au taux de 6 fr. 20 et même 6 fr. 25, les piastres que versaient les particuliers ou les fonctionnaires en échange de traites, plutôt que de fréter un vapeur pour les aller acheter sur les marchés voisins.

Comme les ordres de Paris tendaient à l'adoption des monnaies nationales dans la colonie, et que les caisses locales possédaient dans cette forme, une encaisse suffisante pour faire face aux besoins actuels, il fut arrêté, le 24 janvier 1864, qu'à l'usage des pièces déjà admises se joindrait celui des pièces de 5 francs, dont le taux fut fixé à 90/100 de la piastre ; et le rapport des monnaies françaises à la ligature fut ainsi déterminé : le franc équivalait à une ligature, le décime à un tiên de 60 sapèques, et la pièce de 5 centimes à 30 sapèques. On sait qu'on avait déjà fixé le cours légal des pièces de 2 francs et de 50 centimes.

*
* *

A la même époque le gouvernement colonial avait encore à exercer sa vigilance sur la circulation des sapèques. Des plaintes nombreuses étaient adressées au Gouverneur à l'occasion de la circulation des ligatures incomplètes, dont l'usage devenait à peu près général. Un arrêté local du 23 juillet 1864 régla qu'à partir du 15 août, les agents de l'autorité saisiraient toutes les ligatures incomplètes, c'est-à-dire mesurant moins de 0^m 37 de longueur environ, et dresseraient des procès-verbaux contre les gens qui les auraient en leur possession (1). Suivant l'importance de la fraude constatée, le chef de l'office de police à Saigon, et les inspecteurs des

(1) Un moyen expéditif de réunir en ligatures les sapèques de zinc est employé par les marchands ; il consiste à placer ces monnaies de champ dans deux rigoles demi-cylindriques creusées côte à côte et parallèlement dans une planchette en bois dur appelée cai vi. Leur longueur est calculée de manière que chacune d'elles peut contenir 300 pièces de monnaie ; des encoches indiquent les *tiên*. Lorsque les rigoles sont garnies, il suffit d'enfiler un lien végétal dans les deux lignes de trous et de lier les deux extrémités libres. On évite ainsi de compter l'une après l'autre 600 pièces de monnaie.

affaires indigènes, dans les autres localités durent prononcer la confiscation des ligatures saisies et des amendes proportionnées au délit.

D'autre part, un véritable encombrement se produisait à certaines époques, dans les magasins à sapèques du Trésor, en même temps que de sérieuses pertes résultaient des transports de cette pitoyable monnaie, ainsi que des grandes variations qu'en subissait le change suivant les besoins du commerce. Il fallut autoriser le trésorier-payeur à opérer le change de l'encombrement, en profitant des moments où le cours se trouvait au moins équivalent au taux légal adopté dans la colonie.

En 1868, le stock en devenant plus considérable et l'écoulement difficile, l'amiral Ohier, alors gouverneur, essaya d'un expédient : un arrêté du 14 août prescrivit aux divers services qui employaient à Saigon des ouvriers annamites, de prendre des ligatures dans la proportion du quart des sommes à distribuer pour les salaires. L'expédient ne produisant pas des effets suffisants, il fallut condamner la sapèque, au moins comme monnaie légale, et le 31 décembre 1868 il fut décidé et promulgué que les impôts ne seraient désormais payés qu'en piastres, le Gouverneur se réservant le droit d'autoriser dans certains cas, mais à titre essentiellement exceptionnel des versements en sapèques. C'est en vertu de cette réserve et sous la pression d'une absolue nécessité que, sur la demande des administrateurs des arrondissements intéressés, Bien-Hoà fut autorisé à payer en 1869, $\frac{1}{3}$ de ces impôts en ligatures ; Vinh-Long $\frac{2}{3}$; Mô-cây $\frac{3}{4}$ et Sadec $\frac{2}{3}$.

Depuis cette époque, la sapèque de zinc n'est plus admise dans les caisses publiques et n'a cours que dans les transactions de minime importance, entre Asiatiques surtout.

* *

Les matières d'or et d'argent avaient également cessé, en 1868, d'être acceptées au Trésor sous forme de lingots ou de feuilles et à titre de contributions et revenus locaux. N'offrant aucune garantie

quant à leur valeur intrinsèque, elles constituaient un réel danger et, du reste, la faculté qui avait été accordée jusqu'alors aux indigènes d'en faire usage pour l'acquittement des impôts, empruntée aux habitudes du fisc annamite, n'avait été employée que très rarement et ne répondait véritablement pas à un besoin certain. Le numéraire ne faisait plus défaut et les piastres abondaient, de bon aloi ou fausses, il est vrai, car ces dernières ont trouvé pendant longtemps un large écoulement dans la colonie, en dépit de l'arrêté du 29 novembre 1867 qui prescrivait aux receveurs, percepteurs, payeurs et préposés de cisailer et de déformer, de manière à les mettre hors d'usage, les pièces fausses qui leur seraient présentées quelle qu'en fût l'origine. La surveillance étroite exercée sur les navires de commerce et les jonques à l'arrivée dans nos ports, les avertissements publiés par nos consuls à Hong-Kong, Canton et Singapore n'avaient pu arrêter cette coupable industrie qui se trouvait singulièrement facilitée d'ailleurs par l'imperfection même de la frappe des piastres de bon aloi. Actuellement l'introduction de la monnaie de fabrication française et le grand emploi des coupures d'une piastre de la Banque de l'Indo-Chine ont complètement entravé la circulation des piastres fausses, qui ne se rencontrent qu'exceptionnellement.

Le 3 juillet 1867 avait eu lieu la promulgation, dans la colonie, de la convention monétaire conclue le 23 décembre 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, et l'on avait vu apparaître en abondance les pièces de 2 francs et de 1 franc portant sur la face la tête laurée de Napoléon III, et au revers l'écusson impérial, ainsi que les pièces de 50 centimes portant au revers la couronne impériale. Quant aux pièces démonétisées, elles étaient autorisées à demeurer encore dans la circulation jusqu'au 1^{er} janvier 1869.

En 1871 ce furent les pièces de 20 sen et de 10 sen du Japon qui entrèrent en circulation mais n'eurent qu'une vogue très courte.

Un arrêté du 15 mars 1872 admit au cours forcé et au taux du *clean dollar* la piastre mexicaine ci-dessous.

A la face : l'aigle mexicaine posée sur un plant de nopal entre des branches de chêne et de laurier, avec les mots *Republica mexicana* 1870, en exergue. Au

revers : le livre de la loi, l'épée et la balance surmontés du bonnet phrygien radié et portant la devise : *Libertad* ; en légende : *un peso (G^o S 502. 7.)*

En 1874 ce fut le tour du dollar américain en argent d'être admis légalement.

Trade dollar américain.

A la face : l'aigle américaine, tenant une branche de laurier et des foudres ; en exergue : *United States of America* et la devise *E pluribus unum*, sur une banderole. Au-dessous : *120 grains 900 fine. — Trade dollar.*

Au revers : dans un champ étoilé, une femme assise sur des ballots de marchandises contre lesquels est appuyée une gerbe de blé ; dans sa main droite tendue, une branche d'olivier, dans la gauche tombant le long du corps, une banderole portant le mot *Liberty*. Au dessous la devise *In God we trust* et le millésime.

Faisant prime sur les marchés de Chine, cette pièce a disparu depuis 1878-1879 ; la fabrication en avait cessé d'ailleurs en 1878.

Il y a lieu également de signaler le dollar de Hong-Kong, qui a circulé dans la colonie sans être toutefois accepté officiellement.

Ce dollar, dont nous n'avons reproduit que le revers, porte à la face la tête de la reine Victoria ornée du diadème, et en exergue les mots : *Victoria Queen*.

En 1878 l'Administration eut l'idée de lancer dans la circulation des pièces françaises de 1 centime, après les avoir fait trouser dans les ateliers de l'arsenal de Saïgon (fig. 508, pl. XXXIX). Cette singulière combinaison, qui rappelle les procédés en usage dans les places de guerre étroitement assiégées, ne fut pas couronnée de succès ; les trous grossièrement pratiqués au centre des pièces leur faisaient perdre près d'un dixième de leur valeur ; ce n'était même plus des centimes, et on ne put réussir à les faire accepter par la population. Revenues presque toutes dans les caves du Trésor, elles n'en sont plus sorties que pour être rendues au creuset.

*
* *

Enfin en 1879 on se décida à donner à la Cochinchine sa monnaie divisionnaire à elle. Ce fut un pas immense dans la voie du bon

ordre, et l'on vit la fin d'un malaise intolérable, sans parler des agiotages variés, sur lesquels nous n'avons pas à insister, et qui cessèrent, mais non sans avoir vidé la colonie de la totalité des monnaies nationales qui y avaient été envoyées successivement.

Les nouvelles monnaies divisionnaires de la piastre et le billon, frappés à la Monnaie de Paris pour le service spécial de la Cochinchine française, furent émis par le Trésor à partir du 1^{er} janvier 1880, dans les mêmes conditions que les piastres et dollars d'origine étrangère déjà introduits par les décisions antérieures : le taux officiel de ceux-ci détermina leur valeur et ils durent en suivre les fluctuations. Les règlements financiers relatifs au mode et à la quantité de mise en circulation de monnaies nationales françaises, en argent ou en bronze, leur furent applicables. (Arrêté du 22 décembre 1879. — Cochinchine.)

Les monnaies divisionnaires d'argent frappées par décision du ministre des finances du 15 avril 1879 sont les suivantes :

- 1^o Une pièce de 50 centièmes de piastre dite de 50 cents ;
- 2^o — — 20 — — — 20 —
- 3^o — — 10 — — — 10 —

Les monnaies de billon sont :

- 1^o Le centième de piastre ou *cent* ;
- 2^o Le cinq-centième de piastre ou *sapèque*.

La première émission porte le millésime 1879. Il a été frappé en même temps que ces monnaies divisionnaires et à titre d'essai, une piastre qui n'a pas été mise en circulation.

Pièce de 50 cents.

Face : La République assise, le chef radié ; de la main droite élevée, elle tient un faisceau de licteur ; sa main gauche tient la barre d'un gouvernail ; à sa droite, des plants de riz ; à sa gauche, une ancre. En légende : *République française* ; au bas : 1879.

Revers : au centre : 50 cents dans une couronne de chêne et de laurier. En légende : *Cochinchine française. Titre 0.900. Poids : 13,607 gr.*

Listel bordé d'un grenetis ; tranche cannelée.

Diamètre : 0,029 ; épaisseur : 0,002.

Pièce de 20 cents.

Semblable à la précédente, sauf l'indication du revers qui porte : *20 cents*.
Titre 0,900. Poids 5,443.
Diamètre : 0,025 ; épaisseur : 0,001.

Pièce de 10 cents.

Semblable aux précédentes, sauf l'indication du revers qui porte : *10 cents*.
Titre 900. Poids 2.721.
Diamètre : 0,0185 ; épaisseur : 0,0008.

Pièce de 1 cent.

A la face le même motif que sur les pièces d'argent. La légende est placée dans un double cercle en grenetis.

Au revers : En légende : *Cochinchine française. Poids 10 gr.*, dans un double cercle en grenetis. Au centre : un cartouche portant en ligne verticale les caractères : *Bách phán chi nhút* : 100 pièces valent une (piastre) ; à droite et à gauche du cartouche, dans le champ : *1—C*. La tranche est lisse.

Diamètre : 0,030 ; épaisseur : 0,0015.

Sapèque.

Petite monnaie percée d'un trou carré central de 5 m/m de côté, bordé d'une marge étroite comme celle du pourtour.

Diamètre : 0,020 ; épaisseur : 8/10 m/m ; poids : 2 grammes.

Face : En légende : *Cochinchine française 1879*.

Au revers sont disposés circulairement de droite à gauche les caractères suivants : *Đại pháp quốc chi An Nam* séparés par les caractères *đương nhị* placés verticalement au-dessus et au-dessous du trou central : « gouvernement de la France annamite (littéralement : France de l'Annam). Valeur : deux (millièmes de piastre) » (1).

Cette sapèque destinée à remplacer les anciennes monnaies du pays fut assez mal reçue des indigènes qui la réservaient pour le premier paiement à faire.

(1) Par suite d'une inadvertance, la pièce dont le revers est représenté fig. n° 504 a été photographiée à l'envers.

Nous avons ouï dire que ce mauvais vouloir fut l'effet du procédé trop cavalier dont on usa lors des premières émissions : le Trésor donnait les sapèques, mais ne les reprenait plus. Dès que les contribuables s'en aperçurent, et ce ne fut évidemment pas long, ils prirent peur ; les notables n'en voulurent plus accepter en paiement des contributions individuelles et ces pièces furent discréditées du coup.

En 1882, le trésorier-payeur de la colonie s'en émut et adressa la circulaire suivante aux percepteurs de l'intérieur.

L'examen des situations décennales de caisse que vous m'adressez, m'a fait connaître que depuis longtemps vous avez cessé de donner en paiement les sapèques françaises en cuivre... ; quelques percepteurs ont même cru pouvoir se défaire de tout le stock de sapèques qui existait dans leurs caisses... Ce mode de procéder dénote une appréciation inexacte des intérêts du public et des services que cette monnaie est appelée à lui rendre. Le *cent*, qui est la plus faible unité monétaire dont vous fassiez actuellement usage, représente une valeur de beaucoup supérieure à une certaine quantité d'objets de consommation journalière, et l'absence de monnaie divisionnaire a eu pour effet d'élever le prix de ces objets et de servir de point de départ à l'enchérissement général que l'on constate aujourd'hui.

La prétendue répugnance des Asiatiques à se servir de ces nouvelles monnaies n'est autre chose que leur réserve en face de tout ce qui est nouveau ; elle a été facilement surmontée quand il s'est agi des *cents*, qui ne répondaient pas au même besoin... Je vous invite en conséquence à comprendre de nouveau dans chacun des paiements que vous avez à faire, un appoint en sapèques, sans toutefois vous laisser aller à une rigueur et à une exagération qui n'aurait pour effet que de rendre le sentiment public hostile à cette mesure.... Le point sur lequel j'insiste, c'est de familiariser le public avec une monnaie qu'on a eu le tort de laisser trop longtemps de côté.

Les deux circulaires suivantes de 1884 montrent que la faveur du public n'avait pas augmenté.

Le 27 mai, le Directeur de l'intérieur disait :

L'épuisement presque complet des monnaies divisionnaires de la piastre a fait ressortir le peu de succès qu'ont obtenu jusqu'ici en Cochinchine nos sapèques de cuivre. Au lieu de recourir à cette monnaie, qui est une subdivision exacte du *cent*, dont la valeur fiduciaire égale à peu de chose près la valeur intrinsèque, la population fait usage dans ses transactions particulières de sapèques en zinc, lesquelles donnent souvent lieu à un agio considérable et constituent un numéraire encombrant, lourd, d'un maniement difficile et par dessus

tout d'une origine absolument étrangère.... J'estime que les tentatives faites jusqu'ici pour acclimater les sapèques ont surtout échoué parce qu'elles ont été mal faites. Il ne peut être question de forcer les indigènes à les accepter en paiement pour des valeurs considérables, ni d'en jeter tout d'un coup une forte quantité dans la circulation.... Mais en procédant avec mesure, on peut espérer que la nécessité des besoins journaliers, la certitude de posséder un signe libérateur à l'égard de tous, la complaisance des caissiers publics, dans les premiers temps surtout, disposeraient peu à peu les indigènes à accueillir plus favorablement la monnaie en question.

Circulaire du 12 juillet 1884.— Les réponses à ma circulaire du 27 mai contiennent des avis presque unanimement favorables à une nouvelle mise en circulation des sapèques en cuivre, mais de nombreuses divergences d'opinion existent au sujet des mesures à adopter pour en assurer le succès. Deux points seulement réunissent un certain nombre d'avis : c'est que l'échec subi par les sapèques de cuivre est dû au discrédit qu'ont jeté sur elles les Chinois et au refus des caisses publiques de les recevoir..... D'accord avec M. le trésorier-payeur j'ai arrêté les règles suivantes : Les sapèques ne devront pas être ligaturées.... Jusqu'à nouvel ordre les sapèques seront reçues aux caisses publiques en quantités illimitées..... La sapèque étant destinée aux Asiatiques, il ne devra en être distribué aux Européens que sur leur demande..... Vous voudrez bien porter à la connaissance de vos administrés et appliquer sévèrement les dispositions du paragraphe 11 de l'article 475 du Code pénal, qui punit de 6 à 10 francs d'amende toute personne qui aura refusé une pièce ayant cours légal.

Cette circulaire réussit à faire accepter les sapèques françaises, mais la circulation des chinoises était toujours considérable et de pressantes recommandations furent adressées aux administrateurs de n'accepter en aucun cas ces monnaies dans les paiements officiels. Actuellement la sapèque est acclimatée, mais n'a pas réussi cependant à faire abandonner la monnaie de zinc annamite, tant est profond l'attachement de ce peuple pour ses anciennes coutumes. En Cochinchine, les marchés des villages sont toujours encombrés de ligatures, et au Tonkin c'est encore la seule monnaie généralement admise.

*
**

Si la sapèque fut admise difficilement, il n'en fut pas de même des monnaies divisionnaires : celles-ci, d'un bel aspect et d'un titre élevé (900 millièmes), furent vivement accaparées par les agioteurs chinois ou autres, qui les revendirent au poids de l'argent fin aux

pays voisins ou en firent des lingots. En 1883, cette monnaie faisait complètement défaut, et la Chambre de Commerce demandait qu'il en fût frappé un nouveau stock au titre de 835 millièmes seulement. Le gouvernement français ne crut pas devoir faire droit à ces *desiderata*, et l'émission de 1884 compte des pièces de 50, de 20 et de 10 cents semblables aux précédentes comme poids et comme titre. Pendant ce temps les piastres étrangères légalement admises dans les caisses publiques devenaient rares ; le *trade dollar* avait subi le sort de nos monnaies divisionnaires et le gouvernement américain en avait suspendu la frappe depuis 1878 ; les piastres mexicaines frappées souvent par les particuliers à un titre très bas subsistaient seules, mais le stock en circulation diminuait de plus en plus. En présence de cette situation très préjudiciable au commerce de la colonie, on décida l'émission d'une piastre française dite *piastre de commerce*.

Piastre de commerce.

La face est semblable à celle de la pièce de 50 cents émise en 1879. Au revers : En légende : *Indo-Chine française. Titre 0,900 Poids : 20 gr. 215.* Dans le champ : *Piastre de commerce*, dans une couronne de chêne et de laurier entrelacés.

Cette monnaie qui fut mise en circulation le 22 décembre 1885 présentait deux graves défauts qui allaient être cause de sa disparition rapide de la colonie.

Sans tenir compte des observations venues de la Cochinchine, le gouvernement avait non seulement maintenu le titre de la nouvelle piastre à 900 millièmes, mais encore lui avait donné un poids de 27 gr. 215, de sorte qu'elle renfermait plus d'argent que les monnaies étrangères ayant la même valeur d'échange. (1)

En effet la piastre mexicaine, l'unique monnaie en cours à cette époque, pèse 27 gr. 073 dont les 900 millièmes, soit 24 gr. 365

(1) Le *trade dollar* des États-Unis pèse 27 gr. 216 ; le *british dollar* ou dollar de Hong-Kong pèse 26 gr. 956 ; la piastre mexicaine 27 gr. 073.

représentent le poids du métal fin qu'elle contient ; la piastre de commerce pèse 27 gr. 215 qui donnent, à 900 millièmes, un poids d'argent de 24 gr. 493, c'est-à-dire qu'elle renferme près de 1 % d'argent de plus que les autres monnaies similaires ayant cours en Extrême-Orient.

Etant donné cette différence de métal fin, il n'est point surprenant que les Chinois ou les changeurs indiens, qui ne négligent aucun bénéfice, si faible qu'il soit, se soient empressés d'accaparer les piastres françaises dès leur apparition, pour les faire fondre et les transformer en *yens* au Japon, ou en *dollars* à Bangkok.

*
**

En même temps que la piastre de 1885 on frappa les monnaies divisionnaires suivantes avec l'exergue : *Indo-Chine française*.

Pièce de 50 cents.

Semblable à celle décrite précédemment (fig. 492), avec la légende *Indo-Chine française* au revers et le millésime 1885 à la face.

Pièce de 20 cents.

Même observation.

Pièce de 10 cents.

Même observation.

Pièce de 1 cent.

Semblable à celle qui a été décrite précédemment (fig. 506), avec la légende *Indo-Chine française* au revers et le millésime 1885 à la face.

Les monnaies frappées ultérieurement et jusqu'au milieu de l'année 1895 sont semblables à celles qui viennent d'être décrites.

En voici d'ailleurs l'énumération :

Pièces frappées en 1879	}	50 cents, argent. Légende : Cochinchine française.	
		20 cents id.	id.
		10 cents id.	id.
		1 cent, bronze	id.
		1/5 de cent ou sapèque	id.

	50 cents, argent. Légende: Cochinchine française.	
Pièces frappées en 1884	20 cents, id.	id.
	10 cents, id.	id.
	1 cent, bronze	id.
	1 cent, bronze	id.
	1/5 de cent, bronze	id.
	piastre, argent. Légende: Indo-Chine française.	
Pièces frappées en 1885	50 cents, id.	id.
	20 cents, id.	id.
	10 cents, id.	id.
	1 cent, bronze	id.
Pièces frappées en 1886	Piastre, argent	id.
	1 cent, bronze	id.
Pièces frappées en 1887	Piastre, argent	id.
	20 cents, id.	id.
	1 cent, bronze	id.
Pièces frappées en 1888	1/5 ^e id.	id.
	Piastre, argent	id.
	40 cents, id.	id.
	1 cent, bronze	id.
Pièces frappées en 1889	1/5 ^e id.	id.
	Piastre, argent	id.
Pièce frappée en 1890	1 cent, bronze	id.
	Piastre, argent	id.
Pièces frappées en 1892	20 cents, argent	id.
	1 cent, bronze	id.
	1/5 ^e id.	id.
Pièces frappées en 1893	20 cents, argent	id.
	40 cents, id.	id.
	Piastre, id.	id.
Pièces frappées en 1894	50 cents, id.	id.
	20 cents, id.	id.
	10 cents, id.	id.
	1 cent, bronze	id.
	1/5 ^e id.	id.

En 1894, il a été frappé une pièce de 50 cents de 30 millimètres de diamètre, c'est-à-dire un peu plus grande que la pièce courante. Le poids est le même et l'épaisseur est plus faible. La face et le revers sont absolument semblables à ceux des autres pièces. C'est probablement un essai qui n'a pas été continué, car cette pièce est actuellement très rare.

Pièces frappées en 1895	}	Piastre, argent.
		50 cents, id.
		20 cents, id.
		10 cents, id.
		1 cent, bronze.

La pièce de 1 cent qui se rencontre très rarement présente cette particularité que la légende de la face : *République Française*, a été remplacée par la suivante : *un centième de la piastre*.

Toutes ces monnaies d'argent subirent le sort des piastres de commerce et passèrent en grand nombre à l'étranger ; la pénurie en fut si grande en 1887, qu'un arrêté local du 11 janvier dut autoriser la circulation des monnaies françaises avec leur valeur nominale.

Comme nous l'avons dit plus haut, les dollars américains et les piastres dites à *la balance* disparaissaient également de la colonie et la piastre mexicaine était le seul instrument d'échange qui eût cours légal en Cochinchine. Son titre diminuait à chaque émission et atteignait souvent 880 millièmes, et cependant, par suite de la rareté du métal blanc, sa valeur de vente devenait plus élevée que sa valeur intrinsèque ; on ne pouvait se les procurer à Hong-Kong qu'en payant une prime qui monta jusqu'à 0 fr. 17 par piastre, soit 68 par mille ; aussi furent-elles l'objet d'un commerce assez lucratif entre l'Indo-Chine française et la colonie anglaise.

Une lettre du Directeur des Douanes au Résident supérieur au Tonkin lui signalait le 2 mai 1895, que depuis soixante-dix jours il avait été exporté plus de 200.000 piastres sur Hong-Kong. En retour, les agioteurs rapportaient des monnaies divisionnaires de tous les

pays environnants : Japon, Canton, Hong-Kong, Singapore ; ce sont surtout celles de Canton qui inondèrent l'Indo-Chine : en trois mois il en fut importé pour 110.000 piastres et leur titre atteignait à peine 720 millièmes, ce qui constituait presque une fausse monnaie. En 1895, d'après le rapport du Directeur des Douanes, les monnaies divisionnaires du Japon et de Canton représentaient les 9/10 de la circulation.

C'est surtout au Tonkin que se fit cette invasion ; car si la vigilance des agents de la douane put empêcher en partie l'introduction du numéraire par mer, il fut presque impossible d'arrêter celle qui se produisait par la frontière de terre.

La monnaie de billon elle-même n'échappa pas à l'agiotage effréné de l'époque. Le cent commença à être drainé pendant les années 1893-1894 pour être introduit en France, où chaque unité passait pour une pièce de 10 centimes dont elle avait le poids et le diamètre. Ce trafic constituait une fort bonne opération pour ceux qui s'y livraient, car à cette époque le cent valait, au taux de 3 francs la piastre, 3 centimes en Indo-Chine et 10 centimes en France. On a estimé à 200.000 francs la monnaie introduite en France dans ces conditions. Il fut remplacé en Indo-Chine par des *sous* de tous pays, et surtout par des *cents* des colonies anglaises qui ont les dimensions de nos pièces de 5 centimes.

Pour mettre obstacle à cette spéculation, on décida, en 1894, la frappe d'un nouveau cent.

Pièce de un cent.

A la face : la France représentée par une femme assise, coiffée du casque et revêtue de la cuirasse, tenant de la main droite un drapeau et de la gauche étendue abritant sous les plis de son manteau une femme annamite assise à ses pieds qui tient une flûte. Un cartouche, dont le sommet placé au centre de la pièce est percé d'un trou rond, porte l'indication *1 cent*. En légende : *République française*.

Au revers : au centre, le trou circulaire entouré des quatre caractères *cách-phân chi nhứt* de l'ancien cent, placés en croix. En exergue, dans un double cercle en grenets : *Indo-Chine française*, et le millésime.

Cette pièce n'a pas eu beaucoup de succès lors de son apparition ; peut-être faut-il en chercher le motif dans la méfiance naturelle de l'Annamite pour tout ce qui est nouveau, d'autant plus qu'on lui présentait une monnaie frappée avec si peu de soin que l'effigie de la face était à peine reconnaissable et que le trou central généralement mal percé lui rappelait l'ancien centime de 1878, qu'il avait autrefois refusé.

La force de l'habitude a fini par vaincre les plus récalcitrants, et aujourd'hui le nouveau *cent* est accepté par tous.

*
* *

La crise monétaire dont le commerce de la colonie entière se ressentait avait été signalée depuis longtemps au gouvernement par la Chambre de Commerce de Saigon ; voici en quels termes elle adressait un dernier appel dans sa séance du 26 mars 1895 :

La Chambre de Commerce de Saigon, considérant :

Que la piastre mexicaine, dont il existe d'ailleurs onze types différents, est actuellement le seul instrument d'échange qui ait cours légal en Cochinchine ;

Que par suite c'est le seul qu'il soit possible d'employer pour les transactions qui forment la base de la richesse, des ressources de la colonie ;

Que cette piastre a été adoptée à une époque où elle existait seule, ou presque seule, sur le marché de l'Extrême-Orient dont nous faisons partie ;

Que depuis cette époque, par suite de modifications économiques, soit dans le régime du marché de l'argent, soit dans la situation commerciale du Mexique, pays producteur de cette marchandise, qui, d'importateur est devenu exportateur, cette piastre est devenue de plus en plus rare ;

Que, par suite de cette rareté toujours croissante, elle ne peut plus constituer un instrument d'échange d'une acquisition toujours prête et immédiate ;

Qu'il en découle que cet instrument acquiert une valeur de vente plus élevée que sa valeur intrinsèque en métal fin ; qu'on ne peut se le procurer qu'en payant une prime qui, en réalité, reste à la charge de la colonie, sans profit pour d'autres personnes que les détenteurs étrangers ;

Que cette prime à payer constitue, pour notre commerce de riz, une charge nouvelle qui nous place dans une situation notablement inférieure à celle des marchés de riz qui sont nos concurrents ;

Qu'en effet nous devons payer en ce moment la piastre mexicaine 2 fr. 67, tandis qu'en réalité, elle ne vaut que 2 fr. 50 ou 2 fr. 55 ; que la conséquence de cette prime ne permet plus l'approvisionnement de nos banques en monnaies d'échange, que les achats de riz sont arrêtés et que, par suite, la situation commerciale et l'équilibre du budget seront entièrement compromis ;

Pour ces motifs, la Chambre de Commerce, plus à même que personne d'être bon juge en pareille matière, émet de nouveau le vœu que les autres monnaies d'échange, de valeur, de titre et de circulation identiques à ceux de la piastre mexicaine, soient librement admises dans les caisses publiques, afin qu'elles puissent être acceptées librement par les vendeurs de riz ;

Mais comme la situation a atteint un degré de gravité particulièrement dangereux, au point de vue commercial, comme au point de vue politique, la Chambre demande avec instance l'adoption d'un remède immédiat qui ne peut consister que dans l'admission, tout au moins provisoire, de la seule monnaie d'échange actuellement existante en quantité suffisante, c'est-à-dire la piastre frappée au Japon, désignée sous le nom de *Yen*.

La Chambre de Commerce considérant : que cette proposition a été faite par elle-même à maintes reprises, et depuis plus d'un an ; qu'il n'en a été tenu aucun compte, malgré l'avis favorable de la haute administration de l'Indo-Chine et des inspecteurs des colonies ; que cette proposition n'a jamais rencontré de la part de M. le Ministre des finances qu'une fin absolue de non recevoir, sans même qu'il ait été donné par le Directeur des Fonds quelque raison pouvant être discutée ; la Chambre de Commerce croit de son devoir, au nom des intérêts qu'elle a mission de défendre, de protester respectueusement, mais avec la plus grande énergie, contre ce qu'elle considère comme une mésintelligence complète des intérêts de l'Indo-Chine et plus spécialement de la Cochinchine.

.....

Si la Chambre de Commerce ne demandait pas la frappe plus nombreuse de la piastre de commerce qu'elle aurait évidemment préférée aux monnaies étrangères, c'est qu'elle savait que l'envoi de ce numéraire ne mettrait pas fin à la situation du moment, car ces monnaies seraient aussitôt accaparées par les agioteurs pour être vendues avec prime à l'étranger. Cependant elle ajoutait que l'on serait très heureux de n'avoir pas à recourir à d'autres monnaies si la piastre française était ramenée au même poids que toutes les autres monnaies similaires.



Ces plaintes si énergiques, que nous avons tenu à reproduire presque entièrement, furent enfin entendues et, le 8 juillet 1895, un décret du Président de la République autorisait la frappe de nouvelles monnaies conservant le titre de 900 millièmes, mais d'un poids légèrement inférieur à celles qui étaient en circulation.

Ces monnaies sont les suivantes :

Piastre.

Semblable aux modèles antérieurs, à l'exception de l'exergue du revers qui porte : *Poids 27 gr.* au lieu de 27 gr. 215.

Pièce de 50 cents.

Même observation : *Poids : 13 gr. 5* au lieu de 13 gr. 607.

Pièce de 20 cents.

Même observation : *Poids : 5 gr. 4* au lieu de 5 gr. 445.

Pièce de 10 cents.

Même observation : *Poids : 2 gr. 7* au lieu de 2 gr. 721.

Depuis l'adoption des nouvelles monnaies, les émissions ont été les suivantes :

1895	{	piastre
		20 cents
		10 cents
1896	{	piastre
		50 cents
		20 cents
		10 cents
1897	{	1 cent
		10 cents
		1 cent
		1/5 ou sapèque

Malgré les importations réitérées de ce numéraire, la menue monnaie faisait toujours défaut et celle que l'on trouvait encore ne se composait guère que de pièces étrangères. C'est que le drainage continuait comme par le passé, puisque malgré la diminution de leur poids, ces pièces étaient bien supérieures en titre aux similaires des pays voisins.

En présence de cette situation intolérable il devint nécessaire de donner satisfaction aux demandes si souvent répétées du commerce, et en 1898, le titre des monnaies divisionnaires fut ramené à 835

millièmes, mais les pièces conservèrent le poids du type précédent.

L'émission de 1898 comporte des pièces de 20 cents et 10 cents semblables à celles du type 1895 ne présentant de différence que dans l'indication du titre, et des pièces en bronze de 1 cent et 1/5 de cent.

*
**

Nous arrêterons là notre étude, que l'on trouvera peut-être trop longue, de l'histoire métallique de l'Indo-Chine française ; il reste cependant beaucoup à dire sur ce chapitre, mais ce n'est plus l'affaire d'un modeste collectionneur ; nous laisserons la parole à de plus érudits, car le sujet rentre dans le domaine de l'économie politique. Signalons seulement en terminant les fluctuations subies par la piastre depuis notre prise de possession de la Cochinchine. Après avoir valu 5 fr. 55 elle est actuellement au taux de 2 fr. 50 dont elle semble ne plus vouloir s'éloigner, après être descendue à 2 fr. 20.

Les effets de cette baisse se font sentir d'abord sur le budget de la colonie qui, établi en piastres pour les perceptions et traduit en francs pour tous les paiements, sauf ceux des droits de douane, subit une perte d'environ 200.000 francs par chaque centime de baisse.

Pour combler le déficit progressif qui s'est produit de ce fait depuis la baisse graduelle de la piastre, il a fallu accroître les recettes budgétaires en augmentant les impôts ; mais alors s'est produit ce fait caractéristique : à mesure que les impôts augmentaient, le cours de la piastre continuait à baisser, si bien qu'à aucun moment le surcroît de ressources demandé aux contribuables n'a suffi à combler la perte du change.

La dépréciation de la piastre a une conséquence beaucoup plus grave : elle est un obstacle insurmontable aux exportations de la métropole dans sa colonie, à l'importation des capitaux français en Indo-Chine, et, par suite, au développement agricole, industriel et commercial de ce pays.

Quel sera le remède ? Peut-être faut-il le chercher dans ce passage du livre de M. J. Péliissier sur *la Question monétaire et la piastre indo-chinoise* (1898) : « Les transactions commerciales ont « pour effet d'obérer les pays à système d'argent lorsque la balance « de leur commerce avec les pays d'or est en faveur de ceux-ci. « Toutefois, dans ce cas, les pays d'argent peuvent limiter leur perte « en s'abstenant s'il est possible, d'achats ruineux, en s'efforçant de « produire eux-mêmes les marchandises qu'ils demandaient jusque « là à l'étranger. C'est-ce qu'a fait le Japon et il s'en trouve bien. »
C'est ce que nous souhaitons de tout cœur à l'Indo-Chine.

PAPIER MONNAIE

Le seul papier monnaie ayant cours légal en Indo-Chine est celui qui est émis par la Banque de l'Indo-Chine, fondée en 1875. Aux termes du décret du 21 janvier 1875, le privilège de la Banque était fixé à vingt ans, mais un décret du 20 février 1888 l'a prorogé de dix ans ; il expire donc en 1905.

D'après ses statuts, la Banque peut mettre en circulation, à l'exclusion de tous autres établissements, des billets au porteur par coupures de 1,000 francs, 500, 100, 20 et 5 francs ; toutefois elle est autorisée à formuler ses billets en monnaie locale, c'est-à-dire en piastres, pour des valeurs à peu près équivalentes à celles ci-dessus. C'est ainsi qu'il a été émis des coupures de 100, de 20, de 5 piastres et plus tard de une piastre, remboursables à vue par la succursale qui les a émises et reçues comme monnaie légale, dans la circonscription de la succursale où ils sont payables, par les caisses publiques ainsi que par les particuliers.

Toutefois les coupures de 5 francs ne seront remboursables que par groupe de 25 francs ; elles ne seront émises qu'avec l'autorisation du Ministre de la Marine et des Colonies, et après avis du Ministre des Finances.

Le montant des billets en circulation ne peut en aucun cas, excéder le triple de l'encaisse métallique.

Le type des billets à vue et au porteur créés par la Banque devra être préalablement approuvé par le Ministre de la Marine et des Colonies. Les instruments de fabrication demeureront confiés à la garde de la Banque de France.

Le succursale de Saigon, la première fondée en Indo-Chine, a fonctionné pendant près d'un an avant d'être mise en possession de ses billets. Elle émit d'abord des coupures de 20 et de 5 piastres ; celles de 100 piastres parurent en 1877 et celles de 1 piastre en 1891.

Billet de 100 piastres.

La coupure de 100 piastres est imprimée en bleu sur une feuille mesurant 212 millimètres de longueur sur 145 de largeur.

Au recto figure un portique d'une architecture orientale ; devant le pilastre de gauche se trouve la statue de Vasco de Gama ; devant celui de droite un batelier chinois appuyé sur sa rame auprès d'une proue à tête de dragon. Sur les piédestaux, le nombre 100, et au bas un steamer passant et des barques. En haut et en bas du billet se trouvent indiqués le numéro d'ordre et la série. Dans le champ sont les indications de la valeur en français et en anglais et les signatures. Ces inscriptions sont en noir.

Au revers, dans des cartouches, et ressortant sur de fins dessins d'ornement, sont imprimés les mots : *Banque de l'Indo-Chine* 160 fois répétés ; *cent piastres* énoncés 10 fois, et 2 fois la citation des pénalités édictées par l'article 139 du Code.

Sur le tout courent des caractères chinois en colonnes et fortement imprimés en noir. En voici la traduction : à gauche : *Phụng bôn quất đặc dụ đôn phuong khai lý ngân hàn* ; ce qui veut dire *Emission de la Banque de l'Indo-Chine, instituée par décret du gouvernement*. Au centre, en haut et en bas : *cent piastres* ; à droite : *ngân nhất bách ngươn, kiền tư giao ngân* : *valeur en argent cent piastres, payables à vue en argent*. Au centre en filigrane, la tête de Mercure.

Billet de 20 piastres.

La coupure de 20 piastres mesure 205 millimètres sur 117. Le dessin du recto figure deux colonnes massives, octogonales, reliées en haut par un treillis garni d'un léger feuillage et portant au centre sur des banderolles les mots : *Décret des 21 janvier 1875 et 20 février 1888* (pour les nouveaux modèles). Dans les angles intérieurs de ce portique, deux dragons ailés, en haut, et des arbres exotiques en bas. En avant de chacun de ces deux piliers se trouve un éléphant, de face, avec son cornac indien accroupi. Dans des écussons, sur le chapiteau et sur le piédestal, le nombre 20.

Au bas deux femmes accoudées, dans des positions symétriques : à gauche, l'Europe, une faucille à la main et ayant auprès d'elle un bœuf couché ; à ses pieds des gerbes et des ceps. A droite l'Asie, appuyée sur un tigre couché, et des végétaux exotiques. Des indications analogues à celles imprimées sur le billet de cent piastres figurent dans ce cadre, mais pour vingt piastres seulement.

Au verso les mêmes cartouches et la tête de Mercure et les inscriptions suivantes en caractères chinois, imprimés en bleu : Aux quatre angles : 20 piastres ; à gauche et à droite sur deux lignes verticales : *Emission de la Banque de l'Indo-Chine, instituée par décret du gouvernement*, comme pour le billet de cent piastres ; au centre : « 20 piastres en argent, payables à vue en argent. »

Billet de cinq piastres.

La coupure de 5 piastres mesure 181 millimètres sur 93. Dans un cadre, à gauche, un médaillon en blanc avec la tête de Mercure en filigrane ; le chiffre 5 dans les angles supérieurs du cadre. Au-dessous, un Neptune sur deux dauphins.

Dans le champ du billet on a inscrit à l'encre brune les indications déjà lues au recto des précédentes coupures et pour une valeur de cinq piastres. Le fond du billet est constitué par un treillis de cercles et losanges imprimé en bleu comme le motif de gauche.

Au verso, deux médaillons en blanc ayant pour cadres des dragons. Entre ces médaillons deux cartouches entourés de dessins et portant les citations de l'article 139 du Code pénal. Au-dessus, dans le cartouche central, les mots : *Banque de l'Indo-Chine* répétés 18 fois, et dans deux autres cartouches placés à droite et à gauche, les mots *5 piastres* répétés 12 fois.

Les caractères chinois imprimés en brun sur 3 lignes verticales sont ceux des billets précédents, avec la seule différence de la valeur.

Billet d'une piastre.

La coupure d'une piastre autorisée par décret du 3 août 1891 mesure 140 millimètres sur 105.

Dans un cadre constitué par des colonnes de style annamite supportant un portique à dragons, se trouve à gauche la France représentée par une femme drapée à l'antique, couronnée de lauriers et assise sur un piédestal. De sa main gauche elle tient un caducée, de la droite elle étend son manteau sur une femme annamite assise à ses pieds et tenant une flûte. Devant le piédestal une gerbe de riz et à droite le dragon tenant le caractère chinois *bonheur* dans sa gueule.

Dans le champ mêmes inscriptions que dans les billets précédents.

Le verso est entouré d'un cadre orné de dessins de style annamite placé sur un fond constitué par les mots *Banque de l'Indo-Chine* répétés à profusion. Dans un cartouche en blanc sont les inscriptions en caractères chinois des billets précédents.

Les dessins et les inscriptions sont en bleu.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

SOUVERAINS DE L'ANNAM

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

SOUVERAINS DE L'ANNAM

TEMPS FABULEUX ET SEMI-HISTORIQUES

I.— DYNASTIE DES HÔNG-BÀNG 鴻龐氏 (2874 à 256 av. J.-C.)

Pays de Viêt ou Nam-Giao.

涇陽王	KINH-DƯƠNG-VƯƠNG, contemporain de Fou-Hi.
貉龍君	LẠC-LONG-QUÂN.
雄王	HÙNG-VƯƠNG.
後王	HẬU-VƯƠNG.

Seize autres rois sont désignés dans les annales par ce même nom, qui signifie: « Roi successeur. »

II.— DOMINATION DU ROI DE THỤC 蜀氏 (256-207 av. J.-C.)

安陽王 | AN-DƯƠNG-VƯƠNG.

Royaume de Viêt-Nam.

III.— DYNASTIE DES TRIỆU 趙氏 (207-110 av. J.-C.)

207	武帝	VÔ-ĐÊ, dit Triệu-Dã, général chinois.
136	文王	VĂN-VƯƠNG.

III.— DYNASTIE DES TRIỆU 趙良 (Suite)

124	明王	MINH-VƯƠNG.
113	哀王	AI-VƯƠNG.
111	衛陽王	THUẬT-DƯƠNG-VƯƠNG, chiffre de règne : 景德 Kiêng-Đức

IV.— DOMINATION DE LA CHINE

(110 av. J.-C. — 980 ap. J.-C.)

Province de Giao-Châu.

110 av. J.-C.	,	Règne des HAN de l'Ouest.
35 ap. J.-C.		
36-38	徵女王	TRUNG-NŨ-VƯƠNG ou TRUNG-TRÁC, nommée reine à la suite d'un soulèvement du peuple contre la domination chinoise.
39-186	,	Règne des HAN de l'Est.
186-200	士王	SÍ-VƯƠNG, élu roi par le peuple.
220-541	,	Règne des dynasties WOU, TSIN, SONG, TSI et LIANG.
541	前李南帝	TIÊN-LÝ-NAM-ĐÊ, roi indépendant; chiffre de règne : 天德 Thiên-Đức.
547	趙越王	TRIỆU-VIỆT-VƯƠNG.
570	後李南帝	HẬU-LÝ-NAM-ĐÊ ou LÝ-PHẬT-TỬ.
603-936	,	Règne des dynasties SOUI et TANG.
939	前吳王	TIÊN-NGÔ-VƯƠNG, se proclame roi indépendant.
945	附楊三哥	PHỤ-DƯƠNG-TAM-CA, usurpateur.
951	後吳王	HẬU-NGÔ-VƯƠNG, titre collectif donné à XƯƠNG-NGẬP et XƯƠNG-VÂN, qui règnent ensemble.
956-968	,	Gouvernement des douze préfets, ou <i>Sứ-quán</i> .

V.- DYNASTIES ANNAMITES

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption	en CARACTÈRES CHINOIS		en ANNAMITE
<i>Royaume de Đại-Cù-Việt.</i>					
DYNASTIE DES ĐINH 丁					
968	Đinh-Bộ-Lãnh	968	太平	Thái-Bình	Tiên-Hoàng
980	Phê-Đề	"	"	"	N'a pas reçu de titre dynastique.
DYNASTIE DES LÊ ANTÉRIEURS 前黎 (981-1010)					
981	Lê-Hoàn	981	天福 興統	Thiên-Phước	Đại-Hành
				"	
		"	應天	Ứng-Thiên	
1006	Long-Việt		"	"	Trung-Tông
1006	Long-Đinh	1006	建瑞	Kiên-Thoại	Ngoa-Triều
DYNASTIE DES LÝ 李 (1010-1225)					
<i>Royaume de Giao-Chi.</i>					
1010	Lý-Công-Uẩn ou Hào-Lý	1010	順天	Thuận-Thiên	Thái-Tô

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption en CARACTÈRES CHINOIS	en ANNAMITE		
DYNASTIE DES LÝ 李 (Suite) (1010-1225)					
1028	Phật-Mã	1028	天成	Thiên-Thành	Thái-Tông
		»	通瑞	Thông-Thoại	
		»	乾符有道	Càn-Phù-Hữu-Đạo	
		»	明道	Minh-Đạo	
		»	天感聖武	Thiên-Cảm-Thánh-Võ	
		»	大感聖武	Đại-Cảm-Thánh-Võ	
»	崇興大寶	Sùng-Hưng-Đại-Bửu			
<i>Royaume de Đại-Việt.</i>					
1055	Nhật-Tôn	1055	龍瑞太平	Long-Thoại-Thái-Bình	Thánh-Tông
		»	彰聖嘉慶	Chương-Thánh-Gia-Khánh	
		»	龍彰天嗣	Long-Chương-Thiên-Tự	
		»	天貺寶象	Thiên-Huông-Bửu-Tượng	
		»	神武	Thần-Võ	
1073	Càn-Đức	1073	太寧	Thái-Ninh	Nhơn-Tông
		»	英武昭勝	Anh-Võ-Chiêu-Thắng	
		»	廣祐	Quảng-Hựu	
		»	會符	Hội-Phù	
»	龍符	Long-Phù			

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption	en CARACTÈRES CHINOIS		en ANNAMITE
DYNASTIE DES LÝ 李 (Suite)					
1073	Càn-Đức (suite)	}	會祥大慶	Hội-Tường-Đại-Khánh	Nhon-Tông
			天符睿武	Thiên-Phù-Đệ-Vũ	
			天符慶壽	Thiên-Phù-Khánh-Thọ	
			大寧	Đại-Ninh	
1128	Đương-Hoán	}	大光寶	Quang-Bửu	Thần-Tông
			1128 天順	Thiên-Thuận	
			天彰寶嗣	Thiên-Chương-Bửu-Tự	
1139	Thiên-Tộ	}	紹明	Thiệu-Minh	Anh-Tông
			大定	Đại-Định	
			政隆寶應	Chánh-Long-Bửu-Ứng	
			天感至寶	Thiên-Cảm-Chí-Bửu	
			天感至應	Cảm-Thiên-Chí-Ứng	
<i>Royaume d'An-Nam.</i>					
1176	Long-Cán	}	貞符	Trinh-Phù	Cao-Tông
			1177 天資嘉瑞	Thiên-Tư-Gia-Thoại	
			天嘉寶祐	Thiên-Gia-Bửu-Hựu	
			天治平龍應	Trị-Bình-Long-Ứng	
1212	Sam	1212	建嘉	Kiên-Gia	Huệ-Tông
			天章有道	Thiên-Chương-Hữu-Đạo	
1225	Chiêu		Fille de Sam

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE
		DATE de l'adoption	en CARACTÈRES CHINOIS	
DYNASTIE DES TRÁN 陳				
(1226-1414)				
1226	Trán-Cảnh	1226	建中 天應政平	Kiên-Trung Thiên-Ứng-Chánh-Bình Thái-Tông
		"	元豐	Nguyễn-Phong
1259	Khoán	1259	紹隆 寶符	Thiệu-Long Bửu-Phù Thánh-Tông
		"		
1279	Khâm	1279	紹寶 重興	Thiệu-Bửu Trọng-Hưng Nhơn-Tông
		"		
1293	Thuyên	1293	興隆	Hưng-Long Anh-Tông
		"		
1315	Minh	1315	大慶 開泰	Đại-Khánh Khai-Thái Minh-Tông
		"		
1331	Vượng	1331	開祐	Khai-Hựu Hiền-Tông
		"		
1342	Cáo	1342	紹豐 大治	Thiệu-Phong Đại-Trị Du-Tông
		"		
1370	Phủ	1370	紹慶	Thiệu-Khánh Nghệ-Tông
1374	Cạnh	1374	隆慶	Long-Khánh Duệ-Tông
1378	Kiên	1378	昌符	Xương-Phù Phê-Đê
1390	Ngung	1391	光泰	Quang-Thái Thuận-Tông
1399	An	1399	建新	Kiên-Tân Thiệu-Đê

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption	en CARACTÈRES CHINOIS		en ANNAMITE
<i>Royaume de Đại-Ngu.</i>					
<i>1402. — Usurpation des HỒ. (Voir plus loin la liste de ces usurpateurs)</i>					
1407	Ngôi	1407	興慶	Hung-Khánh	Giân-Định-Đê
1409 à 1414	Qui-Khoáng	1409	重光	Trùng-Quang	Trùng-Quang-Đê
DOMINATION CHINOISE (1414-1427)					
<i>Province impériale de Giao-Châu</i>					
1426	Tung (Trần)	1426	天慶	Thiên-Khánh	No figure pas dans les annales id.
1427	Kiêu (Trần)		,	,	
<i>Royaume de Đại-Việt, puis Royaume d'An-Nam.</i>					
DYNASTIE DES LÊ 黎 POSTÉRIEURS (1428-1788)					
1428	Lê-Lợi	1428	順天	Thuận-Thiên	Thái-Tổ
1434	Nguyễn-Long	1434	紹平	Thiệu-Bình	Thái-Tông
		1440	大寶	Đại-Bửu	
1443	Bang-Kl	1443	太和	Thái-Hòa	Nhơn-Tông
		1453	延寧	Diên-Ninh	

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption CARACTÈRES CHINOIS	en ANNAMITE		
DYNASTIE DES LÊ 黎 POSTÉRIEURS (Suite) (1428-1788)					
1461	Tư-Thành	1461 1470	光順 洪德	Quang-Thuận Hồng-Đức	Thành-Tông
1498	Tăng ou Huy	1498	景統	Kiến-Thông	Hiền-Tông
1505	Tuàn	1505	泰貞	Thái-Trinh	Túc-Tông
1506	Tuàn	1506	端慶	Đoan-Khánh	Oai-Mục-Đề
1510	Uinh	1510	洪順	Hồng-Thuận	Tương-Dực-Đề
1518	Ý-Ân-Huệ	1518	光紹	Quang-Thiệu	Chiêu-Tông
1523	Xuân	1523	統元	Thống-Nguyên	Cung-Hoàng
<i>1527. — Usurpation des MẠC. (Voir ci-après la liste de ces usurpateurs.)</i>					
1533	Vinh	1533	元和	Nguyên-Hòa	Trang-Tông
1549	Huyền	1549	順平	Thuận-Bình	Trung-Tông
1557	Duy-Ban	1557	天祐	Thiên-Hựu	Anh-Tông
		1566	正治	Chánh-Trị	
		1570	洪福	Hồng-Phước	
1573	Đàm	1573 1581	嘉泰 光興	Gia-Thái Quang-Hưng	Thê-Tông

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption en CARACTÈRES CHINOIS	en ANNAMITE		
DYNASTIE DES LÊ 黎 POSTÉRIEURS (Suite)					
1600	Duy-Tân	1600	愼德	Thận-Đức	Kính-Tông
		1617	弘定	Hoàng-Định	
1618	Duy-Kị	1618	永祚	Vĩnh-Tộ	Thần-Tông
		1629	德隆	Đức-Long	
		1636	陽和	Dương-Hòa	
1643	Duy-Hựu	1643	福泰	Phước-Thái	Chơn-Tông
		1649	慶德	Khánh-Đức	Thần-Tông
1649	Duy-Kị (2 ^e fois)	1652	盛德	Thạnh-Đức	
		1655	永壽	Vĩnh-Thọ	
		1661	萬慶	Vạn-Khánh	
1663	Duy-Cử	1663	景治	Kiếng-Trị	Huyền-Tông
1673	Duy-Hội	1673	陽德	Dương-Đức	Gia-Tông
		1674	德元	Đức-Nguyên	
1676	Duy-Hiệp	1676	永治	Vĩnh-Trị	Hi-Tông
		1689	正和	Chánh-Hòa	
1706	Duy-Đường	1706	永盛	Vĩnh-Thạnh	Dũ-Tông
		1721	保泰	Bảo-Thái	
1729	Duy-Phường	1729	永慶	Vĩnh-Khánh	Vĩnh-Khánh-Đê
1732	Duy-Tường	1732	龍德	Long-Đức	Thuán-Tông
1736	Duy-Thịa	1736	永祐	Vĩnh-Hựu	Ý-Tông
1740	Duy-Đào	1740	景興	Kiếng-Hưng	Hiển-Tông
1786	Duy-Kiểm	1786	昭統	Chiêu-Thông	Chiêu-Thông-Đê

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption en CARACTÈRES CHINOIS	en ANNAMITE		
DYNASTIE DES NGUYỄN 阮					
1801	Nguyễn-Phước-Anh	1801	嘉隆	Gia-Long	Thê-Tô-Cao-Hoàng-Đê
1821	Đăm	1821	明命	Minh-Mạng	Thánh-Tổ
1841	Thị	1841	紹治	Thiệu-Trị	Hiền-Tổ-Chương
1847	Nhậm	1847	嗣德	Tự-Đức	Đức-Tông-Anh
1883	Thoại-Quốc-Công	1883	欲德	Dục-Đức	"
1883	Lang-Quốc-Công	1883	合和	Hiệp-Hòa	"
1884	"		建福	Kiên-Phước	Giản-Tông-Nghị
1884	Ung-Lịch	1884	咸宜	Hàm-Nghi	"
1885	Chánh-Mông	1885	同慶	Đồng-Khánh	"
1889	Bửu-Lân	1889	成泰	Thành-Thái	"
<i>Usurpateurs, prétendants et rebelles.</i>					
LES HỒ 胡					
(1402-1408)					
1402	Hồ-Quy-Ly	1402	聖元	Thánh-Nguyên	
1403	Hồ-Hán-Thương	1403	紹成	Thiệu-Thành	
1407		"	開大	Khai-Đại	

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE
		DATE de l'adoption	en CARACTÈRES CHINOIS	
<p>LES MẠC 莫 <i>Seigneurs du Đông-Kinh.</i> (1528-1667)</p>				
1528	Mạc-Đặng-Dong	1528	明德	Minh-Đức
1530	Mạc-Đặng-Dinh	1530	大政	Đại-Chánh
1541	Mạc-Phước-Hải	1541	廣和	Quảng-Hòa
1546	Mạc-Phước-Nguyên	1546	永定	Vĩnh-Định
		1548	永景	Kiến-Lịch
		1557	光寶	Quang-Bửu
		1561	淳福	Thuần-Phước
1561	Mạc-Mậu-Hiệp	1566	淳康	Sùng-Khang
		1572	崇成	Diên-Thành
		”	廣成	Quảng-Thành
		1579	廣端	Đoan-Thái
		1581	興治	Hưng-Trị
		1584	洪亨	Hồng-Ninh
		1590	寶定	Bửu-Định
		1592	Mạc-Tuyên	1592
1592	Mạc-Kinh-Chí	1592	康祐	Khang-Hựu
1593	Mạc-Kinh-Cung	1593	乾統	Cần-Thông
1617	Mạc-kinh-Khoan	1617	龍泰	Long-Thái
1666 à 1667	Mạc-Kinh-Vô	1666	順德	Thuận-Đức
				Roi de Cao-Bang Id. Id.

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE	
		DATE de l'adoption	en CARACTÈRES CHINOIS		en ANNAMITE
LES TRỊNH 鄭主 <i>Chúa ou seigneurs de l'An-Nam</i> (1545-1785)					
1545	Trịnh-Kiểm	1545	明王	Minh-Vương	
1568	Trịnh-Côi	»	,	»	
1569	Trịnh-Tông	1569	平安	Bình-An	
1620	Trịnh-Trang	1620	盛都	Thành-Đô	
1654	Trịnh-Thạc	1654	西定	Tây-Định	
1683	Trịnh-Cần	1683	定南	Định-Nam	
1709	Trịnh-Cang	1709	安都	An-Đô	
1730	Trịnh-Giang	1730	威都	Hoai-Đô	
1739	Trịnh-Dinh	1739	明都	Mịch-Đô	
1765	Trịnh-Sum	1765	定都	Định-Đô	
1781 à 1785	Trịnh-Giai	1781	端南	Đoan-Nam	
LES NGUYỄN 阮 <i>Vương ou rois feudataires de Cochinchine</i> (1562-1800)					
1562	Nguyễn Hoàng	1562	仙王	Tiên-Vương	Thái-Tổ
1614	Ng.-Phước- Nguyễn	1614	仕王	Sãi-Vương	Hi-Tông
1635	Ng.-Phước- Lạc	1635	上王	Thượng-Vương	Thần-Tông
1647	Ng.-Phước- Tấn	1647	賢王	Hiển-Vương	Thái-Tông

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE
		DATE de l'adoption en CARACTÈRES CHINOIS	en ANNAMITE	
LES NGUYỄN 阮 (Suite)				
1688	Ng.-Phước-Thái	1688	義王	Ngãi-Vương Anh-Tông
1692	Ng.-Phước-Chú	1692	明王	Minh-Vương Hiến-Tông
1724	Ng.-Phước-Điêu	1724	寧王	Ninh-Vương Túc-Tông
1737	Ng.-Phước-Huật	1737	武王	Võ-Vương Thê-Tông
1765	Ng.-Phước-Thuán	1765	定王	Định-Vương Duệ-Tông
1777	Ng.-Phước-Anh	1777	嘉興	Gia-Hưng (Gia-Long)
 LES TÂY-SƠN 西山 (1764-1800)				
1764	Nguyễn-Văn-Nhạc	1777	泰德	Thái-Đức
1785	Nguyễn-Văn-Lu	1785	東定	Đông-Định
1787	Nguyễn-Văn-Huệ	1787	光中	Quang-Trung
1792	Nguyễn-Văn-Toàn	1792 1800	景盛 寶興	Kiến-Thạnh
				Bữu-Hưng

DATE DE L'AVÈNEMENT	NOM DU ROI	CHIFFRES DE RÈGNE		TITRE DYNASTIQUE
		DATE de l'adoption	en CARACTÈRES CHINOIS	
<i>Rebelles divers</i>				
1142	Thân-Lợi	»	平王	Binh-Vương
1368 à 1370	Nhật-Lê	1369	威紹	Cầm-Thiệu
1381 à 1382	Nguyễn	1384	熙元	Hi-Nguyễn
1391 à 1392	Sư	1391	天聖	Thiên-Thánh
1405 à 1406	»	1405	天平	Thiên-Bình
1420	Lộc-Binh-Vương	1420	永寧	Vĩnh-Ninh
1459 à 1460	Nghi-Đàn	1459	天興	Thiên-Hưng
1507	Cam-Giang	1507	交治	Giao-Trị
1509	Tông	1509	太平	Thái-Bình
1511	»	1511	陳新	Trần-Tân
1516	Trần-Cáo	1516	天應	Thiên-Ứng
1518	Cung		詮和	Tuyên-Hòa
1531	Lê-Y		»	»
1831 à 1834	Nguy-Khôi		治元	Trị-Nguyễn
1832	Nung-Văn-Van		元隆	Nguyễn-Long

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE
POUR LA LECTURE ET LE CLASSEMENT
DES MONNAIES

USAGE DE CETTE TABLE

La première colonne à gauche contient la série des premiers caractères des chiffres de règne, ceux qui sont placés, sur les monnaies, au-dessus du trou central.

La deuxième colonne contient, en face ou en accolade, les caractères complémentaires des chiffres, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits soit au-dessous, soit à droite du trou central.

En regard, dans les 3^{me} et 4^{me} colonnes, se trouve la romanisation de ces caractères.

Dans la 5^{me}, on trouvera les titres dynastiques des souverains et les noms des prétendants, usurpateurs ou rebelles, qui ont adopté un chiffre de règne ; la date de l'avènement se trouve sur la même ligne, en 6^{me} colonne.

Pour classer une monnaie quelconque il suffira donc de rechercher, dans la première colonne, le caractère chinois inscrit au-dessus du trou central. On trouvera de suite, sur la même ligne, ou en accolade, le 2^{me} caractère, que l'on pourra facilement comparer avec celui de la monnaie. Le nom du roi et la date de son avènement placés à la suite et sur la même ligne, permettent au lecteur de retrouver toutes les indications relatives à cette monnaie dans le texte de l'ouvrage.

La colonne *observations* contient les indications concernant les usurpateurs et rebelles qui figurent à la suite de la liste chronologique des souverains légitimes.

CHIFFRES DE RÈGNE		NOM DES ROIS		DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS	TRANSCRIPTION	usurpateurs OU REBELLES				
安 英 保 平 寶 感 乾	都法	An } Đô	Trịnh Cảnh	1709	Trịnh	
		An } Pháp	Révolution	1414-1428		
	武泰	Anh } Vô	Nhơn-Tông	1073		
		Bảo } Thái	Dũ-Tông	1706		
	安王	Bình } An	Trịnh-Tông	1569	Trịnh	
		Bình } Vương	Thân-Lợi	1142	Rebelle	
	興祐	Bửu	Hưng	Nguyễn-Văn-Toán	1800	Tây-Son
			Hựu	Cao-Tông	1176	
			Phù	Thánh-Tông	1259	
			Định	Mạc-Mậu-Hiệp	1561	Mạc
			Tự	Thần-Tông	1128	
			Tượng	Thánh-Tông	1055	
			Ứng	Anh-Tông	1139	
	天紹	Cản	Thiên	Anh-Tông	1139	
			Thiệu	Nhật-Lê	1368	Rebelle
符統	Cản	Phù	Thái-Tông	1028		
		Thông	Mạc-Kinh-Cung	1593	Mạc	

CHIFFRES DE RÈGNE		TRANSCRIPTION	NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS						
景	興 歷 盛 統 治 元	Kiêng	Hưng	Hiên-Tông	1740	
			Lịch	Mạc-Phước-Nguyễn	1546	Mạc
			Thạnh	Nguyễn-Văn-Toản	1792	Tây-Sơn
			Thông	Hiên-Tông	1498	
			Trị	Huyền-Tông	1663	
政	平 隆 治 和	Chánh	Nguyễn	»	»	Non classé
			Bình	Thái-Tông	1226	
			Long	Anh-Tông	1139	
			Trị	Thái-Tông	1226	
			Hòa	Hi-Tông	1676	
正	法 治	Chánh	Pháp	Lê-Lợi	1417	
			Trị	Anh-Tông	1557	
			Bữu	Anh-Tông	1139	
至	寶 應	Chí	Ứng	Anh-Tông	1139	
			Chương	Long	Thánh-Tông	1055
彰	龍 聖	Thá: h		Thánh-Tông	1055	
			Chiêu	Thắng	Nhơn-Tông	1073
昭	勝 統	Thông		Chiêu-Thông-Đê	1786	

CHIFFRES DE RÈGNE		TRANSCRIPTION	NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS						
大	寶 感 政 定 慶 慶 寧 治 平 平 德 和 寧 法 聖 泰 慶 南	Đại	Bửu	Thái-Tôi g	1434	
			Cảm	Thái-Tông	1028	
			Chánh	Mạc-Đãng-Đĩnh	1530	Mạc
			Đĩnh	Anh-Tông	1139	
			Khánh	Nhơn-Tông	1073	
			Khánh	Minh-Tông	1315	
			Ninh	Nhơn-Tông	1073	
			Trị	Du-Tông	1342	
			Bình	Tiên-Hoàng	968	
			Bình	Tong	1509	Rebelle
太	德 和 寧 法 聖 泰 慶 南	Thái	Đức	Nguyễn-Văn-Nhạc	1777	Tây-Son.
			Hòa	Nhơn-Tông	1443	
			Ninh	Nhơn-Tông	1073	
			Pháp	Lê-Lợi	1417	Révolution
			Thánh	»	»	Non classé
			Thái	Mạc-Mậu-Hiệp	1561	Mạc
端	泰 慶 南	Đoan	Khánh	Oai-Mục-Đề	1506	
			Nam	Trịnh-Giai	1781	Trịnh

CHIFFRES DE RÈGNE				NOM DES ROIS	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS	TRANSCRIPTION			usurpateurs QU REBELLES			
睿	武	Dệ	Vô	Nhơn-Tông	1073		
	延	寧成	Diên	Ninh	Nhơn-Tông	1443	
Thành				Mạc-Mậu-Hiệp	1561	Mạc	
定	邠南王	Bịnh		Bô	Trịnh-Sum	1765	Trịnh
				Nam	Trịnh-Cần	1683	Trịnh
同	慶	Dông		Vương	Dục-Tông	1765	Nguyễn
				Khánh	Chánh-Mông	1885	
德	隆元	Đức		Long	Thần-Tông	1618	
				Nguyễn	Gia-Tông	1673	
欲	德	Dục		Đức	Thoại-Quốc-Công	1833	
				Dương	Hòa	Thần-Tông	1618
陽	德		Đức		Gia-Tông	1673	
			Hưng	Nguyễn-Phước-Anh	1791	Nguyễn	
嘉	興慶隆瑞泰	Gia		Khánh	Thánh-Tông	1055	
				Long	Nguyễn-Phước-Anh	1801	
				Thoại	Cao-Tông	1176	
				Thái	Thê-Tông	1573	

CHIFFRES DE RÈGNE		TRANSCRIPTION	NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS
caractères CHINOIS					
交	治	Tri	Cam-Giang	1507	Rebelle
	趾	Chì	Révolution	1414	
咸	宜	Hàm	Ung-Lịch	1884	
	元	Hán	Nguyễn	1403	Hồ
漢	和	Hiệp	Lang-Quốc-Công	1883	
	定	Hoàng	Định	1600	
弘	思	Hoàng	Tư	»	Non classé
	熙	Hy	»	»	Non classé
皇	符	Hội	Phù	1073	
	祥	Tường	Nhơn-Tông	1073	
會	德	Dức	Thánh-Tông	1461	
	寧	Hồng	Ninh	1561	Mạc
洪	福	Phước	Anh-Tông	1557	
	順	Thuận	Tương-Dục-Đê	1510	
興	慶	Khánh	Giân-Định-Đê	1407	
	隆	Long	Anh-Tông	1293	
統	統	Hưng	Thông	981	
	治	Tri	Mạc-Mậu-Hiệp	1561	Mạc

CHIFFRES DE RÈGNE		NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS	TRANSCRIPTION				
有	{ 道	Hữu { Đạo	Huệ-Tông	1212	
		Hữu { Đạo	Thái-Tông	1028	
熙	{ 元	Hy { Nguyễn	Nguyễn	1381	Rebelle
		Khang { Hựu	Mạ-Kinh-Chi	1592	Mạc
康	{ 大	Khai { Đại	Hồ-Hán-Thương	1403	Hồ
			Hựu	Hiền-Tông	1331
開	{ 祐	Khai { Kiên	"	"	Douteux
			Thánh	"	"
慶	{ 聖	Khánh { Thái	Minh-Tông	1315	
			Đức	Thán-Tông	1649
慶	{ 壽	Khánh { Thọ	Nhơn-Tông	1073	
			嘉	Kiên { Gia	Huệ-Tông
建	{ 福	Kiên { Phước			Giản-Tông-Nghị
			新	Kiên { Tân	Thiếu-Đê
瑞	{ 中	Kiên { Thoại			Ngọ-Triều
			Trung	Thái-Tông	1226

CHIFFRES DE RÈGNE		TRANSCRIPTION	NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS						
寧	{ 王	Ninh	Vương	Túc-Tông	1724	Nguyễn
			Dân	»	»	Non classé
女	{ 王	Nữ	Vương	Trung-Trác	36	
			都	Hoai	Đô	Trịnh-Giang
威	{ 平	Phước	Bình	»	»	Non classé
			泰	Thái	Chơn-Tông	1643
福	{ 平		Bình	Nguyễn-Văn-Huệ	1789	Tây-Son
			寶	Bửu	Mạc-Phước-Nguyên	1546
	{ 寶		Bửu	Nhơn-Tông	1073	
			興	Hưng	Thè-Tông	1573
光	{ 泰	Quang	Thái	Thuận-Tông	1390	
			紹	Thiệu	Quang-Thiệu-Đê	1531
	{ 紹		Thiệu	Chiêu-Tông	4518	
			順	Thuận	Thánh-Tông	1461
	{ 中		Trung	Nguyễn-Văn-Huệ	1787	Tây-Son
			和	Hòa	Mạc-Phước-Hải	1541
廣	{ 祐	Quảng	Hựu	Nhơn-Tông	1073	
			成	Thành	Mạc-Mậu-Hiệp	1561

CHIFFRES DE RÈGNE		NOM DES ROIS		DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS	TRANSCRIPTION	usurpateurs OU REBELLES				
仕 崇 西 聖 聖 盛 慎 成 神 天	王	Sài	Vương	Hi-Tông	1614	Nguyễn
	興	Sùng	Hưng	Thái-Tông	1028	
			Khang	Mạc-Mậu-Hiệp	1561	Mạc
	康	Tây	Minh	»	»	Non classé
			Định	Trịnh-Thạc	1654	Trịnh
	明	Thánh	Quan	»	1417	Révolution
			Nguyễn	Hồ-Quy-Ly	1402	Hồ
	定	Thánh	Tông	»	»	Non classé
			Vô	Thái-Tông	1028	
	官	Thạnh	Đô	Trịnh-Trang	1620	Trịnh
			Đức	Thần-Tông	1649	
	元	Thận	Đức	Kinh-Tông	1600	
			Thái	Bữu-Lân	1889	Empereur actuel
	宗	Thần	Vô	Thánh-Tông	1055	
			Bình	»	1405	Rebelle
武	Thiên	Cảm	Anh-Tông	1139		
		Cảm	Thái-Tông	1028		
都	Thiên	Chương	Thần-Tông	1128		
德						
德						
泰						
武						
平						
感						
感						
彰						

CHIFFRES DE RÈGNE		TRANSCRIPTION	NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS						
天	章	Thiên	Chương	Huệ-Tông	1212	
	德		Đức	Lý-Nam-Đề	541	
	德		Đức	»	»	Non classé
	嘉		Gia	Cao-Tông	1176	
	興		Hưng	Nghi-Dân	1460	Rebelle
	貺		Huông	Thánh-Tông	1055	
	祐		Hữu	Anh-Tông	1557	
	慶		Khánh	Trần-Tung	1426	
	明		Minh	»	»	Non classé
	元		Nguyễn	»	»	Non classé
	符		Phù	Nhơn-Tông	1073	
	福		Phước	Đại-Hành	981	
	聖		Thành	Sư	1391	
	成		Thành	Thái-Tông	1028	
	順		Thuận	Thần-Tôi g	1128	
	嗣		Tự	Thánh-Tông	1055	
資	Tư	Cao-Tông	1176			
應	Ứng	Thái-Tông	1226			
應	Ứng	Trần-Cảo	1516	Prétendant		

CHIFFRES DE RÈGNE		TRANSCRIPTION	NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS
caractères CHINOIS					
紹 ou 紹	平 寶 慶 隆 明 元 豐 符 杆 聖 成 宋 治	Binh	Thái-Tông	1434	
		Bừu	Nhơn-Tông	1279	
		Khánh	Nghệ-Tông	1370	
		Long	Thành-Tông	1259	
		Minh	Anh-Tông	1139	
		Nguyễn	»	»	Non classé
		Phong	Du-Tông	1342	
		Piêu	»	»	Non classé
		Qui	»	»	Non classé
		Thánh	»	»	Non classé
		Thành	Hồ-Hán-Thương	1403	Hồ
		Tong	»	»	Non classé
		Trị	Hiền-Tổ-Chương	1841	
泰	德 貞	Đức	Nguyễn-Văn-Nhạc	1777	Tây-Son
		Trinh	Túc-Tông	1505	
		Nguyễn	Cung-Hoàng	1523	
統	元 符	Phù	»	»	Non classé
		Thông	Thoại	Thái-Tông	1028
通	瑞	Thông			

CHIFFRES DE RÈGNE		TRANSCRIPTION	NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS						
順 上 洋 仙 陳 治 貞 重	平	Binh	Trung-Tông	1549		
		德	Đức	Mạc-Kinh-Vô	1666	Mạc
			Thiên	Thái-To	1010	
	天	Thiên	Thái-Tổ	1428		
		Thượng	Vương	Thần-Tông	1635	Nguyễn
	元	Tường	Nguyễn	»	»	Non classé
			Phù	»	»	Non classé
			Thánh	»	»	Non classé
			Tông	»	»	Non classé
	王	Tiên	Vương	Thái-Tổ	1502	Nguyễn
	新	Trần	Tân	»	1514	Rebelle
	平	Tri	Binh	Cao-Tông	1176	
			Nguyễn	Nguy-Khôi	1831	Rebelle
	元		Thánh	»	1417	Révolution
	聖	Trinh	Phù	Cao-Tông	1176	
符	Trọng	Hưng	Nhơn-Tông	1279		
		Quang	Trung-Quang-Đê	1409		

CHIFFRES DE RÈGNE				NOM DES ROIS usurpateurs OU REBELLES	DATE DE L'AVÈNEMENT	OBSERVATIONS	
caractères CHINOIS	TRANSCRIPTION						
嗣 詮 應 萬 永 ou 必 武 昌	德	Tự	Đức	Đức-Tông	1847		
	和	Tuyên	Hòa	Cung	1518	Prétendant	
	天	Ưng	Thiên	Đại-Hành		981	
			Cầm	»	»	»	Non classé
	慶	Vạn	Khánh	Thần-Tông		1649	
	定	Vinh	Định	Mạc-Phước-Nguyên		1546	Mạc
	祐		Hựu	Ý-Tông		1736	
	慶		Khánh	Vĩnh-Khánh-Đê		1729	
	寧	Vinh	Ninh	Lộc-Bình-Vương		1420	Rebelle
	盛		Thạnh	Đũ-Tông		1706	
	祚		Tộ	Thần-Tông		1618	
	祿	Vinh	Thọ	Thần-Tông		1618	
	壽		Tri	Hli-Tông		1649	
	治	Vinh	Tri	Hli-Tông		1676	
安	An		Mạc-Tuyên		1592	Mạc	
王	Vũ	Vương	Thê-Tông		1737	Nguyễn	
符	Xương	Phù	Phê-Đê		1378		

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	1
PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES DIFFÉRENTS NOMS DONNÉS A L'ANNAM	7
Première partie. — Monnaies	
TITRE I ^{er} . — GÉNÉRALITÉS SUR LES MONNAIES	13
Chapitre I ^{er} § I. Origine des monnaies	»
— § II. Description des monnaies en général	16
— § III. Métaux monétaires	23
— § IV. Provenance des métaux	28
— § V. Fabrication des monnaies	39
Chapitre II. Papier-monnaie	43
Chapitre III. Faux monnayage	45
TITRE II. — DESCRIPTION DES MONNAIES	49
Chapitre I ^{er} . Période légendaire (110 av. J.-C. — 968 ap. J.-C.) ..	51
Chapitre II. Domination chinoise	55
Chapitre III. Dynasties annamites (968-1800)	57
Chapitre IV. Histoire contemporaine (1801-1900)	129
Chapitre V. Monnaies non classées	159
Deuxième partie. — Médailles	
TITRE I ^{er} . — MÉDAILLES ROYALES	
Chapitre I ^{er} . Médailles au chiffre Hông-Dúc	167
Chapitre II. Médailles au chiffre Kiêng-Hung émises par Hiên Tông ..	169
Chapitre III. Médailles au chiffre Kiêng-Thạnh	175
Chapitre IV. Médailles au chiffre Minh-Mạng	177
Chapitre V. Médailles au chiffre Thiệu-Trị	183
Chapitre VI. Médailles au chiffre Tự-Dức	187
TITRE II. — MÉDAILLES-AMULETTES	193
TITRE III. — MÉDAILLES HONORIFIQUES ET DÉCORATIONS	195
Troisième partie. — Monnaies de l'Indo-Chine française ..	
Monnaies de l'Indo-Chine française	205
Papier-monnaie	229
<hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
Table chronologique des souverains de l'Annam	1
Répertoire alphabétique pour la lecture et le classement des monnaies ..	XVII



IMPRIMERIE MÉNARD ET LEGROS. — SAIGON

NOV 12 1958



